DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026-CM/100 : RAPPORT DES MANDATAIRES 2025 DE LA SPL ENERGIES REUNION

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le septembre 2026. La convocation du conseil municipal avait été faite le 15 septembre 2026. Le nombre des membres en exercice : 29 Présents : 21 Absents : 08 Représentés : 03 Total des votes : 24 Le Maire, Sidoleine PAPAYA	L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine. Etaient présents : PAPAYA Sidoleine – DAMOUR Marcel – GEVIA Marie Catherine – MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – ELISABETH Marie Jeanne - HOAREAU Severine - MANORO Severine - BOYER Elysée – HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – SINAPIN Marie Jacqueline - DALLEAU Hugory - PAYET Fabien - PLANTE Jessie – BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie - DE GERUS Thierry - ARMAND Jimmy. Etaient absents : PAUSE Benjamin - LUCILLY Harry - GARRYER Patrick - TECHER Sophie – NOURRY Adèle - TECHER Paulin - CHARLEMAGNE Thierry - LEBRETON Layna. Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : GARRYER Patrick à SINAPIN Marie Jacqueline - NOURRY Adèle à MANORO Severine - LEBRETON Layna à DE GERUS Thierry. Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 29.09.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Par délibération n°81/2016 du 30 août 2016, le conseil municipal avait autorisé l'adhésion de la commune à la Société Publique Locale Energies Réunion, devenue par la suite Société Publique Locale Horizon Réunion.

Suite aux changements de gouvernances intervenues successivement en juin 2021, puis en avril 2022, le Président du Conseil d'Administration a interpellé la Direction Générale de la SPL Horizon Réunion lors du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2022, afin que cette dernière réfléchisse au changement de dénomination sociale pour recentrer cette dernière autour des thématiques énergétiques et de maîtrise de l'énergie.

Le retour à la dénomination sociale antérieure « Énergies Réunion » avec une nouvelle identité visuelle, ainsi que l'ajout d'une mention « Agence Régionale de l'Energie et du Climat » a été actée.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2023 a approuvé le changement de dénomination sociale de la Société Publique Locale Horizon Réunion en SPL Énergies Réunion, Agence Régionale de l'Energie et du Climat.

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit, qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants.
Aussi, la SPL Energies Réunion a transmis à la collectivité son rapport pour l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,
Vu le rapport des mandataires 2025 de la SPL Energies Réunion.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité – 24 voix pour :**

ARTICLE 1 :

- **De prendre acte du rapport des mandataires 2025 de la SPL Energies Réunion.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,
PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Le Maire,
Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740210-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE

des représentants des collectivités territoriales à l'assemblée délibérante

SPL ÉNERGIES RÉUNION

Agence Régionale de l'Énergie et du Climat

Exercice 2025

Rapport présenté par les représentants de la collectivité : MAIRIE DE SALAZIE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Table des matières

Rappel du contexte 4
I. Fiche récapitulative 5
II. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale 8
a. Activités de la SPL Energies Réunion 8
Présentation générale 8
Principales activités et opérations de l'année écoulée (exercice 2025) 10
Faits marquants de l'exercice 2025 10
Perspectives de développement 26
b. Situation financière de la SPL Énergies Réunion 27
Bilan financier et économique 27
Chiffre d'affaires par activité 27
Prévisions financières 28
Le compte de résultat prévisionnel pour l'année 2026 a été présenté en CA et en AS du 19 et 18 Décembre 2025, et est le suivant : 28
c. État des filialisations 29
Modification de l'objet social 29
Évolution de l'actionnariat 30
Autres modifications statutaires 31
III. Relations contractuelles et financières entre la SPL et la collectivité 33
a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire 33
b. Garanties d'emprunts de la collectivité 38
Néant 38
c. Avances en compte courant de la collectivité 38
d. Aides 38
e. Dividendes distribués aux actionnaires, dont la collectivité 38
IV. Contrôles et gestion des risques 39
a. Principaux risques et incertitudes 39
b. Contrôle interne 41
c. Contrôles externes 41
V. Bilan de la gouvernance de la SPL 42
a. Actionnariat 42
b. Les dirigeants 43
Les administrateurs 43
Les représentants à l'assemblée spéciale 43
Organisation de la gouvernance 44

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux 44
d. Bilan de la gouvernance 45
Réunions du conseil d'administration, de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale 45
Participation des représentants 45
e. Synthèse des positions des représentants 49
f. Contrôle analogue 49
Annexes 53

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales[1], les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale de la collectivité *MAIRIE DE SALAZIE*, présentent un rapport écrit devant l'assemblée délibérante de *MAIRIE DE SALAZIE*

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue propre aux Sociétés publiques locales (SPL) ;
- de s'assurer que la SPL Énergies Réunion agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité *MAIRIE DE SALAZIE*.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL Energies Réunion, tel que défini par le Code de la commande publique et le Code général des collectivités territoriales, ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

[1]Article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales : les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

I. Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination	Énergies Réunion — Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (sigle : SPL Énergies Réunion)
Forme juridique	Société Publique Locale (SPL) — Société anonyme à conseil d'administration ; capital 100 % public
Siège social	2 rue Galabé, ZAC Portail, Quartier d'Affaires Tamarin, Bât. A, étage 1 — 97424 Piton Saint-Leu
Établissement secondaire	38 rue Colbert – 97460 Saint-Paul (Au sein des locaux de la SPL Maraina)
Établissement complémentaire	30 rue André Lardy 97438 Sainte-Marie
Date de création	09/09/2013 (héritière de l'Agence Régionale de l'Énergie de La Réunion, active dès 2001)
Secteur d'activité	Assistance à maîtrise d'ouvrage, études techniques, exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial et activités d'intérêt général dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, de la production décentralisée et des énergies renouvelables
Objet social	**La raison d'être d'Énergies Réunion est d'être l'expert et l'acteur clé du développement territorial des énergies renouvelables, de la sobriété énergétique et de la mobilité durable.** Elle intervient principalement dans les domaines « Énergies et Climat » : maîtrise de la demande et sobriété énergétiques ; production décentralisée et énergies

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

	renouvelables ; observation et connaissance de l'état des énergies à la Réunion ; lutte contre la précarité énergétique ; diversification des sources d'approvisionnement et réduction des énergies fossiles ; structuration des filières de la croissance verte et de l'agrivoltaïsme ; rénovation énergétique des bâtiments publics et privés ; information, recherche, innovation, formation, transport et stockage de l'énergie ; territoires à énergie positive. Volet climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation et atténuation face au changement climatique, observation des émissions, économie sobre en carbone et projets de compensation. À titre complémentaire, la société intervient dans les domaines « Environnement & développement durable » (protection de la biodiversité, éco-consommation et éco-conditionnalité des commandes publiques, valorisation énergétique des déchets, urbanisme durable, mobilités propres, économie circulaire). À ces fins, elle assure pour le compte de ses actionnaires l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les études, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation d'ouvrages et de services publics, l'observation, la communication et toute autre activité d'intérêt général liée à ses missions.
Président	Jean-Pierre CHABRIAT
Directeur général	Matthieu HOARAU
Commissaires aux comptes	EXA (M. Frédéric ANDRÉ). Nommé lors de l'AGO du 27 juin 2025.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Capital social	993 967 € (valeur nominale de l'action : 26,58 €)
Actionnariat	Acteurs publics exclusivement - Région Réunion, actionnaire majoritaire (80 %)
Nombre de salariés	72

Les informations constituant ce rapport sont données sous réserve des éléments identifiés par la SPL Energies Réunion comme relevant du secret des affaires (article L. 151-1 du Code de commerce) et de ceux donnés comme confidentiels par le président du conseil d'administration.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

II. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale

a. Activités de la SPL Energies Réunion

Présentation générale

Depuis sa création, Energies Réunion s'engage en faveur de la transition énergétique de la Réunion. En tant qu'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat, la société travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales pour élaborer leur stratégie énergétique et déployer des actions concrètes de transition énergétique, de maîtrise de la demande en énergie et de lutte contre la précarité énergétique.

Energies Réunion est une Société Publique Locale (SPL) dont le capital est intégralement détenu par des acteurs publics. À ce titre, elle agit exclusivement pour le compte de ses actionnaires : la Région Réunion, le Département, les intercommunalités et les communes de l'île, le SIDELEC en réalisant des opérations d'études, d'assistance et de maîtrise d'ouvrage, et en exploitant des services publics à caractère industriel ou commercial ou d'autres activités d'intérêt général. Cet ancrage public garantit une intervention désintéressée, transparente et entièrement orientée vers l'intérêt général du territoire.

Territoire insulaire doté d'un réseau électrique non interconnecté, la Réunion doit produire, gérer et consommer son énergie de manière autonome, sans recours possible à un réseau voisin en cas de tension. Dans ce contexte, la SPL est l'acteur clé du développement territorial des énergies renouvelables, de la sobriété énergétique et de la mobilité durable, au service de la trajectoire d'autonomie énergétique de l'île.

La mission d'intérêt général confiée à la société se structure autour de quatre axes complémentaires :



- **Accompagner les collectivités :** amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti : audits énergétiques, maîtrise d'ouvrage déléguée et assistance à maîtrise d'ouvrage.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- **Valoriser les ressources naturelles :** identification et développement des ressources renouvelables propres de l'île pour une production respectueuse de l'environnement.
- **Observer et élaborer la stratégie :** pilotage de l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion (OER) et publication annuelle du Bilan Énergétique de La Réunion (BER), boussole de la stratégie territoriale aux côtés de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).
- **Accompagner la population pour développer la MDE et les EnR :** animation pour le compte de la Région Réunion des programmes SLIME et KAP ECOSOL et KAP Photovoltaique et du service public régional de la Rénovation Énergétique de l'Habitat.

Quelques repères de la transition énergétique de l'île (sources : OER / BER 2024, édition 2025) :

88,7% de dépendance énergétique aux ressources importées	**0** charbon et fioul lourd : Conversion de la combustion fossile en 2024 par de la combustion de biomasse importée (pellets de bois et bio-diesel)	**≈ 31 %** d'énergies renouvelables locales dans le mix électrique
204 190 chauffe-eau solaires / brasseurs d'air (79 % des résidences)	**62,4 GWh** d'économies d'énergie réalisées en 2024	**+ 20 ans** d'accompagnement des territoires réunionnais

Au 31 décembre 2025, l'effectif de la société se compose de 33 hommes et 39 femmes, soit 72 personnes au total.

Impacts positifs. L'action de la société produit des bénéfices concrets et partagés : décarbonation du mix électrique et réduction des émissions de gaz à effet de serre ; baisse des factures des citoyens et lutte contre la précarité énergétique ; renforcement de la souveraineté énergétique d'un territoire insulaire isolé ; structuration de filières locales (solaire, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines) et montée en compétences des acteurs locaux ; production de données de référence éclairant la décision publique ; expertise sur le bâti tropical face au changement climatique.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Principales activités et opérations de l'année écoulée (exercice 2025)

Au cours de l'exercice 2025, la société a poursuivi ses missions auprès de ses collectivités actionnaires, notamment :

- Accompagnement des collectivités dans la rénovation et l'efficacité énergétique de leur patrimoine bâti (audits énergétiques, AMO, maîtrise d'ouvrage déléguée) ;
- Pilotage de l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion et travaux préparatoires au Bilan Énergétique de La Réunion ;
- Animation et secrétariat de la gouvernance énergie et travaux préparatoires pour la rédaction de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie ;
- Animation du service public régional de la rénovation énergétique et de l'Habitat (transition du SARE vers le SPRH)
- Animation de l'OPAH RU (Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat) de la ville de Saint Pierre Animation des dispositifs de soutien aux ménages (chauffe-eau solaires, photovoltaïque) et accompagnement des collectivités sur les énergies renouvelables locales et la mobilité durable ;
- Participation à des projets d'innovation et de coopération européenne adaptés aux territoires insulaires et tropicaux.

Faits marquants de l'exercice 2025

Maîtrise de la demande en énergie (MDE)

Lancement d'une campagne d'audits énergétiques pour les ménages précaires avec un objectif de 300 audits et une équipe dédiée. Finalisation des audits énergétiques des 126 bâtiments du patrimoine du Conseil Départemental (plus de 100 réalisés). Déploiement de l'expérimentation « froid performant » sur 100 ménages (CCAS de l'Étang-Salé, Cilaos, Sainte-Suzanne). Transition engagée du dispositif SARE vers le nouveau service public régional de la rénovation de l'habitat (SPRH).

Solaire et photovoltaïque

Sur le KAP Écosolidaire : 2,86 M€ d'aide publique engagée et 7 753 m^2 de capteurs solaires installés avec 8 entreprises partenaires. Sur le KAP Photovoltaïque : plus de 2 200 dossiers d'aide instruits et autant de demandes de paiement traitées, avec un contrôle renforcé (161 vérifications à distance, 211 sur site). Mise en service de 3 installations de recharge photovoltaïque pour la CINOR (Le Kub à Saint-Denis, école de musique de Beauséjour, médiathèque Aimé Césaire 151 kWc et 6 bornes) et de 2 centrales PV sur les écoles de Saint-Pierre (626 kWc au total).

Energies renouvelables

Avancement du Schéma Régional Biomasse (10 comités de rédaction) et achèvement de l'étude de méthanisation des boues de la STEP pour la CIVIS. Structuration de la filière

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

hydrogène avec la création de la délégation France Hydrogène Réunion Océan Indien et une étude de faisabilité sur le verdissement de la flotte d'autocars Car Jaune. Poursuite de l'exploitation de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes et de l'assistance au développement de l'éolien offshore.

Stratégie territoriale et observation
Publication du Bilan Énergétique de la Réunion 2024 (édition 2025) et mise à jour du site de l'Observatoire. Finalisation des bilans carbone de Saint-Louis, Saint-André et de la CIREST. Poursuite de l'animation de la gouvernance de l'énergie et du suivi de la révision de la PPE.

Développement et innovation
Lancement de l'OPAH-RU de Saint-Pierre et du programme de rénovation du patrimoine scolaire (ex-Édurénov), avec une enveloppe de travaux d'environ 70 M€ identifiée et un COPIL réunissant Région, FNCCR, Banque des Territoires, DEAL et AFD. Forte activité européenne (MAESHA, Interreg REMOTE, Twinsolar, LIFE) et obtention en décembre 2025 de l'appel à projets PathwayToResilience (P2R).

Gestion administrative et financière
Structuration du comité d'offres avec une nouvelle fiche de recensement des besoins, et consolidation du comité de projets (approbation avec les actionnaires, suivi de l'avancement technique partagé). Réalisation d'un état des lieux et d'une cartographie des process internes, avec correction des autorisations d'accès au SharePoint de l'entreprise. Audit de la fonction finances et mise en place de préconisations, optimisation de la comptabilité analytique détaillée, et travaux d'amélioration du reporting et des échanges avec les collectivités. Déploiement de la dématérialisation des processus pour gagner en efficacité.

Gestion, gouvernance et moyens
Nomination du nouveau commissaire aux comptes (cabinet EXA) lors de l'AGO du 27 juin 2025, audit de la fonction finances et déploiement de la dématérialisation. Déménagement dans les nouveaux locaux de Savannah, mise en place de GLPI et audit de cybersécurité côté informatique.

RH
Signature de l'accord d'égalité professionnelle avec le CSE, audit de sécurité et formations habilitantes sur le site du Bras des Lianes, et plusieurs recrutements et créations de poste.

Animation et communication
Organisation du Séminaire Énergies Réunion, déploiement des plans de communication des dispositifs (KAP PV, SLIME, Écosolidaire, EFF'KAZ) et présence sur des événements grand public (Salon des Séniors, Salon « Nou lé lokal »).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Service juridique

Mise à jour du Kbis et organisation des instances de la société (CA, AS, AG). Passation des marchés pour les besoins internes (CAC, expert-comptable, formation, sous-traitance, communication, nettoyage…) et assistance/ conseil juridique aux équipes. Travaux engagés sur la commande publique : actualisation du règlement intérieur de la commande publique et mise à jour du guide interne (programmée pour 2026). Sur le volet RGPD : mise en place d'un registre des traitements, écriture des procédures et du guide de bonnes pratiques, gestion des réclamations et accompagnement des équipes.

Les tableaux ci- après présentent les actions des directions et services opérationnelles de l'entreprise.

Activités du Pole MDE

Axes	Actions	Année	Etat	Actions de maitrise des dépenses	COMMENTAIRES
Audits techniques - EFFI'KAZ – Audit énergétique	Mise en œuvre des audits énergétiques pour les ménages précaires par une équipe dédiée avec un objectif de 300 audits.	2025	OK		Mise en œuvre des audits énergétiques pour les ménages précaires par une équipe dédiée avec un objectif de 300 audits.
Audits techniques - EFFI'KAZ – Audit énergétique	Accompagnement des bureaux d'études et instruction des dossiers pour la Région Réunion sur les audits énergétiques des ménages CSP+	2025	En cours		Fin d'obligation EFFIKAZ' pour aides CTC --> CPI Animation impactée --> réorganisation équipe dédiée
Audits techniques - EFFI'KAZ - Expérimentation Froid performant	Déploiement de l'expérimentation froid performant	2025	EN cours		Déploiement sur 100 ménages avec les CCAS de Etang Salé, Cilaos et Ste Suzanne Démarrage du déploiement sur la commune de l'Etang-Salé effectif depuis le 08 décembre Démarrage des visites sur Sainte-Suzanne et Cilaos à partir de février 2026
Audits techniques - Clim PV personnes agées	Définition du cadre du dispositif pour accompagner la mise en œuvre d'une cellule de vie énergétiquement performante et autonome en énergie pour les personnes âgées	2025	En cours		En stand by - redéfinition du dispositif pour intégration problématique du chauffage dans les hauts Arrêt du projet sur décision de la Région Réunion, réorientation des fonds sur des actions éprouvées
SLIME	Lancement dématérialisation pr gain de productivité	2025	En cours		Formation des équipes techniques à partir de la deuxième semaine de décembre 2025
SLIME	Mise en œuvre partenariat FSL, CCAS	2025	En cours		Partenariat effectif entre le FSL et le SLIME : - Projet d'intégration de la systématisation d'une visite SLIME dans le règlement intérieur du FSL (renforcement de la présence du SLIME comme outil de prévention à la consommsation énergétique et de gestion budgétaire) - Courrier du CG incitant les bénéficiaires du FSL à se rapporcher des services d'Energies Réunion pour la réalisation d'un diagnostic énergétique - Partenariat (visite conjointe) avec les structures d'accompagnement social (Travailleurs sociaux) agréées par le CG dans le cadre de l'ASLL
SLIME	Mise en œuvre d'actions concentrées sur un ou des quartiers prioritaires : . Convention CCAS Saint Denis	2025	En cours		Sensibilisation des mairies annexes pour identification et remontée des familles éligibles au dispositif
SLIME +	Echanges pour la mise en place d'une expérimentation avec EDF sur le programme SLIME+, avec une offre sur l'électroménager performant pour envisager la poursuite du programme après 2025	2025	En cours		Etude de la possibilité de financer les actions n'entrant pas dans le champ des dispositifs actuels (saisie Nexus, vérification de l'enlèvement du bn équipement etc.)
Transition SARE --> SPRH	Contrat Région jusqu'au 30/06/2025 pour contractualisation par la suite avec EPCI sur l'ICO (Information Conseils Orientation avec TO - CIVIS) - Négociation encore en cours avec autres EPCI	2025	En cours		
Ingénierie MDE Tertiaire	Finalisation des audits énergétiques des 126 batiments du CG974	2025	En cours		Finalisation des audits énergétiques des 123 batiments du CG974 (+ 100 réalisés) Avenant de durée négocié avec les services de la DBP
Ingénierie MDE Tertiaire	Accompagnement mise en œuvre de l'arrêté tertiaire de La Possession	2025	OK		
Ingénierie MDE Tertiaire	AMO Eclairage public pour SIDELEC	2025	En cours		RAO validé en CAO, démarrage potentiel des instrumentations courant premier semestre 2026
Ingénierie MDE Tertiaire	AMO sur travaux ECS, climatisation, audits énergétiques et rénovation énergétique pour Direction Bâtiment Région	2025	En cours		

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Service EnR

Programme	Axes	Actions	Année	Etat	Actions de maîtrise des dépenses	COMMENTAIRES
Biomasse	Biomasse	Révision du Schéma Régional Biomasse - validation intermédiaire en cours Consultation, et validation prévues en 2026	2025	En cours		Réalisation 10 comités de rédaction et 2 comités de pilotage
Biomasse	Biomasse	Etude méthanisation des boues de STEP	2025	OK		Réalisée et restituée à la CIVIS
Biomasse	Biomasse	Accompagnement et soutien mise en place projet méthanisation industrielle et de gazéification	2025	En cours		37 réunions d'échanges avec les partenaires, porteurs de projet (nouveaux et existants), potentiels utilisateurs Documents d'aide à la décision sur le projet de gazéification Appel à manifestation d'intérêt lancé pour la réalisation des études d'opportunité sur la méthanisation
Biomasse	Biomasse	Contribution à l'animation des filières biomasse	2025	En cours		Participation et contribution à une dizaine de réunions d'animation à l'échelle du territoire
Biomasse	Biomasse	Analyse territoriale sur la méthanisation agricole	2025	En cours		Collecte et analyse des données sur les gisements, usages du biogaz et du digestat Construction d'un outil techno-économique sur le dimensionnement des unités de méthanisation
Géothermie	Géothermie	Accompagnement développement de la filière	2025	En cours		* Réunion institutionnelle comprenant les industriales réalisée (DEAL, Région Reunion, BRGM, Albioma, Engie) * Suivis des projets Géothermie - Echanges avec Albioma (courrier de support pour le fonds de garantie pour les forages.
Energies Marines	Energies Marines	Accompagnement développement de la filière - Participation salon BEANERGY sur éolien offshore et autres EMR - Rencontre avec divers acteurs des EMR	2025	En cours		* Participation au Salon Beanergy 2025 et rencontres avec divers acteurs des énergies marines renouvelables (26 rencontres comprenant institutionnels, collectivités, Etablissements publics, industriels, bureaux d'études, développeurs, fournisseurs)
Energies Marines	Energies Marines	Soutien à l'animation de la cellule EMR (CEMER et COTECH CEMER) - Lien acteurs nationaux	2025	En cours		* Pas de CEMR tenue en 2025 * 2 CEMR en 2024 * 8 COTECH/COPIL tenus en 2024 * 9 COTECH/COPIL tenus en 2025
Energies Marines	Energies Marines	Eolien Offshore : - Etudes de caractérisation de sites ou de zonage - Participation définition de la feuille de route de développement d'un projet	2025	En cours		* Mise à jour de la cartographie des zones propices au déploiement de l'EOF * Publication en ligne de l'analyse multicritère et de la note méthodologique associée Rédaction de deux documents stratégiques territoriale et patrimoniale. Rédaction d'une V2 Note d'opportunité autour des possibilités de l'H2 en application stationnaire (couplage formation pro) Accompagnement des porteurs de projets. Organisation du séminaire de consultation H2
Hydrogène	Hydrogène	Rédaction et mise en oeuvre de la feuille de route hydrogène	2025	En cours		
Hydrogène	Hydrogène	Accompagnement à la mise en oeuvre d'un projet de bus H2	2025	En cours		Lancement d'une étude de faisabilité sur le verdissement de la flotte d'autocars de la Région Réunion (car jaune). Délégation FH Reunion OI créée en octobre 2024, programme de travail établi sur 2025-2027. 4 GT territoriaux : 3 GT ZNI, 1 réunion des délégués, 1 réunions de création de délégation, 3 réunions DI-DRA, 1 task Force, 2 présentations aux actinurs (TEMERGIE) , 2 webinaire de délégation Participation à 2 évements nationaux sur l'hydrogène
Hydrogène	Hydrogène	Accompagnement au développement de la filière Mise en place et portage de la Délégation France Hydrogène	2025	OK		
Eolien terrestre	Eolien terrestre	Mise à jour du Schema Régional Eolien Réalisation de l'évaluation environnementale Consultation publique lancée et finalisée	2025	En cours		Echanges avec la DEAL Validation en commission à prévoir en 2026 4 réunions publiques réalisées
Hydraulique	Hydraulique	Exploitation de la centrale hydro-électrique du Bras des Lianes	2025	En cours		Echanges avec la CIREST sur la gestion des ouvrages et le débit minimum biologique Production d'une convention de gestion des ouvrages Gestion de crise relatives aux évènements climatiques majeurs début 2025 (crues et cyclone Garance) afin de rétablir et maintenir l'AEP de Saint-André Réalisation d'un état des lieux des sites (captages et microcentrales) post-Garance Identification et chiffrage des travaux de remise en état post-Garance Opérations de mise en sécurité des sites post-Garance (accès et ouvrages) Réalisation d'un audit de sécurité (analyse et évaluation des risques professionnels) et restitution des résultats avec le bureau de contrôle SOCOTEC Définition et mise en oeuvre des plans d'action et de formation pour la réduction des risques professionnel identifiés dans l'audit de sécurité
Hydraulique	Hydraulique	Accompagnement à la définition du projet de rénovation de la centrale du Bras des Lianes	2025	En cours		Réalisation d'un audit technique: état des lieux, définition de la gestion de l'ouvrage, et programme des travaux Réalisation des diagnostics complémentaires: localisation de la conduite forcée, plans 3D, inspection de la canalisation Accompagnement de la région sur la maitrise foncière Lancement des procédures réglementaires pour le projet
Hydraulique	Hydraulique	Accompagnement à la réhabilitation de l'étage 1 de la centrale du Bras des Lianes	2025	En cours		Définition du programme des travaux Production du plan d'affaires Echanges avec EDF SEI Production des éléments d'aide à la décision pour la région Assistance technique sur les centrales PV en AOT de la région : - Réalisation de trois réunions avec les services de la Région (DBP, DTE et DAF) pour présenter la stratégie opérationnelle de régularisation et de suivi des centrales AOT sur les volets financier, technique et réglementaire. - Identification et présentation des méthodes de calcul des redevances. - Mise en place d'un dossier de partage avec les services de la Région pour le suivi administratif. - Collecte et archivage des données administratives relatives aux CGT.
Hydraulique	Photovoltaique	Exploitation de centrales photovoltaique et RVE	2025	En cours		

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Axes	Actions	Année	Etat	Actions de maîtrise des dépenses	COMMENTAIRES
Biomasse	Révision du Schéma Régional Biomasse - validation intermédiaire en cours Consultation, et validation prévues en 2026	2025	En cours		Réalisation 10 comités de rédaction et 2 comités de pilotage
Biomasse	Observatoire des biomasses 2023 réalisé/restitué Collecte de gisements 2024/2025 en 2025 pour restitution en 2026	2026	En cours		Travail à réaliser sur la valorisation des résultats Valorisation des documents produits dans le cadre des missions d'Energies Réunion avec la Région
Biomasse	Etude méthanisation des boues de STEP	2025	OK		Réalisée et restituée à la CIVIS
Biomasse	Accompagnement et soutien mise en place projet méthanisation industrielle et de gazéification	2025	En cours		37 réunions d'échanges avec les partenaires, porteurs de projet (nouveaux et existants), potentiels utilisateurs Documents d'aide à la décision sur le projet de gazéification Appel à manifestation d'interet lancé pour la réalisation des études d'opportunité sur la méthanisation
Biomasse	Contribution à l'animation des filières biomasse	2025	En cours		Participation et contribution à une dizaine de réunions d'animation à l'échelle du territoire
Biomasse	Analyse territoriale sur la méthanisation agricole	2025	En cours		Collecte et analyse des données sur les gisements, usages du biogaz et du digestat Construction d'un outil techno-économique sur le dimmensionnement des unités de méthanisation
Géothermie	Accompagnement développement de la filière	2025	En cours		* Réunion institutionnelle comprenant les industrielles réalisée (DEAL, Région Réunion, BRGM, Albioma, Engie) * Suivis des projets Géothermie - Échanges avec Albioma (courrier de support pour le fonds de garantie pour les forages,
Energies Marines	Accompagnement développement de la filière - Participation salon SEANERGY sur éolien offshore et autres EMR - Rencontre avec divers acteurs des EMR	2025	En cours		* Participation au Salon Seanergy 2025 et rencontres avec divers acteurs des énergies marines renouvelables (26 rencontres comprenant Institutionnels, collectivités, Établissements publics, industriels, bureaux d'études, développeurs, fournisseurs)
Energies Marines	Soutien à l'animation de la cellule EMR (CEMER et COTECH CEMER) - Lien acteurs nationaux	2025	En cours		* Pas de CEMR tenue en 2025 * 2 CEMR en 2024 * 8 COTECH/COPIL tenus en 2024 * 9 COTECH/COPIL tenus en 2025
Energies Marines	Eolien offshore : - Etudes de caractérisation de sites ou de zonage - Participation définition de la feuille de route de développement d'un projet	2025	En cours		* Mise à jour de la cartographie des zones propices au déploiement de l'EOF * Publication en ligne de l'analyse multicritère et de la note méthodologique associée
Hydrogène	Rédaction et mise en œuvre de la feuille de route hydrogène	2025	En cours		Redaction de deux documents stratégiques territoriale et patrimoniale. Redaction d'une V2 Note d'opportunité autour des possibilités de l'H2 en application stationnaire (couplage formation pro). Accompagnement des porteurs de projets. Organisation du séminaire de consultation H2
Hydrogène	Accompagnement à la mise en œuvre d'un projet de bus H2	2025	En cours		Lancement d'une étude de faisabilité sur le verdissement de la flottes d'autocars de la Région Réunion (car Jaune).
Hydrogène	Accompagnement au développement de la filière Mise en place et portage de la Délégation France Hydrogène	2025	OK		Délégation FH Réunion OI créée en octobre 2024, programme de travail établie sur 2025-2027. 4 GT territoriales , 3 GT ZNI, 1 réunion des délégués, 1 réunions de création de délégation, 3 réunions Dr-DRA, 1 task Force, 2 présentations aux acteurs (TEMERGIE) , 2 webinaire de délégation Participation à 2 évements nationaux sur l'hydrogène
Eolien terrestre	Mise à jour du Schéma Régional Eolien Réalisation de l'évaluation environnementale Consultation publiquée lancée et finalisée	2025	En cours		Echanges avec la DEAL Validation en commission à prévoir en 2026 4 réunions publiques réalisées
Eolien terrestre	Animation de la filière	2026	En cours		Production et restitution d'une note à destination des collectivités sur le développement de l'éolien terrestre prévues en 2026 Echanges à l'échelle du territoire (collectivités, élus, développeurs...) à prévoir
Hydraulique	Exploitation de la centrale hydro-électrique du Bras des Lianes	2025	En cours		Echanges avec la CIREST sur la gestion des ouvrages et le débit minimum biologique Production d'une convention de gestion des ouvrages Gestion de crise relatives aux évènements climatiques majeurs début 2025 (crues et cyclone Garance) afin de rétablir et maintenir l'AEB de Saint-André Réalisation d'un état des lieux des sites (captages et microcentrales) post-Garance Identification et chiffrage des travaux de remise en état post-Garance Opérations de mise en sécurité des sites post-Garance (accès et ouvrages) Réalisation d'un audit de sécurité (analyse et évaluation des risques professionnels) et restitution des résultats avec le bureau de contrôle SOCOTEC Définition et mise en oeuvre des plans d'action et de formation pour la réduction des risques professionnel identifiés dans l'audit de sécurité
Hydraulique	Accompagnement à la définition du projet de rénovation de la centrale du Bras des Lianes	2025	En cours		Réalisation d'un audit technique: état des lieux, définition de la gestion de l'ouvrage, et programme des travaux Réalisation des diagnostics complémentaires: localisation de la conduite forcée, plans 3D, inspection de la canalisation Accompagnement de la région sur la maitrise foncière Lancement des procédures réglementaires pour le projet
Hydraulique	Accompagnement à la réhabilitation de l'étage 1 de la centrale du Bras des Lianes	2025	En cours		Définition du programme des travaux Production du plan d'affaires Echanges avec EDF SEI Production des éléments d'aide à la décision pour la région
Photovoltaique	Exploitation de centrales photovoltaïque et IRVE	2025	En cours		**Assistance technique sur les centrales PV en AOT de la Région :** - Réalisation de trois réunions avec les services de la Région (DBP, DTE et DAF) pour présenter la stratégie opérationnelle de régularisation et de suivi des centrales AOT sur les volets financier, technique et réglementaire. - Identification et présentation des méthodes de calcul des redevances. - Mise en place d'un dossier de partage avec les services de la Région pour le suivi administratif. - Collecte et archivage des données administratives relatives aux COT. - Organisation et animation de quatre auditions des opérateurs bénéficiaires des AOT

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Service Solaire :

Axes	Actions	Année	Etat	Actions de maitrise des dépenses	COMMENTAIRES
KAP Ecosolidaire	Accompagnement à la mise en oeuvre du dispositif, instruction de 2200 dossiers de demande d'aide et vérification du bon fonctionnement de 2200 chauffe-eaux sur l'année 2025. Edition et impression d'un livret d'information grand public	2025	OK		Chiffres clés sur 2025 : 2,86 M€ d'aide publique engagée, 7753 m² de capteurs solaires installés, 8 entreprises partenaires de l'opération Reste à charge moyen constaté sur 2025 : 25,20 € Maintien de l'action en 2026
KAP Ecosolidaire	Dématérialisation des processus pour améliorer et accroître l'efficacité des équipes MDE, ECOSOL Développement des solutions logicielles no-code sur base Microsoft	2025	En cours		
KAP Photovoltaique	Sur l'année civile 2025 : Animation du dispositif avec la Région Réunion et les entreprises partenaires, instruction de 2201 dossiers de demande d'aide (1428 complets et conformes), instruction de 2204 demandes de paiement (1402 complets et conformes). Réalisation de 161 vérifications à distance et de 211 vérifications sur site	2025	OK		Poursuite de l'action en 2026
KAP Photovoltaique	Etude pour adaptation du dispositif pour accompagner le développement du PV auprès de ménages modestes. Proposition d'un cadre d'intervention, rédaction d'un projet de convention de partenariat, réalisation d'un sourcing auprès des entreprises;	2025	En cours	X	Poursuite de l'action en 2026 avec phase test (50 installations) puis massification
KAP Photovoltaique	Conventionnement avec Consuel et EDF pour amélioration du suivi de la filière	2025	A lancer		
KAP Photovoltaique	Développement plateforme logicielle pour acquisition de données sur les installations PV : définition de l'échantillon, cadrage technique et juridique	2025	En cours	X	Reflexion sur internalisation de la mission pour optimiser les couts/qualité/délai. Poursuite de l'action en 2026
Cadastre solaire de La Réunion	Démarrage des travaux de mise à jour du cadastre solaire de la Réunion : collecte de données, échanges avec les cofinanceurs potentiels.	2025	En cours	X	
CINOR (CPIs 2020, 2023 et 2025)	Suivi de travaux et mise en service de 3 installations de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques : Le Kub (Saint Denis), école de musique de Beausséjour (Sainte Marie) et médiathèque Aimé Césaire (SainteSuzanne). Soit 151 kWc et 6 bornes de recharge (2x7 kVA) en service. Reproductibilité de l'opération sur 3 nouveaux sites appartenant à la CINOR. Diagnostic des centrales photovoltaïques et des IRVEappartenant à la CINOR; élaboration d'un programme de maintenance préventive, corrective et réglementaire	2025	En cours		Poursuite des actions en 2026 sur la construction de 3 nouvelles IRVE, et le lancement des opérations de maintenance.
SIDELEC	Finalisation de la mission d'AMO pour l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour véhicules électriques de la Réunion ; participation au COPIL final	2025	OK		
PV sur patrimoine régional (accord cadre à	3 DCE rendus 1 RAO rendu 1 marchés attribué pour la construction de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur les Centres d'Exploitation et d'intervention de Portail et l'Eperon (titulaire : IXEO, montant : 572 196,57 € TTC pour les 2 lots)	2025	OK		Poursuite des actions en 2026 avec lancement des marchés de repowering sur les lycées Pierre Lagourgue & Mahatma Gandhi, et suivi travaux sur les CEI 11 nouveaux sites en étude de faisabilité pour l'installation de centrales PV en autoconsommation
Ville de Saint Pierre (CPIs n°2024-01 et 202	Contractualisation et suivi de travaux d'installation de centrales PV sur 8 écoles de la Ville de Saint Pierre 3 centrales mises en service en 2025 (écoles Isnelle Amelin, Leconte de Lisle et Michel Debré) pour une puissance totale de 626 kWc Rendu de 10 études de faisabilité pour la construction de centrales PV en autoconsommation	2025	En cours		Poursuite des actions en 2026 : continuité de suivi de travaux sur les écoles (16 sites, 3,3 MWc) et lancement d'un marché pour la construction de centrales en autoconsommation
Ville de Saint André (CPI n°2022-)	1 appel à projets publié pour la mise à disposition du parking du Colosse, en vue d'installer une ombrière photovoltaïque 1 rapport d'analyse rendu (4 offres analysées), appel à projets en cours d'attribution. Définition technique et financière d'un programme de travaux pour équiper 33 sites de la Ville de Saint André en autoconsommation avec vente de surplus. Le programme vise une puissance de 3,312 MWc, permettant de produire 4,9 GWh/an, soit l'équivalent de la consommatin de 1390 foyers.	2025	En cours		Poursuite des actions en 2026 : attribution de l'appel à projet, lancement d'un marché pour la construction des centrales en autoconsommation
	Accompagnement des collectivités dans la mise en place de centrale PV avec accompagnement dans les marchés de travaux de centrales PV (St André, St Leu, Le Tampon, TO, Région Réunion)	2026	A lancer		
Ingénierie Photovoltaique	Suivi et exploitation de projets PV X centrales supervisées pour le compte des actionnaires XXX MWh produits	2025	OK		
Dématérialisation	Dématérialisation à la main de la Région Réunion- Enjeu de maitrise et etre à l'interface pour idnetification des besoins de RH et des actiosn d'Energies Réunion	2025	En cours	X	

Service Stratégie territoriale

Axes	Actions	Année	Etat	Actions de maitrise des dépenses	COMMENTAIRES
Observatoire Energie Réunion	Rédaction BER 2024 - édition 2025	2025	OK		Chiffres clé: OK - BER Technique : OK en impression - IEGES : OK - Site internet: Mise à jour OK
Observatoire Energie Réunion	Rédaction BER 2025 - édition 2026 Intégration aspects économiques plus détaillés	2026	A lancer		
Observatoire Energie Réunion	Dématérialisation BER	2025	En cours		Objectif : consolider le traitement des données du bilan énergétique et faciliter le croisement des jeux de données
Observatoire Energie Réunion	Analyse de cycle de vie des énergies renouvelables	2025	En cours		Travaux du stagiaire sur la partie biomasse (pellet de bois et biodiésel) et à poursuivre + les autres énergies renouvelables
Observatoire Energie Réunion	Focus sur mobilité	2025	En cours		Un premier focus a été réalisé mais à approfondir en 2026 avec une vision de la projection
Observatoire Energie Réunion	Conventionnement pour financement	2025	EN cours		Réunion avec les financeurs le 15 décembre 2025
Gouvernance Energie	Animation de la gouvernance - Coordination CSP - COTECH - Mise en place instance consultative - Animation et secrétariat gouvernance	2025	En cours		Cette action se poursuit sur le 1er semestre 2026.
Gouvernance Energie	Suivi de la révision de la PPE	2025	En cours		Se prolonge sur 2026
Bilans territoriaux	Bilan carbone sur différentes collectivités (Tampon, Région, Saint André, Saint Louis ...)	2025	En cours		Les bilans carbones des communes de Saint-Louis, de Saint-André et de la CIREST sont finalisés. Est en cours le bilan carbone de la commune du Tampon Est reporté sur 2026, celui de la Région Réunion car le CPI sera sur les financements 2026. Pour la réalisation des bilans carbones, la phase la plus complexe est la collecte des données.
Bilans territoriaux	SAR (Réalisation partie énergie SAR)	2025	En cours		Fin de la mission en T1 2026
Bilans territoriaux	Animation PCAET (AMO CINOR)	2025	En cours		Action en cours de réalisation et qui suit le rythme d'avancement des BETs
Gouvernance Energie	Animation et secrétariat de la gouvernance	2026	A lancer		3 priorités en 2026 : - Tenue de minimum 2 comités stratégique de pilotage - Tenue de l'instance consultative en mars - avril 2026 et avoir une organisation précise - Tenir le planning de la révision de la PPE 2027 - 2036

Service Développement et Innovation

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Axes	Actions	Année	Etat	Actions de maitrise des dépenses	COMMENTAIRES
OPAH RU Saint-Pierre	Accompagnement des personnes et de leurs actions d'amélioration de l'habitat et lancement des premiers chantiers	2025	En cours		
Renovation du patrimoine immobilier scolaire (Ex Edurenov)	Animation et Accompagnement au programme de rénovation du patrimoine scolaire des collectivités de la Réunion	2025	En cours		Mise en place convention et COPIL Région , FNCCR, BDT/CDC, DEAL, AFD Phase Etat des lieux réalisés auprés de plus de 20 Communes Identification et définition de l'enveloppe de financement de travaux de 70M€ Accompagnement à la mise en place des premiers audits et plan de financement en 2026
Plateforme Energie	Etude de préfiguration d'un pole d'appui technologique aux entreprises et à la R&D dans le domaine des énergies renouvelables et du bâti tropical : · Définition du modèle technico-économique . Réponse à AAP Européen Teaming . Pré-programmation Batiment	2025	En cours		
Etude futurs énergétiques 2050	Réalisation et portage de l'étude	2025	NOK		Portage de l'étude par DGEC
Etude futurs énergétiques 2050	Participation et contribution à la définition des hypothèses et données d'entrée et analyse et audits des résultats du modèle et de l'étude	2025	En cours		
SEM Energie	Accompagnement à la création d'une SEM Energie (SIDELEC, Région, CDC)	2025	NOK		Difficultés avec le SIDELEC - Reprise du projet par Région Réunion
SEM Energie	Mise en place d'un cadre contractuel pour portage de la mission	2026	A lancer		
SEM Energie	Articulation avec équipes et expertises d'Energies Réunion et des acteurs du territoire	2026	A lancer		
Réponse et animation des AAP Européens	- Participation aux projets européens et animation locale : MAESHA : Partenaire associé - modélisation des réseaux electriques insulaires REMOTE : Partenaire coordinateur - Partage et Echanges sur les politiques énergétiques des territoires insulaires Manag Energy : Partenaire - Echange sur le fonctionnement des Agences Régionale de l'energie européenne Twinsolar : Participation et animation du projet en interface avec les acteurs locaux Candidature à des projets européens pour le compte de différents actionnaires d'energies : Projet P2R : Pathway to REsilience Manag Energy LIFE: Energy4 dignity : Création et animation d'un réseau d'acteurs de la précarité énergétique		En cours		
PathwayToResilience (P2R)	Accompagnement de la Région sur un AAP relatif à l'adaptation du confort thermique pour les étudiants et les séniors	2026	A lancer		AAP gagné en décembre 2025, contractualisation (CPI) à faire

Gestion administrative, financière et juridique du service DAF et du service juridique :

Programme	Axes	Actions	Année	Etat	Actions de maitrise des dépenses	COMMENTAIRES
Gestion Administrative, Financière	Comité d'offres	Consolidation du comité d offres avec nouvelle fiche rem	2025	OK	x	
Gestion Administrative, Financière	Comité d'offres	Articulation avec comité de projet	2025	En cours		
Gestion Administrative, Financière	Gestion administrative et financière	Etat des lieux des process internes & cartographie des process	2025	A finaliser	X	
Gestion Administrative, Financière	Gestion administrative et financière	Analyse corrective des autorisations d'accès du sharepoint de l'entreprise	2025	OK		
Gestion Administrative, Financière	Gestion administrative et financière	Dematerialisation des processus pour améliorer et accroître l'efficacité des équipes et améliorer le suivi administratif . Mise en place des processus . Mise en place outil ZEENDOC	2025	En cours	X	
Gestion Administrative, Financière	Gestion administrative et financière	Audit de la fonction finances Mise en oeuvre des préconisations Optimisation équipe finances	2025	OK	X	
Gestion Administrative, Financière	Gestion administrative et financière	Mise en place d'une comptabilité analytique détaillée	2025	OK	x	
Gestion Administrative, Financière	Gestion administrative et financière	Création de documents afin d'uniformiser les méthodes de travail et d'optimiser la performance des équipes	2025	A lancer	x	
Gestion Administrative, Financière	Gestion administrative et financière	Amélioration et Mise en place de tableaux de bord et de tableau de suivi interne et externe	2025	En cours	x	
Gestion Administrative, Financière	Gestion administrative et financière	Révision pour simplification process achats	2025	Programmé avec cabinet Charrel pour T1 2026	x	
Gestion Administrative, Financière	Gestion administrative et financière	Réflexion sur mise en place actions R&D&I	2025	NOK	x	
Gestion Administrative et Juridique	Gestion administrative et financière	Amélioration de la qualité et de la régularité des envois des courriers de contrôle analogue	2025	En cours		
Gestion Administrative, Financière	Gestion de projets - Contrôle de gestion	Consolidation du comité de projets: - Approbation avec actionnaires du CA réalisé : OK - Amélioration suivi facturation et des contrats - Amélioration du reporting et des échanges avec les collectivités	2025	OK		
Gestion Administrative, Financière	Gestion de projets - Contrôle de gestion	Amélioration des imputations du temps de travail réel sur les projets	2025	En cours	X	
Gestion Administrative, Financière	Gestion de projets - Contrôle de gestion	Mise en place des fiches projets avec détail de l'avancement technique partagé avec actionnaires	2025	OK	x	
Gestion Administrative et Juridique	Gouvernance - Vie sociale	Mise à jour du KBIS	2025/ 2026	En cours		Retard et difficultés de mise à jour avec le greffe
Gestion Administrative et Juridique	Gouvernance - Vie sociale	Organiser plus de CA et AS dans l'année Contribuer à l'organisation des assemblées de la structure (AS/CA/AG)	2025	En cours		
Gestion Administrative et Juridique	Marchés et Achats	Passation de marchés pour les besoins internes : - Assistance et conseils juridiques	2025	OK		
Gestion Administrative et Juridique	Marchés et Achats	Passation de marchés pour les besoins internes : - CAC - Expert comptable - Formation - Sous traitance accompagnement OPAH RU - Communication - Nettoyage des locaux - Autres	2025	OK	x	
Gestion Administrative et Juridique	Marchés et Achats	Mise à jour du guide interne de la Commande Publique: Actualisation du Règlement de la commande publique Mise en place des procédures internes	2025	Programmé avec cabinet Charrel pour T1 2026	x	Non disponibilité Cabinet d'avocats - programmation T1 2026
Gestion Administrative et Juridique	RGPD	Mise en place d'un registre des traitements de la SPL ER Mentions d'information des documents de la SPL ER Ecriture des procédures/ guide de bonnes pratiques Gérer les réclamations Accompagner les equipes sur la thématique RGPD Audit RGPD à mettre en place (interne) ou externe - Action ajouter le 23/05/2025	2025	En cours		Travail a réaliser en continu

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Gestion Logistique et moyens généraux :

Axes	Actions	Année	Etat	Actions de maitrise des dépenses
Assurances	**Assurances** Révision et actualisation puis transmission d'un dossier technique et financier complet à destination du Comité Directeur des Assurances, Saisine du Bureau Central de Tarification – Branche Construction, pour obtenir une couverture obligatoire minimale, Poursuite de la recherche de solutions pour les autres volets non assurables obligatoirement (diagnostics, conseil, exploitation technique…), Sollicitation Echange avec lde collectivités actionnaires notamment la collectivité majoritaire sur la définition d'un cadre juridique permettant dans de sécuriser lele cadre du transfert des responsabilités assurantielles.	2025	OK	
Imprimantes	Imprimantes: lancement Marché Imprimantes pr optimisation économique	2025	En cours	
Locaux	Déménagement à Savannah, locaux de La Distillerie : . Travaux d'emménagement	2025	OK	
Locaux	Définition en cours des locaux et des espaces	2025	OK	x
Véhicules	Amélioration de la gestion du parc véhicule avec l'aide du logiciel de géolocalisation	2025	En cours	X
Informatique	Mise en place GLPI pour amélioration gestion du parc matériel informatique	2025	En cours	
Informatique	Réalisation d'un audit cybersécurité	2025	OK	
Informatique	Gestion des solutions logicielles	2025	En cours	
Informatique	Gestion des interfaces informatiques du déménagement Savannah	2025	OK	
Informatique	Accompagnement de la dématérialisation	2025	En cours	x
Informatique	Mise en place des préconisations de l'audit cyber sécurité	2025	En cours	
Téléphonie	Amélioration du suivi du parc téléphone	2025	En cours	x
Informatique	Inventaire du parc informatique et identification des matériels pouvant faire l'objet d'une vente	2025	En cours	

Programme	Axes	Actions	Année	Etat	Actions de maitrise des dépenses
Structure, logistique et moyens généraux	Assurances	**Assurances** Révision et actualisation puis transmission d'un dossier technique et financier complet à destination du Comité Directeur des Assurances, Saisine du Bureau Central de Tarification – Branche Construction, pour obtenir une couverture obligatoire minimale, Poursuite de la recherche de solutions pour les autres volets non assurables obligatoirement (diagnostics, conseil, exploitation technique…), Sollicitation Echange avec lde collectivités actionnaires notamment la collectivité majoritaire sur la définition d'un cadre juridique permettant dans de sécuriser lele cadre du transfert des responsabilités assurantielles.	2025	OK	
Structure, logistique et moyens généraux	Imprimantes	Imprimantes: lancement Marché Imprimantes pr optimisation économique	2025	En cours	
Structure, logistique et moyens généraux	Locaux	Déménagement à Savannah, locaux de La Distillerie : . Travaux d'emménagement	2025	OK	
Structure, logistique et moyens généraux	Locaux	Définition en cours des locaux et des espaces	2025	OK	x
Structure, logistique et moyens généraux	Véhicules	Amélioration de la gestion du parc véhicule avec l'aide du logiciel de géolocalisation	2025	En cours	X
Structure, logistique et moyens généraux	Informatique	Mise en place GLPI pour amélioration gestion du parc matériel informatique	2025	En cours	
Structure, logistique et moyens généraux	Informatique	Réalisation d'un audit cybersécurité	2025	OK	
Structure, logistique et moyens généraux	Informatique	Gestion des solutions logicielles	2025	En cours	
Structure, logistique et moyens généraux	Informatique	Gestion des interfaces informatiques du déménagement Savannah	2025	OK	
Structure, logistique et moyens généraux	Informatique	Accompagnement de la dématérialisation	2025	En cours	x
Structure, logistique et moyens généraux	Informatique	Mise en place des préconisations de l'audit cyber sécurité	2025	En cours	
Structure, logistique et moyens généraux	Téléphonie	Amélioration du suivi du parc téléphone	2025	En cours	x
Structure, logistique et moyens généraux	Informatique	Inventaire du parc informatique et identification des matériels pouvant faire l'objet d'une vente	2025	En cours	

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Service RH

Programme	Axes	Actions	Année	Etat	Actions de maîtrise des dépenses
Ressources Humaines	Gestion CSE	Echanges et gestion des interfaces avec le CSE	2025	En cours	
Ressources Humaines	Gestion du personnel	Accord égalité professionnelle avec CSE	2025	OK	
Ressources Humaines	Gestion du personnel	Mise en place d'une action annuelle de team building (2022-2025)	2025	En cours	
Ressources Humaines	Gestion du personnel	Révision de l'accord d'entreprise et du règlement intérieur : . Mise en place du suivi du temps de travail avec le badgeage distanciel . Mise en conformité du cadre de travail par rapport à la réglementation relative au temps de travail . Mise en place d'une approche réaliste de la valeur du temps de travail avec réflexion sur la politique de récupération du temps ou de rémunération par primes . Mise en place d'un cadre de travail pour assurer un meilleur pilotage du travail et de l'activité de l'entreprise. . Pour les équipes, mise en place d'un cadre de travail pour assurer un suivi d'activité et avoir une politique QVT au sein de l'entreprise	2025	En cours	X
Ressources Humaines	Gestion du personnel	Mise en place marché formation	2025	A lancer	
Ressources Humaines	Gestion du personnel	Mise en place Atelier "Evolution de carrière"	2025	A lancer	
Ressources Humaines	Gestion du personnel	Mise en place du suivi des temps	2025	En cours	
Ressources Humaines	Gestion personnel	Gestion des NAO	2025	A lancer	
Ressources Humaines	Organisation des équipes	Définition des piliers de l'entreprise	2025	OK	
Ressources Humaines	Organisation des équipes	Mise en place dispositif d'alerte à l'atteinte de la probité	2025	En cours	
Ressources Humaines	Organisation des équipes & Recrutement	Recrutement de techniciens en remplacement	2025	OK	
Ressources Humaines	Organisation des équipes & Recrutement	Remplacement des postes vacants : . Techniciens . Responsable juridique . Juriste . Chargé/chef de projet OER . Chef de projet MDE Tertiaire (Rplct Chef de service MDE Tertiaire) . Chargé de projet solaire (Rplct chef de projet dématérialisation)	2025	En cours	
Ressources Humaines	Organisation des équipes & Recrutement	Création de poste : . Chef de projet futurs énergétiques (Nlle mission) . Alternants services MDE - ENR (Missions MDE & controle KAP PV & ECS) . Chefs de projet solaire (si contrat collectivité St André & St Pierre) . Chargé/chef de projet Energies Citoyennes (si Contrat Région / ADEME) . Autres (si contrats supplémentaires le nécessitant)	2025	En cours	
Ressources Humaines	Projets RH	Mise en place atelier "Amélioration de la sécurité"	2025	A lancer	
Ressources Humaines	Projets RH	Accompagnement et soutien aux managers et délégation de pouvoir	2025	A lancer	
Ressources Humaines	Projets RH	Mise en place cadre d'intégration des nouveaux arrivants et mise en place charte de recrutement avec le CSE	2025	En cours	
Ressources Humaines	Projets RH	Mise en place de la culture d'entreprise	2025	En cours	
Ressources Humaines	Sécurité	Mise à jour du DUERP	2025	En cours	
Ressources Humaines	Sécurité	Audit et définition d'un plan de prévention des risques	2025	OK	
Ressources Humaines	Sécurité	Audit de sécurité sur Bras des Lianes, Formation et habilitation des équipes aux formations obligatoires (travaux en hauteur, SST, ...) Mise en application d'une note de service droit de retrait Renouvellement et achat de nouveaux EPI, Acquisition de matériels de sécurisation des équipes (balise GPS, bouton d'alerte...), Ecriture et mise à jour des procédures de maintenance (Bras des Lianes)	2025	OK	
Ressources Humaines	Gestion du personnel	Campagne d'entretien annuel et professionnel via Eurecia	2025	OK	
Ressources Humaines	Gestion du personnel	BDESE	2025	En cours	
Ressources Humaines	Gestion du personnel	Accompagnement des managers au pilotage de leurs équipes par le suivi des temps (lié au nouvel accord d'entreprise signé). 2 sessions de prévues : 1 atelier sur le cadre réglementaire et leur rôle ; un 2ème atelier sur la pratique via l'outil Eurecia (suivi des temps, planification...)	2025	En cours	

Service Animation territoriale et communication

Axes	Actions	Année	Etat	COMMENTAIRES
Animation Territoriale	Travail collaboratif et conventionnement avec les collectivités et les CCAS	2023-2026	En cours	
Animation Territoriale	Echanges avec les collectivités locales	2023-2026	En cours	
Communication externe	Organisation du Séminaire Energies Réunion	2025	OK	
Marketing & Animation Territoriale	Réflexion sur la stratégie marketing de l'entreprise à faire aboutir	2025	En cours	A finaliser et mettre en place
Communication externe	Mise en place d'un rapport d'activités	2025	NOK	Retard dans la rédaction du document
Communication externe	Mise en place plan de comm° de chaque service	2025	OK	Réalisé (KAP PV/SLIME/ECOSOL/EFFI'KAZ)
Communication externe	Gestion des réseaux sociaux	2025	OK	Publications Linked OK
Communication externe	Mise en place d'une newsletter externe	2025	NOK	
Communication externe	Création et Envoi Newsletter veille Technique x3 (Énergies Marines)	2025	OK	
Communication externe	Site web en anglais	2025	En cours	Dévis passé, Module développé par le prestataire, Rédaction des articles en anglais en cours
Communication externe	Mise à jour site web avec remplissage exhaustif de toutes les rubriques	2025	NOK	Site web non à jour - Retard
Communication externe	Présence sur Salon des Séniors	2025	En cours	
Communication interne	Organisation teambuilding - randonnée	2025	OK	
Communication interne	Présence sur salon nou lé lokal	2025	OK	
Communication interne	Mise en place d'une newsletter interne	2025	OK	Une newsletter sur 2
Communication externe	Création d'un catalogue de prestation	2025	En cours	En retard - Remaniement des chapitres et du texte

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Sur le plan financier, l'exercice 2025 se solde par un résultat net positif de 268 201 €, confirmant la solidité de la gestion de la société.

Opérations menées en 2025 – CINOR

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025
Mission d'appui et de conseil à la CINOR pour la révision du PCAET	convention n° CINOR/2024/02	26 418,00 €	- €	25,92%
Mission d'appui et de conseil à la CINOR pour la mise à jour du BEGES sous la méthodologie Bilan Carbone® Patrimoine et Compétence	convention n° CINOR/2024/01	17 972,35 €	- €	30,24%
Mise à jour du profil climat de la CINOR	N°CINOR/2025-03	11 587,91 €	- €	0,00%
AMO de la CINOR pour la réalisation d'installations de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques	convention n° CINOR/2020/02	28 242,50 €	- €	100,00%
Accompagnement à l'exploitation et à la maintenance des centrales photovoltaïques (PV) et des bornes de recharge (IRVE) de la CINOR	convention n° CINOR/2023/01	22 685,00 €	- €	69,27%
Assistance à maîtrise d'ouvrage de la CINOR pour la réalisation d'installations de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques	n° CINOR/2025-01	21 819,20 €	- €	10,87%
AMO technique pour la réalisation d'une étude de potentiel en énergies renouvelables	convention n° CINOR/2022-01	46 199,31 €	- €	100,00%
Étude de faisabilité sur le développement d'un projet de transport urbain à hydrogène	convention n° CINOR/2025-02	27 216,00 €	- €	60,18%
Animation et accompagnement dans la mise en œuvre des actions issues de l'étude de potentiel ENR	convention n° CINOR/2025-03	17 989,00 €	- €	0,00%

Opérations menées en 2025 – CIREST

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025
Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences de la CIREST	convention n° CIREST/2023/01	22 100,00 €	- €	99,41%
Accompagnement de la réalisation du schéma directeur des énergies de la CIREST	convention n° CIREST/2024/01	27 649,77 €	- €	28,42%

Opérations menées en 2025 – CIVIS

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences de la CIVIS	convention n° CIVIS/2021/01	22 100,00 €	- €	100,00%
Étude de gisement des matières potentiellement méthanisables avec les boues de la station d'épuration de Pierrefonds	convention n° CIVIS/2023/01 - N°2023SPL001	24 667,75 €	- €	100,00%
Étude de potentiel hydroélectrique sur le territoire de la CIVIS	convention n° CIVIS/2024/01	17 290,00 €	- €	11,09%
Mission d'information, de conseil et d'orientation des ménages relatif au pacte territorial - France Rénov' (2025-2027)	CIVIS/2025/01	165 871,66 €	- €	0,22%

Opérations menées en 2025 – Conseil Départemental

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025
Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences du Conseil Départemental	N° Conseil Départemental/2020/01	36 725,00 €	- €	100,00%
Audit énergétique et thermique sur 126 sites patrimoine bâti du Conseil Départemental	convention n° Conseil Départemental/2023/01	369 206,50 €	- €	87,01%
Études technico-économiques pour la mise en œuvre opérationnelle des solutions cannes mixtes et cannes énergies à La Réunion	convention n° Région-Département/2021/01	73 732,72 €	- €	28,69%

Opérations menées en 2025 – Étang -Salé

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025
AMO pour le développement d'un projet mobilité durable et énergie renouvelable sur la commune de l'Étang Salé	Étang-Salé/2021/01	10 725,00 €	- €	76,67%

Opérations menées en 2025 – La Possession

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025
Mission d'accompagnement à la mise en œuvre de l'arrêté tertiaire et actions économies d'énergies sur le patrimoine de la commune de La Possession	convention N° La Possession/2023/01	45 181,29 €	- €	100,00%

Opérations menées en 2025 – Le Tampon

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Mission d'appui et de conseil à la commune du Tampon pour la réalisation du BEGES sous la méthodologie Bilan Carbone® patrimoine et compétence	-	23 725,00 €	- €	49,32%

Opérations menées en 2025 – Région Réunion

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025
Dispositifs de sensibilisation & accompagnement population (avenant 2)	convention n° DEECB/20200147	209 950,00 €	20 003,92 €	100,00%
Mise en œuvre du programme EDURENOV à La Réunion - Phase 1	convention n° DTE/20241266	21 520,80 €	- €	100,00%
Mise en œuvre des enjeux de la transition écologique du patrimoine immobilier scolaire (EDURENOV) - Phase 2	convention n° DTE/20250498	200 588,63 €	2 119,82 €	31,36%
Soutien à la mise en œuvre des actes C1 et C2 du SARE pour l'année 2021 (avenant 1)	convention n° DEECB/20210115	56 712,50 €	35 750,23 €	49,12%
AMO pour le suivi des actions de communication du programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE)	convention n° DEECB/20220273	45 500,00 €	3 500,00 €	63,12%
AMO pour le développement et la mise en œuvre d'un outil permettant de faire le suivi de la consommation électrique des particuliers à la Réunion (ECORUN)	convention n° DEECB/20220267	32 258,07 €	- €	41,06%
Mise à jour du Bilan Carbone® de la collectivité régionale pour l'année 2023	convention n° DTE/20231069	14 092,13 €	- €	0,00%
Mise à jour du Bilan Carbone® pour la collectivité régionale pour l'année 2024	convention n° DTE/20240499	22 560,25 €	- €	0,00%
Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2024	convention n° DTE/20240488	182 982,48 €	63 025,34 €	100,00%
Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2025	convention n° DTE/20250793	229 532,01 €	57 500,00 €	61,08%
Gouvernance de l'énergie 2024	convention n° DTE/20241261	99 056,00 €	- €	100,00%
Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'Energie pour l'année 2025	convention n° DTE/20250792	204 166,00 €	32 500,00 €	28,51%
Prestation SAR sur le volet Climat Air Energie	convention n° DAMT/20251144	45 922,50 €	- €	53,56%
Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une plate-forme énergie à La Réunion pour l'année 2023	convention n° DTE/20231067	25 515,00 €	5 760,37 €	100,00%
Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une plate-forme énergie à La Réunion pour l'année 2024	convention n° DTE/20241262	172 641,30 €	34 562,21 €	91,61%
Assistance pour la participation au projet MAESHA (2024)	convention n° DTE/20241267	58 950,00 €	7 500,00 €	100,00%
Interreg Europe REMOTE	convention n° DTE/20250499	271 699,26 €	51 500,00 €	28,17%
Futurs Énergétiques 2050	convention n° DTE/20251193	128 786,80 €	18 000,00 €	40,71%
AMO pour l'élaboration du volet photovoltaïque du plan solaire régional	convention n° DEECB/20220270	120 217,50 €	1 382,49 €	78,68%
Animation et mise en œuvre du dispositif Eco Solidaire pour l'année 2024	convention n° DTE/20240494	766 711,98 €	40 783,41 €	82,92%
Accord cadre : montage et instruction des dossiers de demande d'aide relatif au dispositif KAP EcoSolidaire	convention n° DTE/20241264	392 731,15 €	- €	100,00%
Animation et mise en œuvre du dispositif Eco Solidaire pour l'année 2025	convention n° DTE/20250496	1 294 838,03 €	- €	90,39%
Animation et mise en œuvre du dispositif Chèque Photovoltaïque pour l'année 2023	convention n° DDTE/20230419	825 267,86 €	- €	100,00%
Animation et mise en œuvre du dispositif KAP Photovoltaïque 2024	convention n° DTE/20241263	840 385,60 €	70 000,00 €	76,06%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Animation et mise en œuvre du dispositif KAP Photovoltaïque 2025	convention n° DTE/20250495	450 838,75 €	117 308,25 €	30,36%
Kap Photovoltaïque Solidaire 2025	convention n° DTE/20251194	48 712,70 €	29 000,00 €	0,00%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC CEI Portail	convention n° REG 2023/602195	29 071,25 €	- €	55,73%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - CEI Éperon	convention n° REG 2023/602195	29 071,25 €	- €	55,73%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC CPOI	convention n° REG 2023/602195	12 870,00 €	- €	100,00%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC CREPS St Denis	convention n° REG 2023/602195	24 960,00 €	- €	26,04%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Lycée Ambroise Vollard	convention n° REG 2023/602195	32 467,50 €	- €	43,14%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Lagourgue & Gandhi	convention n° REG 2023/602195	17 550,00 €	- €	43,33%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC 11 sites	convention n° REG 2023/602195	57 200,00 €	- €	0,00%
AMO Mise en œuvre d'un projet pilote d'approvisionnement de lignes de transport en commun en biogaz véhicule sur la STEP du Grand Prado	convention n° Région-DTD/2021/01	14 040,00 €	- €	70,14%
animation multifilères ENR 2021	convention n° DEECB/20210113	23 400,00 €	- €	100,00%
animation multifilères EnR 2025	convention n° DTE/20250497	164 608,29 €	56 600,00 €	29,42%
Développement des filières Biomasse et observatoire biomasse	convention n° DEECB/20220265	184 331,80 €	- €	100,00%
Développement des filières biomasse pour l'année 2023	convention n° DTE/20230961	184 331,80 €	- €	98,94%
Accompagnement pour la structuration des filières biomasse et l'émergence des projets de méthanisation agricoles pour l'année 2024 (avenant 1)	convention n° DTE/20240491	184 331,80 €	- €	71,95%
Accompagnement pour la structuration des filières biomasse et l'émergence des projets de méthanisation agricoles pour l'année 2025	convention N°DTE/20250494	202 119,82 €	30 000,00 €	46,14%
Animation des filières énergies marines pour l'année 2024	convention n°DTE/20240492	30 414,75 €	5 529,95 €	91,12%
Accompagnement pour le développement d'une filière Éolien Off-Shore à La Réunion pour l'année 2024	convention n° DTE/20240493	66 359,45 €	2 000,00 €	100,00%
Assistance technique au développement de la filière Éolien Off-Shore à La Réunion pour l'année 2025	convention n° DTE/20250794	108 800,00 €	60 000,00 €	48,51%
Finalisation du Schéma Régional Éolien (SRE) pour l'année 2024	convention n° DTE/20241265	15 668,20 €	6 451,61 €	97,79%
Élaboration du plan hydrogène de La Réunion pour l'année 2023	convention n° DTE/20230960	101 382,49 €	9 216,59 €	94,88%
Mise en œuvre de la feuille de route H2 pour l'année 2024	convention n°DTE/20240496	70 967,74 €	7 373,27 €	100,00%
Assistance technique à la mise en place du projet Car H2	convention n°Région Réunion/2025/03	99 590,40 €	20 000,00 €	9,69%
Mise en œuvre de la stratégie régionale pour la géothermie sur le territoire pour l'année 2024	convention n° DTE/20240495	43 317,97 €	2 764,98 €	48,43%
Convention de mandat Bras des Lianes				
Exploitation des deux micros centraux de Bras des Lianes - avenant n°5	convention n° DEECB/20190450	189 022,50 €	- €	95,50%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Exploitation et maintenance de la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes - avenant n°6	convention n° DEECB/20190450	64 055,30 €	- €	100,00%
Exploitation et maintenance des deux microcentrales hydroélectriques du Bras des Lianes pour 2023/2024	convention n° DTE/2023/0989	128 883,87 €	32 258,06 €	100,00%
Exploitation et maintenance des deux microcentrales hydroélectriques du Bras des Lianes pour l'année 2024	convention n° DTE/20240489	106 488,48 €	4 110,60 €	96,25%
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des micro centrales hydroélectriques du Bras des Lianes	convention n° DTE/20230997	107 009,22 €	- €	94,72%
Réalisation d'actions de réduction des risques sur la centrale du Bras des Lianes pour l'année 2024	convention n° DTE/20241268	9 216,59 €	30 000,00 €	88,02%
Accompagnement technique sur la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes	convention n° DTE/20251190	180 663,58 €	205 000,00 €	32,03%
Exploitation et maintenance de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes 2025	convention n° DTE/20251191	160 071,03 €	110 000,00 €	19,81%
Exploitation des centrales photovoltaïques de la Région Réunion pour l'année 2024	convention n° DTE/20240490	18 986,18 €	4 055,30 €	74,37%
Assistance technique sur les centrales photovoltaïques installées sur le patrimoine régional	convention n° DTE/20251192	64 609,02 €	30 000,00 €	57,90%
Mise en œuvre des actes métiers A1 à B2 du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) pour l'année 2023 (hors prime surchauffe)	convention n° DTE/20230421	801 247,48 €	- €	99,64%
Mise en œuvre des actes métiers A du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) pour l'année 2024 (avenant 2)	convention n° DTE/20240497	398 407,26 €	- €	100,00%
Mission de transition pour la continuité du conseil à la rénovation énergétique	convention n° DTE/20250795	62 927,75 €	- €	72,39%
Développement d'un nouveau format d'intervention et réalisation de 25 animations sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables au sein des lycées pour l'année 2023	convention n° DTE/20230955	20 150,00 €	- €	100,00%
Mise en œuvre du Service Local pour la maîtrise de l'énergie de La Réunion en 2024 (SLIME Réunion) (avenant 1)	convention n° DTE/20240502	1 474 654,38 €	92 165,90 €	100,00%
Mise en œuvre du Service Local pour la maîtrise de l'énergie de La Réunion en 2025 (SLIME Réunion)	convention n° DTE/20250500	1 566 820,27 €	92 165,90 €	100,00%
Réalisation d'audits Effi'Kaz pour l'année 2024	convention n° DTE/20240500	116 819,82 €	18 433,18 €	96,92%
Animation des auditeurs Effi'Kaz et à l'instruction des dossiers externes pour l'année 2024	convention n° DTE/20240501	58 599,60 €	92 165,90 €	73,82%
Réalisation d'audits Effi'Kaz pour l'année 2025	convention n° DTE/20250796	179 723,60 €	18 433,18 €	100,00%
Animation des auditeurs Effi'Kaz et à l'instruction des dossiers externes pour l'année 2025	convention n° DTE/20250797	91 023,42 €	70 261,00 €	13,16%
Optimisation de l'outil Effi'Kaz	convention n° DTE/20250799	82 057,50 €	100 000,00 €	7,95%
Accompagnement des ménages à la réalisation de travaux de rénovation énergétique suite à l'audit Effi'Kaz pour l'année 2025	convention n° DTE/20250798	27 442,71 €	- €	20,00%
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de dispositif "climatisation solaire" pour personnes âgées - Phase 1	convention n° DTE/20231068	27 600,00 €	- €	43,95%
Mise en place d'une expérimentation de diffusion d'électroménager performant en lien avec les aides du CTC pour l'année 2024	convention n° DTE/2024/1269	64 820,14 €	10 000,00 €	15,02%
Participation de la Région au programme OMBREE	convention n° DTE/20231070	91 612,91 €	- €	96,58%
Mise en œuvre des actes métiers B du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) pour l'année 2024	convention n° DTE/20240498	119 135,36 €	- €	98,06%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Leconte de Lisle et Ambroise Vollard	convention n° REG 2023/602195	3 900,00 €	- €	100,00%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Lycée 3B	convention n° REG 2023/602195	11 700,00 €	- €	100,00%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - Lycée Lepervanche	convention n° REG 2023/602195	29 575,00 €	- €	85,11%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Plateforme de GTC Incube	convention n° REG 2023/602195	13 780,00 €	- €	100,00%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC ECS de l'internat de l'AFPAR Saint André	convention n° REG 2023/602195	8 450,00 €	- €	65,38%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - ECS Lycée Giroday	convention n° REG 2023/602195	8 775,00 €	- €	57,78%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC AMO Lycée Jean Joly	convention n° REG 2023/602195	7 150,00 €	- €	100,00%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC AMO Lycée St Paul 4	convention n° REG 2023/602195	10 400,00 €	- €	6,25%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - AMO ECS gymnase Stella	convention n° REG 2023/602195	5 200,00 €	- €	40,00%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC AMO Lycée Isnel Amelin	convention n° REG 2023/602195	4 225,00 €	- €	100,00%
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - Confort thermique lycée Vincendo	convention n° REG 2023/602195	5 445,00 €	- €	58,18%
Etudes technico-économiques pour la mise en œuvre opérationnelle des solutions cannes mixtes et cannes énergies à La Réunion	convention n° Région-Département/2021/01	73 732,72 €	- €	28,69%

Opérations menées en 2025 – Saint-André

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025
Réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions - Saint-André	convention N° CVI2300308	22 100,00 €	- €	100,00%
AMO valorisation photovoltaïque du patrimoine de la commune de St André	convention n° Saint André/2022/01	200 330,00 €	- €	91,63%

Opérations menées en 2025 – Saint-Louis

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025
Mission d'appui et de conseil à la commune de Saint-Louis pour la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre sous la méthodologie Bilan Carbone®	Bon de commande n° BC233773	23 075,00 €	- €	100,00%
Accompagnement des habitants à la rénovation énergétique et thermique de leurs logements au sein du projet de renouvellement urbain quartier du Gol	convention n° SAINT-LOUIS/2024/01	5 517,58 €	- €	27,10%

Opérations menées en 2025 – Saint-Pierre

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025
Rénovation énergétique et thermique de 50 logements (avenant 1)	convention n° SAINT-PIERRE/2017/02	96 725,00 €	- €	48,33%
Mission de suivi-animation de l'Opah-RU de la ville de Saint-Pierre	marché n° INH24DAD02	405 813,05 €	- €	35,14%
Études et consultation pour la construction de 10 centrales PV en autoconsommation	convention N° Saint-Pierre/2024-01	54 925,32 €	- €	29,89%
Valorisation photovoltaïque du patrimoine du patrimoine bâti de la ville de Saint-Pierre volet 2	convention N° Saint-Pierre/2024-01	102 336,00 €	3 500,00 €	52,33%

Opérations menées en 2025 – Saint-Paul

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du plan déchets de la commune de Saint-Paul	N°Saint-Paul/2019/01	75 576,04 €	- €	0,00%

Opérations menées en 2025 – SIDELEC

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025
Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2024 - SIDELEC	convention N° SIDELEC/OER/2021/2026	10 000,00 €	- €	100,00%
Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2025	convention N° SIDELEC/OER/2021/2026	10 000,00 €	- €	61,08%
Gouvernance de l'énergie 2024 - SIDELEC	convention N° SIDELEC/GE/2021/2026	10 000,00 €	- €	100,00%
Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'Energie pour l'année 2025 - SIDELEC	convention N° SIDELEC/GE/2021/2026	10 000,00 €	- €	28,51%
AMO technique pour la réalisation du schéma directeur pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques de La Réunion	convention n° SIDELEC/2022/01	31 200,00 €	- €	100,00%
Assistance à la rénovation d'installations d'éclairage sportif à destination des collectivités locales	MARCHÉ N°officiel 2024C01900	18 522,00 €	- €	7,89%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Opérations menées en 2025 – Territoire de l'Ouest

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération en € HT	Budget prévisionnel de dépenses externes en € HT	% avancement cumulé au 31/12/2025
Assistance à maîtrise d'ouvrage du plan climat air énergie du TO	MARCHE N° 2021DIT112	48 285,00 €	- €	100,00%
Étude d'opportunité pour la mise en place d'une plateforme énergie - TO	N° 24 DEI 077	38 650,00 €	- €	100,00%
Étude d'opportunité pour la mise en place d'une plateforme énergie - TO - tranche optionnelle	N° 24 DEI 077	127 519,00 €	- €	29,61%

Perspectives de développement

La société porte le projet d'une Plateforme Régionale d'Appui aux Entreprises et à la Recherche dans le domaine de l'énergie, des énergies renouvelables et du bâti tropical, infrastructure d'environ 2 000 m^2 implantée dans l'Ouest de l'île, en phase d'étude de préfiguration pour le compte de la Région Réunion et du Territoire de l'Ouest. Cette plateforme ambitionne de fédérer entreprises, laboratoires, collectivités et institutions autour des enjeux énergétiques des territoires insulaires : pilotage intelligent des réseaux électriques multi-échelles, bâti tropical adapté au climat futur, énergies renouvelables locales et solutions de stockage.

La refonte des statuts approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2026 élargit par ailleurs le champ d'action de la société (raison d'être, agrivoltaïsme, rénovation énergétique, dispositifs européens et internationaux), confortant sa trajectoire de développement au service de l'autonomie énergétique de La Réunion à l'horizon 2050.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

b. Situation financière de la SPL Énergies Réunion

Bilan financier et économique

Les principaux indicateurs de la société, présentés dans un contexte rétrospectif sur les trois derniers exercices :

En euros	2023	2024	2025	Tendance
Capital social	993 967	993 967	993 967	→
Chiffre d'affaires	4 945 369	5 656 542	5 841 121	↗
Total produits d'exploitation	5 326 907	5 839 389	6 211 340	↗
Coûts salariaux	3 335 740	3 997 143	4 332 838	↗
Total charges d'exploitation	5 174 593	5 637 832	5 940 068	↗
Résultat d'exploitation	152 314	201 557	271 272	↗
Résultat net	149 269	195 518	268 201	↗
Capitaux propres	1 822 890	2 018 408	2 286 609	↗
Report à nouveau	6 44 467	787 477	925 044	↗
Réserves	33 919	41 446	99 397	↗

Les montants 2025 sont issus du rapport présenté à l'AGM du 23 juin 2026 (comptes clos au 31 décembre 2025).

Les grandes lignes de la situation financière sont les suivantes :

- Résultat de l'exercice 2025 positif (+ 268 201 €), affecté en report à nouveau ; le report à nouveau s'élève après affectation à 1 193 245 € ;
- Réserve légale dotée à son maximum légal de 10 % du capital social (99 397 €) ;
- Capitaux propres de 2 286 609 €, supérieurs à la moitié du capital social ;
- Aucun dividende n'a été versé au cours des trois exercices précédents (article 243 bis du Code général des impôts).

Chiffre d'affaires par activité

En tant que Société publique locale, Énergies Réunion n'intervient que pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leur territoire. La répartition du chiffre d'affaires distinguant la part exercée pour le compte d'actionnaires, de non-actionnaires et pour compte propre ne lui est donc pas applicable.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Prévisions financières

La société anticipe la poursuite d'une activité équilibrée, soutenue par les missions confiées par ses actionnaires et par l'élargissement de son objet social. Une cession d'actions consécutive à la sortie de l'actionnaire SMPRR (rachat de 50 actions) est envisagée et demeurera sans incidence significative sur l'équilibre financier.

Le compte de résultat prévisionnel pour l'année 2026 a été présenté en CA et en AS du 19 et 18 Décembre 2025, et est le suivant :

En €	Budget 2026	Taux / CA
CA prestations	5 750 000	100,0%
CA dépenses externes	280 000	4,9%
Total chiffre d'affaires	**6 030 000**	**104,9%**
Autres produits	30 000	0,5%
Total produits d'exploitation	**6 060 000**	**105,4%**
Dépenses externes	290 000	5,0%
Autres achats et charges externes	1 382 648	24,0%
Impôts, taxes et vers. assimilés	115 811	2,0%
Salaires et traitements	4 005 321	69,7%
Autres charges	63 253	1,1%
Amortissements et provisions	50 659	0,9%
Total charges d'exploitation	**5 907 690**	**102,7%**
Résultat d'exploitation	**152 310**	**2,6%**
Résultat financier	**-2 315**	**0,0%**
Résultat exceptionnel	**0**	**0,0%**
Résultat avant impôts, participation et intéressement	**149 995**	**2,6%**
Intéressement & participation des salariés	27 500	0,5%
IS		0,0%
Résultat net	**122 495**	**2,1%**

Le budget prévisionnel 2026 présente un chiffre d'affaires de 5 750K€ en hausse de +3,9% par rapport à l'atterrissage 2025 s'appuyant à la fois sur les reliquats des contrats conclus sur les années précédentes et sur les contrats à négocier et signer au titre de l'année 2026.

Les autres achats et charges externes représentent 1 383K€, en hausse principalement en raison de l'effet d'année pleine de l'assurance souscrite en septembre 2025 (impact de +204K€ sur 2026).

Les impôts et taxes, les autres charges et les amortissements et provisions restent stables et cohérents par rapport à 2025.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

La masse salariale diminue et représente 4 005K€ soit 69,7% du chiffre d'affaires rémunération. Cette baisse s'explique notamment par :
La constatation d'éléments exceptionnels en 2025 pour 176K€ (notamment liés au dénouement d'un litige prud'hommal compensé par une reprise de provision constatée en « autres produits » en 2025)
Les efforts engagés dans une logique de maîtrise des coûts. La hausse du chiffre d'affaires combinée à la baisse des charges de personnel est à mettre en lien avec la révision de l'accord d'entreprise visant à accroître la compétitivité de l'entreprise.

L'intéressement présenté en bas du compte de résultat vise à compenser la suppression de la « prime vacances ». Son versement serait soumis à des critères de performance de l'entreprise et doit au préalable faire l'objet de la mise en place d'un accord d'intéressement, nécessitant une négociation avec le CSE lors du premier semestre 2026.

c. État des filialisations

Le principe de transparence vis-à-vis des collectivités actionnaires suppose une bonne perception de la politique de filialisation, qu'il s'agisse de participations directes ou indirectes.

À la date du présent rapport, et à la connaissance des représentants, la SPL Energies Réunion n'établit pas de comptes consolidés et n'est pas tête d'un groupe de sociétés.

d. Évolutions statutaires effectuées dans l'année

L'assemblée générale mixte du 23 juin 2026 (statuant sur l'exercice 2025), préparée par l'Assemblée spéciale et le conseil d'administration du 05 juin 2026, a approuvé une refonte d'ensemble des statuts et plusieurs régularisations. Les principales évolutions sont présentées ci-après :

Modification de l'objet social

L'objet social (article 2 des statuts) a été élargi et clarifié :

- Ajout d'une raison d'être : être l'expert et l'acteur clé du développement territorial des énergies renouvelables, de la sobriété énergétique et de la mobilité durable ;
- Extension des activités à l'agrivoltaïsme, à la rénovation énergétique des bâtiments et aux dispositifs européens et internationaux ;
- Consécration du rôle d'agence régionale de l'énergie et du climat (articles L. 211-3-1 et L. 211-5-1 du Code de l'énergie).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Évolution de l'actionnariat

En 2025, la commune de Saint Leu et la CASUD sont entrés au capital de la SPL ENERGIES REUNION dans le cadre de cessions d'actions.

La commune de Saint Leu a racheté les 50 actions de l'actionnaire sortant le GIP PPIEBR.

La CASUD a acheté 400 actions auprès de l'actionnaire Région Réunion.

Le 04 décembre 2025, l'actionnaire Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion (SMPRR) a acté (au sein de son Comité syndical) sa sortie de l'actionnariat de la SPL ENERGIES REUNION. Le SMPRR ne dispose plus de la compétence « énergie » exigée par l'article L. 1531-1 du CGCT pour tout actionnaire d'une SPL ; son maintien au capital faisait peser un risque sur la qualification de SPL et sur le régime de quasi régie (in house). Des discussions sont en cours entre actionnaires sur le sort de ces 50 actions.

Valeur de l'action :			**26,58235 €**
ACTIONNAIRES	**CAPITAL SOCIAL**	**REPARTITION DES ACTIONS**	**POURCENTAGE DE PARTICIPATION**
Conseil Régional	797 736 €	30 010	80,26%
Civis	49 629 €	1867	4,99%
Sidelec	31 899 €	1200	3,21%
Saint-Paul	26 582 €	1000	2,67%
Conseil départemental	13 291 €	500	1,34%
Cirest	10 633 €	400	1,07%
Cinor	10 633 €	400	1,07%
CASUD	10 633 €	400	1,07%
Commune de l'Etang sale	6 646 €	250	0,67%
Commune de Bras Panon	6 646 €	250	0,67%
Saint-Pierre	3 987 €	150	0,40%
Commune de Saint-André	3 987 €	150	0,40%
Commune de Sainte-Marie	3 987 €	150	0,40%
TO (ex TCO)	2 658 €	100	0,27%
Commune de la Plaine des Palmistes	2 127 €	80	0,21%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Commune de la Possession	1 462 €	55	0,15%
Commune de Saint Leu	1 329 €	50	0,13%
SMPRR	1 329 €	50	0,13%
Commune de Saint-Philippe	1 329 €	50	0,13%
Commune de Trois-Bassin	1 329 €	50	0,13%
Commune de Cilaos	1 329 €	50	0,13%
Commune de Sainte-Rose	1 329 €	50	0,13%
Commune de Salazie	797 €	30	0,08%
Commune de l'Entre Deux	797 €	30	0,08%
Commune de Sainte-Suzanne	797 €	30	0,08%
Tampon	532 €	20	0,05%
Commune de Saint-Louis	532 €	20	0,05%
Total	**993 967 €**	**37 392**	**100,00%**

Autres modifications statutaires

- **Conseil d'administration :** réduction du nombre d'administrateurs de 18 à 10 : Région Réunion 6 sièges ; SIDELEC, CIVIS et Saint-Paul 1 siège chacun ; Assemblée Spéciale 1 siège.
- **Siège social (art. 4) :** la décision de transfert est désormais réservée à l'assemblée générale extraordinaire (suppression du pouvoir du conseil d'administration en la matière).
- **Capital (art. 8) :** actualisation de l'historique et intégration de la réduction de capital issue de la sortie du SMPRR.
- **Comptes courants d'associés (art. 9) :** suppression des intérêts, encadrement contractuel, durée maximale de 2 ans renouvelable une fois.
- **Évaluation des actions (art. 14.2) :** cession à la valeur nominale d'achat (26,58235 €).
- **Établissement principal :** transfert à la nouvelle adresse : 2 rue Galabé, ZAC Portail, Bât. A, étage 1, 97424 Piton Saint-Leu (en remplacement du 1 rue Galabé) et fermeture de l'établissement complémentaire correspondant.
- **Établissement secondaire :** ouverture de bureaux au 28 rue Jules Thirel, La Distillerie Savanna, 97460 Saint-Paul.
- **Sigle :** modification du sigle en « SPL Energies Réunion » (abandon de l'ancien sigle « SPL HORIZON RÉUNION »).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- **Commissaires aux comptes :** ratification de la désignation d'EXA (titulaire, M. Frédéric André) et d'AUDITEC SA (suppléant), intervenue à l'AGO du 27 juin 2025.
- **Régularisations diverses :** transmission au représentant de l'État, dividendes, protection des administrateurs et salariés ; mise à jour du Kbis (dénomination, sigle, adresse, commissaires aux comptes), non actualisé depuis une dizaine d'années.

Bref rappel de l'historique : changement de dénomination en « SPL Horizon Réunion » (2019) puis en « Energies Réunion, Agence Régionale de l'Energie et du Climat » (2023) ; statuts antérieurs adoptés par l'AGE du 27 juin 2025.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

III. Relations contractuelles et financières entre la SPL et la collectivité

Les relations contractuelles et financières entre la SPL et la collectivité actionnaire sont récapitulées ci-après. Ces éléments sont propres à chaque collectivité destinataire et doivent être renseignés par ses représentants.

a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire

CINOR

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération (en € HT)	Budget prévisionnel de dépenses externes	durée (en mois)	Secteur d'activité
Mission d'appui et de conseil à la CINOR pour la révision du PCAET	convention n° CINOR/2024/02	26 418,00 €	- €	15	Stratégie énergétique
Mission d'appui et de conseil à la CINOR pour la mise à jour du BEGES sous la méthodologie Bilan Carbone® Patrimoine et Compétence	convention n° CINOR/2024/01	17 972,35 €	- €	10	Stratégie énergétique
Mise à jour du profil climat de la CINOR	N°CINOR/2025-03	11 587,91 €	- €	13	Stratégie énergétique
Accompagnement à l'exploitation et à la maintenance des centrales photovoltaïques (PV) et des bornes de recharge (IRVE) de la CINOR	convention n° CINOR/2023/01	22 685,00 €	- €	18	Exploitation et maintenance photovoltaïque
Assistance à maîtrise d'ouvrage de la CINOR pour la réalisation d'installations de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques	n° CINOR/2025-01	21 819,20 €	- €	29	Solaire photovoltaïque
Étude de faisabilité sur le développement d'un projet de transport urbain à hydrogène	convention n° CINOR/2025-02	27 216,00 €	- €	9	Hydrogène
Animation et accompagnement dans la mise en œuvre des actions issues de l'étude de potentiel ENR	convention n° CINOR/2025-03	17 989,00 €	- €	12	Multifilères énergies renouvelables

CIREST

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération (en € HT)	Budget prévisionnel de dépenses externes	durée (en mois)	Secteur d'activité
Accompagnement de la réalisation du schéma directeur des énergies de la CIREST	convention n° CIREST/2024/01	27 649,77 €	- €	0	Multifilères énergies renouvelables

CIVIS

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération (en € HT)	Budget prévisionnel de dépenses externes	durée (en mois)	Secteur d'activité
Étude de potentiel hydroélectrique sur le territoire de la CIVIS	convention n° CIVIS/2024/01	17 290,00 €	- €	17	Hydroélectricité
Mission d'information, de conseil et d'orientation des ménages relatif au pacte territorial - France Rénov' (2025-2027)	CIVIS/2025/01	165 871,66 €	- €	27	Maîtrise de l'énergie dans l'habitat

Conseil Départemental

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération (en € HT)	Budget prévisionnel de dépenses externes	durée (en mois)	Secteur d'activité

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Audit énergétique et thermique sur 126 sites patrimoine bâti du Conseil Départemental	convention n° Conseil Départemental /2023/01	369 206,50 €	- €	27	Maîtrise de l'énergie dans le tertiaire

Étang-Salé

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération (en € HT)	Budget prévisionnel de dépenses externes	durée (en mois)	Secteur d'activité
AMO pour le développement d'un projet mobilité durable et énergie renouvelable sur la commune de l'Étang Salé	Étang-Salé/2021/01	10 725,00 €	- €	12	Solaire photovoltaïque

Le Tampon

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération (en € HT)	Budget prévisionnel de dépenses externes	durée (en mois)	Secteur d'activité
Mission d'appui et de conseil à la commune du Tampon pour la réalisation du BEGES sous la méthodologie Bilan Carbone® patrimoine et compétence	-	23 725,00 €	- €	16	Stratégie énergétique

Région Réunion

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération (en € HT)	Budget prévisionnel de dépenses externes	durée (en mois)	Secteur d'activité
AMO pour le développement et la mise en œuvre d'un outil permettant de faire le suivi de la consommation électrique des particuliers à la Réunion (ECORUN)	convention n° DEECB/20220267	32 258,07 €	- €	29	Stratégie énergétique
Mise à jour du Bilan Carbone® de la collectivité régionale pour l'année 2023	convention n° DTE/20231069	14 092,13 €	- €	12	Stratégie énergétique
Mise en œuvre du programme EDURENOV à La Réunion - Phase 1	convention n° DTE/20241266	21 520,80 €	- €	0	Développement
Mise en œuvre des enjeux de la transition écologique du patrimoine immobilier scolaire (EDURENOV) - Phase 2	convention n° DTE/20250498	200 588,62 €	2 119,82 €	30	Développement
Mise à jour du Bilan Carbone® pour la collectivité régionale pour l'année 2024	convention n° DTE/20240499	22 560,25 €	- €	7	Stratégie énergétique
Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2025	convention n° DTE/20250793	229 532,01 €	57 500,00 €	59	Stratégie énergétique
Prestation SAR sur le volet Climat Air Energie	convention n° DAMT/20251144	45 922,50 €	- €	à achèvement	Stratégie énergétique
Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'Energie pour l'année 2025	convention n° DTE/20250792	204 166,00 €	32 500,00 €	11	Stratégie énergétique
Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'énergie 2026	convention n° DTE/20260468	136 109,65 €	2 100,00 €	59	Stratégie énergétique
Assistance pour la participation au projet MAESHA (2024)	convention n° DTE/20241267	58 950,00 €	7 500,00 €	10	Innovation
Interreg Europe REMOTE	convention n° DTE/20250499	271 699,26 €	51 500,00 €	52	Innovation
Futurs Énergétiques 2050	convention n° DTE/20251193	128 786,80 €	18 000,00 €	12	Innovation
Accord cadre : montage et instruction des dossiers de demande d'aide relatif au dispositif KAP EcoSolidaire	convention n° DTE/20241264	392 731,15 €	- €	à consommation du budget maximum prévu	Solaire thermique
Animation et mise en œuvre du dispositif Eco Solidaire pour l'année 2026	convention n° DTE/20260472	1 286 147,74 €	- €	12	Solaire thermique

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Animation et mise en œuvre du dispositif KAP Photovoltaïque 2024	convention n° DTE/20241263	840 385,60 €	70 000,00 €	12	Solaire photovoltaïque
Animation et mise en œuvre du dispositif KAP Photovoltaïque 2025	convention n° DTE/20250495	450 838,75 €	117 308,25 €	24	Solaire photovoltaïque
Animation et mise en œuvre du dispositif KAP Photovoltaïque 2026	convention n° DTE/20260471	712 439,19 €	10 660,00 €	15	Solaire photovoltaïque
Animation et mise en œuvre du dispositif Eco Solidaire pour l'année 2024	convention n° DTE/20240494	766 711,98 €	40 783,41 €	à achèvement	Solaire thermique
Kap Photovoltaïque Solidaire 2025	convention n° DTE/20251194	48 712,70 €	29 000,00 €	12	Solaire photovoltaïque
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC CEI Portail	convention n° REG 2023/602195	29 071,25 €	- €	52	Solaire photovoltaïque
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - CEI Éperon	convention n° REG 2023/602195	29 071,25 €	- €	52	Solaire photovoltaïque
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC CPOI	convention n° REG 2023/602195	12 870,00 €	- €	52	Solaire photovoltaïque
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Lagourgue & Gandhi	convention n° REG 2023/602195	17 550,00 €	- €	52	Solaire photovoltaïque
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC AVP 11 sites	convention n° REG 2023/602195	57 200,00 €	- €	36	Solaire photovoltaïque
animation multifilères EnR 2025	convention n° DTE/20250497	164 608,29 €	56 600,00 €	11	Multifilères énergies renouvelables
Animation et accompagnement au développement de filières de ENR	convention n° DTE/20260473	132 025,44 €	14 500,00 €	18	Multifilères énergies renouvelables
Accompagnement pour la structuration des filières biomasse et l'émergence des projets de méthanisation agricoles pour l'année 2024	convention n° DTE/20240491	184 331,80 €	- €	à achèvement	Biomasse
Accompagnement pour la structuration des filières biomasse et l'émergence des projets de méthanisation agricoles pour l'année 2025	convention N°DTE/20250494	202 119,82 €	30 000,00 €	15	Biomasse
Animation des filières énergies marines pour l'année 2024	convention n°DTE/20240492	30 414,75 €	5 529,95 €	12	Énergies Marines Renouvelables
Assistance technique au développement de la filière Éolien Off-Shore à La Réunion pour l'année 2025	convention n° DTE/20250794	108 800,00 €	60 000,00 €	9	Éolien
Finalisation du Schéma Régional Éolien (SRE) pour l'année 2024	convention n° DTE/20241265	15 668,20 €	6 451,61 €	3	Éolien
Assistance technique à la mise en place du projet Car H2	convention n°Région Réunion/2025/03	99 590,40 €	20 000,00 €	5	Hydrogène
Mise en œuvre de la stratégie régionale pour la géothermie sur le territoire pour l'année 2024	convention n° DTE/20240495	43 317,97 €	2 764,98 €	15	Géothermie
AMO Mise en œuvre d'un projet pilote d'approvisionnement de lignes de transport en commun en biogaz véhicule sur la STEP du Grand Prado	convention n° Région-DTD/2021/01	14 040,00 €	- €	à achèvement	Biomasse
Exploitation des deux micros centraux de Bras des Lianes - avenant n°5	convention n° DEECB/20190450	189 022,50 €	- €	2	Exploitation et maintenance Bras des Lianes
Exploitation et maintenance de la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes - avenant n°6	convention n° DEECB/20190450	64 055,30 €	- €	à achèvement	Exploitation et maintenance Bras des Lianes
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des micro centrales hydroélectriques du Bras des Lianes	convention n° DTE/20230997	107 009,22 €	- €	18	Exploitation et maintenance Bras des Lianes
Réalisation d'actions de réduction des risques sur la centrale du Bras des Lianes pour l'année 2024	convention n° DTE/20241268	9 216,59 €	30 000,00 €	5	Exploitation et maintenance Bras des Lianes

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Accompagnement pour la structuration des filières biomasse et l'émergence des projets de méthanisation agricoles pour l'année 2026	convention N°DTE/20260469	185 020,00 €	- €	12	Biomasse
Accompagnement technique sur la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes	convention n° DTE/20251190	180 663,58 €	205 000,00 €	12	Exploitation et maintenance Bras des Lianes
Assistance technique sur les centrales photovoltaïques installées sur le patrimoine régional	convention n° DTE/20251192	64 609,02 €	30 000,00 €	9	Exploitation et maintenance photovoltaïque
Exploitation et maintenance de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes 2025	convention n° DTE/20251191	160 071,03 €	110 000,00 €	14	Exploitation et maintenance Bras des Lianes
Mise en œuvre du Service Local pour la maîtrise de l'énergie de La Réunion en 2026 (SLIME Réunion)	convention n° DTE/20260474	1 548 387,38 €	92 165,90 €	7	Maîtrise de l'énergie dans l'habitat
Animation des auditeurs Effi'Kaz et à l'instruction des dossiers externes pour l'année 2024	convention n° DTE/20240501	58 599,60 €	92 165,90 €	à achèvement	Maîtrise de l'énergie dans l'habitat
Réalisation d'audits Effi'Kaz pour l'année 2025	convention n° DTE/20250796	179 723,60 €	18 433,18 €	à achèvement	Maîtrise de l'énergie dans l'habitat
Réalisation d'audits Effi'Kaz pour l'année 2026	convention n° DTE/20260475	186 855,26 €	922,00 €	6	Maîtrise de l'énergie dans l'habitat
Exploitation et maintenance des deux microcentrales hydroélectriques du Bras des Lianes pour l'année 2024	convention n° DTE/20240489	106 488,48 €	4 110,60 €	12	Exploitation et maintenance Bras des Lianes
Animation des auditeurs Effi'Kaz et à l'instruction des dossiers externes pour l'année 2025	convention n° DTE/20250797	91 023,42 €	70 261,00 €	à achèvement	Maîtrise de l'énergie dans l'habitat
Optimisation de l'outil Effi'Kaz	convention n° DTE/20250799	82 057,50 €	100 000,00 €	à achèvement	Maîtrise de l'énergie dans l'habitat
Accompagnement des ménages à la réalisation de travaux de rénovation énergétique suite à l'audit Effi'Kaz pour l'année 2025	convention n° DTE/20250798	27 442,71 €	- €	à achèvement	Maîtrise de l'énergie dans l'habitat
Mise en place d'une expérimentation de diffusion d'électroménager performant en lien avec les aides du CTC pour l'année 2024	convention n° DTE/2024/1269	64 820,14 €	10 000,00 €	24	Maîtrise de l'énergie dans l'habitat
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC ECS de l'internat de l'AFPAR Saint André	convention n° REG 2023/602195	8 450,00 €	- €	12	Maîtrise de l'énergie dans le tertiaire
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - ECS Lycée Giroday	convention n° REG 2023/602195	8 775,00 €	- €	12	Maîtrise de l'énergie dans le tertiaire
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC AMO Lycée St Paul 4	convention n° REG 2023/602195	10 400,00 €	- €	24	Maîtrise de l'énergie dans le tertiaire
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - AMO ECS gymnase Stella	convention n° REG 2023/602195	5 200,00 €	- €	24	Maîtrise de l'énergie dans le tertiaire
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC AMO pour travaux de confort thermique et sécurisation des salles de classe R+1et R+2 Lycée Vincendo	convention n° REG 2023/602195	9 100,00 €	- €	12	Maîtrise de l'énergie dans le tertiaire
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC S100 LHCA - Mission étude/Mise en œuvre sur production solaire thermique	convention n° REG 2023/602195	16 250,00 €	- €	10	Maîtrise de l'énergie dans le tertiaire
Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC S079 - LYC ROCHE MAIGRE_AMO POUR LES TRAVAUX DE MDE	convention n° REG 2023/602195	7 150,00 €	- €	10	Maîtrise de l'énergie dans le tertiaire
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de dispositif "climatisation solaire" pour personnes âgées - Phase 1	convention n° DTE/20231068	27 600,00 €	- €	6	Maîtrise de l'énergie dans l'habitat

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Saint-André

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération (en € HT)	Budget prévisionnel de dépenses externes	durée (en mois)	Secteur d'activité
AMO valorisation photovoltaïque du patrimoine de la commune de St André	convention n° Saint André/2022/01	200 330,00 €	- €	à achèvement	Solaire photovoltaïque

Saint-Louis

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération (en € HT)	Budget prévisionnel de dépenses externes	durée (en mois)	Secteur d'activité
Accompagnement des habitants à la rénovation énergétique et thermique de leurs logements au sein du projet de renouvellement urbain quartier du Gol	convention n° SAINT-LOUIS/2024/01	5 517,58 €	- €	5	Maîtrise de l'énergie dans l'habitat

Saint-Pierre

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération (en € HT)	Budget prévisionnel de dépenses externes	durée (en mois)	Secteur d'activité
Rénovation énergétique et thermique de 50 logements	convention n° SAINT-PIERRE/2017/02	96 725,00 €	17 992,00 €	à achèvement	Développement
Mission de suivi-animation de l'Opah-RU de la ville de Saint-Pierre	marché n° INH24DAD02	301 313,05 €	104 500,00 €	60	Développement
Etudes et consultation pour la construction de 10 centrales PV en autoconsommation	convention N° Saint-Pierre/2024-01	54 925,32 €	- €	22	Solaire photovoltaïque
Valorisation photovoltaïque du patrimoine du patrimoine bâti de la ville de Saint-Pierre volet 2	convention N° Saint-Pierre/2024-01	102 336,00 €	3 500,00 €	4	Solaire photovoltaïque

SIDELEC

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération (en € HT)	Budget prévisionnel de dépenses externes	durée (en mois)	Secteur d'activité
Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2025	convention N° SIDELEC/OER/2021/2026	10 000,00 €	- €	59	Stratégie énergétique
Observatoire Energie Réunion 2026	convention N° SIDELEC/OER/2021-2026	10 000,00 €	33 000,00 €	59	Stratégie énergétique
Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'Energie pour l'année 2025 - SIDELEC	convention N° SIDELEC/GE/2021/2026	10 000,00 €	- €	59	Stratégie énergétique
Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'énergie 2026	convention n° SIDELEC/GE/2021-2026	10 000,00 €	25 000,00 €	59	Stratégie énergétique
AMO technique pour la réalisation du schéma directeur pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques de La Réunion	convention n° SIDELEC/2022/01	31 200,00 €	- €		Solaire photovoltaïque
Assistance à la rénovation d'installations d'éclairage sportif à destination des collectivités locales	MARCHÉ N°officiel 2024C01900	18 522,00 €	- €	14	Maîtrise de l'énergie dans le tertiaire

Territoire de l'Ouest

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Mission	Numéro de convention	Montant total de la rémunération (en € HT)	Budget prévisionnel de dépenses externes	durée (en mois)	Secteur d'activité
Étude d'opportunité pour la mise en place d'une plateforme énergie - TO - tranche optionnelle	N° 24 DEI 077	127 519,00 €	- €	25	Innovation

b. Garanties d'emprunts de la collectivité

Néant

c. Avances en compte courant de la collectivité

[À COMPLÉTER : avances en compte courant d'associé consenties par la collectivité (nouveau cadre statutaire : sans intérêts, durée maximale 2 ans renouvelable une fois). À défaut : « néant ».]

Néant

d. Aides

[À COMPLÉTER : aides au développement économique ou autres concours financiers accordés par la collectivité à la SPL. À défaut : « néant ».]

Néant

e. Dividendes distribués aux actionnaires, dont la collectivité

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents (N-1, N-2, N-3 : 0 €). Le résultat de l'exercice 2025 a été affecté en report à nouveau.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

IV. Contrôles et gestion des risques

a. Principaux risques et incertitudes

- **Risque juridique (qualification SPL / quasi-régie) :** toute participation d'un actionnaire ne disposant pas d'une compétence en lien avec l'objet social fragilise la qualification de SPL et le régime in-house. Ce risque a été traité par la sortie engagée de l'actionnaire SMPRR et par la mise en conformité des statuts. Ce risque a aussi été traité avec la sortie de l'actionnariat du GIP PPIEBR avec la cession de ces actions à la commune de Saint Leu, débuté en 2024, la cession des actions a été actée lors de l'AG du 27 Juin 2025.
- **Risque de sécurité juridique vis-à-vis des tiers :** le Kbis n'avait pas été actualisé depuis une dizaine d'années (dénomination, identité des représentants, sigle, adresse du siège social, commissaires aux comptes) ; la régularisation a été décidée par l'AGE du 23 juin 2026.

 La couverture assurantielle RC et RCPRO de la société était perfectible depuis sa création. En 2025, l'assureur historique a souhaité se retirer, la société a dû réalisé de nombreuses démarches pour bénéficier d'une couverture assurantielle complète et en cohérence avec ses activités avec la mise en place d'un contrat à partir du 1er Septembre 2025.
- **Risques liés au contexte insulaire :** dépendance aux importations énergétiques et contraintes propres à un réseau électrique non interconnecté, qui structurent l'activité d'intérêt général de la société.
- **Risque financier :** maîtrisé : résultat positif, capitaux propres supérieurs à la moitié du capital social et absence d'endettement significatif identifié.

Les comptes de la société font apparaitre des provisions relatives à d'anciens contentieux :

Contentieux sociaux : Depuis 2023, la société étaient soumises à 2 contentieux sociaux. Les 2 contentieux ont été gagnés par Energies Réunion. L'un deux a été clôturé et a permis la reprise des provisions sur celui-ci. Le second contentieux est encore en cours avec la poursuite d'une procédure en appel de l'ancien salarié, la provision établie pour ce contentieux est encore inscrite dans les comptes.

Contentieux lié à la pollution de l'eau sur le captage du Bras des Lianes : En 2021, puis en 2022, la SPL a constitué une provision d'un montant global de 90 272 € en lien avec un litige relatif à une pollution de l'eau survenue sur le captage de Bras des Lianes. Ce litige faisait suite à une action engagée par la CISE Réunion, qui réclamait le remboursement des frais supportés en conséquence de cette pollution. Par décision du 24 avril 2026, le tribunal administratif de La Réunion a rejeté la requête de la CISE Réunion. Cette dernière disposant d'un délai de deux mois pour faire appel, la SPL attend l'expiration de ce délai avant de

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

procéder à la reprise de la provision. La provision est donc à ce jour toujours inscrite dans les comptes de la société.

En début d'année 2026, Energies Réunion a été informée de 2 nouveaux contentieux, ils sont mentionnés dans le bilan d'Energies Réunion 2025 et n'ont pas fait l'objet de provision :

Contentieux lié à l'incendie intervenu sur bras des lianes en 2021 : La SPL Energies Réunion a reçu par courrier le 5 janvier 2026 une requête devant le tribunal administratif de la Réunion à la demande de l'assureur Helvetia (assureur de la Région Réunion) portant sur l'indemnisation du sinistre incendie intervenu en septembre 2021 sur la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes. Le montant des demandes formulées à l'encontre de la SPL s'élève à 269 683€. Situation actuelle : Les préjudices ont été arrêtés amiablement à 206 542,09 €. L'instance est pendante devant le Tribunal Administratif de la Réunion depuis le 5 janvier 2026. L'audience est attendue au cours du second semestre 2027.

A la date d'arrêté des comptes, l'issue de cette procédure demeure incertaine et ne permet pas à la SPL Energies Réunion de se positionner de manière fiable sur la probabilité d'une condamnation ni sur un montant à provisionner dans les comptes au 31/12/2025. L'assureur historique de la SPL, la MAIF, assure la défense de ce dossier et la SPL est couverte par cet assureur. L'assureur MAIF prend en charge l'ensemble des risques et responsabilités dans la limite d'un plafond de 15 000 000 €, sans franchise. Aucun impact financier sur l'équilibre de la SPL n'est à prévoir.

Demande indemnitaire – Convention Chèque Photovoltaïque IV (SUNZIL OI) :

Parties en cause : SPL ENERGIES REUNION, Région Réunion, SUNZIL OCEAN INDIEN.

Contexte : Dans le cadre de la convention « Chèque Photovoltaïque IV » (CPV4) signée en 2018, la SPL ENERGIES REUNION était chargée d'instruire les dossiers de demande de subvention déposés par SUNZIL OCEAN INDIEN pour l'installation de panneaux solaires chez des particuliers. Par courrier daté du 14 avril 2026 et reçu le 20 avril 2026, SUNZIL OI a adressé une demande indemnitaire préalable à la SPL.

Les manquements reprochés sont de trois ordres :

31 dossiers complets n'auraient jamais été instruits, sans aucune motivation => préjudice allégué : 171 000 € ;

13 dossiers auraient été refusés ou bloqués sur la base d'observations injustifiées malgré des corrections apportées => préjudice allégué : 69 000 € ;

2 dossiers auraient fait l'objet d'un refus de paiement injustifié => préjudice allégué : 12 000 €.

Montant total réclamé : 252 000 €. La SPL ENERGIES REUNION dispose d'un délai de deux mois pour répondre, à défaut, un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion sera engagé par SUNZIL OI.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

État d'avancement : Le dossier est en cours d'analyse. La Direction Générale est invitée à présenter aux instances de gouvernance, dans les meilleurs délais, la position et les suites envisagées afin que le Conseil puisse se prononcer si nécessaire.

b. Contrôle interne

En tant que pouvoir adjudicateur, la société applique des procédures de mise en concurrence pour ses achats. Les seuils déclenchant le dispositif renforcé de prévention de la corruption (500 salariés ou 100 M€ de chiffre d'affaires consolidé) ne sont pas atteints.
Soucieuse de garantir l'intégrité et la transparence de son fonctionnement, la société a engagé la mise en place d'un dispositif structuré de prévention des atteintes à la probité, conforme aux principes de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite « Sapin II »).
Ce dispositif repose notamment sur :

- une charte de déontologie, définissant les valeurs et les règles de conduite applicables à l'ensemble des collaborateurs et des mandataires sociaux ;
- une politique encadrant les cadeaux et invitations, destinée à prévenir toute situation de conflit d'intérêts ou de dépendance ;
- un dispositif de recueil et de protection des lanceurs d'alerte, permettant le signalement sécurisé et confidentiel de tout manquement, dans le respect des garanties prévues par la loi.

Ces différents documents et procédures font actuellement l'objet d'une consultation du Comité Social et Économique (CSE), préalable à leur adoption définitive et à leur déploiement effectif au sein de la société. Leur mise en œuvre s'accompagnera d'actions de sensibilisation et de formation des personnels concernés.
La société rendra compte, dans ses prochains rapports, de l'avancement et du fonctionnement de ce dispositif.

c. Contrôles externes

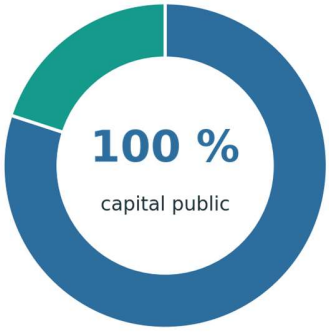
Les comptes annuels sont certifiés par le commissaire aux comptes (EXA).
En tant que SPL, la société est soumise au contrôle de légalité du représentant de l'État.
La SPL Energies Réunion fait par ailleurs l'objet d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes (CRC), engagé depuis le début de l'année 2026. Il s'agit du premier contrôle de la société par la CRC ; il devrait se dérouler sur une durée d'environ six mois. Ce contrôle étant en cours à la date du présent rapport, ses conclusions et les suites éventuelles seront portées à la connaissance des actionnaires dès leur communication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

V. Bilan de la gouvernance de la SPL

a. Actionnariat

Le capital de la SPL Énergies Réunion est intégralement détenu par des acteurs publics. La Région Réunion en est l'actionnaire majoritaire (80,26 %).



Région Réunion 80 % • 25 autres collectivités 20 %

Actionnaires	Actions	Capital (€)	% du capital
Région Réunion			80 %
Département de La Réunion, SIDELEC Réunion, CIVIS, CINOR, CIREST, Territoire de l'Ouest (TCO), CASUD			
Communes : Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-André, Saint-Leu, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Sainte-Rose, Saint-Philippe, Saint-Louis, La Possession, L'Étang-Salé, Bras-Panon, La Plaine-des-Palmistes, Cilaos, Salazie, Trois-Bassins, Entre-Deux, Le Tampon			19, 74%
Total		**993 967**	**100 %**

La sortie en cours de l'actionnaire SMPRR (50 actions) entraînera une mise à jour de cette répartition.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

b. Les dirigeants

Les administrateurs

Les élections municipales de mars 2026 ont entraîné le renouvellement des assemblées délibérantes de plusieurs collectivités actionnaires et, par suite, de leurs représentants. Conformément aux règles propres aux SPL, les désignations sont opérées directement par délibération de chaque collectivité, l'assemblée générale les constatant. Composition du conseil d'administration au 31.12.2025 :

Collectivité	Représentant(s) au conseil	Observation
Région Réunion	Wilfrid BERTILE, Jean-Pierre CHABRIAT, Jean-Bernard MARATCHIA, Lorraine NATIVEL, Pascal PLANTE, Axel VIENNE, Christian ANNETTE, Patrice BOULEVART, Frédéric MAILLOT, Maya CESARI, Evelyne CORBIERE, Nadine GIRONCEL DAMOUR	12 sièges
CIVIS	Eric FERRERE, Jacques TECHER	2 siège
Commune de Saint-Paul	Michel CLEMENTE	1 siège
SIDELEC Réunion	Pierrot CANTINA, André DUPREY	2 siège
Assemblée Spéciale	Bruno ROBERT	1 siège

Sous l'empire des statuts modifiés, le conseil d'administration est composé de 18 administrateurs.

Les représentants à l'assemblée spéciale

Les collectivités actionnaires minoritaires sont réunies au sein de l'assemblée spéciale. Représentants au 31.12.2025 :

Collectivité	Représentant à l'assemblée spéciale
CINOR	Johanna COUTANDY
CASUD	Patrice THIEN AH KOON
Territoire de l'Ouest (TO)	Yann CRIGHTON
Bras-Panon	Jean-Eric ROUGET
L'Étang-Salé	Catherine LAURET
Saint-Pierre	Pascal BASSE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Saint-André	Adelaïde CERVEAUX
Sainte-Marie	Sylvie BILLAUD
La Plaine-des-Palmistes	Joan DORO
La Possession	Armand VIENNE
Trois-Bassins	Fabien AURE
Saint-Leu	Stéphane VIRAMA
Sainte-Suzanne	Laurent DALLEAU
Salazie	Patrick GARRYER
Entre-Deux	Jean Daniel AMONY
Le Tampon	Eric AH HOT
Sainte-Rose	Jean Yves Jimmy PERIBE
CIREST	Bruno ROBERT
Saint Louis	Corinne ROCHEFEUILLE
Cilaos	Klébert GONTHIER
Département de la Réunion	Jean François PAYET
Saint Philippe	Pascal Willy BOYER
SMPRR	Fabrice HOARAU

Organisation de la gouvernance

La société a opté pour une dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. La présidence du conseil d'administration est assurée par M. Jean-Pierre Chabriat, élu président le 21 septembre 2021et la direction générale par M. Matthieu Hoarau.

Le Conseil d'administration du 25 avril 2022 a nommé Monsieur Matthieu HOARAU en qualité de Directeur Général de la SPL Energies Réunion.

c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Jetons de présence par décision de l'AGO du 23 juin 2026 (en application de la résolution de l'AGO du 29 juin 2022), l'enveloppe budgétaire allouée aux jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2026 est fixée à 3 000 €, répartie de manière égale entre les administrateurs : 100 € par réunion effective du conseil d'administration et 120 € annuels au titre du remboursement des frais kilométriques, sous réserve de leur présence effective et de l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante de leur collectivité.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

[À COMPLÉTER PAR LA COLLECTIVITÉ : rappel de la délibération autorisant ses représentants à percevoir une rémunération ; montants individuels perçus.]

d. Bilan de la gouvernance

Réunions du conseil d'administration, de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale

- Conseil d'administration : réuni notamment les 27 mai 2025 ; 27 aout 2025 ; 19 décembre 2025.
- Assemblée générale : assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 27.06.2025, statuant sur les comptes 2024.
- Assemblée spéciale : 20 mai 2025 ; 27 aout 2025 ; 18 décembre 2025.

Participation des représentants

Afin de démontrer l'influence de la collectivité sur la SPL, il convient d'établir la présence de ses représentants dans les instances individuellement :

Administrateurs représentants la REGION REUNION	Conseils d'administration	Assemblées générales
Christian ANNETTE	0/3	X
Wilfrid BERTILE	1/3	X
Lorraine NATIVEL	3/3	X
Patrice BOULEVART	2/3	X
Jean-Pierre CHABRIAT	3/3	1/1
Evelyne CORBIERE	2/3	X
Nadine DAMOUR GIRONCEL	0/3	X
Frédéric MAILLOT	2/3	X
Jean-Bernard MARATCHIA	1/3	X
Pascal PLANTE	3/3	X
Axel VIENNE	1/3	X
Maya CESARI	2/3	X

Administrateur représentant la CIVIS	Conseils d'administration	Assemblées générales
Eric FERRERE	2/3	0/1
Jacques TECHER	0/3	X

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Administrateurs représentants le SIDELEC	Conseils d'administration	Assemblées générales
Pierrot CANTINA	3/3	0/1
André DUPREY	0/3	X

Administrateur représentant la Commune de SAINT PAUL	Conseils d'administration	Assemblées générales
Michel CLEMENTE	2/3	1/1

Administrateur représentant la CIREST	Conseils d'administration	Assemblées générales
Bruno ROBERT	3/3	0/1

Administrateur représentant le DEPARTEMENT DE LA REUNION	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Jean François PAYET	0/3	0/1

Administrateur représentant la CINOR	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Johanna COUTANDY	0/3	0/1

Administrateur représentant la Commune de BRAS PANON	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Eric ROUGET	2/3	0/1

Administrateur représentant la Commune de ETANG SALE	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Catherine LAURET	2/3	1/1

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Administrateur représentant la Commune de SAINT PIERRE	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Pascal BASSE	2/3	0/1

Administrateur représentant la Commune de SAINT ANDRE	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Adélaïde CERVEAUX	2/3	0/1

Administrateur représentant la Commune de SAINTE MARIE	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Sylvie BILLAUD	1/3	0/1

Administrateur représentant la Commune de la PLAINE DES PALMISTES	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Joan DORO	1/3	0/1

Administrateur représentant la Commune de la POSSESSION	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Armand VIENNE	2/3	1/1

Administrateur représentant la Commune de CILAOS	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Klébert GONTHIER	3/3	1/1

Administrateur représentant la Commune de TROIS BASSINS	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Fabien AURE	1/3	1/1

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Administrateur représentant la Commune de SAINT PHILIPPE	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Pascal Willy BOYER	1/3	0/1

Administrateur représentant la Commune de SAINTE ROSE	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Jean Yves Jimmy PERIBE	1/3	0/1

Administrateur représentant la Commune du SYNDICAT MIXTE DU PARC ROUTIER DE LA REUNION	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Fabrice HOARAU	0/3	0/1

Administrateur représentant la Commune de SAINT LEU	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Stéphane VIRAMA	0/3	0/1

Administrateur représentant la Commune de SAINTE SUZANNE	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Laurent DALLEAU	0/3	0/1

Administrateurs représentants la Commune de SALAZIE	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Vincent ELISABETH	0/2	0/1
Patrick GARRIER	0/1	X

Administrateur représentant la Commune de ENTRE DEUX	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Jean Daniel AMONY	1/3	1/1

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Administrateur représentant la Commune du TAMPON	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Eric AH HOT	2/3	0/1

Administrateur représentant la Commune de SAINT LOUIS	Assemblée spéciale	Assemblées générales
Corinne ROCHEFEUILLE	2/3	1/1

e. Synthèse des positions des représentants

Les décisions stratégiques de l'exercice présentant un impact important pour la société ont porté notamment sur : l'élargissement de l'objet social, la refonte des statuts, la réduction du conseil d'administration de 18 à 10 membres, la sortie de l'actionnaire SMPRR et la régularisation du Kbis.

> *Sens des votes de ses représentants favorable sur ces décisions.*

f. Contrôle analogue

La SPL Énergies Réunion intervient exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires, sur leur territoire, dans le cadre du régime de quasi-régie (in-house). Le bénéfice de ce régime suppose l'exercice effectif, par les actionnaires, d'un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

La réalité de ce contrôle analogue est attestée notamment par : la participation des représentants de la collectivité aux organes dirigeants (conseil d'administration, assemblée spéciale, assemblée générale) ; le suivi des orientations stratégiques (refonte des statuts, composition du conseil, mise en conformité de l'actionnariat) ; et la régularité des échanges entre la collectivité et la société. La sortie engagée de l'actionnaire SMPRR, dépourvu de la compétence « énergie », illustre la vigilance des actionnaires quant au maintien des conditions légales du contrôle analogue.

Le contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires sur la SPL ENERGIES REUNION est organisé par l'article 30 des statuts et précisé par les règlements intérieurs du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale. Il s'exerce à trois niveaux : les orientations stratégiques, la vie sociale et l'activité opérationnelle de la Société.

Ce contrôle passe principalement par les réunions du Conseil d'administration (qui se réunit au moins une fois par semestre) et par l'Assemblée spéciale, qui regroupe les collectivités ne disposant pas d'un siège direct au Conseil et qui se réunit systématiquement avant chaque réunion du Conseil d'administration (et au moins une fois

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

par an). À chaque séance, le Directeur général présente un point sur les affaires financières, juridiques, sociales et sur l'exercice du contrôle analogue lui-même.

Le suivi de la commande publique (politique d'achats, attributions de marchés, commission d'appels d'offres) et des activités opérationnelles confiées à la Société fait l'objet d'un reporting régulier auprès des représentants et du Conseil. Une information préalable et permanente des membres est garantie, chaque représentant pouvant demander tout complément d'information utile. Les représentants siégeant au titre de l'Assemblée spéciale disposent en outre d'un mandat impératif sur les décisions arrêtées par cette assemblée.

Energies Réunion a renforcé le controle analogue à partir de 2024 avec la mise en place des comités de projet avec la collectivité régionale, les collectivités avec lesquels d'importants contrats sont en cours ou toute collectivité en faisant la demande.

Ces comités de projets sont destinés à valider l'avancement technique de chaque projet et le chiffre d'affaires associé. Trois niveaux de comités sont mis en place : un comité interne trimestriel réunissant la direction générale, la DAF, le contrôle de gestion et les responsables de pôle ; un comité externe avec les services techniques des collectivités pour valider l'avancement des contrats au regard des livrables prévus ; et un comité externe avec les élus des collectivités actionnaires, qui, après validation technique, permet d'informer les élus des actions réalisées et de valider le chiffre d'affaires correspondant.

Ci-aprés, voici la liste des comités de projets qui se sont tenus depuis la création de ce comité :

- **Comité de projets internes**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Comités de projets internes

Objectif du comité de projet	Date du comité de projets	Personnes présentes	Service(s) concerné(s)	compte-rendu	présentations	annexes
1er comité de projets interne	03/10/2023	Matthieu Hoarau, Directeur Général Cédric Fulmar, Responsable du pôle Développement & Performance Erika Rosalie, Gestionnaire Financière Aurélie Ichard Araye, Cheffe du Département Habitat Pierre-Vincent Payet, Chef du Département Solaire Christy Picard, Responsable de la Gestion de Projets	Pôle EnR - département solaire et Pôle MDE - département Habitat	ok	ok	
CLÔTURE 2023	27/05/2024 (signature du tableau)	Aurélie Hoareau, Chargée de mission innovation	Pôle Innovation			tableau signé
	27/05/2024 (signature du tableau)	Aurélie Lechat, Responsable communication	Pôle Communication			tableau signé
	27/05/2024 (signature du tableau)	Pierre-Vincent Payet, Chef du Département Solaire	Pôle EnR - département solaire			tableau signé
	24/05/2024 (signature du tableau)	Gaëlle Gilboire, Cheffe de Service Stratégie Territoriale	Pôle Stratégie territoriale			tableau signé
	24/05/2024 (signature du tableau)	Cyril Hoareau, Chef de Département MDE tertiaire	Pôle MDE - département Tertiaire			tableau signé
	27/05/2024 (signature du tableau)	Cédric Fulmar, Responsable du pôle Développement & Performance	Pôle Développement et performance			tableau signé
	21/05/2024 (signature du tableau)	Francisco Ruiz, Chef de Service EnR	Pôle EnR- département ingénierie			tableau signé
	13/05/2024 (signature du tableau)	Aurélie Ichard Araye, Directrice du pôle MDE	Pôle MDE - département Habitat			tableau signé
SITUATION AU 30/06/2024 ET ATTERRISAGE 2024	30/08/2024	Matthieu Hoarau, Directeur Général Cédric Fulmar, Responsable du pôle Développement & Performance Gaëlle Gilboire, Cheffe de Service Stratégie Territoriale Francisco Ruiz, Chef de Service EnR Aurélie Ichard Araye, Cheffe du Département Habitat Pierre-Vincent Payet, Chef du Département Solaire Christy Picard, Responsable de la Gestion de Projets	Pôle Développement et performance Pôle Stratégie territoriale Pôle EnR - département exploitation et maintenance Pôle MDE - département Habitat Pôle EnR - département solaire		ok	
CLÔTURE 2024	31/01/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Gaëlle Gilboire, Cheffe de Service Stratégie Territoriale Wendy Vergoz, Cheffe de projet Observation, Energie, Environnement Estelle Rodriguez, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle Stratégie territoriale	ok	ok	tableau signé
	31/01/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Francisco Ruiz, Chef d e Service EnR Estelle Rodriguez, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle EnR - département ingénierie	ok	ok	tableau signé
	03/02/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Vincent Omarjee, Responsable Innovation Romain Hamety, Chef de projets Eruopéens Estelle Rodriguez, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle Innovation	ok	ok	tableau signé
	03/02/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Cédric Fulmar, Responsable Développement et Performance Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle Développement et performance	ok	ok	tableau signé
	03/02/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Aurélie Lechat, Responsable communication Estelle Rodriguez, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle Communication	ok	ok	tableau signé
	04/02/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Pierre-Vincent Payet, Chef du Département Solaire Estelle Rodriguez, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle EnR - département solaire	ok	ok	tableau signé
	04/02/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Francisco Ruiz, Chef d e Service EnR Estelle Rodriguez, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle EnR - département exploitation et maintenance	ok	ok	tableau signé
	04/02/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Grégory Grondin, Chef du Département Habitat Estelle Rodriguez, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle MDE - département Habitat	ok	ok	tableau signé
	04/02/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Cyril Hoareau, Chef du Département MDE (visio conférence) Estelle Rodriguez, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle MDE - département Tertiaire	ok	ok	tableau signé
SITUATION AU 30/09/2025	01/08/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Gaëlle Gilboire, Cheffe de Service Stratégie Territoriale Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle Stratégie territoriale	ok		tableau signé
	05/08/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Vincent Omarjee, Responsable Innovation Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle Innovation	ok		tableau signé
	05/08/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Aurélie Ichard Araye, Directrice d u pôle MDE Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle MDE - département Habitat et Tertiaire	ok		tableau signé
	05/08/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Olivier Papa, Directeur du pôle EnR Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle EnR - département solaire	ok		tableau signé
	05/08/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Olivier Papa, Directeur du pôle EnR Francisco Ruiz, Chef d e Service EnR Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle EnR - département ingénierie et exploitation et maintenance	ok		tableau signé
	14/08/2025	Cédric Fulmar, Responsable Développement et Innovation Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle Développement et performance	ok		tableau signé
SITUATION AU 30/09/2025	28/10/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Francisco Ruiz, Chef d e Service EnR Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle EnR - département ingénierie et exploitation et maintenance	ok		Tableaux par service signés + tableau de synthèse
	28/10/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Vincent Omarjee, Responsable Innovation Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle Innovation	ok (erreur de date sur CR)		Tableaux par service signés + tableau de synthèse
	28/10/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Cédric Fulmar, Responsable Développement et Innovation Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle Développement et performance	ok		Tableaux par service signés + tableau de synthèse
	28/10/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Olivier Papa, Directeur du pôle EnR Pierre-Vincent Payet, Chef du Département Solaire Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle EnR - département solaire	ok		Tableaux par service signés + tableau de synthèse
	30/10/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Aurélie Ichard Araye, Directrice d u pôle MDE Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle MDE - département Habitat	ok		Tableaux par service signés + tableau de synthèse
	30/10/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Aurélie Ichard Araye, Directrice d u pôle MDE Cyril Hoareau, Chef de Département MDE (visio conférence) Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle MDE - département Tertiaire	ok		Tableaux par service signés + tableau de synthèse
	30/10/2025	Matthieu Hoarau, Directeur Général Gaëlle Gilboire, Cheffe de Service Stratégie Territoriale Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle Stratégie territoriale	ok		Tableaux par service signés + tableau de synthèse
CLÔTURE 2025	05/02/2026	Matthieu Hoarau, Directeur Général Olivier Papa, Directeur du pôle EnR Francisco Ruiz, Chef d e Service EnR Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle EnR - département ingénierie et exploitation et maintenance			Tableaux par service
	27/01/2026	Matthieu Hoarau, Directeur Général Vincent Omarjee, Responsable Innovation Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle Innovation			Tableaux par service
	30/01/2026	Matthieu Hoarau, Directeur Général Cédric Fulmar, Responsable Développement et Innovation Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle Développement et performance			Tableaux par service
	29/01/2026	Matthieu Hoarau, Directeur Général Olivier Papa, Directeur du pôle EnR Pierre-Vincent Payet, Chef du Département Solaire Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle EnR - département solaire			Tableaux par service
	29/01/2026	Matthieu Hoarau, Directeur Général Aurélie Ichard Araye, Directrice d u pôle MDE Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle MDE - département Habitat			Tableaux par service
	26/01/2026	Matthieu Hoarau, Directeur Général Aurélie Ichard Araye, Directrice d u pôle MDE Cyril Hoareau, Chef de Département MDE (visio conférence) Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle MDE - département Tertiaire			Tableaux par service
	29/01/2026	Matthieu Hoarau, Directeur Général Gaëlle Gilboire, Cheffe de Service Stratégie Territoriale Tifenn Guillemot, Directrice Administrative et Financière Christy Picard, Responsable de la gestion de projets	Pôle Stratégie territoriale			Tableaux par service

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Comité de projets technique :

Comités de projets avec les services techniques

Date du comité de projets	Personnes des services techniques présentes	compte-rendu	présentations	annexes
04/11/2024	M. Rémy DURAND, Responsable Service Énergie		ok	
10/03/2025	M. Jérôme DULAU, Directeur de la Transition Écologique M. Didier AUBRY, DGA Développement Durable M. Rémy DURAND, Responsable Service Énergie M. Yoland RAMSAMY, Responsable du service Déchets et Risques	ok		ok
18/11/2025	M. Jérôme Dulau – Directeur de la Transition Écologique M. Didier Aubry – Directeur Général Adjoint – Développement Durable M. Rémy Durand – Responsable Service Energie	ok		ok
09/02/2026	M. Jérôme DULAU – Directeur de la Transition Écologique M. Etienne NATIVEL – Ingénieur / Chargé d'opération MDE	ok	ok	ok
09/04/2026	M. Thomas Kavaj- Directeur des Bâtiments et du Patrimoine M. Pierre-Yves Caroupin - Chef de projets Transition énergétique - - Direction des bâtiments et patrimoine M. Samuel Michels- Référent énergie - Direction des bâtiments et patrimoine	en cours de rédaction	ok	ok

Comités de projets avec les services techniques

Actionnaire	Date du comité de projets	Personnes des services techniques présentes	compte-rendu	présentations	annexes
Conseil Départemental	07/06/2024	Patrice Jullian : Responsable du Service Stratégie et Prospective – Direction des Bâtiments et du Patrimoine Idriss Ingar : Référent - Climat-Energie - Direction Générale Adjointe Développement Roberto Quinones : Chef de projets – Direction des Bâtiments et du Patrimoine	ok	ok	
CINOR	26/05/2025	Hervé Vidal, Directeur Développement Durable Jean-Laurent Camlindia, Chargé de mission PCAET Aëlig Goulher, Stagiaire PCAET	ok	ok	ok
Etang-Salé	05/09/2025	M. Dominique D'Eurveilher – Directeur Général des Services M. Nicolas Damour – Directeur des Services Techniques M. Vincent Savigny – Responsable de la Commande Publique	ok	ok	

- ## Comité de projets avec les élus et services techniques :

Comités de projets avec les élus - Région Réunion

Date du comité de projets	Elus présents	compte-rendu	présentations	annexes
10/05/2022	M.Jean-Pierre Chabriat			
22/11/2023	M.Jean-Pierre Chabriat	ok	ok	
13/11/2024	Mme. Lorraine Nativel M.Jean-Pierre Chabriat	ok	ok	
03/12/2024	Mme. Lorraine Nativel M.Jean-Pierre Chabriat M. Jean-Bernard Maratchia	ok	ok	
11/12/2025	Mme. Lorraine Nativel M.Jean-Pierre Chabriat	ok	ok	
12/02/2026	Mme. Lorraine Nativel M.Jean-Pierre Chabriat	ok	ok	ok

Comités de projets avec les services techniques et élus

Actionnaire	Date du comité de projets	Elus présents	compte-rendu	présentations	annexes
ETANG-SALE	04/03/2024	Présentation en Conseil Municipal	pas de CR (Conseil Municipal)	ok	
Conseil Départemental	09/07/2024	Camille Clain, 12ème Vice-Présidente du Département de la Réunion, Déléguée au Développement Durable et à l'Environnement	ok	ok	
CIVIS	22/10/2024	Anne-Marie Papy, Vice-présidente de la CIVIS, élue chargée de la mobilité durable	ok	ok	
CINOR	14/11/2025	M. Jean-Pierre MARCHAU – Vice-Président de la CINOR, membre de la commission environnement et développement durable	ok	ok	ok

Par ailleurs, le contrôle analogue est aussi réalisé avec la transmission des courriers de notification, de paiements intermédiaires et de solde des contrats, qui sont transmis tout au long de l'année à chacun des actionnaires concernés (cf. Annexe - tableau de suivi des courriers de contrôle analogue).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Annexes

Documents susceptibles d'être joints au présent rapport :

- Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale exercice 2025 ;
- Rapport d'activité ;
- Comptes annuels de l'exercice 2025 ;
- Rapport du commissaire aux comptes ;
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Tableau de suivi des courriers de contrôle analogue ;
- Procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 23 juin 2026.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Attestation de présentation des comptes

Attestation sans observation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de ENERGIES REUNION AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 5 027 116,57 €
- Chiffre d'affaires : 5 841 120,64 €
- Résultat net comptable : 268 200,58 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT-DENIS le 04/03/2026.

Régis LANTIN,
Expert-comptable

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Bilan

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 050	2 050		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	14 343	369	13 974	
Installations techniques, matériels et outillage industriels	6 493	6 493		
Autres immobilisations corporelles	506 659	348 705	157 954	179 615
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	53 467		53 467	55 651
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**583 011**	**357 616**	**225 395**	**235 266**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 911 571		1 911 571	2 073 985
Autres créances	695 266		695 266	641 005
Charges constatées d'avance	142 383		142 383	94 945
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 052 501		2 052 501	1 894 624
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**4 801 721**		**4 801 721**	**4 704 558**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**5 384 733**	**357 616**	**5 027 117**	**4 939 824**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	993 967	993 967
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	99 397	41 446
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	925 044	787 477
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	268 201	195 518
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**2 286 609**	**2 018 408**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques	278 098	
Provisions pour charges		606 098
TOTAL PROVISIONS (II)	**278 098**	**606 098**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	59 468	78 677
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 407	113 974
Dettes fiscales et sociales	974 196	915 255
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	661 980	687 062
Produits constatés d'avance	528 359	520 350
TOTAL DETTES (III)	**2 462 410**	**2 315 318**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**5 027 117**	**4 939 824**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Compte de résultat

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	5 841 121	5 656 542
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**5 841 121**	**5 656 542**
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	21 280	32 619
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	328 000	125 793
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	20 940	24 435
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**6 211 340**	**5 839 389**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		-5 546
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 351 233	1 289 389
Impôts, taxes, et versements assimilés	142 122	140 668
Salaires	3 166 136	2 914 722
Cotisations sociales	1 166 702	1 082 421
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	39 872	42 174
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		120 482
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	14 139	
Autres charges	59 865	53 522
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**5 940 068**	**5 637 832**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**271 272**	**201 557**
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	146	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**146**	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 217	4 079
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**3 217**	**4 079**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de transmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Postes	2025	2024
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**-3 072**	**-4 079**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	**268 201**	**197 478**
Produits exceptionnels (VII)		20 522
Charges exceptionnelles (VIII)		22 482
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**-1 960**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**6 211 486**	**5 859 911**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**5 943 285**	**5 664 394**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**268 201**	**195 518**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Annexe

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **5 027 116,57 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **268 200,58 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Méthode de détermination de l'avancement des prestations :
Le rattachement des produits des prestations de services était déterminé au cours des exercices précédents par le rapport entre les heures travaillées par convention et les heures travaillées budgétisées.
Sur l'exercice 2024 une nouvelle méthode de détermination de l'avancement a été utilisée. La méthode utilisée se base dorénavant sur une validation de l'avancement technique en accord et en cohérence avec les collectivités actionnaires et leurs services techniques. Cette méthode d'évaluation de l'avancement est maintenue sur l'exercice 2025.
Par ailleurs, aucun résultat à terminaison (bénéfice ou perte) n'est anticipé à la clôture des comptes sur les contrats de plus d'un an. En effet, les prévisionnels budgétaires par contrat ne font ressortir qu'un résultat équilibré entre les recettes et les dépenses.

Poste de charge d'assurance :
Au cours de l'exercice 2025, la SPL a procédé à la souscription de plusieurs assurances afin de renforcer l'étendue de ses garanties. Cette évolution a entraîné une augmentation significative du poste des charges d'assurance par rapport à l'exercice précédent.

Information sur un litige :
Un litige prud'homal a été clôturé au cours de l'exercice, à la suite de la décision rendue par le Conseil de Prud'hommes de Saint-Pierre de La Réunion le 12 septembre 2025.
Pour rappel, Le Conseil de Prud'hommes de Saint Pierre de la Réunion, le 12 septembre 2025, condamne la SPL. Le coût global est de 177 801.63€.

Au titre de ce litige, une provision initiale de 360 000 euros avait été constituée lors des exercices précédents. Suite à la clôture du dossier et au paiement de l'indemnité au salarié, une reprise de provision de 328 000 euros a été constatée en résultat sur l'exercice.

L'impact net favorable en résultat lié à ce litige s'élève ainsi à 150 198,37 euros.

Par ailleurs, une provision de 32 000 euros est maintenue au passif à la clôture, correspondant à l'estimation du remboursement des allocations versées par Pôle emploi, ce règlement n'ayant pas encore été effectué à la date d'arrêté des comptes.

Le montant de cette provision a été déterminé sur la base d'une simulation réalisée à partir des données du salarié concerné via les outils de Pôle emploi, permettant d'estimer le montant mensuel de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Le montant mensuel à taux plein ainsi obtenu a été multiplié par six mois, conformément à la limite fixée par le jugement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	5 à 11 ans
Mobilier	2 à 10 ans
Travaux	5 à 11 ans
Matériel et outillage	
Matériel	2 à 5 ans
Outillage	2 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	1 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

L'entreprise SPL ENERGIE REUNION AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT a adopté le règlement ANC 2022-06 pour la première fois à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025. Les principales conséquences sur la présentation des comptes sont les suivantes :

• Les cessions d'immobilisations sont désormais incluses dans :
- Le résultat d'exploitation pour les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ; en l'espèce :
- Au cours de l'exercice 2025, des cessions d'immobilisations ont généré une moins-value de 14 139 euros enregistrée dans le résultat d'exploitation

• La suppression de la technique des transferts de charges induit les changements de comptabilisation suivants :
- Les remboursements de frais de personnel (avantages en nature) sont comptabilisés au crédit des charges de personnel en 2025 pour un montant global de 30 714€

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	27 130		25 081	2 050
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	970	14 343	970	14 343
Installations techniques, matériel et outillage	6 493			6 493
Autres immobilisations corporelles	574 473	31 981	99 795	506 659
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	55 651	1 672	3 855	53 467
TOTAL	**664 717**	**47 996**	**129 700**	**583 011**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences			27 130		25 081	2 050
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions			970	369	970	369
Installations techniques, matériel et outillage			6 493			6 493
Autres immobilisations corporelles			394 858	39 504	85 656	348 705
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			**429 450**	**39 872**	**111 707**	**357 616**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Ventilation des augmentations d'immobilisations

Augmentations de l'exercice	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	Entrées Acquisitions	Entrées Apports	Entrées Créations
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets & licences					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immo. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions			14 343		
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles			31 981		
Immo. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières			1 672		
TOTAL			**47 996**		

Ventilation des diminutions d'immobilisations

Diminutions de l'exercice	Virements de poste à poste	Virements à destination de l'actif circulant	Sorties Cessions	Sorties Scissions	Sorties Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets & licences					25 081
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immo. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					970
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles					99 795
Immo. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		3 756			100
TOTAL		**3 756**			**125 945**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	53 467		53 467	
Clients douteux				
Autres créances clients	1 911 571	1 911 571		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	12 043	12 043		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	15 089	15 089		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	668 134	668 134		
Charges constatées d'avance	142 383	142 383		
TOTAL	**2 802 687**	**2 749 220**	**53 467**	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	142 383	
TOTAL	**142 383**	

Informations relatives au passif

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital
Capital (dont versé...)	993 967				
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	41 446	57 951			
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	787 477	137 567			
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	195 518	-195 518			
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**2 018 408**				

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Rubriques	Résultat de l'exercice	Autre (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital (dont versé...)			993 967
Fonds fiduciaires			
Primes liées au capital social			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale			99 397
Autres réserves			
Capital souscrit non versé			
Report à nouveau créditeur			925 044
Report à nouveau débiteur			
Dividendes			
Résultat de l'exercice	268 201		268 201
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL	**268 201**		**2 286 609**

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Autre provisions pour risques et charges	606 098		328 000		278 098
TOTAL	**606 098**		**328 000**		**278 098**

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	59 468	20 111	39 357	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	238 407	238 407		
Personnel et comptes rattachés	286 091	286 091		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	338 805	338 805		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	292 309	292 309		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	56 990	56 990		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	661 980	661 980		
Produits constatés d'avance	528 359	528 359		
TOTAL	**2 462 410**	**2 423 053**	**39 357**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 209			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	346 108	
Produits constatés d'avance extern	182 251	
TOTAL	**528 359**	

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Etude et prestation	5 338 709		
Prestations mandat - rémunération	80		
Prestation d'intérêt général	331 759		
Refacturation dépenses externes	170 573		
TOTAL	**5 841 121**		

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	36 437	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	206 479	
Personnel - Autres charges à payer	77 841	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	82 700	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	24 761	
État - Charges à payer	16 226	
TOTAL	**444 444**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	1 826 609	
Organismes sociaux - Produits à recevoir	-5 288	
TOTAL	**1 821 321**	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	13 030	
Afférents aux services autres		
TOTAL	**13 030**	

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
TOTAL		
Charges exceptionnelles		
TOTAL		

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
TOTAL							
Engagements reçus							
TOTAL							
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagts sur les pensions							

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	32
Cadres et ingénieurs	37
TOTAL	**69**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Informations complémentaires

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 174 662 EURO
La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice

L'engagement retraite calculé au 31 décembre 2025 s'élève à 174 662 Euros.
Les hypothèses actuarielles retenus sont :
- Taux d'actualisation à 3.60% (contre 3.35% au 31 décembre 2024) ;
- Age de départ à la retraite 65-67 ans (départ à taux plein);
- Taux de croissance des salaires à 1%
- Table de mortalité retenu INSEE 2024
- Rotation du personnel faible.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Tableau de suivi des dépenses et avances sur les opérations de mandat

Actionnaire	Désignation	Date signature	Avances	Dépenses	Solde
CIVIS	MOBILITE ELECTRIQUE SOLAIRE SUR LA FLOTTE	Année 2017	280 725	278 946	1 779
REGION	CENTRALE HYDRAULIQUE BRAS DES LIANES	Année 2019	381 255	371 822	9 433
TOTAL			**661 980**	**650 768**	**11 212**

Les conventions de mandat :
- Convention de mandat n°2019-0450 relative à la centrale hydraulique bras des lianes (le décompte de résiliation de cette dernière est en cours, sera finalisé sur 2026).
- Convention mobilité électrique solaire sur la flotte : en cours de résiliation (le décompte de résiliation de cette dernière est en cours, sera finalisé sur 2026).

Contentieux

- Contentieux lié à l'incendie intervenu sur bras des lianes en 2021 :

La SPL Energies Réunion a reçu par courrier le 5 janvier 2026 une requête devant le tribunal administratif de la Réunion à la demande de la Région Réunion et son assureur Helvetia portant sur l'indemnisation du sinistre incendie intervenu en septembre 2021 sur la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes.
Le montant des demandes formulées à l'encontre de la SPL s'élève à 269 683€.
A la date d'arrêté des comptes, l'issue de cette procédure demeure incertaine et ne permet pas à la SPL Energies Réunion de se positionner de manière fiable sur la probabilité d'une condamnation ni sur un montant à provisionner dans les comptes au 31/12/2025. La SPL entend assurer sa défense et selon l'évolution de la procédure et du risque, une provision pourra être constituée ultérieurement.

- Contentieux lié à la pollution de l'eau sur bras des lianes en 2021 :

En 2021, puis en 2022, la SPL a constitué une provision d'un montant global de 90 272 € en lien avec un litige relatif à une pollution de l'eau survenue sur le captage de Bras des Lianes. Ce litige faisait suite à une action engagée par la CIVIS qui réclamait le remboursement des frais supportés en conséquence de cette pollution.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Par décision du 24 avril 2026, le tribunal administratif de La Réunion a rejeté la requête de la CISE Réunion. Cette dernière disposant d'un délai de deux mois pour faire appel, la SPL attend l'expiration de ce délai avant de procéder à la reprise de la provision.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE & DU CLIMAT

énergies REUNION

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

État d'avancement des conventions au 31 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260625-2
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Synthèse du portefeuille

118	90	23	3
Conventions totales	En cours	Clôturées	Résiliées / à solder

Répartition par pôle

	Pôle	Nb fiches	En cours
Pôle Développement et Performance		**5**	**5**
Pôle Stratégie Territoriale		**22**	**13**
Pôle Innovation		**7**	**5**
Pôle Énergies Renouvelables & Ingénierie	Département Solaire	**22**	**20**
	Département Énergies Renouvelables	**23**	**16**
	Département Exploitation et Maintenance	**10**	**10**
Pôle Maitrise de la Demande en Énergie	Département Habitat	**12**	**9**
	Département Tertiaire	**15**	**12**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

SOMMAIRE

01. Pôle Développement et Performance (5 conventions)			
01.01	Rénovation énergétique et thermique de 50 logements (avenant 1)	en cours	48%
01.02	Mission de suivi-animation de l'Opah-RU de la ville de Saint-Pierre	en cours	35%
01.03	Dispositifs de sensibilisation & accompagnement population (avenant 2)	en cours	31%
01.04	Mise en œuvre du programme EDURENOV à La Réunion - Phase 1	en cours	100%
01.05	Mise en œuvre des enjeux de la transition écologique du patrimoine immobilier scolaire (EDURENOV) - Phase 2	en cours	31%

02. Pôle Stratégie Territoriale (22 conventions)			
02.01	Mission d'appui et de conseil à la commune de Saint-Louis pour la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre sous la méthodologie Bilan Carbone®	clôturé	100%
02.02	Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences du Conseil Départemental	en cours de clôture	100%
02.03	Réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions - Saint-André	clôturé	100%
02.04	Mission d'appui et de conseil à la commune du Tampon pour la réalisation du BEGES sous la méthodologie Bilan Carbone® patrimoine et compétence	en cours	49%
02.05	Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences de la CIREST	en cours	99%
02.06	Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences de la CIVIS	en cours de clôture	100%
02.07	Assistance à maîtrise d'ouvrage du plan climat air énergie du TO	clôturé (avec révision des prix)	100%
02.08	Mission d'appui et de conseil à la CINOR pour la révision du PCAET	en cours	26%
02.09	Mission d'appui et de conseil à la CINOR pour la mise à jour du BEGES sous la méthodologie Bilan Carbone® Patrimoine et Compétence	en cours	30%
02.10	Mise à jour du profil climat de la CINOR	en cours	0%
02.11	AMO pour le développement et la mise en œuvre d'un outil permettant de faire le suivi de la consommation électrique des particuliers à la Réunion (ECORUN)	à solder en l'état	41%
02.12	Mise à jour du Bilan Carbone® de la collectivité régionale pour l'année 2023	mission à résilier	0%
02.13	Mise à jour du Bilan Carbone® pour la collectivité régionale pour l'année 2024	en cours (avenant prévu)	0%
02.14	Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2024 - SIDELEC	clôturé	100%
02.15	Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2024	clôturé	100%
02.16	Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2025	en cours	61%
02.17	Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2025	en cours	61%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

02.18	Gouvernance de l'énergie 2024 - SIDELEC	clôturé	100%
02.19	Gouvernance de l'énergie 2024	clôturé	100%
02.20	Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'Energie pour l'année 2025 - SIDELEC	en cours	29%
02.21	Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'Energie pour l'année 2025	en cours	29%
02.22	Prestation SAR sur le volet Climat Air Energie	en cours de signature	54%

03. Pôle Innovation (7 conventions)

03.01	Etude d'opportunité pour la mise en place d'une plateforme énergie - TO	clôturé (tranche ferme)	100%
03.02	Etude d'opportunité pour la mise en place d'une plateforme énergie - TO - tranches optionnelles	en cours	30%
03.03	Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une plate-forme énergie à La Réunion pour l'année 2023	clôturé	100%
03.04	Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une plate-forme énergie à La Réunion pour l'année 2024	en cours	92%
03.05	Assistance pour la participation au projet MAESHA (2024)	en cours	100%
03.06	Interreg Europe REMOTE	en cours	28%
03.07	Futur Energétique 2050	en cours	41%

04. Pôle EnR & Ingénierie – Département Solaire (22 conventions)

04.01	AMO pour le développement d'un projet mobilité durable et énergie renouvelable sur la commune de l'Étang Salé	en cours	77%
04.02	AMO de la CINOR pour la réalisation d'installations de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques	en cours	100%
04.03	Accompagnement à l'exploitation et à la maintenance des centrales photovoltaïques (PV) et des bornes de recharge (IRVE) de la CINOR	en cours	69%
04.04	Assistance à maîtrise d'ouvrage de la CINOR pour la réalisation d'installations de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques	en cours	11%
04.05	Etudes et consultation pour la construction de 10 centrales PV en autoconsommation	en cours	30%
04.06	Valorisation photovoltaïque du patrimoine du patrimoine bâti de la ville de Saint-Pierre volet 2	en cours	52%
04.07	AMO valorisation photovoltaïque du patrimoine de la commune de St André	en cours	92%
04.08	AMO technique pour la réalisation du schéma directeur pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques de La Réunion	en cours	100%
04.09	AMO pour l'élaboration du volet photovoltaïque du plan solaire régional	clôturé	79%
04.10	Animation et mise en œuvre du dispositif Eco Solidaire pour l'année 2024	en cours	83%
04.11	Accord cadre : montage et instruction des dossiers de demande d'aide relatif au dispositif KAP Ecosolidaire	en cours	100%
04.12	Animation et mise en œuvre du dispositif Eco Solidaire pour l'année 2025	en cours	90%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

04.13	Animation et mise en œuvre du dispositif Chèque Photovoltaïque pour l'année 2023	en cours	100%
04.14	Animation et mise en œuvre du dispositif KAP Photovoltaïque 2024	en cours	76%
04.15	Animation et mise en œuvre du dispositif KAP Photovoltaïque 2025	en cours	30%
04.16	Kap Photovoltaïque Solidaire 2025	en cours	0%
04.17	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC CEI Portail	en cours	56%
04.18	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - CEI Eperon	en cours	56%
04.19	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC CPOI	en cours	100%
04.20	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC CREPS St Denis	en cours	26%
04.21	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Lycée Ambroise Vollard	clôturé	43%
04.22	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Lagourgue & Gandhi	en cours	43%

05. Pôle EnR & Ingénierie – Service Énergies Renouvelables (23 conventions)

05.01	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du plan déchets de la commune de Saint-Paul	résilié	0%
05.02	AMO technique pour la réalisation d'une étude de potentiel en énergies renouvelables	en cours	100%
05.03	Etude de faisabilité sur le développement d'un projet de transport urbain à hydrogène	en cours	60%
05.04	Accompagnement de la réalisation du schéma directeur des énergies de la CIREST	en cours	28%
05.05	Etude de gisement des matières potentiellement méthanisables avec les boues de la station d'épuration de Pierrefonds	en cours de clôture	100%
05.06	Etude de potentiel hydroélectrique sur le territoire de la CIVIS	en cours	11%
05.07	AMO Mise en œuvre d'un projet pilote d'approvisionnement de lignes de transport en commun en biogaz véhicule sur la STEP du Grand Prado	à solder en l'état	70%
05.08	animation multifilière ENR 2021	en cours	100%
05.09		—	—
05.10	Animation multifilière EnR 2025	en cours	29%
05.11	Etudes technico-économiques pour la mise en œuvre opérationnelle des solutions cannes mixtes et cannes énergies à La Réunion	en clôturé en l'état	29%
05.12	Développement des filières Biomasse et observatoire biomasse	clôturé	100%
05.13	Développement des filières biomasse pour l'année 2023	en cours	99%
05.14	Accompagnement pour la structuration des filières biomasse et l'émergence des projets de méthanisation agricoles pour l'année 2024	en cours	72%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

05.15	Accompagnement pour la structuration des filières biomasse et l'émergence des projets de méthanisation agricoles pour l'année 2025	en cours	46%
05.16	Animation des filières énergies marines pour l'année 2024	en cours	91%
05.17	Accompagnement pour le développement d'une filière Eolien Off-Shore à La Réunion pour l'année 2024	clôturé	100%
05.18	Assistance technique au développement de la filière Eolien Off-Shore à La Réunion pour l'année 2025	en cours	49%
05.19	Finalisation du Schéma Régional Eolien (SRE) pour l'année 2024	en cours	98%
05.20	Elaboration du plan hydrogène de La Réunion pour l'année 2023	clôturé	95%
05.21	Mise en œuvre de la feuille de route H2 pour l'année 2024	en cours	100%
05.22	Assistance technique à la mise en place du projet Car H2	en cours de signature	10%
05.23	Mise en œuvre de la stratégie régionale pour la géothermie sur le territoire pour l'année 2024	en cours	48%

06. Pôle EnR & Ingénierie – Service Exploitation et Maintenance (10 conventions)

06.01	Exploitation des deux micro centrales de Bras des Lianes - avenant n°5	en cours	96%
06.02	Exploitation et maintenance de la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes - avenant n°6	en cours	100%
06.03	Exploitation et maintenance des deux microcentrales hydroélectriques du Bras des Lianes pour 2023/2024	en cours de clôture	100%
06.04	Exploitation et maintenance des deux microcentrales hydroélectriques du Bras des Lianes pour l'année 2024	en cours	96%
06.05	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des micro centrales hydroélectriques du Bras des Lianes	en cours	95%
06.06	Réalisation d'actions de réduction des risques sur la centrale du Bras des Lianes pour l'année 2024	en cours	88%
06.07	Accompagnement technique sur la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes	en cours	32%
06.08	Exploitation et maintenance de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes 2025	en cours	20%
06.09	Exploitation des centrales photovoltaïques de la Région Réunion pour l'année 2024	en cours de clôture	74%
06.10	Assistance technique sur les centrales photovoltaïques installées sur le patrimoine régional	en cours	58%

07. Pôle MDE – Département Habitat (12 conventions)

07.01	Accompagnement des habitants à la rénovation énergétique et thermique de leurs logements au sein du projet de renouvellement urbain quartier du Gol	en cours	27%
07.02	Mission de transition pour la continuité du conseil à la rénovation énergétique	clôturé	72%
07.03	Développement d'un nouveau format d'intervention et réalisation de 25 animations sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables au sein des lycées pour l'année 2023	clôturé	100%
07.04	Mise en œuvre du Service Local pour la maîtrise de l'énergie de La Réunion en 2025 (SLIME Réunion)	en cours de clôture	100%
07.05	Réalisation d'audits Effi'Kaz pour l'année 2024	clôturé en l'état	97%
07.06	Animation des auditeurs Effi'Kaz et à l'instruction des dossiers externes pour l'année 2024	en cours	74%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

07.07	Réalisation d'audits Effi'Kaz pour l'année 2025	en cours	100%
07.08	Animation des auditeurs Effi'Kaz et à l'instruction des dossiers externes pour l'année 2025	en cours	13%
07.09	Optimisation de l'outil Effi'Kaz	en cours	8%
07.10	Accompagnement des ménages à la réalisation de travaux de rénovation énergétique suite à l'audit Effi'Kaz pour l'année 2025	en cours	20%
07.11	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de dispositif "climatisation solaire" pour personnes âgées - Phase 1	en cours	44%
07.12	Mise en place d'une expérimentation de diffusion d'électroménager performant en lien avec les aides du CTC pour l'année 2024	en cours	15%
07.13	Mission d'information, de conseil et d'orientation des ménages relatif au pacte territorial - France Rénov' (2025-2027)	en cours	0,2%

08. Pôle MDE – Département Tertiaire (15 conventions)

08.01	Assistance à la rénovation d'installations d'éclairage sportif à destination des collectivités locales	en cours	8%
08.02	Mission d'accompagnement à la mise en œuvre de l'arrêté tertiaire et actions économies d'énergies sur le patrimoine de la commune de La Possession	clôturé	100%
08.03	Audit énergétique et thermique sur 126 sites patrimoine bâti du Conseil Départemental	en cours	87%
08.04	Participation de la Région au programme OMBREE	en cours de clôture	97%
08.05	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Leconte de Lisle et Ambroise Vollard	en cours	100%
08.06	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Lycée 3B	en cours de clôture	100%
08.07	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - Lycée Lepervanche	en cours	85%
08.08	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Plateforme de GTC Incube	clôturé	100%
08.09	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC ECS de l'internat de l'AFPAR Saint André	en cours	65%
08.10	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - ECS Lycée Giroday	en cours	58%
08.11	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC AMO Lycée Jean Joly	clôturé	100%
08.12	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC AMO Lycée St Paul 4	en cours	6%
08.13	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - AMO ECS gymnase Stella	en cours	40%
08.14	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC AMO Lycée Isnel Amelin	en cours de clôture	100%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

08.15	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - Confort thermique lycée Vincendo	en cours	58%

Légende — Statut : En cours | Clôturé | Résilié/à solder **Avancement :** 100% | ≥70% | ≥40% | <40%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

PÔLE DÉVELOPPEMENT ET PERFORMANCE

5 convention(s) — 5 en cours | 0 clôturée(s) | 0 résiliée(s)/à solder

Rénovation énergétique et thermique de 50 logements (avenant 1)

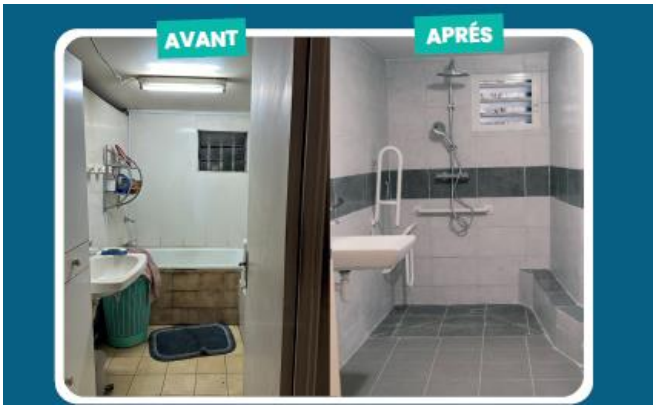
ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : Saint-Pierre **Référent actionnaire :** Roberto Deboisvilliers **Chargé(e) de mission ER :** Cédric Fulmar **N° convention :** convention n° SAINT-PIERRE/2017/02	**Statut :** en cours **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 01/03/2018 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 10/09/2019	**Avancement global :** 48% **Montant total :** 96 725,00 € **Facturé au 31/12/2025 :** 22 026,55 €* **En cours (restant) :** 74 698,45 €

Description du projet

La Ville de Saint-Pierre, en lien avec la CIVIS, s'est portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt pour le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) "Villes & territoires Durables" pour le quartier de Bois d'Olives.

Le plan d'actions de rénovation énergétique et thermique sur 50 logements, qui a reçu un avis favorable de financement de la part du PIA, comprend :

- la réalisation de travaux d'amélioration énergétique et thermique sur 50 logements
- l'accompagnement des foyers vers l'utilisation rationnelle de l'énergie
- la réalisation d'études spécifiques pour l'approfondissement des actions
- la mise en place d'équipements de production d'énergie sur les bâtiments publics.



Déroulé des missions et réalisations

MISSION 1 : AMO Energies pour la rénovation énergétique thermique de 50 logements sur le quartier de Bois d'Olives

Phase 1 : Phase préalable, identification des familles, conseils et instrumentation ▶ 11%

- Lancement de l'appel à candidature pour la mobilisation des professionnels le 18 août 2025 - ouverture des plis et début de l'analyse le 19 septembre 2025.
- Plan de financement rendu en 2022.
- Convention signée avec la CIVIS en novembre 2022 (convention avec l'ANRU signée au préalable).
- 25 familles identifiées en première tranche sur la base des familles ayant bénéficié de l'opération Village Solaire de Bois d'Olives.
- Etude rendue sur le photovoltaïque en autoconsommation pour les 25 familles identifiées en première tranche.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

– Lancement de l'appel à candidature pour la mobilisation des professionnels le 18 août 2025 - ouverture des plis et début de l'analyse le 19 septembre 2025.

Phase 2 : Lancement du projet, réalisation de l'accompagnement de chaque ménage en amont des travaux, suivi des travaux, accompagnement post-travaux ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Instruction des demandes de financement ▶ 9%

– Cadre de financement rédigé et validé, mises à jour régulières.

Phase 4 : Tableau de bord énergie du site (partie MDE) ▶ 100%

– Collecte des données nécessaires à la réalisation de l'étude autoconsommation : factures d'électricité sur les 3 dernières années, plan des bâtiments et plans réseaux.
– Analyse des données et corrections pour traitement.
– Priorisation des sites à auditer, et présentant un potentiel solaire facilement mobilisable : audits des 9 bâtiments du site "Père Favron".
– Rédaction des rapports d'audits pour chacun des 9 sites et présentation à la commune et à l'association en 2021.
– Analyse de la faisabilité de production photovoltaïque) réalisée entre 2019 et 2020 : potentiel de production, calcul du taux d'autoconsommation et d'autoproduction et faisabilité technique, financements mobilisables et retour sur investissement présentés à la commune en 2021

Mission 2 : étude de l'effacement de la consommation de base en journée par des kits de production photovoltaïque en autoconsommation pure pour les sites publics (La fondation Père Favron) »

Phase 1 : Tableau de bord énergie du site (Partie MDE) ▶ 100%

– Fourniture des données
– Consolidation des données
– Audit énergétique et thermique Tableau de bord énergie du site (Partie MDE)
– Visite de sites
– Rédaction du rapport
– Présentation des résultats

Phase 2 : Analyse de la faisabilité de production photovoltaïque ▶ 100%

– visite de site et analyse du productible solaire
– dimensionnement technique installation photovoltaïque
– proposition de scenarios de solutions techniques pour autoconsommation selon besoins analysés
– analyse technico-économique de 2 scenarios les + pertinents
– analyse du volet règlementaire (droit urbanisme, environnement et énergie)
– synthèse conclusion sur la faisabilité de l'autoconsommation, rédaction du rapport d'étude
– préparation de la phase opérationnelle : définition du planning prévisionnel de réalisation et des points de vigilance à prévoir
– gestion de projet : réunions de travail avec le maitre d'ouvrage, présentation des avancées, coordination et phases de validation

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Mission de suivi-animation de l'Opah-RU de la ville de Saint-Pierre

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Saint-Pierre** **Référent actionnaire :** Jean Bernard Lambert **Chargé(e) de mission ER :** Cédric Fulmar **N° convention :** marché n° INH24DAD02	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 15/03/2024	**Avancement global :** **35%** **Montant total :** **440 307,16 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 142 622,93 €* **En cours (restant) :** 263 190,12 €

Description du projet

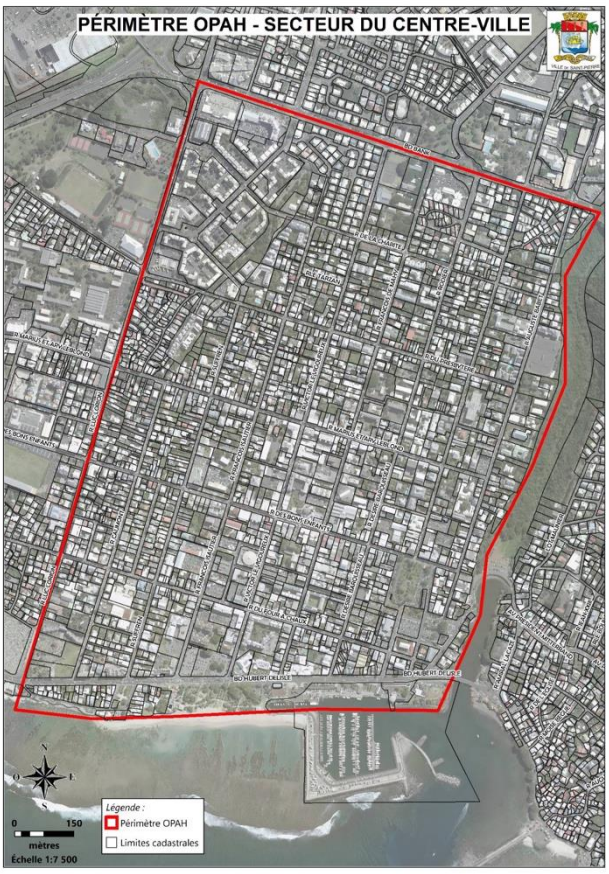
L'OPAH-RU est un programme de rénovation des logements privés porté par la ville de Saint-Pierre qui permet à tous les Saint-Pierrois d'être informés sur les démarches à engager et les aides mobilisables pour la rénovation, notamment énergétique de leurs logements.

Ce programme se déploie sur la période 2024 à 2027 et intègre deux objectifs :

- Objectif N°1 : informer tous les habitants de la commune de Saint-Pierre ou les personnes possédant un logement sur la commune de Saint-Pierre des démarches à engager pour rénover leurs logements
- Objectifs N°2 : accompagner les propriétaires à rénover leurs logements

Il s'adresse à tous les publics : Propriétaires bailleurs, Propriétaires occupants, locataires, les copropriétés ou encore les personnes en démarche d'achat pour lui-même ou pour louer et permet la réalisation de travaux de rénovation énergétique, d'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou même des travaux sur des logements très dégradés

Le programme OPAH-RU ne finance pas directement les travaux mais permet un accès facilité aux aides publique.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Missions forfaitaires relevant de la part fixe : Coordination du projet, suivi et reporting, information et communication ▶ 22%

– Situations validées par l'actionnaire (réalisations techniques et dépenses externes prises en compte).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- 1 COTECH tenu en avril 2025.
- Plusieurs réunions avec les organismes bancaires, les collectivités (CIVIS, CCAS,…) les partenaires financeurs (Action Logement Services, Conseil Départemental…), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
- Coordination et instruction avec l'Anah, la CIVIS, le CCAS, la SPLAR.
- Prise en compte des nouveaux dispositifs de financement, des règles associées. Suivi des délibérations du Conseil d'Administration de l'Anah.
- Echanges réguliers avec le maître d'ouvrage.
- Indicateurs d'avancement et de résultats définis au lancement du projet.
- Rédaction du plan stratégique de communication et du plan opérationnel, document de présentation du programme à destination des différents partenaires établi en avril 2024 et utilisé lors des différentes présentations et dossier de presse et éléments de langage pour la présentation du projet rédigés et transmis au maître d'ouvrage.
- Participation aux journées techniques du bâti tropical du CIRBAT et tenue de stand au CHU de La Réunion.
- Présentation du projet aux élus en juin 2024.

Phase 2 : Missions forfaitaires relevant de la part fixe : information de la population, auprès des entreprises locales et des acteurs du logement, prospection, repérage et incitation à la réhabilitation ▶ 37%

- Tenue de permanences régulières à la maison de projets (1 journée par semaine en 2024 et augmentation de la fréquence à 4 journées par semaine sur le dernier trimestre 2025).
- Rencontre et information de 473 personnes lors de ces permanences.
- Matinée d'information à la CMA en avril 2025.
- Partenariat avec la SPLAR, le CCAS, l'ADIL.
- Mailing, opération de boîtage sur le centre-ville.
- Lancement d'une enquête sur le périmètre de l'Opah et en dehors du périmètre auprès de 3000 ménages via La Poste.
- Collecte des données sur les logements vacants sur le périmètre.

Phase 3 : Missions à prix unitaire (part variable) : Formation au montage de dossier Anah, missions d'étude de faisabilité et d'aide à la décision, aide à l'élaboration du projet ▶ 38%

- Information de 330 foyers dans le périmètre Opah-RU lors des permanences tenues.
- 135 familles en phase d'accompagnement.

Phase 4 : Missions à prix unitaire (part variable) : Aide pendant la réalisation des travaux ▶ 0,3%

- 1 famille en phase travaux.

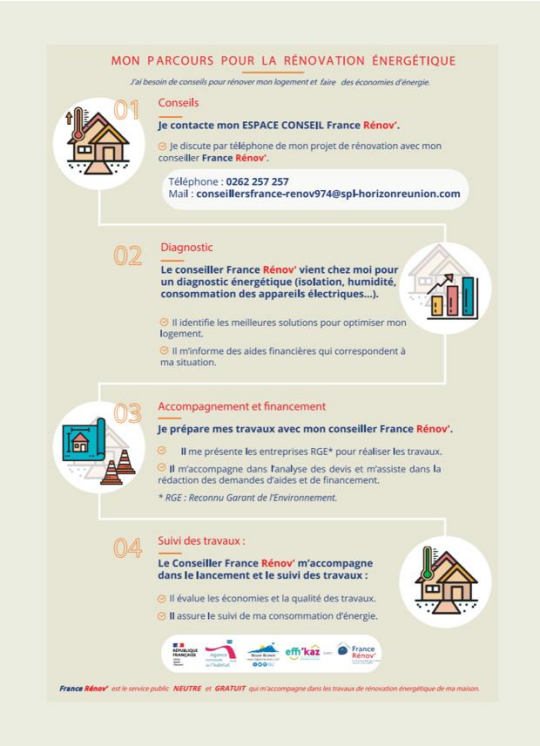
Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Dispositifs de sensibilisation & accompagnement population (avenant 2)

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Cédric Fulmar **N° convention :** convention n° DTE/20250498	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 28/05/2020 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 11/03/2020 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 06/03/2025	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **209 950 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 209 950 €* **En cours (restant) :** 0 €

Description du projet

L'objectif du projet est d'accompagner la Région Réunion dans la définition et la mise en place du programme SARE, dans l'animation de ce programme et à sa clôture, ainsi que de mener des actions de sensibilisation.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Rédaction du plan de déploiement du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) et accompagnement de la Région à la mise en place du SARE ▶ 100%

- Mise en place du plan de déploiement du programme SARE à La Réunion.

Phase 2 : Soutien à l'animation du SARE (2021-2023) ▶ 100%

- Coordination ADEME/Region Réunion/Anah et mise en place des outils opérationnels pour la réalisation des actes sur le terrain, 6 COTECH, 6 COPILS tenus sur la durée du programme.
- Coordination auprès du TO réalisée tout au long du programme (échanges mails, téléphoniques, mails, rencontres, orientation des ménages, formation…).
- Réunions régulières des conseillers France Renov organisées et animées (actualités du programme, formations techniques avec intervenants spécialisés…).
- Coordination avec les programmes nationaux (SEIZE, ZESTE, ART-MURE, SLIME…) et locaux (KAP Photovoltaïque, KAP'Ecosolidaire) existants.
- Programme clôturé, COPIL de clôture réalisé le 17 novembre 2025, dossier de clôture envoyé le 12 décembre 2025 (bilan technique, état récapitulatif des dépenses, bilan financier).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 3 : Réalisation d'animation sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables au sein des Lycées ▶ 100%

- 50 animations dans les lycées réalisées, bilan transmis à la Région Réunion.

Mise en œuvre du programme EDURENOV à La Réunion - Phase 1

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Cédric Fulmar **N° convention :** convention n° DTE/20241266	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 06/12/2024 • Date de prise d'effet : 01/10/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **21 520,80 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 10 760,40 € **En cours (restant) :** 10 760,40 €

Description du projet

L'objectif de la mission est d'initialiser le programme Edu Renov visant à accompagner les projets de collectivités sur la rénovation du patrimoine bâti scolaire, en particulier sur le confort thermique et la résorption des îlots de chaleur.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : VOLET 1 - INITIALISATION DU PROGRAMME ▶ 100%

- Chargé de mission recruté et opérationnel.
- Comité des financeurs (tenant lieu de COPIL) tenu le 5 décembre 2025.
- Plan d'actions déterminé : 18 premiers mois dédiés au bâti scolaire puis élargissement aux autres cibles — plan présenté dans la convention partenariale.
- Rencontre de toutes les collectivités, recensement des besoins et plan d'accompagnement prévu.
- Travail de recherche des différents financements mobilisables réalisé en amont, formalisé sur une présentation PPT.
- Support de présentation du programme établi et utilisé lors des rencontres avec les collectivités.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Mise en œuvre des enjeux de la transition écologique du patrimoine immobilier scolaire (EDURENOV) - Phase 2

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Cédric Fulmar **N° convention :** convention n° DTE/20250498	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 13/06/2025	**Avancement global :** **31%** **Montant total :** **202 708,44 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 40 117,72 € **En cours (restant) :** 162 590,72 €

Description du projet

Ce contrat vise à poursuivre l'animation du programme Edu Renov et l'accompagnement des collectivités sur leurs projets de rénovation sur les volets confort thermique et résorption des îlots de chaleur sur leur patrimoine bâti scolaire.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Réaliser un état des lieux de l'écosystème de la rénovation énergétique et du patrimoine scolaire ▶ 92%

- Cartographie des acteurs de la rénovation énergétique et thermique du patrimoine des collectivités réalisée.
- État des lieux des projets de rénovation au sein de chaque collectivité et de leur état de maturité, estimation du coût des travaux : 73 M€ de travaux et 8 M€ d'études pour 145 écoles.

Phase 2 : Animer le programme ▶ 12%

- Comité des financeurs tenu le 5 décembre 2025.
- Comité des financeurs tenant lieu de COPIL en 2025.
- 1er rapport d'activités (comité des financeurs de décembre) en cours de validation.
- Intervention lors du séminaire du rectorat de La Réunion sur le bâti scolaire.

Phase 3 : Accompagner les collectivités locales ▶ 33%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

– 23 collectivités rencontrées (communes, EPCI, Région) en 2025.
– 64 projets avec des études avancées (accompagnement en cours sur le volet technique).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

PÔLE STRATÉGIE TERRITORIALE

22 convention(s) — 13 en cours | 7 clôturée(s) | 1 résiliée(s)/à solder

Mission d'appui et de conseil à la commune de Saint-Louis pour la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre sous la méthodologie Bilan Carbone®

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Saint-Louis** **Référent actionnaire :** Julien Montet/Chloé Durif **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** Bon de commande n° BC233773	**Statut :** **clôturé** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 22/09/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 22/09/2023	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **23 075,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 23 075,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

L'article L229-25 du code de l'environnement définit les personnes morales tenues à l'établissement d'un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre, dont les communes de plus de 50 000 habitants.

La commune de Saint-Louis satisfait cette condition et confie ainsi à Energies Réunion la réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre de la commune et l'établissement de son plan de transition.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Phase préalable : Lancement de la démarche du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 100%

- Réunion de lancement tenue le 10/10/2023.
- Cartographie des flux, liste des données et documents à récupérer (format informatique) transmis le 24/11/2023.
- Questionnaire de collecte de données (format informatique) transmis le 07/12/2023.

Phase 2 : Phase 2 : Collecte des données pour la réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 100%

- Support de saisie informatique des données collectées transmis le 16/09/2024.

Phase 3 : Phase 3 : Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 100%

- Profil GES de la Commune de Saint-Louis transmis le 18/06/2024.
- Support de présentation des ateliers pour l'élaboration du plan d'actions et compte-rendu de la restitution à mi-parcours (format informatique et papier) transmis le 19/06/2024, fiches actions et tableau de bord de suivi (format informatique et papier) remis le 09/12/2024.

Phase 4 : Phase 4 : Synthèse, restitution et communication ▶ 100%

- Réunion de restitution des résultats le 09/12/2024 (remise du support de présentation finalisé et compte-rendu de la réunion remis le 16/04/2025).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-0026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

– Bilan carbone joint du plan de transition de réduction des émissions de GES (format informatique et papier) remis le 16/04/2025

Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences du Conseil Départemental

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Conseil Départemental** **Référent actionnaire :** Idriss Ingar **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** N° Conseil Départemental/2020/01	**Statut :** **en cours de clôture** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 02/10/2020 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 02/10/2020 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : néant	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **36 725,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 18 362,50 €* **En cours (restant) :** 18 362,50 €

Description du projet

La loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019 confirme l'obligation pour les départements de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre, devant comprendre un plan de transition pour réduire les émissions présentant les objectifs, les moyens et actions envisagés.

Energies Réunion, bénéficiant de la licence Bilan Carbone®, est ainsi chargé par le Conseil Départemental de La Réunion, de la réalisation de son Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase préalable : Prise de connaissance du Bilan Carbone® existant et lancement de la démarche ► 100%

- Prise de connaissance du Bilan Carbone® existant (données, fournisseurs de données, méthodologie de calcul, adaptations réalisées)
- Réunion de lancement et de sensibilisation sur la méthode auprès des responsables et des directions du Conseil Départemental (réalisé par le chargé de mission du Conseil Départemental)

Phase 2 : Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et compétences - année de référence 2018 ► 100%

- Définition du périmètre et cartographie des flux – avril 2021
- Support de collecte : établissement de la liste des données et documents à récupérer – avril 2021
- Support de saisie des données : Elaboration de questionnaires de collecte des données – avril 2021
- Collecte des données auprès des services compétents et des prestataires – avril 2021 à avril 2022
- Exploitation des données dans l'outil Bilan Carbone- mai à septembre 2022
- Sensibilisation et restitution à mi-parcours – décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
974-219742224-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- Elaboration d'un plan de transition pour réduire les émissions de GES, comprenant des actions et des indicateurs de suivi – décembre 2022 à mai 2023

Phase 3 : Synthèse et restitution ▶ 100%

- Rédaction du rapport final, incluant si possible une comparaison avec le précédent Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences (réalisé en 2013 sur données 2011)
- Réunion de restitution et de communication des résultats

La mission a été finalisée le 30 juin 2023

Réalisation d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions - Saint-André

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Saint-André** **Référent actionnaire :** Sébastien Morville **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention N° CVI2300308	**Statut :** clôturé **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 20/01/2023	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **22 100,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 22 100,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, notamment pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

La Ville de Saint-André confie donc à Energies Réunion la réalisation de son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre sous la méthodologie Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Phase préalable : Lancement de la démarche du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 100%

- Supports de présentation et comptes rendus des 2 réunions de sensibilisation (version informatique remis le 15/02/2023 et le 12/05/2023.
- Cartographie des flux (version informatique) remis le 28/04/2023.
- Liste des données et documents à récupérer (version informatique) remis le 01/08/2023 et le 06/09/2023.
- Questionnaire de collecte de données (version informatique) remis le 01/08/2023.
- Support de présentation et compte-rendu de la réunion de validation du périmètre et des données à collecter (version informatique et format papier) remis le 05/10/2023.

Phase 2 : Phase 2 : Collecte des données pour la réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 100%

- Support de saisie des données (version informatique) remis le 22/04/2024.

Phase 3 : Phase 3 : Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 100%

- Profil GES de la collectivité (version informatique et format papier) remis le 22/04/2024, le 03/06/2024 et le 02/09/2025.
- Support de présentation et compte-rendu de la restitution à mi-parcours (version informatique et format papier) remis le 02/07/2024 et le 24/07/2024.

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 4 : Phase 4 : Synthèse, restitution et communication ▶ 100%

- Bilan carbone joint du plan de transition de réduction des émissions de GES comprenant les fiches actions et le tableau de bord de suivi (version informatique) remis le 08/10/2024
- Support de présentation et compte-rendu de réunions de restitution des résultats (version informatique) remis le 29/08/2025.

Mission d'appui et de conseil à la commune du Tampon pour la réalisation du BEGES sous la méthodologie Bilan Carbone® patrimoine et compétence

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Le Tampon** **Référent actionnaire :** Olivier Voillequin / Emeline Rivière **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** -	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 11/06/2024	**Avancement global :** **49%** **Montant total :** **23 725,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 11 862,50 €* **En cours (restant) :** 11 862,50 €

Description du projet

L'article L229-25 du code de l'environnement définit les personnes morales tenues à l'établissement d'un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre, dont les communes de plus de 50 000 habitants. La commune du Tampon satisfait cette condition et confie ainsi à Energies Réunion la réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre de la commune et l'établissement de son plan de transition.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Phase préalable : Lancement de la démarche du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 100%

- Réunion de cadrage tenue le 08/02/2024.
- Cartographie des flux et définition du périmètre, liste des données à récupérer , établissement des questionnaires de collecte réalisés et validés en réunion de le 14/11/2024.

Phase 2 : Phase 2 : Collecte des données pour la réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 100%

- Lancement de la collecte des données le 27 février 2025.
- Fin de la collecte des données en novembre 2025.

Phase 3 : Phase 3 : Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 4 : Phase 4 : Synthèse, restitution et communication ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences de la CIREST

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CIREST** **Référent actionnaire :** Natacha Bosse **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention n° CIREST/2023/01	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 08/12/2023	**Avancement global :** **99%** **Montant total :** **22 100,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 10 270,00 €* **En cours (restant) :** 11 830,00 €

Description du projet

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, notamment pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

La CIREST confie donc à Energies Réunion la réalisation de son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre sous la méthodologie Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Phase préalable : Lancement de la démarche du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 100%

- Support de présentation et compte-rendu de réunion de validation du périmètre et des données à collecter avec les services techniques de la CIREST transmis le 30/06/2023.
- Cartographie des flux et liste des données et documents à récupérer transmises le 03/07/2023.
- Questionnaire de collecte de données transmis le 27/06/2023 (en amont de la réunion de validation).
- Supports de présentation et comptes rendus de réunions de sensibilisation remis le 20/09/2023.

Phase 2 : Phase 2 : Collecte des données pour la réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 100%

- Support de saisie des données complété transmis le 11/09/2025.

Phase 3 : Phase 3 : Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 99%

- Support de présentation des ateliers pour l'élaboration du plan d'actions et compte-rendu de réunion de la restitution à mi-parcours remis le 02/05/2024.
- Fiches actions et tableau de bord de suivi transmis le 07/08/2025.

Phase 4 : Phase 4 : Synthèse, restitution et communication ▶ 100%

- Bilan carbone de la CIREST joint du plan de transition de réduction des émissions de GES transmis le 02/10/2025.

Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences de la CIVIS

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CIVIS**	**Statut :** **en cours de clôture**	**Avancement global :** **100%**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Référent actionnaire : Guilmée Ferrère **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention n° CIVIS/2021/01	**Dates clés :** • Date de signature du contrat : 19/04/2022	**Montant total :** **22 100,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 22 100,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, notamment pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

La CIVIS confie donc à Énergies Réunion la réalisation de son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre sous la méthodologie Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Phase préalable : Lancement de la démarche du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 100%

- Cartographie des flux remise le 19/10/2022.
- Support de présentation et compte-rendu de réunion de validation de périmètre et des données à collecter envoyés le 23/11/2022.
- Supports de présentation et comptes rendus de réunion de sensibilisation et questionnaire de collecte de données transmis le 13/12/2022.

Phase 2 : Phase 2 : Collecte des données pour la réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 100%

- Support de saisie de données complété remis le 31/03/2023.

Phase 3 : Phase 3 : Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences ▶ 100%

- Support de présentation des ateliers pour l'élaboration du plan d'actions et compte-rendu de réunion de la restitution à mi-parcours envoyés le 30/05/2023.
- Fiches actions et tableau de bord de suivi remises le 05/11/2023.

Phase 4 : Phase 4 : Synthèse, restitution et communication ▶ 100%

- Bilan carbone de la CIVIS joint du plan de transition de réduction des émissions de GES et support de présentation et compte-rendu de la réunion de restitution des résultats fournis le 13/12/2024.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Assistance à maîtrise d'ouvrage du plan climat air énergie du TO

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Territoire de l'Ouest** **Référent actionnaire :** Camille Enault **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** MARCHE N° 2021DIT112	**Statut :** **clôturé (avec révision des prix)** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 27/07/2021 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 04/11/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **48 285,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 51 586,05 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 confie l'élaboration et la mise e œuvre des plans climats aux seuls établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitats.

A la fois stratégique et opérationnel, le PCAET est un projet territorial de développement durable.

Le TO fait appel à Énergies Réunion afin d'apporter son expertise technique pour la réalisation de son PCAE.T



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Audit du PCET ▶ 100%

- Réunion de lancement tenue le 17/11/2022.
- Audit du Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) 2015-2020 du TCO rendu le 10/03/2023.

Phase 2 : Phase 2 : Rédaction des cahiers des charges et analyse des offres pour l'attribution des marchés ▶ 100%

- Rédaction des cahiers des charges pour l'élaboration du PCAET et l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES).
- Analyse des offres transmise en mai 2022.

Phase 3 : Phase 3 : Accompagnement des prestataires à la réalisation des documents PCAET - Cit'ergie et EES ▶ 100%

- Accompagnement du prestataire depuis l'attribution du marché et rendu de la note de délibération en juin 2025.

Phase 4 : Phase 4 : Accompagnement à la concertation (concertation amont, ateliers Cit'ergie et concertation spécifique PCAET) ▶ 100%

- Forum de lancement de la consultation organisé le 10/03/2023, article a été publié le 3 avril 2023 sur le site internet.
- Ateliers de co-construction –tenus le 30 novembre 2023.
- 5 ateliers "fresques du climats" réalisées en 2023.
- Comité de pilotage tenue le 4 juin 2024 en vue d'une validation et d'un arrêt en Conseil Communautaire au second semestre 2024.

Phase 5 : Accompagnement au dépôt sur la plateforme ADEME et réponses aux autorités ▶ 100%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

– Dépôt du PCAET sur la plateforme ADEME en novembre 2024 et accompagnement à la consultation des parties prenantes entre décembre 2024 et février 2025.

Phase 6 : Accompagnement pour la bonne intégration du PCAET dans le futur SCoT AEC ▶ 100%

– Accompagnement du chef de projet du TO pour une bonne prise en compte du PCAET dans le futur SCoT finalisé en février 2025.

Mission d'appui et de conseil à la CINOR pour la révision du PCAET

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CINOR** **Référent actionnaire :** Jean Laurent Camlindia **Chargé(e) de mission ER :** Wendy Vergoz **N° convention :** convention n° CINOR/2024/02	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 23/09/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/07/2024	**Avancement global :** **26%** **Montant total :** **26 418,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 13 209,24 €* **En cours (restant) :** 13 208,76 €

Description du projet

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air- énergie-climat sur leur territoire.

La CINOR doit réviser son PCAET 2019 - 2025 pour la période 2025 - 2030.

La période de révision du PCAET est d'une durée d'environ 24 mois avec différentes phases qui nécessitent des séquences de concertation, d'ateliers, de rédaction et de relecture incluant des saisines d'instance pour validation.

En sa qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage, Energies Réunion se voit confier par la CINOR la mission de mener à bien la révision de son plan climat air énergie territoriale.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Soutien administratif à la passation du marché en externe ▶ 100%

– Cahier des charges (PCAET et EES) annotés et tableau Excel et rapport d'analyse des offres selon le modèle fourni pour le service marché de la CINOR transmis en versions informatiques le 08/11/2024.

Phase 2 : Accompagnement des prestataires à la réalisation des documents PCAET et de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) ▶ 15%

– Compte-rendu de réunion et annotations de document transmis en version informatique le 19/03/2025.
– Réunions régulières avec les BETs (dernières réunions en décembre 2025).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Mission d'appui et de conseil à la CINOR pour la mise à jour du BEGES sous la méthodologie Bilan Carbone® Patrimoine et Compétence

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CINOR** **Référent actionnaire :** Jean Laurent Camlindia **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention n° CINOR/2024/01	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 10/10/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 02/11/2024	**Avancement global :** **30%** **Montant total :** **17 972,35 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 8 986,17 €* **En cours (restant) :** 8 986,18 €

Description du projet

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre d'acteurs publics et privés. Les bilans d'émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

Ainsi, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent réaliser leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre tous les trois ans.

Le bilan doit conduire les organisations à avoir une vision plus complète de leur empreinte climatique, afin de mieux cibler les gisements les plus efficaces de réduction d'émissions et de prioriser les actions à entreprendre.

Energies Réunion disposant de la licence Bilan Carbone® et de plusieurs collaborateurs formés sur la dernière version de l'outil, la CINOR confie à Energies Réunion la mise à jour de son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre.

Le BEGES servira à la CINOR qui est engagé dans la révision de son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) d'amplifier son plan de transition énergétique et écologique. Le BEGES sera un outil supplémentaire à la création des fiches actions et/ou au suivi des indicateurs des fiches actions. Il pourra également être un outil de reporting des indicateurs carbone et de pérenniser le calcul carbone.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Phase préparatoire ▶ 100%

– Note d'analyse du précédent BEGES, périmètre du BEGES + Cartographie des flux, liste des données et documents à récupérer et questionnaire de collecte de données fournis en format informatique.

Phase 2 : Phase 2 : Lancement de la mise à jour du BEGES ▶ 30%

– Validation du périmètre tenue en octobre 2025.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- 3 : Phase 3 : collecte des données pour la réalisation du BEGES
- Diffusion des questionnaires de collecte en octobre 2025, collecte en cours.

Phase 4 : Phase 4 : Traitement des données, profil GES, plan de transition ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 5 : Phase 5 : Synthèse, restitution et communication ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Mise à jour du profil climat de la CINOR

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CINOR** **Référent actionnaire :** Jean Laurent Camlindia **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** N°CINOR/2025-03	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 20/08/2025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/07/2024	**Avancement global :** **0%** **Montant total :** **11 587,91 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 5 793,95 €* **En cours (restant) :** 5 793,96 €

Description du projet

Tous les 3 ans les collectivités doivent faire un bilan de leur Plan Climat Air Energie Territorial qui doit par la suite être révisé deux ans après. L'objectif du bilan territorial sera de faciliter le suivi des évolutions des consommations d'énergie sur le territoire, des

énergies renouvelables, du réseau électrique, des émissions de GES, de l'impact d'actions en termes de maîtrise de la demande en énergie, de faire un ou des focus sur des actions spécifiques du territoire.

Dans ce cadre, Energies Réunion se voit confier par la CINOR la mission de mener à bien la mise à jour son Profil Climat réalisé en 2019 tout en intégrant le suivi d'indicateurs énergie.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Analyse du profil Climat de la CINOR de 2019 et adaptation avec les évolutions du territoire ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 2 : Phase 2 : Collecte, traitement et validation des données pour le calcul des indicateurs climat et énergie ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Phase 3 : Restitution du profil ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

AMO pour le développement et la mise en œuvre d'un outil permettant de faire le suivi de la consommation électrique des particuliers à la Réunion (ECORUN)

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention n° DEECB/20220267	**Statut :** **à solder en l'état** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 28/07/2022	**Avancement global :** **41%** **Montant total :** **32 258,07 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 16 129,03 €* **En cours (restant) :** - 3 129,55 € (remboursement trop perçu)

Description du projet

Le contexte insulaire et la course vers l'autonomie énergétique de l'île de La Réunion conduisent les acteurs de l'énergie à vouloir mieux informer et responsabiliser les Réunionnais à leur consommation électrique. Les Réunionnais participeraient alors à diminuer les consommations en étant des consom'acteurs contribuant à l'autonomie énergétique et à assurer l'alimentation de tous en électricité.

L'objectif de la mission confiée à Energies Réunion est de développer un outil interactif qui apportera des réponses aux questions de la vie quotidienne telles que : quelle est ma consommation ? Comment la limiter ? Comment réagir en cas de pic ?...

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Phase de préfiguration de l'outil et suivi de projet ▶ 100%

- Analyse de la faisabilité du projet et réalisation du benchmark des sites et des applications

- *Rédaction du cahier des charges recensant les besoins et les fonctionnalités pour La R »union*
- *Réunion avec les potentiels financeurs*

Phase 2 : Phase 2 : AMO lancement du marché ▶ 10%

- listing des entreprises susceptibles de pouvoir répondre au cahier des charges et évaluation des besoins financiers

Phase 3 : Phase 3 : Suivi de projet ▶ 10%

- Réunion des présentations du benchmark, réunion pour la caractérisation du besoin avec les partenaires techniques et réunion pour le montage financier

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Mise à jour du Bilan Carbone® de la collectivité régionale pour l'année 2023

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention n° DTE/20231069	**Statut :** mission à résilier **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 05/12/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 05/12/2023 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : néant	**Avancement global :** **0%** **Montant total :** **14 092,13 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 7 046,06 €* **En cours (restant) :** -7 046,07 €(remboursement trop perçu)

Description du projet

L'article L229-25 du code de l'environnement définit les personnes morales tenues à l'établissement d'un bilan de leurs gaz à effet de serre, les régions, les départements, les communautés d'agglomération et les communes de plus de 50 000 habitants.

La Région Réunion a publié son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre sous la méthodologie Bilan Carbone® en 2022 sur la plate-forme de l'ADEME. Le BEGES doit être mis à jour avant 2025.

Pour faciliter ce travail, la Région Réunion a confié à Energies Réunion le suivi des indicateurs inscrits au BEGES.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Réaliser le suivi des indicateurs du bilan carbone ® patrimoine et compétence 2018 ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Mise à jour du Bilan Carbone® pour la collectivité régionale pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention n° DTE/20240499	**Statut :** **en cours (avenant prévu)** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 01/06/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2024 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : néant	**Avancement global :** **0%** **Montant total :** **22 560,25 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 6 240,00 €* **En cours (restant) :** 16 320,25 €

Description du projet

L'article L229-25 du code de l'environnement définit les personnes morales tenues à l'établissement d'un bilan de leurs gaz à effet de serre, les régions, les départements, les communautés d'agglomération et les communes de plus de 50 000 habitants.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

La Région Réunion a publié son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre sous la méthodologie Bilan Carbone® en 2022 sur la plate-forme de l'ADEME. Le BEGES doit être mis à jour avant 2025.

Pour faciliter ce travail, la Région Réunion a confié à Energies Réunion le suivi des indicateurs inscrits au BEGES.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Evaluation des actions du BC 2018 ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 2 : MAJ du bilan carbone et du plan de transition ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Rapport Bilan carbone ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2024 - SIDELEC

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **SIDELEC** **Référent actionnaire :** Daniel Alamelou **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention N° SIDELEC/OER/2021/2026	**Statut :** clôturé **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 20/01/2022 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2021	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **10 000,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 10 000,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

Outil d'observation et d'information de la situation énergétique de l'Île de La Réunion, l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion (OER) traduit la volonté des différents partenaires de se doter d'un instrument spécifique d'appui aux actions de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Les données de l'observatoire permettent également aux acteurs d'évaluer la mise en place de leur politique énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le cœur de métier de l'Observatoire Énergie Réunion est la réalisation du Bilan Énergétique de l'île de La Réunion tout en intégrant la lutte contre le changement.

climatique en réalisant l'inventaire des émissions de gaz à effet de la serre, ainsi que le suivi des indicateurs du Schéma Régional Climat Air Énergie et particulièrement son volet énergie (la Programmation Pluriannuelle de l'Energie).

Une Charte partenariale définit les objectifs de l'OER, ses missions, ses limites d'interventions, son organisation et les engagements de signataires. Cette Charte prévoit que l'OER soit doté d'un secrétariat général chargé notamment d'assurer le suivi administratif et l'animation du dispositif, d'une part, et de réaliser ou faire réaliser les actions de l'OER telles que définies dans les programmes d'actions annuels, d'autre part.

En tant que porteur principal du dispositif, cette mission est dévolue à la Région Réunion qui la confie à la SPL Energies Réunion, en accord avec les autres membres de l'OER, dont le SIDELEC qui apporte un cofinancement auprès d'Energies Réunion.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Volet 1 : activité administrative et animation de l'observatoire énergie réunion ▶ 100%

- Conseils d'orientation tenus: 29 août 2024 et le 17 avril 2025.
- 10 interventions pour un peu plus de 120 personnes sensibilisées.
- Développement d'actions avec des partenaires du territoire :
- INSEE
- TEMERGIE
- NORDEV
- CINOR

Phase 2 : Volet 2 : Activité technique Energie et Climat ▶ 100%

- Bilan énergétique de La Réunion 2023 édition 2024 (technique) et Bilan énergétique de La Réunion 2023 édition 2024 – les chiffres clés (en français et en anglais) présentés en Conseil d'Orientation le 29 août 2024.
- Création du comité technique composé d'EDF SEI (mobilité électrique), AGORAH (Observatoire de la mobilité), Ile de La Réunion Mobilité (IDRM) :
- Définition du contenu technique
- Collecte d'une partie des données
- Éléments à intégrer au BER 2025
- Focus des dispositifs d'aide MDE présenté dans le BER 2023 édition 2024.
- Exploitation des nouvelles fiches pluriannuelles créées par le CITEPA, sessions de travail avec le CITEPA pour comprendre les évolutions, les nouveaux modes de remplissage, rédaction de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et rédaction du bilan des émissions de gaz à effet de serre et du changement climatique (données 2021)
- Mise à jour avec les données 2023.
- Création de nouvelles pages (énergies renouvelables importées).
- Redirection du site en cours d'année suite au changement de domaine d'Energies Réunion
- Réunions de travail avec le prestataire pour échanger sur les fonctionnalités et les besoins. De nouveaux graphiques seront disponibles en 2025 – 2026.
- Transfert des données et du travail préparatoire à l'INSEE :
- Groupe de travail et suivi des travaux des stagiaires de l'INSEE
- INSEE a calculé une première valeur sur la base du NAMEA DROM
- COTECH tenu le 17 décembre 2024 pour présenter les travaux aux partenaires de l'OER.
- Travaux réalisés sur la période et continuité sur la mission 2025 par la DEAL.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention n° DTE/20240488	**Statut :** clôturé **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 11/06/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **246 007,82 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 182 982,46 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

Outil d'observation et d'information de la situation énergétique de l'Île de La Réunion, l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion (OER) traduit la volonté des différents partenaires de se doter d'un instrument spécifique d'appui aux actions de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Les données de l'observatoire permettent également aux acteurs d'évaluer la mise en place de leur politique énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le cœur de métier de l'Observatoire Énergie Réunion est la réalisation du Bilan Énergétique de l'île de La Réunion tout en intégrant la lutte contre le changement.

climatique en réalisant l'inventaire des émissions de gaz à effet de la serre, ainsi que le suivi des indicateurs du Schéma Régional Climat Air Énergie et particulièrement son volet énergie (la Programmation Pluriannuelle de l'Energie).

Une Charte partenariale définit les objectifs de l'OER, ses missions, ses limites d'interventions, son organisation et les engagements de signataires. Cette Charte prévoit que l'OER soit doté d'un secrétariat général chargé notamment d'assurer le suivi administratif et l'animation du dispositif, d'une part, et de réaliser ou faire réaliser les actions de l'OER telles que définies dans les programmes d'actions annuels, d'autre part.

En tant que porteur principal du dispositif, cette mission est dévolue à la Région Réunion qui la confie à la SPL Energies Réunion, en accord avec les autres membres de l'OER.





Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Volet 1 : activité administrative et animation de l'observatoire énergie réunion ▶ 100%

- Conseils d'orientation tenus: 29 août 2024 et le 17 avril 2025.
- 10 interventions pour un peu plus de 120 personnes sensibilisées.
- Développement d'actions avec des partenaires du territoire :

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- INSEE
- TEMERGIE
- NORDEV
- CINOR

Phase 2 : Volet 2 : Activité technique Energie et Climat ▶ 100%

- Bilan énergétique de La Réunion 2023 édition 2024 (technique) et Bilan énergétique de La Réunion 2023 édition 2024 – les chiffres clés (en français et en anglais) présentés en Conseil d'Orientation le 29 août 2024.
- Création du comité technique composé d'EDF SEI (mobilité électrique), AGORAH (Observatoire de la mobilité), Ile de La Réunion Mobilité (IDRM) :
- Définition du contenu technique
- Collecte d'une partie des données
- Eléments à intégrer au BER 2025
- Focus des dispositifs d'aide MDE présenté dans le BER 2023 édition 2024.
- Exploitation des nouvelles fiches pluriannuelles créées par le CITEPA, sessions de travail avec le CITEPA pour comprendre les évolutions, les nouveaux modes de remplissage, rédaction de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et rédaction du bilan des émissions de gaz à effet de serre et du changement climatique (données 2021)
- Mise à jour avec les données 2023.
- Création de nouvelles pages (énergies renouvelables importées).
- Redirection du site en cours d'année suite au changement de domaine d'Energies Réunion
- Réunions de travail avec le prestataire pour échanger sur les fonctionnalités et les besoins. De nouveaux graphiques seront disponibles en 2025 – 2026.
- Transfert des données et du travail préparatoire à l'INSEE :
- Groupe de travail et suivi des travaux des stagiaires de l'INSEE
- INSEE a calculé une première valeur sur la base du NAMEA DROM
- COTECH tenu le 17 décembre 2024 pour présenter les travaux aux partenaires de l'OER.
- Travaux réalisés sur la période et continuité sur la mission 2025 par la DEAL.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2025

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **SIDELEC** **Référent actionnaire :** Daniel ALAMELOU **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention N° SIDELEC/OER/2021/2026	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 20/01/2022 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2021	**Avancement global :** **61%** **Montant total :** **10 000,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 0,00 €* **En cours (restant) :** 10 000,00 €

Description du projet

Outil d'observation et d'information de la situation énergétique de l'Île de La Réunion, l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion (OER) traduit la volonté des différents partenaires de se doter d'un instrument spécifique d'appui aux actions de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Les données de l'observatoire permettent également aux acteurs d'évaluer la mise en place de leur politique énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le cœur de métier de l'Observatoire Énergie Réunion est la réalisation du Bilan Énergétique de l'île de La Réunion tout en intégrant la lutte contre le changement.

climatique en réalisant l'inventaire des émissions de gaz à effet de la serre, ainsi que le suivi des indicateurs du Schéma Régional Climat Air Énergie et particulièrement son volet énergie (la Programmation Pluriannuelle de l'Energie).

Une Charte partenariale définit les objectifs de l'OER, ses missions, ses limites d'interventions, son organisation et les engagements de signataires. Cette Charte prévoit que l'OER soit doté d'un secrétariat général chargé notamment d'assurer le suivi administratif et l'animation du dispositif, d'une part, et de réaliser ou faire réaliser les actions de l'OER telles que définies dans les programmes d'actions annuels, d'autre part.

En tant que porteur principal du dispositif, cette mission est dévolue à la Région Réunion qui la confie à la SPL Energies Réunion, en accord avec les autres membres de l'OER, dont le SIDELEC qui apporte un cofinancement auprès d'Energies Réunion.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Activité administrative et animation de l'observatoire énergie réunion ▶ 76%

- Conseil d'orientation tenu le 12/09/2025, COTECHs en mai et juin 2025 pour validation du BER 2025.
- Dossier de presse rédigé et présenté durant le Conseil d'Orientation du 12/09/2025.
- Formulaire d'adhésion au CITEPA et au RARE complétés.
- Interventions pour Fresques.re, à l'AGORAH (mobilité), participation à la rédaction d'un supplément écologie pour le Quotidien…

Accusé de réception en préfecture
974-249740214-20260921-2021-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 2 : Activités technique ▶ 90%

- Bilan énergétique de La Réunion 2024 édition 2025 (technique) et Bilan énergétique de La Réunion 2024 édition 2025 – les chiffres clés (en français et en anglais) présentés en Conseil d'Orientation le 12/09/2025.
- Focus MDE et biomasse intégrés au BER technique, focus mobilité intégré au BER technique .
- Tenue de 4 réunions avec la DEAL.

Phase 3 : Activités technique (suite) ▶ 33%

- Méthodologie et choix des filières réalisés (pellets de bois et bioéthanol, photovoltaïque) pour la réalisation du Bilan Carbone®.
- Outil de dématérialisation défini et en cours de production, test de la collecte prévu pour le BER 2026.

Phase 4 : Inventaire des émissions de Gaz à Effet de Serre ▶ 4%

- Début de la collecte et du traitement de données pour la production du IEGES.

Phase 5 : Site internet de l'observatoire énergie réunion ▶ 100%

- Site mis à jour avec les données 2024.

Animation et secrétariat général de l'Observatoire Energie Réunion pour l'année 2025

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention n° DTE/20250793	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 19/08/2025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2025	**Avancement global :** **61%** **Montant total :** **287 032,01 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 172 149,01 €* **En cours (restant) :** 114 883,00 €

Description du projet

Outil d'observation et d'information de la situation énergétique de l'Île de La Réunion, l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion (OER) traduit la volonté des différents partenaires de se doter d'un instrument spécifique d'appui aux actions de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Les données de l'observatoire permettent également aux acteurs d'évaluer la mise en place de leur politique énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le cœur de métier de l'Observatoire Énergie Réunion est la réalisation du Bilan Énergétique de l'île de La Réunion tout en intégrant la lutte contre le changement.

climatique en réalisant l'inventaire des émissions de gaz à effet de la serre, ainsi que le suivi des indicateurs du Schéma Régional Climat Air Énergie et particulièrement son volet énergie (la Programmation Pluriannuelle de l'Energie).

Une Charte partenariale définit les objectifs de l'OER, ses missions, ses limites d'interventions, son organisation et les engagements de signataires. Cette Charte prévoit que l'OER soit doté d'un secrétariat général chargé notamment d'assurer le suivi administratif et l'animation du dispositif, d'une part, et de réaliser ou faire réaliser les actions de l'OER telles que définies dans les programmes d'actions annuels, d'autre part.

En tant que porteur principal du dispositif, cette mission est dévolue à la Région Réunion qui la confie à la SPL Energies Réunion, en accord avec les autres membres de l'OER.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Activité administrative et animation de l'observatoire énergie réunion ▶ 76%

- Conseil d'orientation tenu le 12/09/2025, COTECHs en mai et juin 2025 pour validation du BER 2025.
- Dossier de presse rédigé et présenté durant le Conseil d'Orientation du 12/09/2025.
- Formulaire d'adhésion au CITEPA et au RARE complétés.
- Interventions pour Fresques.re, à l'AGORAH (mobilité), participation à la rédaction d'un supplément écologie pour le Quotidien…

Phase 2 : Activités technique ▶ 90%

- Bilan énergétique de La Réunion 2024 édition 2025 (technique) et Bilan énergétique de La Réunion 2024 édition 2025 – les chiffres clés (en français et en anglais) présentés en Conseil d'Orientation le 12/09/2025.
- Focus MDE et biomasse intégrés au BER technique, focus mobilité intégré au BER technique.
- Tenue de 4 réunions avec la DEAL.

Phase 3 : Activités technique (suite) ▶ 33%

- Méthodologie et choix des filières réalisés (pellets de bois et bioéthanol, photovoltaïque) pour la réalisation du Bilan Carbone®.
- Outil de dématérialisation défini et en cours de production, test de la collecte prévu pour le BER 2026.

Phase 4 : Inventaire des émissions de Gaz à Effet de Serre ▶ 4%

- Début de la collecte et du traitement de données pour la production du IEGES.

Phase 5 : Site internet de l'observatoire énergie réunion ▶ 100%

- Site mis à jour avec les données 2024.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Gouvernance de l'énergie 2024 - SIDELEC

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **SIDELEC** **Référent actionnaire :** Daniel ALAMELOU **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention N° SIDELEC/GE/2021/2026	**Statut :** **clôturé** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 20/01/2022 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2021	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **10 000,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 10 000,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

Suite à l'adoption du Schéma Régional Climat Air Énergie, la Région Réunion, l'État, l'ADEME, le SIDELEC et EDF ont signé une convention instituant une organisation locale pour gérer la Gouvernance des programmations et actions en matière d'énergie à La Réunion.

Energies Réunion a été missionnée par les signataires de la convention pour assurer la coordination des actions entre le Comité Stratégique de Pilotage et les comités techniques.

Le rôle d'Energies Réunion relève de l'animation, du secrétariat administratif et technique, de la gestion des réunions et des plannings et également de toutes actions facilitant la mise en œuvre de la Gouvernance.

Dans le cadre de la rédaction et de la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, la Gouvernance de l'Énergie a été mobilisée pour valider les orientations données et les rendre opérationnelles. Suite au bilan confié à Energies Réunion, une refonte de la Gouvernance de l'Energie a été opérée, avec une organisation des comités répondant plus spécifiquement aux besoins de la PPE ainsi que la création de comités permettant d'être au plus près du territoire et de véhiculer des informations.

En sa qualité de secrétaire de la Gouvernance de l'Énergie, Energies Réunion se voit confier par le SIDELEC la réalisation de ces missions.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Volet 1 : Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'Energie ▶ 100%

- Dans le cadre de ses missions d'animation et de secrétariat, la SPL Energies Réunion a contribué à la tenue de 19 réunions.
- Rédaction/participation à la rédaction d'une note méthodologique pour la révision de la PPE , du bilan de la PPE 2019 – 2028 et la structure du rapport PPE 2027 – 2036 .

Phase 2 : Volet 2 : Animation des comités ▶ 100%

- Relecture des fiches du cadre territoriale de compensation (17), participation aux réunions techniques, apport de retours techniques et mobilisation des acteurs du comité MDE afin de définir la ligne directrice dans le cadre de la communication institutionnelle (atelier de travail, proposition de « charte », ….) .

Phase 3 : Volet 3 : Soutien à la Région Réunion dans la déclinaison de sa stratégie énergétique ▶ 100%

- Contribution aux différentes réunions de travail en lien avec l'ensemble des documents stratégiques : SRB (Schéma Régional Biomasse), SRE (Schéma Régional Eolien), SREMER (Schéma Régional des Energies Marines de La Réunion), Stratégie H2, Futur énergétique 2050.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Gouvernance de l'énergie 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention n° DTE/20241261	**Statut :** **clôturé** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 06/12/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/04/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **99 056,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 99 056,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

Suite à l'adoption du Schéma Régional Climat Air Énergie, la Région Réunion, l'État, l'ADEME, le SIDELEC et EDF ont signé une convention instituant une organisation locale pour gérer la Gouvernance des programmations et actions en matière d'énergie à La Réunion.

Energies Réunion a été missionnée par les signataires de la convention pour assurer la coordination des actions entre le Comité Stratégique de Pilotage et les comités techniques.

Le rôle d'Energies Réunion relève de l'animation, du secrétariat administratif et technique, de la gestion des réunions et des plannings et également de toutes actions facilitant la mise en œuvre de la Gouvernance.

Dans le cadre de la rédaction et de la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, la Gouvernance de l'Énergie a été mobilisée pour valider les orientations données et les rendre opérationnelles. Suite au bilan confié à Energies Réunion, une refonte de la Gouvernance de l'Energie a été opérée, avec une organisation des comités répondant plus spécifiquement aux besoins de la PPE ainsi que la création de comités permettant d'être au plus près du territoire et de véhiculer des informations.

En sa qualité de secrétaire de la Gouvernance de l'Énergie, Energies Réunion se voit confier par la Région Réunion la réalisation de ces missions.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Volet 1 : Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'Energie ▶ 100%

- Dans le cadre de ses missions d'animation et de secrétariat, la SPL Energies Réunion a contribué à la tenue de 19 réunions.
- Rédaction/participation à la rédaction d'une note méthodologique à la révision de la PPE , du bilan de la PPE 2019 – 2028 et la structure du rapport PPE 2027 – 2036.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 2 : Volet 2 : Animation des comités ▶ 100%

- Relecture des fiches du cadre territoriale de compensation (17), participation aux réunions techniques, apport de retours techniques et mobilisation des acteurs du comité MDE afin de définir la ligne directrice dans le cadre de la communication institutionnelle (atelier de travail, proposition de « charte », ….) .

Phase 3 : Volet 3 : Soutien à la Région Réunion dans la déclinaison de sa stratégie énergétique ▶ 100%

- Contribution aux différentes réunions de travail en lien avec l'ensemble des documents stratégiques : SRB (Schéma Régional Biomasse), SRE (Schéma Régional Eolien), SREMER (Schéma Régional des Energies Marines de La Réunion), Stratégie H2, Futur énergétique 2050…

Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'Energie pour l'année 2025 - SIDELEC

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **SIDELEC** **Référent actionnaire :** Daniel ALAMELOU **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention N° SIDELEC/GE/2021/2026	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 20/01/2022 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2021	**Avancement global :** **29%** **Montant total :** **10 000,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 0,00 €* **En cours (restant) :** 10 000,00 €

Description du projet

Suite à l'adoption du Schéma Régional Climat Air Énergie, la Région Réunion, l'État, l'ADEME, le SIDELEC et EDF ont signé une convention instituant une organisation locale pour gérer la Gouvernance des programmations et actions en matière d'énergie à La Réunion.

Energies Réunion a été missionnée par les signataires de la convention pour assurer la coordination des actions entre le Comité Stratégique de Pilotage et les comités techniques.

Le rôle d'Energies Réunion relève de l'animation, du secrétariat administratif et technique, de la gestion des réunions et des plannings et également de toutes actions facilitant la mise en œuvre de la Gouvernance.

Dans le cadre de la rédaction et de la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, la Gouvernance de l'Énergie a été mobilisée pour valider les orientations données et les rendre opérationnelles. Suite au bilan confié à Energies Réunion, une refonte de la Gouvernance de l'Energie a été opérée, avec une organisation des comités répondant plus spécifiquement aux besoins de la PPE ainsi que la création de comités permettant d'être au plus près du territoire et de véhiculer des informations.

En sa qualité de secrétaire de la Gouvernance de l'Énergie, Energies Réunion se voit confier par le SIDELEC la réalisation de ces missions.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Volet 1 : Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'Energie ▶ 35%

- Organisation de réunions et d'ateliers en lien avec les pilotes et copilotes des 5 comités techniques pour les débuts de travaux de la révision de la PPE 2027-2036 (200 participants au total)
- Points mensuels avec le comité de rédaction de la Gouvernance Energie.
- Tenue du Comité Stratégique de Pilotage le 4 décembre 2025.
- Mise à jour régulière de la base de contacts de la Gouvernance Energie.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 2 : Mission d'appui technique au Comité MDE confiée par l'ADEME et la Région Réunion ▶ 9%

- Poursuite des travaux 2025 sur l'expertise des fiches et programmes MDE dans le cadre du comité MDE Réunion.
- Définition du périmètre entre communication institutionnelle MDE et communication Agir Plus => Charte spécifique pour la communication institutionnelle à produire.

Phase 3 : Suivi révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie ▶ 33%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'Energie pour l'année 2025

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention n° DTE/20250792	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 19/08/2025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/06/2025	**Avancement global :** **29%** **Montant total :** **236 666,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 102 083,00 €* **En cours (restant) :** 134 583,00 €

Description du projet

Initialement prévu pour le suivi des indicateurs du Schéma Régional Climat Air Énergie, la Région Réunion, l'État, l'ADEME, le Département, le SIDELEC et EDF SEI ont revu la dynamique de la Gouvernance de l'énergie. Une nouvelle convention cadre a été signée par les partenaires en mars 2024 redéfinissant les objectifs et les missions de cette gouvernance.

Elle tient lieu et place du comité régional de l'Energie (CRE) et assure le suivi de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie du territoire.

Energies Réunion a été missionnée par les signataires de la convention pour assurer le secrétariat et l'animation du Comité Stratégique de Pilotage et des comités, en plus de son expertise technique auprès des pilotes du comité MDE.

En décembre 2024, la présidente de Région et le préfet de La Réunion ont tenu une conférence de presse afin de lancer la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie qui court pour une période de 10 ans.

La Gouvernance de l'énergie est un facilitateur de cette révision et Energies Réunion se voit confier également la mission de suivi et de secrétaire de rédaction de ce document.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Volet 1 : Animation et secrétariat de la Gouvernance de l'Energie ▶ 35%

- Organisation de réunions et d'ateliers en lien avec les pilotes et copilotes des 5 comités techniques pour les débuts de travaux de la révision de la PPE 2027-2036 (200 participants au total).
- Points mensuels avec le comité de rédaction de la Gouvernance Energie.
- Tenue du Comité Stratégique de Pilotage le 4 décembre 2025.
- Mise à jour régulière de la base de contacts de la Gouvernance Energie

Phase 2 : Mission d'appui technique au Comité MDE confiée par l'ADEME et la Région Réunion ▶ 9%

- Poursuite des travaux 2025 sur l'expertise des fiches et programmes MDE dans le cadre du comité MDE Réunion.
- Définition du périmètre entre communication institutionnelle MDE et communication Agir Plus => Charte spécifique pour la communication institutionnelle à produire.

Phase 3 : Suivi révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie ▶ 33%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Prestation SAR sur le volet Climat Air Energie

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Aurélie Antoine-Milhomme **Chargé(e) de mission ER :** Gaëlle Gilboire **N° convention :** convention n° DTE/2025XXXX	**Statut :** **en cours de signature** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : en cours de signature • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : en cours de signature	**Avancement global :** **54%** **Montant total :** **45 922,50 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 0,00 €* **En cours (restant) :** 45 922,50 €

Description du projet

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) est un document de planification stratégique à l'échelle de la région, défini par le Code de l'urbanisme (article L.4433-7 pour les régions d'outre-mer). Il constitue un outil fondamental pour structurer le développement équilibré et durable du territoire, en articulant les grands objectifs d'aménagement avec les spécificités environnementales, sociales et économiques régionales. Le SAR s'impose aux documents d'urbanisme infra-régionaux (PLU, PLUi, SCOT), et oriente les politiques sectorielles (mobilité, énergie, biodiversité, habitat, etc.) sur le long terme.

Dans le contexte spécifique de La Réunion, territoire insulaire soumis à une forte pression démographique et environnementale, le SAR prend une dimension particulière en intégrant des enjeux de résilience, d'autosuffisance et de cohérence territoriale face au changement climatique.

Le SAR intègre de manière transversale une stratégie d'adaptation au changement climatique, en cohérence avec les documents de planification régionale (SRCAE, PCAET, etc.) et les orientations nationales. Cette stratégie vise à anticiper les impacts du dérèglement climatique sur les milieux naturels, les infrastructures et les usages du sol.

En parallèle, le SAR porte une attention renforcée à l'amélioration de la qualité de l'air, en lien avec les enjeux de santé publique, de transition énergétique et de justice sociale. Les principales orientations concernent :

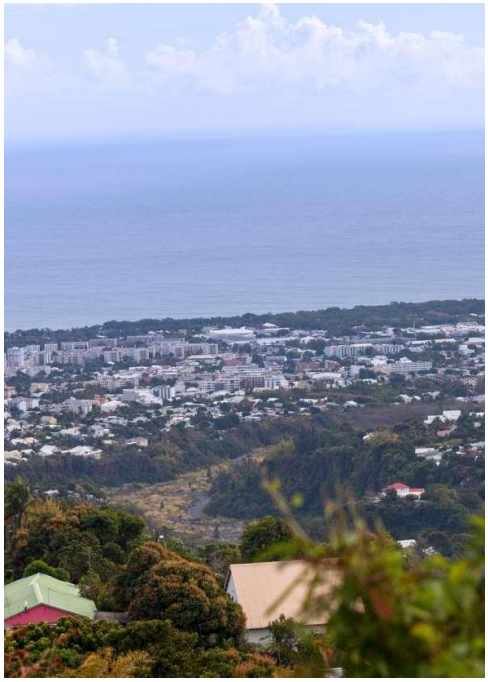
- Le développement de mobilités bas carbone (transports en commun, mobilités actives, véhicules à faibles émissions) ;

- La maîtrise de l'étalement urbain et la promotion de formes urbaines compactes & mixtes ;

- La réduction des émissions liées au secteur résidentiel-tertiaire, notamment via la rénovation énergétique et l'implantation raisonnée des équipements ;

- La limitation de l'exposition des populations aux sources d'émission (industries, axes routiers, zones portuaires).

Dans ce cadre, le Conseil Régional de la Réunion souhaite confier à la SPL Énergies Réunion la réalisation d'études contribuant à la rédaction du chapitre individualisé du SAR portant sur la stratégie en matière



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

d’adaptation au changement climatique et d’amélioration de la qualité de l’air.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : VOLET 1 - Remise des productions techniques de l’Observatoire Energie Réunion ▶ 100%

- Séance de travail avec l'équipe SAR - présentation des chiffres BER 2024 et IEGES le 21 octobre 2025.

Phase 2 : Volet 2 - Production technique ▶ 55%

- Note d'analyse de chaque PCAET sur le potentiel EnR.
- Travaux en cours sur la reprise de la PPE, du SRB et du SRE.
- Note rendue sur le potentiel PV et H2 en décembre 2025.
- Rédaction d'un rapport en cours sur le retrofit.
- Projections sur la réduction de la consommation électrique, la réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques en cours.

Phase 3 : Volet 3 - Rapport final ▶ 35%

- Rendu en cours de production (lié aux autres tâches).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

PÔLE INNOVATION

7 convention(s) — 5 en cours | 2 clôturée(s) | 0 résiliée(s)/à solder

Etude d'opportunité pour la mise en place d'une plateforme énergie - TO

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Territoire de l'Ouest** **Référent actionnaire :** Wladimir Boric **Chargé(e) de mission ER :** Vincent Omarjee **N° convention :** N° 24 DEI 077	**Statut :** **clôturé (tranche ferme)** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 08/04/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **38 650,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 38 650,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

La Région Réunion a inscrit la transition énergétique parmi les objectifs prioritaires de sa mandature. Elle met en œuvre à cet effet une politique volontariste de développement des énergies renouvelables locales et de la maîtrise de la demande en énergie pour répondre aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de La Réunion.

Acteurs majeurs du développement économique de l'ile, la Région Réunion et l'État ont contribué avec l'ensemble des acteurs du territoire, au développement de plusieurs secteurs d'activités et de leurs écosystèmes avec notamment la mise en place de plateformes scientifiques pluridisciplinaires et multi-partenariales, tels que le CYROI pour la santé et la biotechnologie ou encore le pôle 3P pour la biodiversité.

Afin de structurer, accompagner et catalyser le développement du secteur de l'énergie de l'île, la Région Réunion souhaite se doter d'une plateforme technologique régionale d'appui aux entreprises et de recherche dans le domaine de l'énergie, des énergies renouvelables et du bâti tropical.

Véritable espace de collaboration, de formation, de transfert de technologies et de compétences entre les acteurs réunionnais, nationaux et internationaux, son implantation est envisagée sur le territoire du TO, adossé au projet de Pôle Innovation Ouest et dans le périmètre de l'Écocité du TO. Cette plateforme accueillera des équipes scientifiques, des start-ups, des organismes de formation, des acteurs privés et publics. Un espace sera dédié aux plateaux de recherche, aux démonstrateurs et aux projets.

Les axes d'appui technologique et les thématiques de recherche de cette plateforme répondront aux enjeux de mise en œuvre de la PPE de La Réunion et de développement des filières économiques.

La mission est co-financée à travers 2 contrats confiés à Energies Réunion par la Région Réunion et le Territoire de l'Ouest.

Le présent contrat prévoit les phases d'état des lieux, benchmark et d'analyse d'opportunités, ainsi que l'analyse des scénarii de développement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : gestion de projet ▶ 100%

- Clôture de la phase de préfiguration de l'étude pour la mise en place de la plateforme énergie.

Phase 2 : Etat des lieux et benchmark, analyse d'opportunité ▶ 100%

- Clôture de la phase de préfiguration de l'étude pour la mise en place de la plateforme énergie.
- Visites de sites en France métropolitaine similaires à la plateforme envisagée.
- Cadrage des briques technologiques pouvant être intégrées à la future plateforme énergie.

Etude d'opportunité pour la mise en place d'une plateforme énergie - TO - tranches optionnelles

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Territoire de l'Ouest** **Référent actionnaire :** Wladimir Boric **Chargé(e) de mission ER :** Vincent Omarjee **N° convention :** N° 24 DEI 077	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 08/04/2024	**Avancement global :** **30%** **Montant total :** **127 519,00 € (toutes tranches optionnelles)** **Facturé au 31/12/2025 :** 0,00 €* **En cours (restant) :** 127 519,00 €

Description du projet

La Région Réunion a inscrit la transition énergétique parmi les objectifs prioritaires de sa mandature. Elle met en œuvre à cet effet une politique volontariste de développement des énergies renouvelables locales et de la maîtrise de la demande en énergie pour répondre aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de La Réunion.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Acteurs majeurs du développement économique de l'ile, la Région Réunion et l'État ont contribué avec l'ensemble des acteurs du territoire, au développement de plusieurs secteurs d'activités et de leurs écosystèmes avec notamment la mise en place de plateformes scientifiques pluridisciplinaires et multi-partenariales, tels que le CYROI pour la santé et la biotechnologie ou encore le pôle 3P pour la biodiversité.

Afin de structurer, accompagner et catalyser le développement du secteur de l'énergie de l'île, la Région Réunion souhaite se doter d'une plateforme technologique régionale d'appui aux entreprises et de recherche dans le domaine de l'énergie, des énergies renouvelables et du bâti tropical.

Véritable espace de collaboration, de formation, de transfert de technologies et de compétences entre les acteurs réunionnais, nationaux et internationaux, son implantation est envisagée sur le territoire du TO, adossé au projet de Pôle Innovation Ouest et dans le périmètre de l'Écocité du TO. Cette plateforme accueillera des équipes scientifiques, des start-ups, des organismes de formation, des acteurs privés et publics. Un espace sera dédié aux plateaux de recherche, aux démonstrateurs et aux projets.

Les axes d'appui technologique et les thématiques de recherche de cette plateforme répondront aux enjeux de mise en œuvre de la PPE de La Réunion et de développement des filières économiques.

La mission est co-financée à travers 2 contrats confiés à Energies Réunion par la Région Réunion et le Territoire de l'Ouest.

La présente tranche optionnelle prévoit les phases d'analyse des scénarii de développement, de contractualisation et de mise en place de la plateforme énergie, ainsi que la mise en place des projets intégrés ou liés à la plateforme énergie et l'AMO générale pour la construction de la plateforme.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Analyse des scénarii de développement (tranche optionnelle affermie) ▶ 83%

- Première étude du business model (intégrant la préanalyse juridique, le plan de financement et le plan RH) présenté en COPIL du 17 novembre, mais changements mineurs à apporter en raison de l'évolution sur le foncier envisagé initialement.
- Accompagnement par le BET sur la partie "bâti tropical" réalisé dans le premier semestre 2025 et présentée en COPIL de mai 2025.

Phase 2 : Contractualisation et mise en place de la plateforme énergie (tranche optionnelle non affermie) ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Mise en place des projets intégrés ou liés à la plateforme énergie (tranche optionnelle non affermie) ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 4 : Construction de la plateforme énergie (tranche optionnelle non affermie) ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une plate-forme énergie à La Réunion pour l'année 2023

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Vincent Omarjee **N° convention :**	**Statut :** **clôturé** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 06/12/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/09/2023	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **31 275,37 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 25 515,00 €* **En cours (réalisé) :**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

convention n° DTE/20231067		0,00 €

Description du projet

La Région Réunion a inscrit la transition énergétique parmi les objectifs prioritaires de sa mandature. Elle met en œuvre à cet effet une politique volontariste de développement des énergies renouvelables locales et de la maîtrise de la demande en énergie pour répondre aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de La Réunion.

Acteurs majeurs du développement économique de l'ile, la Région Réunion et l'État ont contribué avec l'ensemble des acteurs du territoire, au développement de plusieurs secteurs d'activités et de leurs écosystèmes avec notamment la mise en place de plateformes scientifiques pluridisciplinaires et multi-partenariales, tels que le CYROI pour la santé et la biotechnologie ou encore le pôle 3P pour la biodiversité.

Afin de structurer, accompagner et catalyser le développement du secteur de l'énergie de l'île, la Région Réunion souhaite se doter d'une plateforme technologique régionale d'appui aux entreprises et de recherche dans le domaine de l'énergie, des énergies renouvelables et du bâti tropical.

Véritable espace de collaboration, de formation, de transfert de technologies et de compétences entre les acteurs réunionnais, nationaux et internationaux, son implantation est envisagée sur le territoire du TO, adossé au projet de Pôle Innovation Ouest et dans le périmètre de l'Écocité du TO. Cette plateforme accueillera des équipes scientifiques, des start-ups, des organismes de formation, des acteurs privés et publics. Un espace sera dédié aux plateaux de recherche, aux démonstrateurs et aux projets.

Les axes d'appui technologique et les thématiques de recherche de cette plateforme répondront aux enjeux de mise en œuvre de la PPE de La Réunion et de développement des filières économiques.

La mission est co financée à travers 2 contrats confiés à Energies Réunion par la Région Réunion et le Territoire de l'Ouest.

Le présent contrat prévoit les phases d'état des lieux, benchmark et d'analyse d'opportunités, ainsi que l'analyse des scénarii de développement.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Gestion de projet ► 100%

– Clôture de la phase de préfiguration de l'étude pour la mise en place de la plateforme énergie.

Phase 2 : Phase 2 : Collecte des données et informations ► 100%

– Tenue de réunions d'échanges entre les partenaires du projet (Région Réunion, TO)

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 3 : Phase 3 : Rencontre de l'écosystème territorial de R&D&I dans le domaine de l'énergie ▶ 100%

– Rencontre des acteurs locaux.

Phase 4 : Phase 4 : Analyse préliminaire des projets à intégrer à la plateforme/pôle énergie ▶ 100%

– Cadrage des briques technologiques pouvant être intégrées à la future plateforme énergie.

Phase 5 : Phase 5 et 6 : Mission CEA TECH - INES CEA - (Fraunhofer) et Benchmark des écosystèmes nationaux de R&D&I de l'énergie ▶ 100%

– Visites de sites en France métropolitaine similaires à la plateforme envisagée.

Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'une plate-forme énergie à La Réunion pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Vincent Omarjee **N° convention :** convention n° DTE/20241262	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 06/12/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2024	**Avancement global :** **92%** **Montant total :** **207 203,51 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 86 320,65 €* **En cours (restant) :** 120 882,86 €

Description du projet

A la suite du travail préliminaire pour la mise en place d'une plateforme technologique d'appui aux entreprises et de recherche dans le domaine de l'énergie réalisé, une meilleure appréciation du projet a été réalisé et le montant global a été affiné (domaines d'activités stratégiques validés sur un périmètre significativement plus large) en plus de l'ajout de la réponse à l'AAP Teaming for Excellence.

Celui- ci sera amené à évoluer avec les avancées sur la partie juridique et business model notamment.

Le montant de l'étude de préfiguration de la plateforme énergie a été réévalué après la première phase de l'étude. Au fil des échanges et rencontres, après échanges en COTECH et COPIL, le volet 1 a été étoffé pour répondre aux nouveaux axes identifiés pour le projet global. A la suite des premières rencontres avec des acteurs du territoire il est apparu la nécessité:

- d'organiser un atelier collaboratif pour cadrer les domaines d'activités spécifiques qu'il serait pertinent d'intégrer à la plateforme.

- De même, le sujet de la formation est apparu comme critique pour le projet et un état des lieux de l'existant et de la place de la plateforme au sein de cet écosystème a émergé

- Sur l'organisation et la gestion de la plateforme, les différents portages juridiques envisagés ont été élargis et une étude approfondie est apparue nécessaire.

- Enfin, et cela a le plus gros impact sur le montant initialement estimé du projet, il est apparu qu'il sera capital d'initier des projets en partenariats/consortiums - et donc des réponses à appels à projets - en amont de la création physique de la plateforme.

Cela permettra d'alimenter le business modèle de la plateforme et d'initier la démarche de synergies et de collaborations visées de ce projet. Dans ce cadre, la réponse à l'appel à projet Européen « Teaming for Excellence » a été retenue et a donc été rajouté à la mission confiée à Énergies Réunion.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Gestion de projet ▶ 90%

- Tenue de 6 COTECHs/COPILs groupes de travail en 2025, supports de présentation et comptes-rendus des COTECHs/COPILs rédigés et transmis.
- 2 newsletter réalisées.
- Cahiers des charges bâti tropical, étude du statut fondation et analyse juridique rédigés, validés et transmis. 2 ateliers tenus le 29 avril et le 20 novembre 2025 - synthèse des ateliers à réaliser.

Phase 2 : Initiation du projet ▶ 92%

- Mise à jour du support de présentation et du planning projet pour les COPILs et le business model/business plan.
- Mise à jour des activités potentielles de la plateforme dans le business model et le business plan.
- Cartographie des projets R&D locaux réalisée - à mettre en forme.
- Etat des lieux, analyse d'opportunité sur le bâti tropical réalisé par Sinarj et présenté en COPIL mi-2025.
- Ateliers avec les entreprises tenus en 2025, reste la compilation à réaliser.
- Première étude du business model (présenté en COPIL du 17 novembre) mais changements mineurs à apporter en raison de l'évolution sur le foncier envisagé initialement.
- Pré-analyse juridique des scenarii de développement et étude du statut de fondation réalisés par les services juridiques de Énergies Réunion et La Région Réunion (DRIT).

Phase 3 : Dossier de réponse à l'AAP "Teaming for Excellence" ▶ 92%

- COPIL tenu en octobre 2024 validant la participation à l'AAP en 2 phases "Teaming for Excellence"
- Dépôt du dossier de candidature du projet RE2C ("Reunion Energy Excellence Center") en premièreen première phase, avril 2025.
- Projet RE2C retenu après l'évaluation de la phase 1, Juillet 2025
- Réunions de consortium tenue à Paris et Bruxelles mi-octobre 2025.
- Réponse à l'appel à projet rédigé et présenté en COPIL mi-novembre 2025 (envoi prévu pour la phase 2 en janvier 2026).

Assistance pour la participation au projet MAESHA (2024)

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Romain Hamet **N° convention :** convention n° DTE/20241267	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 06/12/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/07/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **66 450,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 29 475,00 €* **En cours (restant) :** 36 975,00 €

Description du projet

Le projet MAESHA est un projet européen qui a reçu 8,9 millions d'euros du programme clé recherche et d'innovation Horizon 2020 de TUE. Il a débuté en novembre 2020 et il prendra fin en octobre 2025. Il regroupe 21 partenaires issus de structures publiques et privées : universités, PME, partenaires industriels, et organismes publics.

Le projet consiste à développer une plateforme intelligente innovante regroupant plusieurs services de flexibilité pour le réseau électrique, qui contribuera à atteindre jusqu'à 70-100% de pénétration des énergies renouvelables sur les iles géographiques.

Au-delà du seul réseau électrique, les partenaires ont également cherché à créer des synergies avec d'autres réseaux (chaleur et froid, transports...).

Comme son nom l'indique, le projet MAESHA (deMonstration of smArt and flExible solutions for a decarbonised energy future in Mayotte and other European islands) a fait la démonstration des solutions développées sur l'île de Mayotte , tout en étudiant le potentiel de reproductibilité sur d'autres européennes Initialement, l'étude sur la reproductibilité était prévue avec 5 îles, appelées îles suiveuses « following islands » : Saint-Barthélemy. Gran Canaria, Gozo, Favignana, et Wallis et Futuna. Le désistement de Wallis et Futuna a donné l'opportunité à d'autres îles de prendre part au projet. C'est à ce titre que la Région Réunion, avec le soutien d'Energies Réunion, a d'abord candidaté puis rejoint le projet en 2024, en qualité de partenaire îles suiveuse du projet.

La participation de La Réunion au projet se fait ainsi avec le concours de deux partenaires, la Région Réunion, partenaire-bénéficiaire du projet, et Energies Réunion, assistant la Région Réunion dans ses missions avec le statut de tierce partie liée à la Région Réunion (« Third Linked Party »).



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Missions liées aux Work Packages de Maesha ► 100%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- Finalisation du profilage énergétique, macroéconomique et politique de l'île, support technique dans la modélisation à long terme du système énergétique de La Réunion, sur la base des données de l'Observatoire Energies Réunion et de diverses sources.
- Formation des équipes Innovation et Observatoire sur l'outil développé par le partenaire grec E3Modelling (juillet 2025)
- Organisation d'un évènement (présentation + ateliers participatifs) à La Réunion – avec participation en personne d'un représentant d'Électricité de Mayotte et de 6 partenaires du projet en ligne (septembre 2025)
- Participation à l'événement final du projet et la conférence Greening The Islands à Malte (octobre 2025).

Phase 2 : Missions d'assistance administrative à la Région ▶ 100%

- Réalisation du reporting financier et administratif pour la clôture du projet.
- Gestion des relations avec l'équipe de coordination du projet, communication interne

Interreg Europe REMOTE

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Romain Hamet **N° convention :** convention n° DTE/20250499	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 13/06/2025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2025	**Avancement global :** **28%** **Montant total :** **323 199,26 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 27 169,93 €* **En cours (restant) :** 296 029,33 €

Description du projet

La Région Réunion s'engage activement dans la transition énergétique. L'objectif principal est de lutter contre la précarité énergétique en réhabilitant les bâtiments et en développant les énergies renouvelables, tout en maîtrisant la consommation d'énergie.

Ces actions s'inscrivent dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui vise à réduire la consommation énergétique et augmenter la part des énergies renouvelables sur l'ile.

Pour accélérer cette dynamique, la Région Réunion porte le projet Interreg Europe REMOTE, qui rassemble également 6 autres régions ultrapériphériques : les Açores, les îles Canaries, la Guyane française, Madère, Mayotte et Saint-Martin. Le projet REMOTE s'inscrit autour d'un objectif commun : transformer la politique régionale énergétique de ces territoires par leur collaboration et jeter les bases pour devenir des régions de l'UE 100% autosuffisantes sur le plan énergétique.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Préparation et kick-off (déc 24 - avril 25), Semestre 1 (mai 25 - oct 25), Semestre 2 (nov 25 - avril 26) ▶ 85%

- Lancement du projet à la Réunion en mai 2025.
- Ateliers (visioconférences) mensuels de définition de la structuration du travail en consortium et mise à jour du planning des déplacements.
- Démarrage de la collecte de données et du partage des fonctionnements respectifs des territoires
- Contribution commune à l'appel à contributions de la Commission Européenne sur la thématique « Paquet énergie citoyenne » en septembre 2025
- Premier reporting politique et financier en cours.
- Déplacement aux Canaries avec une délégation Région Réunion / Énergies Réunion pour participer aux ateliers techniques.

Phase 2 : Semestre 3 (mai 26 - oct 26), Semestre 4 (nov 26 - avril 27), Semestre 5 (mai 27 - oct 27) ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Semestre 6 (oct 27 - avril 28), Semestre 7 (avril 28 - oct 28), Semestre 8 (nov 28 - avril 29) ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 4 : Finalisation reporting EU et dissémination ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Futur Energétique 2050

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Alexandre Dijoux **N° convention :** convention n° DTE/20251193	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 05/12/2025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/07/2025	**Avancement global :** **41%** **Montant total :** **146 786,80 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 51 514,72 €* **En cours (restant) :** 95 272,08 €

Description du projet

À l'inverse du cas de la France hexagonale qui a vu de nombreux exercices à l'horizon 2050 produit par RTE, l'ADEME, Negawatt ou le Shift Project, les territoires français non connectés ont en règle générale peu fait l'objet d'exercice de prospective « bas carbone » de long terme.

Sur ce constat, la DGEC a passé une commande à EDF afin de réaliser une étude sur les futurs énergétiques La Réunion 2050 pour le territoire réunionnais afin d'éclairer les grandes décisions, programmation et notamment l'objectif d'atteinte de l'autonomie énergétique à 2050.

Cette étude est pilotée par un comité de pilotage réunissant les membres du territoire, à savoir :

- La Région Réunion
- La DEAL
- L'Ademe
- EDF SEI
- Energies Réunion

Dans ce cadre, le Conseil Régional de la Réunion souhaite confier à Énergies Réunion les missions d'accompagnement, de mise à disposition de données et de production de rapport contradictoire et d'aide à la décision, dans le cadre de la réalisation d'une étude sur les futurs énergétiques possibles de l'île de La Réunion à l'horizon 2050.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : COLLECTE DES DONNEES ▶ 88%

- Participation à la définition des gisements en COTECH avec EDF (bimensuel), participation au comité régional du projet (Etat, Région, EDF et CRE).
- Inventaire des données du réseau, des gisements d'énergies renouvelables, scénarios de demande énergétique et définition de la méthode et modélisation du mix énergétique rédigés, à transmettre pour validation.

Phase 2 : DETERMINATION D'UN SYSTÈME ENERGETIQUE OPTIMISE ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : TRAJECTOIRE 2025-2050 AUTONOMIES ENERGETIQUE DE LA REUNION (suivant...) ▶ 0%

Accusé de réception en préfecture
974-219740014-20260901-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 4 : RAPPORT FINAL ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

PÔLE ENR & INGÉNIERIE – DÉPARTEMENT SOLAIRE

22 convention(s) — 20 en cours | 2 clôturée(s) | 0 résiliée(s)/à solder

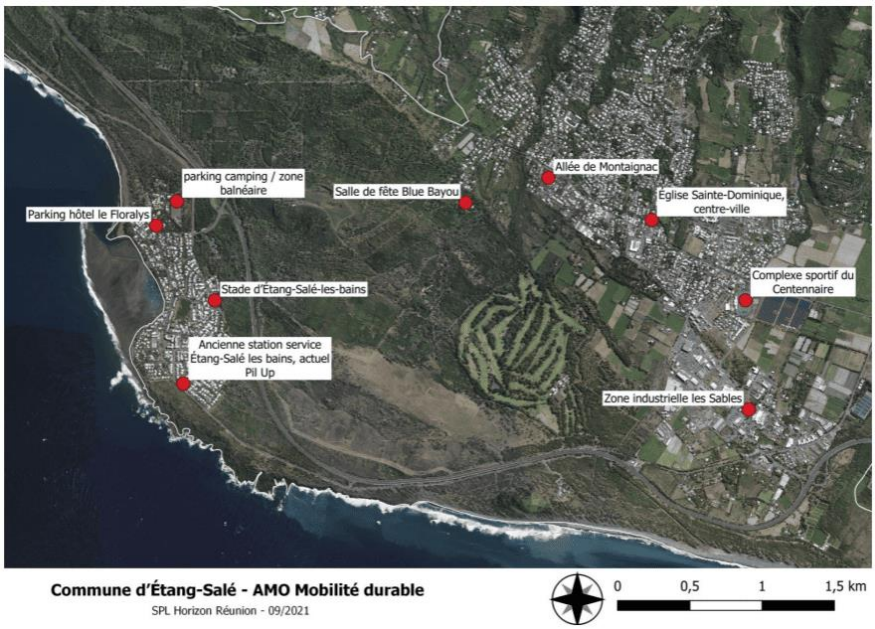
AMO pour le développement d'un projet mobilité durable et énergie renouvelable sur la commune de l'Étang Salé

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Étang-Salé** **Référent actionnaire :** Nicolas Damour **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** N°Etang-Salé/2021/01	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 14/10/2021 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 14/10/2021	**Avancement global :** **77%** **Montant total :** **10 725,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 9 577,75 €* **En cours (restant) :** 1 147,25 €

Description du projet

La commune de l'Étang-Salé souhaite lancer une opération de développement de la mobilité durable et des énergies renouvelables sur 8 parkings de son territoire.

Énergies Réunion est ainsi missionné pour accompagner la collectivité sur les missions de confirmation du potentiel sur les sites du périmètre, d'accompagnement technique au lancement de la consultation adaptée à ses besoins et à la conclusion d'une AOT avec les lauréats de la consultation.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : confirmation du potentiel de projets mobilité durable et énergie renouvelable sur les sites du périmètre ► 100%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- Premier travail de confirmation du potentiel réalisé en 2021.
- Réunion de redémarrage le 5 septembre 2025
- Transmission des données actualisées des sites pour MAJ des fiches synthèses.

Phase 2 : Phase 2 : accompagnement de la commune au lancement de l'appel à projet mobilité durable et énergie renouvelable ► 56%

- Appel à projet transmis en 2021, mise à jour à faire avec les nouvelles données (selon chiffrage de l'actualisation à réaliser).

Phase 3 : Phase 3 (TO) : accompagnement technique de la commune à la conclusion d'une AOT avec le(s) lauréat(s) de l'appel à projets ► 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

AMO de la CINOR pour la réalisation d'installations de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CINOR** **Référent actionnaire :** Jean Laurent Camlindia **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° CINOR/2020/02	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 08/06/2020 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 08/06/2020	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **28 242,50 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 19 467,50 €* **En cours (restant) :** 8 775,00 €

Description du projet

Suite à la réponse de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet "mobilité électrique durable pour les ZNI", et dans la continuité d'une mission confiée à Énergies Réunion pour l'élaboration du dossier technique de la CINOR dans le cadre de l'appel à projet pour la réalisation d'IRVE photovoltaïque, la CINOR souhaite poursuivre la mise en œuvre des projets étudiés.

Elle confie donc à Energies Réunion une mission d'AMO pour la préparation du DCE MOE, l'assistance au choix du MOE et la préparation des marchés annexes aux travaux pour la réalisation d'installations de recharge électrique sur les sites du siège de la CINOR, du Port de Ste Marie et de la médiathèque de Ste Suzanne.

La mission comporte trois tranches fermes pour le suivi des prestations sur chaque site (qui ont été affermies à ce jour).



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : AMO pour la préparation du DCE MOE ► 100%

Analyse des besoins de déplacement
Rédaction du DCE complet du marché MOE
Suivi de validation du DCE avec les services techniques et marchés de la CINOR

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 2 : AMO pour le choix d'un MOE ▶ 100%

Analyse des candidatures et offres du marché de MOE
Assistance en phase de négociation
Suivi et validation du RAO avec les services techniques et marché de la CINOR

Phase 3 : préparation des marchés annexes aux travaux ▶ 100%

Définition du besoin pour les marchés de CT et CSPS
Rédaction des pièces de consultations du CT et du CSPS
Analyse des offres des marchés CT et CSPS
Assistance en phase de négociation

Phase 4 : tranches optionnelles ▶ 100%

– Mise en service des centrales et des installation IRVE sur les sites KUB, école de musique et médiathèque de Sainte Suzanne.
– 12 points de charge, 2 centrales PV de 80 kWc, pour un investissement total de 230 k€.

Accompagnement à l'exploitation et à la maintenance des centrales photovoltaïques (PV) et des bornes de recharge (IRVE) de la CINOR

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CINOR** **Référent actionnaire :** Jean Laurent CAMLINDIA **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° CINOR/2023/01	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 14/06/203	**Avancement global :** **69%** **Montant total :** **22 685,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 11 342,51 €* **En cours (restant) :** 11 342,49 €

Description du projet

La CINOR œuvre depuis plusieurs années pour le développement durable et la production d'énergies renouvelables sur son territoire. Elle a investi dans la réalisation de plusieurs centrales photovoltaïques installées en toiture des bâtiments dont elle est propriétaire. La CINOR a également investi dans des infrastructures de recharge pour véhicules électrique (IRVE) installées sur les parkings dont elle est propriétaire.

A travers ce contrat, la CINOR sollicite les services de Energies Réunion afin de disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation et la maintenance de ses centrales photovoltaïques ainsi que de ses IRVE.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Audits et diagnostics des centrales PV & IRVE ▶ 100%

- Audits et rapports d'audits réalisés en 2024/2025 sur l'ensemble des ouvrages du périmètre (8 rapports rendus).

Phase 2 : Phase 2 : Analyse technico-économique de modes d'exploitation ▶ 100%

- Note d'aide à la décision transmise.
- Présentation des résultats en mars 2025.

Phase 3 : Phase 3 : AMO pour la passation d'un marché en vue de l'exploitation et la réalisation des maintenances préventive, corrective, et règlementaire des différents sites ▶ 35%

- Finalisation du périmètre en cours - DCE en cours de finalisation.

Assistance à maîtrise d'ouvrage de la CINOR pour la réalisation d'installations de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CINOR** **Référent actionnaire :** Jean Laurent CAMLINDIA **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** n° CINOR/2025-01	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 30/07/2025 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 03/11/2025	**Avancement global :** **11%** **Montant total :** **21 819,20 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 4 363,84 €* **En cours (restant) :** 17 455,36 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

Depuis plusieurs années, la CINOR s'engage dans une démarche de valorisation de son patrimoine bâti et foncier par le photovoltaïque, avec l'appui de Énergies Réunion. En 2023, des études ont été menées sur 6 sites appartenant à la CINOR. Ces études ont permis d'identifier les sites avec un fort potentiel de production photovoltaïque et un besoin de points de recharge pour véhicules électriques.

La CINOR souhaite installer des centrales photovoltaïques en autoconsommation, afin que l'énergies solaire produite soit consommée sur place par les bâtiments et bornes de recharge électrique. Cela permettrait à la CINOR de réaliser une économie substantielle sur les factures d'électricité de ces sites.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : AMO pour la sélection du MOE ▶ 28%

- Analyse des besoins réalisées.
- DCE transmis en décembre 2025 - en cours de validation par les services de la CINOR.

Phase 2 : Assistance à la CINOR pour le suivi des prestations du MOE ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Etudes et consultation pour la construction de 10 centrales PV en autoconsommation

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Saint-Pierre** **Référent actionnaire :** Willy Araboux **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention N° Saint-Pierre/2024-01	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 24/02/2025	**Avancement global :** **30%** **Montant total :** **54 925,32 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 10 985,00 €* **En cours (restant) :** 43 940,32 €

Description du projet

Depuis plusieurs années, la Ville de Saint Pierre s'engage dans une démarche de valorisation de son patrimoine bâti et foncier par le photovoltaïque, avec l'appui d'Energies Réunion.

En 2022, des études ont été menées sur 53 sites appartenant à la Ville de Saint Pierre.

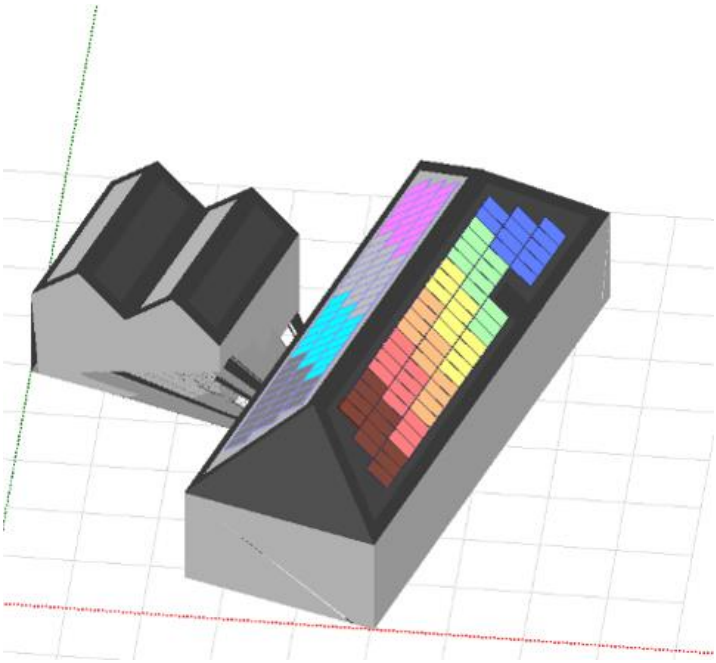
Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Ces études ont permis d'identifier les sites les plus consommateurs de la Ville, qui disposent d'un potentiel d'économies d'énergie important.

La Ville de Saint Pierre souhaite réduire la consommation d'électricité de ces sites, et ensuite installer des centrales photovoltaïques en autoconsommation, afin que l'énergie solaire produite soit consommée sur place par les bâtiments. Cela permettrait à la Ville de réaliser une économie substantielle sur les factures d'électricité des sites les plus consommateurs.

La Ville de Saint Pierre souhaite une prestation d'Energies Réunion pour permettre la

construction de ces centrales photovoltaïques.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Valorisation des autres sites identifiés ► 30%

- Réalisation de l'AVP sur 10 sites en juin 2025.
- Présentation des résultats de l'AVP en juillet 2025.
- Principaux indicateurs : 10 sites pressentis pour 500 kWc.
- Note sur la stratégie de consultation transmise en décembre 2025.

Valorisation photovoltaïque du patrimoine du patrimoine bâti de la ville de Saint-Pierre volet 2

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Saint-Pierre** **Référent actionnaire :** Stephan Moilma **Chargé(e) de mission ER :**	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 24/02/2025	**Avancement global :** **52%** **Montant total :** **105 836,00 €** **Facturé au 31/12/2025**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention N° Saint-Pierre/2024-01	• Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/04/2024	51 168,00 €* **En cours (restant) :** 54 668,00 €

Description du projet

En 2023, un appel à projet a été lancé par la Ville de Saint Pierre, afin de sélectionner un (ou plusieurs) opérateur(s) qui assureront sous leur propre responsabilité et leur propre maitrise d'ouvrage la conception, la réalisation et l'exploitation de plusieurs centrales photovoltaïques sur des sites appartenant à la Ville.
Cet appel à projet a abouti à l a contractualisation de 16 projets photovoltaïques pour une redevance totale estimée à 170 k€/an pour la Ville.
La Ville de Saint Pierre souhaite une prestation d'Energies Réunion pour poursuivre le suivi de la réalisation des centrales photovoltaïques prévues dans le cadre de l'appel à projet précédemment cité.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Interface entre les acteurs du projet : services de la Mairie, Etat, EDF, prestataires ▶ 95%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 2 : Suivi de la contractualisation et des démarches administratives préalables aux travaux ▶ 72%

- 8 AOT signés sur 16 sites concernés; 8 autres AOT en cours de négociation.
- Suivi de travaux sur 8 sites (17 comptes rendus de réunion de chantier).
- Interface avec les services de la Ville, le prestataire et EDF (15 comptes rendus de réunion).

Phase 3 : Tranche conditionnelle : suivi de travaux ▶ 40%

- 2 centrales (335 kWc) en service depuis le 25/11/2025.
- Mise en service prévisionnelle des 6 autres centrales S1 2026.

AMO valorisation photovoltaïque du patrimoine de la commune de St André

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT

Accusé de réception en préfecture
974-219740228-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Actionnaire : **Saint-André** **Référent actionnaire :** Tiliben Gopal Panon **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° Saint André/2022/01	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 13/12/2022	**Avancement global :** **92%** **Montant total :** **200 330,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 152 250,80 €* **En cours (restant) :** 48 079,20 €

Description du projet

La commune de Saint André est engagée depuis plusieurs années dans une démarche

de développement durable sur son territoire, s'agissant notamment de la production

d'électricité photovoltaïque sur son patrimoine.

Ainsi, la commune de Saint André souhaite un accompagnement pour lancer une

démarche de valorisation énergétique via le photovoltaïque des sites de son patrimoine.



Insertion paysagère 3D de l'ombrière sur le parking goudronné du Colosse – 499 kWc

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Evaluation de la production énergie photovoltaïque des 86 sites ▶ 100%

- Audits des 86 sites réalisés, fiches de synthèses rédigées et présentation à la collectivité. en novembre 2023 : 33 sites favorables, 18 sites sous réserve de travaux préalables.

Phase 2 : Phase 2 : Appel à projet revalorisation photovoltaïque ▶ 66%

- Appel à projets lancé le 25 février 2025.
- RAO rendu le 29 octobre 2025.
- Délibération du Conseil Municipal le 19 décembre 2025 pour l'attribution de l'appel à projet.
- COT en cours de rédaction.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

AMO technique pour la réalisation du schéma directeur pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques de La Réunion

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **SIDELEC** **Référent actionnaire :** Patrick Migneaux **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° SIDELEC/2022/01	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 21/02/2022	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **31 200,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 9 360,00 €* **En cours (restant) :** 21 840,00 €

Description du projet

Le SIDELEC, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie de la Réunion, consciente

des enjeux spécifiques réunionnais relatifs au développement des IRVE notamment en

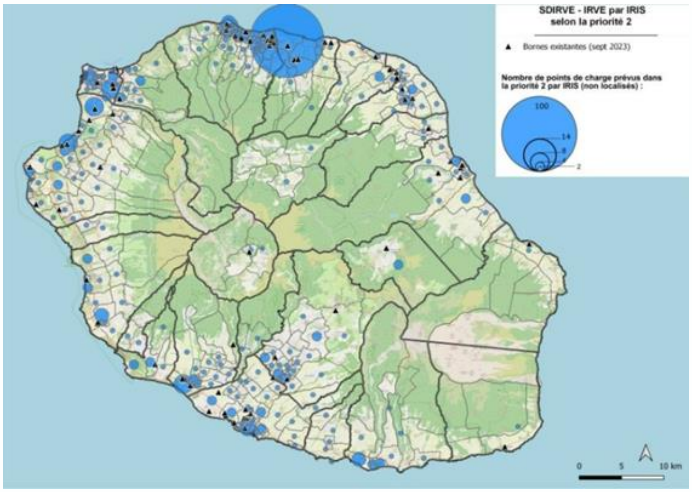
termes d'appels de puissance et de renforcement du réseau électrique en zone rurale, se

positionne en tant que chef d'orchestre du développement des IRVE publiques.

Ainsi, le SIDELEC souhaite réaliser le schéma directeur des IRVE pour la Réunion et

s'appuyer sur les compétences de la SPL Horizon Réunion pour l'accompagner sur les

aspects techniques dans le cadre d'un marché d'étude.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Assistance technique pour la passation du marché de réalisation du schéma directeur IRVE ▶ 100%

– Publication du marché pour la réalisation du schéma directeur IRVE en 2022, avis sur RAO en janvier 2023.

Phase 2 : AMO pour le suivi des prestations du marché de réalisation du schéma directeur IRVE (base 4 phases d'études) ▶ 100%

– Suivi de la réalisation du SD IRVE prestataire entre 2023 et 2024 (comités techniques, comités de pilotage).

Phase 3 : Animation partenariale ▶ 100%

– Rapport final sur le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques de La Réunion rendu par le prestataire en avril 2024.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

AMO pour l'élaboration du volet photovoltaïque du plan solaire régional

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° DEECB/20220270	**Statut :** **clôturé** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 28/07/2022 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2022	**Avancement global :** **79%** **Montant total :** **121 599,99 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 94 587,13 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

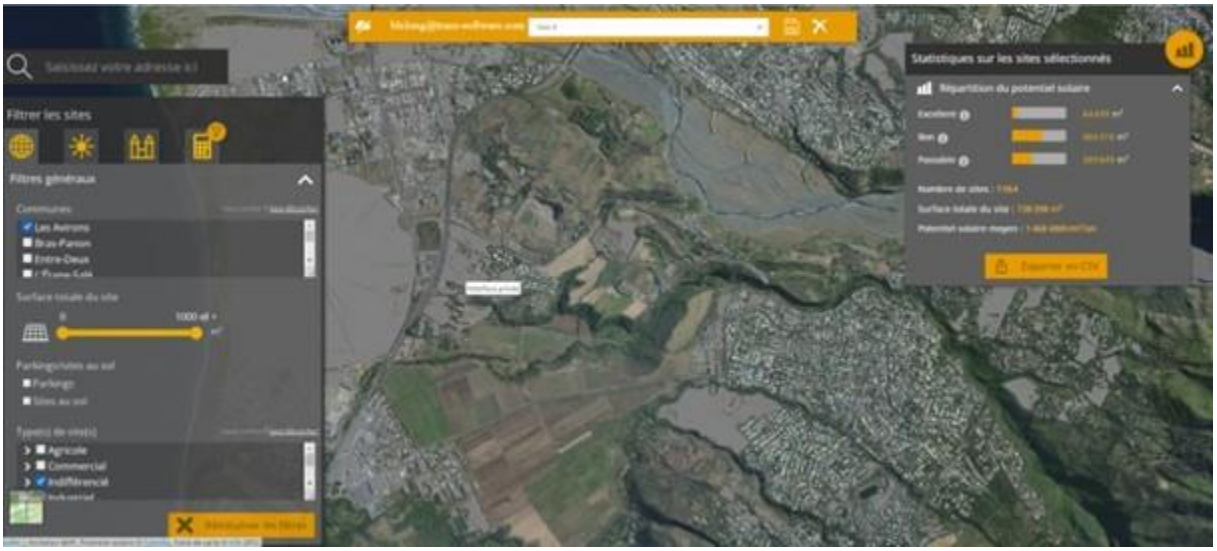
Description du projet

Dans le cadre de la réalisation d'un plan solaire régional à portée large, la Région Réunion souhaite améliorer et développer la filière photovoltaïque afin de répondre à plusieurs grands objectifs :

- Contribuer à l'atteinte de l'autonomie énergétique en déployant massivement le photovoltaïque
- Atteindre les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie
- Développer l'emploi local et les filières de formation professionnelle
- S'inscrire dans la trajectoire affichée par la mandature régionale qui vise à proposer une centrale photovoltaïque en autoconsommation pour chaque toit réunionnais.

Afin d'établir ce document stratégique, 4 axes de travail ont été définis :

- La formation : s'assurer que les entreprises auront les moyens humains nécessaires pour atteindre les objectifs régionaux, projeter les emplois et les compétences au regard des objectifs fixés
- Les équipements : s'assurer que les entreprises auront les produits à commercialiser au meilleur prix, garantir l'adéquation entre les équipements et les besoins du marché
- Le marché : déterminer les meilleurs niveaux de prix, accompagner et soutenir la croissance du marché, adapter les niveaux de qualification nécessaires
- Le cycle de vie des équipements : traçabilité, économie circulaire, recyclage.
- La Région Réunion souhaite que La SPL Horizon l'accompagne en tant qu'AMO technique pour élaborer le Plan Solaire Régional.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Assistance à l'élaboration d'un contrat de filière pour le photovoltaïque résidentiel

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

– Caractérisation du potentiel photovoltaïque réunionnais à l'aide du cadastre solaire et animation de la filière PV hors résidentiel individuel, propositions d'orientation et de trajectoire d'évolution du photovoltaïque à La Réunion

Phase 2 : : Accompagnement de la Région sur la mise à jour 2022 du chèque photovoltaïque et sur la mise à jour du dispositif liée au contrat de filière ▶ 100%

– Rédaction des fiches actions du volet photovoltaïque du Plan Solaire Régional

Phase 3 : Animation, présentation et formation à l'utilisation du cadastre solaire et appui à la Région pour la mise à jour régulière de l'outil ▶ 97%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 4 : Caractérisation du potentiel photovoltaïque réunionnais à l'aide du cadastre solaire ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 5 : Animation de la filière PV hors résidentiel individuel ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 6 : Propositions d'orientations et de la trajectoire d'évolution du photovoltaïque à la Réunion ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 7 : Rédaction des fiches actions du volet photovoltaïque du Plan Solaire Régional ▶ 53%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Animation et mise en œuvre du dispositif Eco Solidaire pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° DTE/20240494	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 10/06/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 06/10/2023 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : à achèvement	**Avancement global :** **83%** **Montant total :** **807 495,39 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 306 684,79 €* **En cours (restant) :** 500 810,60 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

Le dispositif Eco Solidaire permet aux familles réunionnaises à revenus modestes, de bénéficier d'une aide financière pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel.

Pour l'année 2024, La Région Réunion a confié à Énergies Réunion le montage de 1600 dossiers de demande de subvention, et l'instruction de 1500 dossiers de demande de paiement et vérification des installations. Les dossiers de demande de subvention sont réalisés en cohérence avec le programme SARE.

De plus, il a été confié à Energies Réunion de mener à bien la dématérialisation du dispositif.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Animation du dispositif KAP Eco Solidaire 2024 ▶ 100%

- Publication d'un appel à candidatures, points réguliers avec les entreprises.
- 8 entreprises partenaire sur le dispositif (Conersol, Gaïa, Energie Nouvelle de France (ENF), Plomberie Solaire Grondin, Solami, Solar Réunion, Syrius, Zéntih)

1 réunion par an par partenaire**Phase 2 : Montage de 1600 dossiers de demande Eco Solidaire ▶ 81%**

- 1600 dossiers de demande de subvention montés .

Dont 479 en 2023 et 1121 en 2024

- Accompagnement de 91 ménages en phase amont d'un bouquet de travaux (A4 du SARE).

Phase 3 : Vérification de 1500 installations ▶ 100%

- Vérification de 1500 installations.
- Dont 96 en 2023 et 1404 en 2024

Phase 4 : Mise en place de la dématérialisation ▶ 0%

- Travail réalisé en interne à Énergies Réunion, sur l'ensemble des dispositifs.

Accord cadre : montage et instruction des dossiers de demande d'aide relatif au dispositif KAP Ecosolidaire

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 06/12/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/07/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **392 731,15 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 392 731,15 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

N° convention : convention n° DTE/20241264		**En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

La Région Réunion a souhaité que le dispositif KAP Ecosolidaire soit reconduit auprès de 1600 dossiers de demande et 1500 vérifications d'installation supplémentaires pour l'année 2024. Cependant, ces objectifs seront certainement atteints et dépassés et il est nécessaire de prévoir un accord cadre pour répondre aux besoins des familles.

Les bons de commande seront émis par la collectivité au fur et à mesure de ses besoins.

Ils porteront, selon les cas, sur l'une ou plusieurs des 3 missions suivantes :

- Mission 1 : Montage et instruction des dossiers de demande KAP Ecosolidaire
- Mission 1.1.: Montage et instruction en éligibilité des dossiers de demande Kap EcoSolidaire
- Mission 1.2.: Instruction des dossiers de demande de paiement Kap EcoSolidaire
- Mission 2 : Vérification des installations.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Montage des dossiers de demande Eco Solidaire ► 100%

– Montage de 1303dossiers de demande d'aide.

Phase 2 : instruction de dossiers de demande de paiement KAP EcoSolidaire ► 100%

– Instruction de 283dossiers de demande de paiement.

Phase 3 : Vérification des installations ► 100%

– Vérification de 283 installations.

Animation et mise en œuvre du dispositif Eco Solidaire pour l'année 2025

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° DTE/20250496	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 13/06/2025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2025	**Avancement global :** **90%** **Montant total :** **1294 838,03 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 1021 497,72 €* **En cours (restant) :** 273 340,31 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

Le dispositif Eco Solidaire permet aux familles réunionnaises à revenus modestes, de bénéficier d'une aide financière pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel.

Pour l'année 2025, La Région Réunion a confié à Énergies Réunion le montage de 2500 dossiers de demande de subvention, et l'instruction de 2500 dossiers de demande de paiement et vérification des installations.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Animation du dispositif KAP Eco Solidaire 2025 (2500) ▶ 90%

- Publication d'un appel à candidatures, points réguliers avec les entreprises.

Phase 2 : Dossiers de demande de subvention Kap EcoSolidaire (2500) ▶ 90%

- 2243 dossiers de demande de subvention instruits et transmis.

Phase 3 : Dossiers de demande de paiement Kap EcoSolidaire (2500) ▶ 92%

- 2298 dossiers de demande de paiement instruits et transmis.
- 2298 vérifications effectuées et transmises.

Animation et mise en œuvre du dispositif Chèque Photovoltaïque pour l'année 2023

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° DDTE/20230419	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 22/06/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 21/11/2022	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **825 267,86 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 660 214,28 €* **En cours (restant) :** 165 053,58 €

Description du projet

La Région Réunion a créé depuis 2012 un système d'aide facilitant le recours à l'énergie renouvelable photovoltaïque pour les particuliers.

Ayant permis de soutenir près de 3000 centrales entre 2012 et fin 2022, La Région Réunion a souhaité poursuivre et amplifier le dispositif en confiant à Énergies Réunion l'instruction de 2500 nouveaux dossiers de demande d'aide, 2500 dossiers de demande de paiement et 500 vérifications d'installations.

Déroulé des missions et réalisations

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 1 : Assurer les échanges avec les intervenants du dispositif pour permettre sa mise en œuvre ▶ 100%

– Points réguliers menés avec les entreprises partenaires, remontée régulière des indicateurs à la Région Réunion.

Phase 2 : Réaliser l'instruction en éligibilité de 2500 nouvelles demandes de subvention dispositif CPV ▶ 100%

– 2500 dossiers de subvention instruits.

Phase 3 : Réaliser l'instruction en phase Paiement des 2500 demandes de subvention du dispositif CPV (hors audit) ▶ 100%

– 2500 dossiers de paiement instruits.

Phase 4 : Contrôler 500 installations réalisées dans le cadre du dispositif Chèque Photovoltaïque (soit 20% du total) ▶ 100%

– 500 installations contrôlées.

Animation et mise en œuvre du dispositif KAP Photovoltaïque 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° DTE/20241263	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 06/12/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2024	**Avancement global :** **76%** **Montant total :** **910 385,60 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 672 308,48 €* **En cours (restant) :** 238 077,12 €

Description du projet

La Région Réunion a créé depuis 2012 un système d'aide facilitant le recours à l'énergie renouvelable photovoltaïque pour les particuliers.

Rebaptisé KAP Photovoltaïque, le dispositif est poursuivi avec la réalisation de 2000 nouveaux dossiers de demande d'aide, 1000 dossiers de demande de paiement et 750 vérifications d'installations.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Assurer les échanges avec les intervenants du dispositif pour permettre sa mise en œuvre ▶ 90%

– Animation auprès des partenaires du dispositif réalisée de manière régulière.

Phase 2 : Réaliser l'instruction en éligibilité (ELI) des nouvelles demandes de subvention Kap Photovoltaïque ▶ 100%

– 2000 dossiers de demande de subvention instruites.

Phase 3 : Réaliser l'instruction des demandes de paiement (PAY) des subventions du dispositif Kap Photovoltaïque ▶ 98%

– 981 dossiers de demande de paiement instruits et transmis.

Phase 4 : Vérifier les installations réalisées dans le cadre du dispositif Kap Photovoltaïque ▶ 13%

– 25 vérifications sur site.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

– 81 vérifications à distance.

Animation et mise en œuvre du dispositif KAP Photovoltaïque 2025

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° DTE/20250495	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 13/06/2025	**Avancement global :** **30%** **Montant total :** **568 147,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 180 335,50 €* **En cours (restant) :** 387 811,50 €

Description du projet

La Région Réunion a créé depuis 2012 un système d'aide facilitant le recours à l'énergie renouvelable photovoltaïque pour les particuliers.

Pour l'année 2025, il est prévu d'instruire 850 dossiers de demande d'aide, 500 dossiers de demande de paiement et 300 vérifications d'installations.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Animation et ingénierie liée au dispositif Kap Photovoltaïque ▶ 29%

– Rédaction du cahier des charges pour la création d'une plateforme de suivi des performances des centrales photovoltaïques résidentielles
– Réunion avec les cofinanceurs en juin et novembre 2025.
– Collecte de données SIG en cours de finalisation.
– Liste définitive des modifications & améliorations à apporter sur les interfaces publiques & privée, et chiffrage.

Phase 2 : Réaliser l'instruction en éligibilité (ELI) des nouvelles demandes de subvention Kap Photovoltaïque ▶ 76%

– 648 dossiers de demande de demande de subvention instruits et transmis.

Phase 3 : Réaliser l'instruction des demandes de paiement (PAY) des subventions du dispositif Kap Photovoltaïque ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 4 : Vérifier les installations réalisées dans le cadre du dispositif Kap Photovoltaïque ▶ 0%

N.B: au regard du rythme d'installation (environ 6 mois), les vérifications sur site ont lieu à l'année N+1.

Kap Photovoltaïque Solidaire 2025

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 05/12/2025	**Avancement global :** **0%** **Montant total :** **77 712,70 €**

Accusé de réception en préfecture
974-249740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Chargé(e) de mission ER : Pierre Vincent PAYET **N° convention :** convention n° DTE/20251194		**Facturé au 31/12/2025 :** 19 484,98 €* **En cours (restant) :** 58 227,72 €

Description du projet

Le dispositif KAP Photovoltaïque Solidaire vise à subventionner, sous conditions, l'installation de centrales photovoltaïques chez les foyers précaires.

Le premier contrat relatif à ce dispositif prévoit l'instruction en éligibilité de 50 dossiers, la vérification de 50 dossiers de demande de paiement et 50 vérifications d'installations.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Animation du dispositif "Kap Photovoltaïque Solidaire" ▶ **0%**

- Atelier de définition du processus et des outils de traitement réalisé en novembre 2025 .
- Début de production de l'appel à candidatures en décembre 2025.

Phase 2 : Réaliser l'instruction en éligibilité (ELI) des demandes de subvention "Kap PV Solidaire" ▶ **0%**

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Réaliser l'instruction en paiement (PAY) des dossiers ▶ **0%**

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 4 : Vérification par échantillonnage des installations "Kap PV solidaire" ▶ **0%**

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC CEI Portail

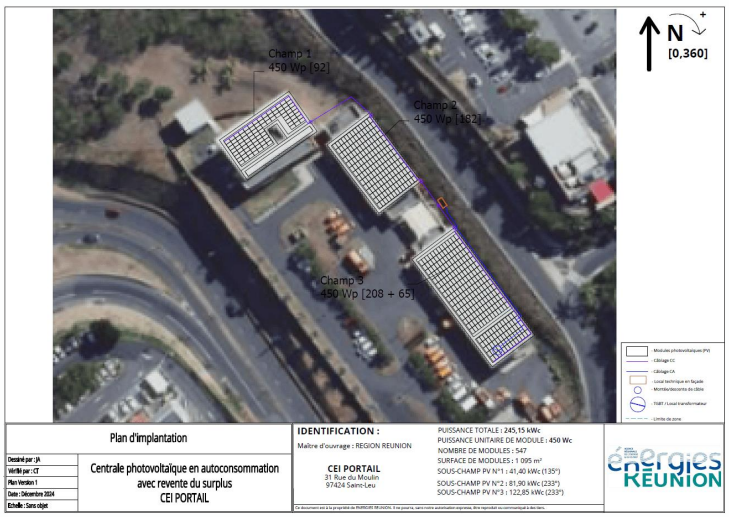
ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Pierre-Yves Caroupin **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 28/04/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 14/09/2023 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 21/01/2026	**Avancement global :** **56%** **Montant total :** **29 071,25 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 4 111,25 €* **En cours (restant) :** 24 960,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne une installation photovoltaïque en autoconsommation.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Assistance à maitrise d'Ouvrage, études d'avant-projet et DCE ▶ 100%

- Consultation lancée le 13/06/2025.

Phase 2 : Assistance à maitrise d'Ouvrage, ACT et VISA des études d'exécution ▶ 72%

- RAO transmis le 28/10/2025 .

Phase 3 : Assistance à maitrise d'Ouvrage, direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) et opérations de réception (OPR) ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - CEI Eperon

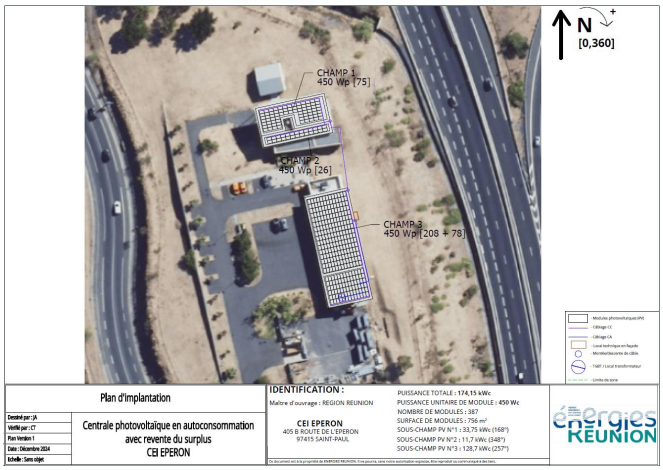
ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Pierre-Yves Caroupin **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 28/04/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 14/09/2023 •	**Avancement global :** **56%** **Montant total :** **29 071,25 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 4 111,25 €* **En cours (restant) :** 24 960,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne une installation photovoltaïque en autoconsommation.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Assistance à maitrise d'Ouvrage, études d'avant-projet et DCE ▶ 100%

- Consultation lancée le 13/06/2025.

Phase 2 : Assistance à maitrise d'Ouvrage, ACT et VISA des études d'exécution ▶ 72%

- RAO transmis le 28/10/2025.

Phase 3 : Assistance à maitrise d'Ouvrage, direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) et opérations de réception (OPR) ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC CPOI

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Pierre-Yves Caroupin **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 28/04/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 14/09/2023 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 21/01/2026	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **12 870,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 9 425,00 €* **En cours (restant) :** 3 445,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne une installation photovoltaïque en autoconsommation.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : AMO en phase VISA, suivi de travaux, assistance à la réception et suivi des réserves ▶ 100%

– GPA terminée le 16/12/2025.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC CREPS St Denis

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Pierre-Yves Caroupin **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** **clôturé** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 28/04/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 14/09/2023	**Avancement global :** **26%** **Montant total :** **24 960,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 6 500,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne une installation photovoltaïque en autoconsommation.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Assistance à Maitrise d'Ouvrage - DCE ▶ 100%

– DCE transmis mais arrêt de la mission puisqu'un autre projet de réhabilitation du site est en cours et impact le périmètre initial.

Phase 2 : Phase 2 : Assistance à Maitrise d'Ouvrage - ACT ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Lycée Ambroise Vollard

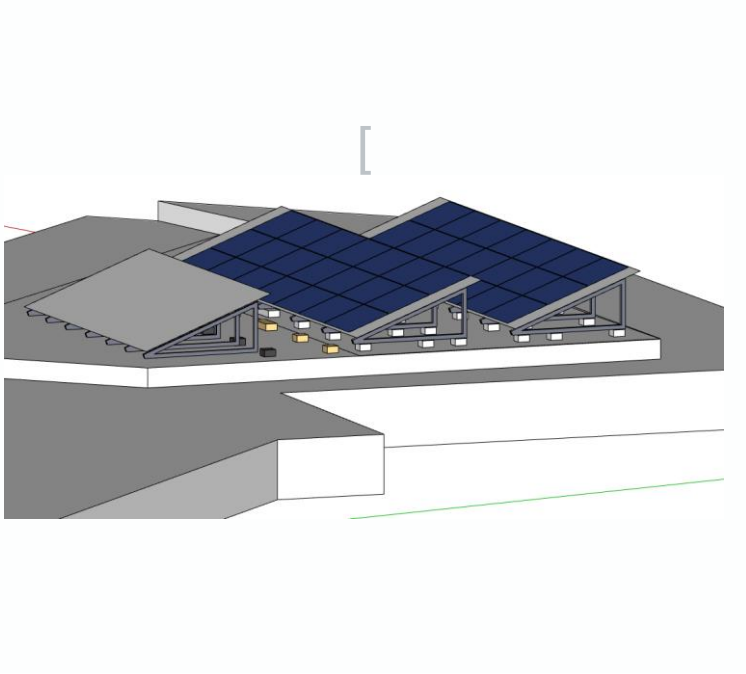
ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Pierre-Yves Caroupin **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** **clôturé** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 28/04/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 14/09/2023	**Avancement global :** **43%** **Montant total :** **32 467,50 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 19 370,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne une installation photovoltaïque en autoconsommation.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Assistance à maitrise d'Ouvrage, études d'avant-projet et DCE ▶ 100%

– DCE transmis mais arrêt du BC puisque le projet est jugé pas assez rentable.

Phase 2 : Assistance à maitrise d'Ouvrage, ACT et VISA des études d'exécution ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Assistance à maitrise d'Ouvrage, direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) et opérations de réception (OPR) ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Lagourgue & Gandhi

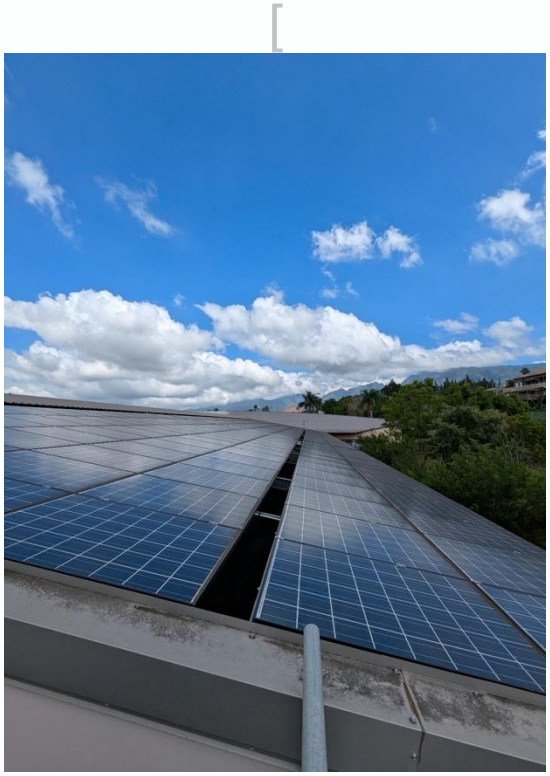
ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Pierre-Yves Caroupin **Chargé(e) de mission ER :** Pierre-Vincent Payet **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 28/04/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 14/09/2023	**Avancement global :** **43%** **Montant total :** **17 550,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 0,00 €* **En cours (restant) :** 17 550,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne une installation photovoltaïque en autoconsommation.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Assistance à Maitrise d'Ouvrage - DCE ► 90%

- Rendu du DCE le 19 mars 2025.

Phase 2 : Assistance à Maitrise d'Ouvrage - ACT ► 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

PÔLE ENR & INGÉNIERIE – SERVICE ENR

23 convention(s) — 16 en cours | 4 clôturée(s) | 2 résiliée(s)/à solder

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du plan déchets de la commune de Saint-Paul

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Saint-Paul** **Référent actionnaire :** Stéphanie Dafreville **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz **N° convention :** N°Saint-Paul/2019/01	**Statut :** **résilié** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 26/11/2019	**Avancement global :** **0%** **Montant total :** **75 576,04 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 0,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

La gestion des déchets au sein des services de la Mairie de Saint-Paul apparaissait hétérogène et insuffisamment structurée au regard des exigences réglementaires et des objectifs de développement durable, avec un enjeu également financier lié à la perspective de mise en place d'une redevance par le TCO.

Dans ce contexte, une réflexion avait été engagée afin de faire évoluer les pratiques (réduction des déchets, identification de solutions alternatives, structuration de filières). La réalisation d'un diagnostic par la SPL Horizon Réunion avait été envisagée, avec l'appui d'un comité de pilotage associant les services concernés.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : AMO pour l'installation de l'instance de gouvernance du plan déchet et animation, définition du périmètre du projet et pré caractérisation des déchets retenus et caractérisation des sites du périmètre ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 2 : Réalisation d'audits de sites, réalisation de campagnes de mesure, réalisation du diagnostic / état des lieux déchets de la commune ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Restitution de l'état des lieux, préparation de la phase action, définition d'actions à mettre en œuvre et d'une méthodologie de suivi ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Suite à la suspension du marché en quasi-régie en janvier 2020, décidée par la commune afin de reporter le démarrage des prestations après les élections municipales, la collectivité a finalement acté, en décembre 2024, la résiliation de ce marché, au regard de l'évolution de ses orientations en matière de gestion des déchets.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

AMO technique pour la réalisation d'une étude de potentiel en énergies renouvelables

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CINOR** **Référent actionnaire :** Jean Laurent Camlindia **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° CINOR/2022-01	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 05/07/2022 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 19/08/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **46 199,31 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 46 199,08 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

La CINOR s'est engagée au travers de son Plan Climat-Énergie Territorial (PCAET) à mener des actions tendant vers l'utilisation rationnelle de l'énergie, et à réduire ou à minima stabiliser ses consommations énergétiques.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, le PCAET de la CINOR vise un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) notamment via des mesures d'efficacité énergétique, atténuant l'emprunte carbone sur le territoire de la Communauté.

A cet effet, l'axe 1 du PCAET a été identifié « Engager la transition énergétique ». Cela s'illustre notamment par l'action 1.1 qui s'intitule « Réaliser une étude de potentiel en énergies renouvelables et de récupération sur le territoire ».

La CINOR a souhaité être accompagnée par Energies Réunion pour réaliser cette action 1.1 de son PCAET avec pour objectif de cibler des projets opérationnels pour le territoire à mettre en œuvre dans un second temps.

C'est pourquoi elle a confié à Energies Réunion une mission d'AMO technique pour la réalisation d'une étude de potentiel en énergies renouvelables.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : AMO technique pour l'identification d'un prestataire pour la réalisation de l'étude de potentiel en énergies renouvelables sur le territoire de la CINOR ► 100%

- Marché lancé et prestataire retenu : Artelia.

Phase 2 : Phase 2 : déterminer le potentiel de production énergies marines renouvelables sur le territoire de la CINOR et proposer un plan d'actions pour valoriser ce potentiel. ► 100%

- Note sur le potentiel d'énergies marines renouvelables du territoire de la CINOR, tableau de bord des indicateurs du potentiel EMR et support cartographique EMR
- Plan d'action pour la valorisation des EMR

Phase 3 : Phase 3 : AMO technique pour le suivi de l'étude de potentiel ENR et animation partenariale ► 100%

- 9 entretiens avec des acteurs externes tenus entre décembre 2023 et février 2024.
- Comité de pilotage pour le suivi de l'étude tenu le 6 juin 2025.

Phase 4 : Phase 4 : Synthèse et structuration d'un plan d'action ENR pour le territoire de la CINOR en vue du passage en phase opérationnelle ► 100%

Accusé de réception en préfecture
974-219741021-20260921-2026-CM-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

– Rapport final de l'étude de potentiel EnR du territoire de la CINOR , revu par Énergies Réunion, rendu en juillet 2025.

Etude de faisabilité sur le développement d'un projet de transport urbain à hydrogène

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CINOR** **Référent actionnaire :** Jean Laurent Camlinidia **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° CINOR/2025-02	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 20/08/2025 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 03/11/2025	**Avancement global :** **60%** **Montant total :** **27 216,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 8 164,80 €* **En cours (restant) :** 19 051,20 €

Description du projet

Sur le territoire de la CINOR, la transition énergétique constitue un enjeu majeur : elle vise à réduire la dépendance aux énergies fossiles tout en renforçant l'intégration des énergies renouvelables. La CINOR s'inscrit pleinement dans cette démarche à travers son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), qui fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) via des actions d'efficacité énergétique et une utilisation plus rationnelle de l'énergie. L'ambition est claire : atténuer l'empreinte carbone du territoire tout en assurant un développement cohérent et durable.

Dans la continuité de ces engagements, le Plan de Mobilité 2024-2034 de la CINOR réaffirme cette volonté de transition écologique à travers l'Axe 4: "Instaurer une culture de la mobilité durable". L'Action 13 vise à encourager et accompagner le verdissement des flottes et du parc de véhicules, avec un focus particulier, dans la sous-action 13.2, sur l'expérimentation de solutions plus propres pour les transports et services publics.

C'est dans cette logique que la CINOR a confié à ENERGIES REUNION la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur le développement d'un projet de transport urbain à hydrogène et, de manière optionnelle, d'un projet d'intégration d'une alimentation de secours à l'hydrogène pour le téléphérique urbain. Cette étude permettra d'identifier les opportunités ainsi que les contraintes techniques, économiques et logistiques liées à cette transition.

L'objectif est de déterminer des solutions viables, durables et adaptées au contexte insulaire, en vue de réduire significativement l'empreinte carbone de ce service public.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : : Collecte et analyse des données ▶ 98%

– Échanges avec les services de la CINOR pour la collecte des données.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

– COPIL 1 pour la présentation du diagnostic et orientation globale de l'étude tenu en novembre 2025.
– Arbitrage par la CINOR restant pour déterminer le lieu d'implantation.

Phase 2 : Dimensionnement technique et économique des infrastructures et des usages ▶ 71%

– Indentification des travaux d'adaptation des ateliers pour la maintenance et des exigences techniques et règlementaires pour l'intégration des éléments dépendants de choix du lieu d'implantation.

Phase 3 : Stratégie de déploiement et plan d'action ▶ 30%

– Début de la définition de la stratégie de déploiement, dépendante de choix du lieu d'implantation.

Accompagnement de la réalisation du schéma directeur des énergies de la CIREST

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CIREST** **Référent actionnaire :** Natacha Bosse **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° CIREST/2024/01	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 12/04/2024	**Avancement global :** **28%** **Montant total :** **27 649,77 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 9 216,59 €* **En cours (restant) :** 18 433,18 €

Description du projet

La CIREST, s'est engagée au travers de son Plan Climat-Énergie Territorial (PCAET) à mener des actions tendant vers l'utilisation rationnelle de l'énergie, et à réduire ou à minima stabiliser ses consommations énergétiques.

Le PCAET de la CIREST définit l'élaboration d'un schéma directeur des énergies (SDE) comme une sous-action de l''action 1.1 « Intégrer les enjeux énergie/climat dans tous les projets de développement et d'aménagement, ainsi que dans les documents d'urbanisme » de l'axe stratégique 1 [Urbanisme et aménagement] - Un territoire résilient et agréable à vivre ; L'action 3.2 « Identifier le potentiel de toutes les énergies renouvelables pour guider leur développement » de l'axe stratégique 3 [Energie] - Réduire les consommations et développer les énergies renouvelables.

Dans ce cadre, la CIREST a souhaité faire appel aux compétences de Energies Réunion, étant à l'origine de plusieurs documents stratégiques sur les énergies renouvelables, pour assurer une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage en vue de réaliser ce schéma directeur des énergies avec pour objectifs :

- D'évaluer le potentiel des énergies renouvelables sur le territoire Est;

- De déterminer les zones d'accélération des ENR sur le territoire ;

- D'accentuer les actions en faveur de la maitrise de la demande en énergie ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- De favoriser la structuration et l'émergence de carburants alternatifs pour le secteur des transports;
- D'identifier et de cibler des projets opérationnels à mettre en œuvre sur le territoire.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Mission préalable - Définition du besoin et recherche des financements ▶ 100%

– Sourcing et synthèse pour la définition du besoin et recherche des financements transmis en 2024.

Phase 2 : Phase 2 : Accompagnement à la contractualisation d'un prestataire pour la réalisation du SDE ▶ 33%

– Pièces techniques et administratives pour le lancement du marché transmises en 2024, en attente du lancement du marché.

Phase 3 : Phase 3 : Accompagnement en phase de réalisation du SDE et animation partenariale ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Etude de gisement des matières potentiellement méthanisables avec les boues de la station d'épuration de Pierrefonds

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CIVIS** **Référent actionnaire :** Aurore Gazivili **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° CIVIS/2023/01 - N°2023SPL001	**Statut :** **en cours de clôture** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 22/08/2023	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **24 667,50 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 24 667,75 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

La station d'épuration de Pierrefonds, d'une capacité de 100 000 EH accueille les eaux usées des communes de Saint-Pierre et du Tampon. Cette installation construite en 2002 puis étendue entre 2009 et 2016 étant surchargée n'est plus en capacité de traiter convenablement les eaux usées.

La CIVIS s'est donc engagé dans un vaste projet de réhabilitation et d'extension de cette station d'épuration. L'ambition est d'aboutir à une installation référence en termes de développement durable. Il s'agit de développer un projet ambitieux et innovant qui valorise de manière durable les ressources disponibles (eau, énergie, matière, etc.).

Cette opération est inscrite à la fois dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et dans le Schéma Régional Biomasse de la Région Réunion. Elle s'inscrit également dans les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de la CIVIS.

L'un des principaux enjeux de cette opération est de mettre en œuvre une unité de méthanisation en priorité pour les boues de la station.

La CIVIS a confié à Énergies Réunion une étude de gisement des sous-produits complémentaires pouvant utilement être mélangés avec les boues pour améliorer la production de biogaz. Il s'agit :

- Des boues des autres stations d'épuration de la CIVIS tout ou partie de l'année. On pense notamment à la station de Saint Louis (72 000 EH) et la station d'épuration de L'Étang-Salé (19 000 EH). Mais il est envisageable de réfléchir aux boues de Cilaos voire de la CASUD

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- Des boues industrielles en provenance des IAA (Industries Agroalimentaires) du secteur. Le gisement devra être évalué en tenant compte du projet en cours d'une plateforme privée de compostage de ces déchets ;
- Des graisses captées sur les stations d'épurations de la CIVIS ;
- Des graisses potentiellement récupérables des bacs à graisses de restaurations collectives (cantines, Ephad et universités, etc.) et de restaurations privées ;
- Si la réglementation le permet, des biodéchets facilement maitrisables par la CIVIS (restauration collective) ;
- Tout autre gisement potentiellement intéressant pour le projet.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 2 : Analyse spécifique des gisements en graisses issus de différents secteurs économiques (industriels, restaurateurs, collectivités….) ▶ **100%**

– Note d'analyse des gisements en graisse par filières économiques transmise le 18 avril 2024.

Phase 3 : Appui à la connaissance des acteurs et des projets du territoire de la CIVIS et accompagnement au développement des relations partenariales avec les industriels et les porteurs de projets méthanisation et compostage ▶ **100%**

– Inventaire des acteurs et fiches synthèse des acteurs envoyées le 22 mai 2025.

Phase 4 : Volet 4 : Analyse réglementaire sur les possibilités de valorisations liées aux différentes catégories de gisements identifiés et sur les modes de traitements possibles des boues en mélange avec les biodéchets ▶ **100%**

– Note d'analyse réglementaire rendue en janvier 2025.

Phase 5 : Volet 5 : suivi et coordination de projet ▶ **100%**

– Rapport de synthèse transmis le 22 juin 2025.

Etude de potentiel hydroélectrique sur le territoire de la CIVIS

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CIVIS** **Référent actionnaire :** Ingrid Saint-Sauveur **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 04/12/2024	**Avancement global :** **11%** **Montant total :** **17 290,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :**

Accusé de réception en préfecture
974-219740212-20250921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

N° convention : convention n° CIVIS/2024/01	• Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 04/12/2024 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : néant	5 187,00 €* **En cours (restant) :** 12 103,00 €

Description du projet

La CIVIS exerce, à la place des communes membres, la fourniture des services en matière d'eau potable depuis le 1er janvier 2020 conformément à la Loi NOTRe. Elle travaille ainsi sur un vaste programme de travaux avec pour objectif, entre autres, de mettre en place plusieurs Unités de Production d'Eau Potable (UPEP) afin de répondre aux besoins grandissants en eau potable des communes membres.

Dans ce cadre, la CIVIS a sollicité Énergies Réunion afin de réaliser une étude de potentiel hydroélectrique sur ses réseaux d'approvisionnement d'eau potable (AEP) et d'eaux usées (EU) et, de manière optionnelle, des études d'opportunité sur plusieurs sites de son réseau.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Identification de sites potentiels ▶ 30%

- Actualisation des données cartographiques (réseau, équipements…) en cours.
- Note méthodologique pour l'indentification des sites potentiels rédigée et transmise à la CIVIS pour validation le 3 décembre 2025.

Phase 2 : Phase 2 : Etude de potentiel ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Phase 3 : Analyse de valorisation énergétique ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

AMO Mise en œuvre d'un projet pilote d'approvisionnement de lignes de transport en commun en biogaz véhicule sur la STEP du Grand Prado

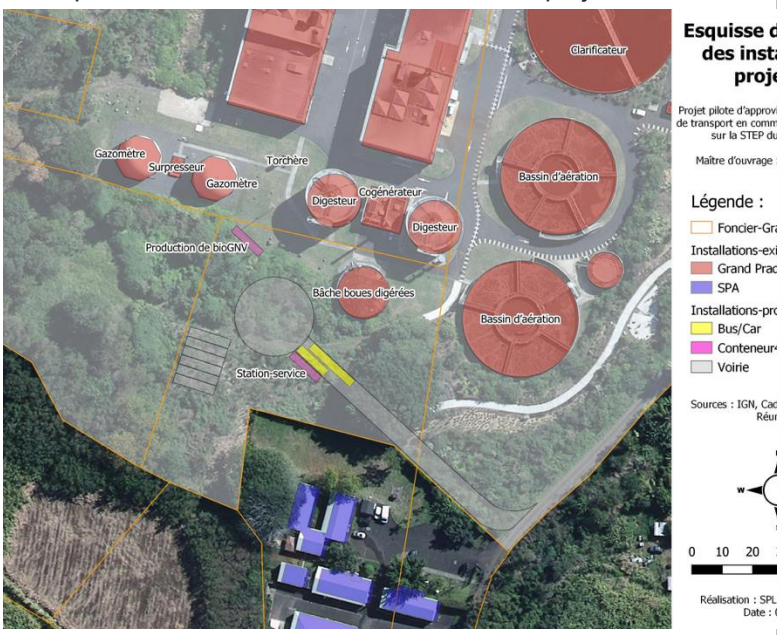
ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Henrick Gnagnapregassin **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° Région-DTD/2021/01	**Statut :** **à solder en l'état** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 24/09/2021 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 24/09/2021 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : néant	**Avancement global :** **70%** **Montant total :** **14 040,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 5 200,00 €* **En cours (restant) :** 8 840,00 €

Description du projet

En 2016, la Région Réunion a confié à Énergies Réunion la réalisation d'une étude d'opportunité sur la valorisation bioéthanol et biogaz naturel pour véhicules (bioGNV) dans les transports en commun. Suite à cette étude des échanges ont eu lieu entre la CINOR, sur le territoire de laquelle est exploitée la station d'épuration du Grand Prado, et la Région Réunion.

Ces échanges ayant conclu à la nécessité d'approfondir la faisabilité d'un projet utilisant le méthane produit sur le site du Grand Prado pour un projet expérimental de production de bioGNV pour des lignes de transport en commun, La Région Réunion a donc confié en 2019 à Énergies Réunion l'étude de la faisabilité technique et économique de ce projet.

Au vu des conclusions des études menées en 2019, la Région Réunion a décidé de poursuivre l'analyse en confiant à Énergies Réunion, les missions d'accompagnement à la passation d'un marché d'études réglementaires ; de suivi du prestataire lors de l'exécution du marché d'études réglementaires et l'assistance au montage juridique du projet; ainsi que le suivi transversal et l'animation du projet.



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Accompagnement à la passation d'un marché d'études réglementaires ▶ 100%

– Marché pour la réalisation d'études réglementaires notifié à ATM-OI.

Phase 2 : Suivi du maître d'œuvre lors des phases études ▶ 64%

– Étude de danger réalisée le 24 juillet 2024.

Phase 3 : Phase 3 : Suivi du prestataire pour l'assistance au montage juridique du projet - convention CINOR REGION ▶ 100%

– Travail d'assistance au montage juridique du projet réalisé par le prestataire et rendu le 2 juillet 2024.

Phase 4 : suivi et animation du projet ▶ 27%

– Interface avec les parties prenantes au projet réalisé tout au long du projet.

Le contrat est suspendu depuis la réunion de restitution de l'étude de dangers, en 2024, à l'issue de laquelle la CINOR n'a pas souhaité donner suite au projet en raison notamment des contraintes contractuelles liées à la DSP de la STEP de Grand Prado, ne permettant pas d'intégrer en l'état la mise en place et l'exploitation d'une station de bioGNV ainsi que l'exploitation du matériel roulant. Une demande officielle d'abandon est en cours d'instruction par la Région afin de solder définitivement le contrat en l'état.

Animation multifilière ENR 2021

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° DEECB/20210113	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 29/03/2021 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 29/03/2021	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **23 400,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 23 400,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

Énergies Réunion a réalisé en 2018-2019-2020 des études stratégiques portant sur les filières de production à partir d'énergies renouvelables suivantes :

- les STEP, installations de stockage gravitaire de l'énergie
- les installations hydroélectriques sur réseau d'eau existants
- l'éolien terrestre (SRE)
- le stockage.

Ces documents dressent un retour d'expérience et analysent leu potentiel de développement à La Réunion.

La Région Réunion a confié à Énergies Réunion une mission d'accompagnement et d'animation autour des différentes filières énergies renouvelables visant à faire connaitre les études stratégiques, à approfondir éventuellement le retour d'expérience et à initier des projets.

Déroulé des missions et réalisations

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 1 : Phase 1 : animation filière hydroélectricité ▶ 100%

- Animation de 2 réunions d'information et d'échange à l'échelle du territoire dans l'objectif de faciliter les échanges entre les porteurs de projets
- Identification des besoins en accompagnement des porteurs de projet

Phase 2 : Phase 2 : animation filière éolien terrestre ▶ 100%

– Echanges techniques sur le SRE en lien avec les développeurs potentiels identifiés
– Animation de 3 réunions d'information et d'échange à l'échelle du territoire
– Suivi de la procédure d'approbation du SRE

Phase 3 : Phase 3 : mise à jour des connaissance sur la mobilité hydrogène ▶ 100%

– Veille technologique sur les projets de mobilité hydrogène développés au niveau national et européen
– Rédaction d'une note technique présentant les projets de mobilité hydrogène identifiés comme reproductible dans le contexte réunionnais

Phase 4 : Phase 4 : appui technique transversal toutes filières ▶ 100%

- Organisation et animation des deux réunions multi partenariale sur la géothermie afin de relancer la filière

Animation multifilière EnR 2025

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° DTE/20250497	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 13/06/2025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/03/2025	**Avancement global :** **29%** **Montant total :** **221 208,29 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 49 382,49 €* **En cours (restant) :** 171 825,80 €

Description du projet

Énergies Réunion a réalisé plusieurs études stratégiques portant sur les filières de production ENR:

- Schéma Régionale des Énergies de la MER (SREMER)
- Schéma Régional Éolien (SRE)
- Plan H 2
- Définition des stratégies régionales pour le développement de la géothermie, des STEP, des installations hydroélectriques sur réseau d'eau existant.

Ces documents dressent un retour d'expérience et analysent leur potentiel de développement à la Réunion.

La Region Réunion a confié à Énergies Réunion une mission d'accompagnement et d'animation autour des différents filières ENR visant à faire connaitre les études stratégiques, à approfondir éventuellement le retour d'expérience et à initier des projets.

Déroulé des missions et réalisations

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 1 : ANIMATION DES FILIERES ENERGIES MARINES A LA REUNION ▶ 24%

- Réalisation de 2 veilles trimestrielles sur les énergies marines.
- Projet de courrier transmis à la Région Réunion pour l'organisation d'une cellule EMR.
- Échanges réguliers avec la Région Réunion sur la filière EMR.

Phase 2 : Animation de la filière H2 à la Réunion ▶ 46%

- Note d'information sur l'organisation d'un évènement local sur la filière H2, participation au GT ZNI de France Hydrogène, organisation et animation de 2 webinaires sur la filière H2.
- Réalisation d'une veille sur la filière H2.
- Organisation de la participation au salon Hyvolution qui se tiendra en janvier 2026.
- Échanges réguliers avec la Région Réunion sur la filière H2.

Phase 3 : ANIMATION DE LA FILIERE GEOTHERMIE A LA REUNION ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 4 : : ANIMATION DE LA FILIERE EOLIENNE A LA REUNION ▶ 17%

- Échanges avec des porteurs de projets éoliens : Akuo Energy, Total Énergies, EDF…
- Démarrage de la rédaction d'une note d'aide au développement de parcs éolien à destination des collectivités.

Phase 5 : VOLET 5: APPUI TECHNIQUE A LA REGION REUNION TOUTES FILIERES ▶ 23%

- Mission de Énergies Réunion en Chine sur la filière éolienne off-shore

Etudes technico-économiques pour la mise en œuvre opérationnelle des solutions cannes mixtes et cannes énergies à La Réunion

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion/Conseil Départemental** **Référent actionnaire :** Yoland Ramsamy **Chargé(e) de mission ER :** Tom Allignet **N° convention :** convention n° Région-Département/2021/01	**Statut :** **en clôturé en l'état** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 02/07/2021 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 28/04/2022	**Avancement global :** **29%** **Montant total :** **73 732,72 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 21 153,92 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

L'étude macroéconomique sur le développement d'une filière de valorisation énergétique de la canne fibre à La Réunion, commanditée par la Région Réunion le Département de La Réunion auprès de Énergies Réunion en 2020, a permis d'identifier certaines opportunités vers lesquelles il pourrait être intéressant de faire évoluer la filière.

La Région Réunion et le Département de La Réunion ont souhaité prolonger les travaux de cette première étude, par une vision opérationnelle des scénarios en s'appuyant sur la méthodologie et l'outil de modélisation qui ont été développés au cours de l'étude, en maintenant une vision centrée sur l'amélioration de la situation du planteur, notamment de son revenu.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Énergies Réunion s'est donc vu confier une mission sur l'approfondissement des connaissances sur le volet agricole, en synergie avec les acteurs impliqués sur différents domaines (CIRAD, Chambre d'Agriculture, eRcane, CTICS, TEREOS OI...), dans l'objectif de fournir aux élus et décideurs des éléments techniques leur permettant de se projeter à moyen ou long terme tout en maintenant la démarche de transparence et de partage des résultats mise en œuvre lors de la première étude.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Exploiter la connaissance des exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire réunionnais et des leviers d'action pour permettre la mise en œuvre opérationnelle des filières canne mixte et canne énergie ▶ 40%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 2 : Phase 2 : Evaluer le potentiel de développement de la canne mixte sur le territoire réunionnais et son impact sur le revenu des planteurs et sur le mix énergétique ▶ 13%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Phase 3 : Conforter les connaissances et l'organisation d'une future filière canne 100% énergie et structurer les travaux expérimentaux liés à celle-ci pour assurer l'analyse de faisabilité d'une telle filière ▶ 25%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 4 : Phase 4 : Suivi des travaux et partage des résultats ▶ 32%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Les difficultés rencontrées pour collecter les données auprès du Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CTICS), pourtant essentielles à la réalisation des études, conjuguées à une mobilisation insuffisante des parties prenantes à l'échelle territoriale, ont conduit les pilotes à décider, le 15 avril 2025, d'une résiliation amiable du contrat.

Développement des filières Biomasse et observatoire biomasse

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Yoland Ramsamy **Chargé(e) de mission ER :** Tom Allignet **N° convention :** convention n° DEECB/20220265	**Statut :** **clôturé** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 28/07/2022	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **184 331,80 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 184 331,81 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

En 2021, le Schéma Régional Biomasse et la Programmation Pluriannuelle 2019-2028 de l'Energie de La Réunion ont poursuivi leur procédure d'approbation avec notamment l'avis de l'Autorité Environnementale et la consultation du publique. Ces deux documents stratégiques seront approuvés et publiés courant 2022, mettant ainsi en application les

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

orientations et objectifs opérationnels fixés par chacun d'entre eux.

La PPE prévoit d'atteindre un mix électrique issu de ressources 100% renouvelables en 2023 avec un taux de 42% de l'énergie finale consommée d'origine renouvelable (incluant transport et production de chaleur). Cette tendance se prolonge à horizon 2028.

En 2022, les principales actions relatives aux filières biomasse vont s'articuler majoritairement autour de la structuration opérationnelle des filières d'approvisionnement en biomasse locale de la centrale thermique d'Albioma Bois Rouge dans un premier temps. Ces filières concernent en priorité le bois de palettes, le bois issu des espaces forestiers du domaine public, et dans un plus long terme le broyat de déchets végétaux et le bois forestiers issu du domaine privé. Les acteurs du territoire ont fait part de leur besoin en matière de connaissances et d'actualisation des connaissances sur certains gisements en biomasse locale, en matière d'animation et d'accompagnement également.

L'observatoire biomasse va ainsi être renforcé et consolidé afin de répondre à ce besoin avec un élargissement progressif de son périmètre aux biomasses importées et une intégration des critères économiques et environnementaux.

Concernant la filière méthanisation, les projets en cours poursuivent leur avancée. De nouvelles réflexions se mettent en place face à l'application en 2024 de l'obligation de tri sélectif des biodéchets qu'il s'agisse des ménages, des collectivités et des industriels.

Enfin, le SRB ayant été rédigé en 2017, il apparaît nécessaire d'en dresser un bilan et une évaluation afin de réajuster les orientations et sa prise en main par les partenaires des filières.

La Région Réunion a confié à Énergies Réunion une mission d'accompagnement au développement des filières biomasse énergie à La Réunion.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU SRB À FIN 2021 ET MISE EN COHÉRENCE DES ORIENTATIONS DU SRB AVEC LES AUTRES DOCUMENTS STRATÉGIQUES ET DE PROGRAMMATIONS RÉGIONAUX ▶ 100%

- Documents préalables nécessaire au lancement et à la réalisation du SRB transmis aux services de La Région Réunion, mise en cohérence des orientations et actions du SRB avec les stratégies territoriales finalisée en 2025.

Phase 2 : POURSUITE DE LA RÉALISATION D'ACTIONS DU SRB ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : OBSERVATOIRE DES BIOMASSES LOCALES ET IMPORTÉES DE LA RÉUNION ▶ 100%

- Actions relatives à la mise à jour des données et à l'animation de l'Observatoire Biomasse réalisées en 2023

Phase 4 : VOLET TRANSVERSAL ANIMATION DE LA GOUVERNANCE BIOMASSE ET DES DIFFERENTS COMITES ET EQUIPES PROJET ▶ 100%

- Listing des comités, équipes et groupes existants, de leur rôle et composition, puis proposition d'une réorganisation de la structure de la gouvernance pour l'observatoire et le SRB en lien avec la gouvernance énergie
- Animation du comité à dimension stratégique (1 réunion)
- Animation du comité à dimension technique (3 réunions)
- Animation d'un groupe de travail restreint / d'une équipe projet réduite (6 réunions)

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- Points d'avancement bipartites avec la région (16 réunions)
- Participation à des comités et aux études en lien avec le SRB (ORD, PRFB, CIRAD, …)

Développement des filières biomasse pour l'année 2023

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Yoland Ramsamy **Chargé(e) de mission ER :** Tom Allignet **N° convention :** convention n° DTE/20230961	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 13/11/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 03/04/2023 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 13/02/2025	**Avancement global :** **99%** **Montant total :** **184 331,80 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 92 165,90 €* **En cours (restant) :** 92 165,90 €

Description du projet

En 2022, le Schéma Régional Biomasse et la Programmation Pluriannuelle 2019- 2028 de l'Energie de la Réunion ont été approuvés et publiés, mettant ainsi en application les orientations et objectifs opérationnels fixés par chacun d'entre eux.

La PPE prévoit d'atteindre un mix électrique issu de ressources 100% renouvelables en 2023, avec un taux de 42% de l'énergie finale consommée d'origine renouvelable (incluant transport et production de chaleur). Cette tendance se prolonge à horizon 2028.

En 2023, les principales actions relatives aux filières biomasse vont s'articuler majoritairement autour de la révision du SRB qui a été rédigé en 2017, la consolidation de l'observatoire biomasse, l'animation des filières biomasse et l'accompagnement à l'émergence de projets relatifs à la biomasse.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Mise à jour de l'observatoire des biomasses de la Réunion ▶ 96%

- Restitution en comité biomasse de la gouvernance énergie réalisée le 16 décembre 2025.

Phase 2 : Révision du SRB en amont de la révision de la PPE ▶ 100%

- Détermination de la méthodologie de révision du SRB et réalisation d'un Comité de Pilotage de lancement
- Réalisation de l'Etat des Lieux du SRB
- Réalisation du Document d'Orientation du SRB
- Suivi de la réalisation de l'Evaluation Environnementale et Stratégique du Schéma Régional Biomasse
- Animation de la gouvernance de la révision du SRB

Phase 3 : Animation des filières biomasses et accompagnement des projets ▶ 100%

- Échanges avec le Département de La Réunion, l'ADIR , l'ADEME et Efficacity en janvier et février 2025

Phase 4 : Animation des filières biomasses et accompagnement des projets ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Accompagnement pour la structuration des filières biomasse et l'émergence des projets de méthanisation agricoles pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Yoland Ramsamy **Chargé(e) de mission ER :** Tom Allignet **N° convention :** convention n° DTE/20240491	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 11/06/2024 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 05/12/2025	**Avancement global :** **74%** **Montant total :** **184 331,80 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 73 732,72 €* **En cours (restant) :** 110 599,08 €

Description du projet

Le Schéma Régional Biomasse, qui définit des objectifs de développement de la biomasse-énergie dans le but de tendre vers un mix énergétique régional allouant une part plus importante aux énergies renouvelables et de mieux valoriser les ressources disponibles au niveau local, est en cours de révision avec une finalisation prévue fin 2024.

L'Etat des lieux des ressources, enrichi par les données collectées au sein de l'Observatoire des Biomasses, a permis définir les gisements potentiels et mobilisables de la biomasse locale.

En 2024, les principales actions relatives aux filières biomasse vont s'articuler majoritairement autour de :

- le suivi de la validation du SRB,
- la poursuite des travaux de l'observatoire biomasse,
- l'animation des filières biomasse, et l'accompagnement à l'émergence de projets, notamment de méthanisation agricole.

Dans le cadre du présent contrat, la Région Réunion contribue à ces différents enjeux et objectifs énergétiques du territoire en confiant à Énergies Réunion une mission d'accompagnement au développement des filières biomasse énergie à La Réunion.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Mise à jour de l'observatoire des biomasses de la Réunion ► 100%

– Présentation des résultats de l'observatoire biomasse aux acteurs des filières en comité biomasse de la gouvernance énergie réalisée le 16 décembre 2025 .

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 2 : Elaboration et suivi de la mise en œuvre du SRB ▶ 100%

- Organisation de 4 comités de rédaction, 1 comité de pilotage de validation du Schéma Régional Biomasse et participation à un Comité Stratégique de Pilotage de la Gouvernance Energie
- Finalisation des documents du SRB et élaboration d'une synthèse

Phase 3 : Accompagnement des porteurs de projet ▶ 100%

- Elaboration de fiches synthétiques par filières et par ressources en biomasse
- Suivi des porteurs de projet de méthanisation, de combustion et de gazéification (5 projets)

Phase 4 : Soutien technique à la Région Réunion ▶ 100%

- Participation à 10 réunions à l'échelle régionale concernant la biomasse (techniques et institutionnelles)
- Soutien technique sur le volet biomasse du SAR et de la PPE en révision

Phase 5 : Analyse territoriale sur la méthanisation agricole ▶ 83%

- Etude d'analyse territoriale sur la méthanisation agricole en cours pour identifier les zones d'intérêt pour l'implantation de nouvelles installations

Phase 6 : Emergence des projets de méthanisation agricole - Réalisation d'une étude d'opportunité (dans la limite de 3) ▶ 13%

- Lancement d'un AMI sur la méthanisation lancé au dernier trimestre 2025

Accompagnement pour la structuration des filières biomasse et l'émergence des projets de méthanisation agricoles pour l'année 2025

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Yoland Ramsamy **Chargé(e) de mission ER :** Tom Allignet **N° convention :** convention N°DTE/20250494	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 13/06/2025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/03/2025	**Avancement global :** **46%** **Montant total :** **232 119,82 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 60 635,94 €* **En cours (restant) :** 171 483,88 €

Description du projet

Le Schéma Régional Biomasse, schéma stratégique qui définit des objectifs de développement de la biomasse-énergie dans le but de tendre vers un mix énergétique régional allouant une part plus importante aux énergies renouvelables et de mieux valoriser les ressources disponibles au niveau local, est en cours de révision depuis fin 2023.

La finalisation de sa rédaction prévue début 2025 (avec un arrêt du document en assemblée plénière du Conseil régional) sera suivie d'une phase de consultation avant sa publication : ainsi le projet de SRB va être soumis à un avis de l'Autorité environnementale puis à une consultation du public. En parallèle, il a été validé en décembre 2024 la mise en révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie qui contiendra en annexe un plan de développement de la biomasse, basé sur le texte du SRB.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

En 2025, les actions relatives aux filières biomasse vont s'articuler majoritairement autour de la validation et l'amorçage du SRB 2025-2030 et à la réalisation d'actions de ce Schéma Régional Biomasse en particulier la consolidation et la mise à jour des données de l'Observatoire Biomasse de La Réunion et l'accompagnement à la mise en place de projets de valorisation énergétique de la biomasse.

Dans le cadre du présent contrat, la Région Réunion contribue à ces différents enjeux et objectifs énergétiques du territoire en confiant à Énergies Réunion une mission d'assistance au développement des filières biomasse énergie à La Réunion.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Mise à jour de l'Observatoire des Biomasses de la Réunion ▶ 26%

- Collecte des données pour la mise à jour de l'observatoire biomasse en cours.

Phase 2 : Finalisation de la procédure de validation du Schéma Régional Biomasse et SOUTIEN A La Région réunion sur la valorisation de la biomasse ▶ 27%

- 4 comités de rédaction réalisés.
- Appui sur la révision de la PPE sur le volet de la biomasse.

Phase 3 : ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT ET À L'ÉMERGENCE DE PROJETS BIOMASSE ▶ 64%

- Échanges avec Savanna et note de synthèse sur le projet de Rivière du Mât.
- Etude technique et économique sur le projet de gazéification de Petite-France.
- Participation à 3 comités régionaux sur la biomasse.
- Échanges réguliers avec la Région Réunion.

Animation des filières énergies marines pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Elsa Legros **N° convention :** convention n°DTE/20240492	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 11/06/2024	**Avancement global :** **91%** **Montant total :** **35 944,70 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 15 207,37 €* **En cours (restant) :** 20 737,33 €

Description du projet

Sur commande de la Région Réunion, Energies Réunion a rédigé en 2018 un Schéma Régional des Énergies de la Mer (SREMER) de La Réunion pour la Région Réunion. Ce document dresse un bilan de la filière, identifie les enjeux spécifiques à l'île et propose des orientations pour développer la filière sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Dans la continuité du SREMER, la Région Réunion a lancé en 2021 une étude stratégique pour la création d'une plateforme d'expérimentation et de recherche-développement et innovation sur les énergies marines renouvelables et les autres valorisations durables de la mer (PEMER).

Enfin, la Region Réunion souhaite être moteur dans la structuration de la filière et le développement des projets.

C'est dans ce cadre que La Région Réunion confie à Energies Réunion une mission d'animation de la filière énergies marines et de suivi des projets en cours.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Volet 1 : Veille, démarchage et suivi des projets en cours ▶ 100%

- 4 veilles sur les énergies marines réalisées.
- Participation à Seanergy en juin 2025.

Phase 2 : Volet 2 : Animation de la filière EMR ▶ 64%

- Premiers échanges sur l'organisation de l'évènement avec les services de la Région Réunion.
- Base documentaire réalisée, envoyée à la Région et en cours de finalisation.

Accompagnement pour le développement d'une filière Eolien Off-Shore à La Réunion pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Elsa Legros **N° convention :** convention n° DTE/20240493	**Statut :** clôturé **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 11/06/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **68 359,45 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 66 359,44 €* **En cours (restant) :** 0,00

Description du projet

Sur la commande de la Région Réunion, Énergies Réunion a rédigé en 2018 un Schéma Régional des Énergies de la Mer (SREMER) de La Réunion pour la Région. Ce document dresse un bilan de la filière, identifie les enjeux spécifiques à l'ile et propose des orientations pour développer la filière éolien offshore sur le territoire.

Dans la continuité du SREMER, la Région Réunion a lancé en 2021 une étude stratégique pour la création d'une plateforme d'expérimentation et de recherche-développement et innovation sur les énergies marines renouvelables et les autres valorisations durables de la mer (PEMER).

Véritable feuille de route fixant les objectifs pour le territoire, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2023-2028 de la Réunion prévoit l'intégration dans le mix électrique d'un projet d'éolien flottant d'une puissance de 40 MW. Les services de l'Etat sont cependant conscients qu'un projet de parc commercial éolien flottant serait rentable pour des puissances de l'ordre de 200 MW.

En février 2023 s'est tenu un pôle EnR consacré à la thématique de l'Eolien OFf Shore (EOF) avec la présentation du projet de parc du groupement AKUO/BlueFLoat. Depuis, TOTAL Énergies a

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

également manifesté son intérêt pour ce projet. Enfin, en avril 2023, une analyse multicritère sur les zones potentiellement favorables à l'EOF a été effectuée par Énergies Réunion.

Le CEREMA a été mandaté par l'État pour définir la feuille de route et déterminer les études nécessaires pour le développement d'un projet à La Réunion. Une cellule EMR rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par le développement de la filière doit également être mis en place par le Préfet.

En accord avec la volonté de l'État de développer l'éolien offshore, la Région Réunion souhaite en effet être moteur dans la structuration de la filière et le développement d'un parc éolien flottant à La Réunion.

Dans ce cadre, la Région Réunion a confié à Énergies Réunion l'animation de la filière de l'éolien offshore, ainsi que le suivi des projets en cours et l'accompagnement pour la mise en œuvre d'une feuille de route sur le développement de la filière.





Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Volet 1: Suivi des avancées et animation de la filière éolien off-shore ▶ 100%

- Cellule EMR constituée, tenue de 2 réunions.
- Réunions de travail avec les partenaires à la suite de la constitution de la cellule EMR.
- 15 réunions techniques et institutionnelles avec les services de l'État.
- Rapport de mission d'études 2023 transmis.

Phase 2 : Volet 2 : Assistance technique au développement de l'éolien off-shore ▶ 100%

- Demande d'assistance technique pour la réalisation de plusieurs documents sur l'éolien off-shore (note d'opportunité sur le développement de l'éolien off-shore, document en lien avec le projet Relief…).

Assistance technique au développement de la filière Eolien Off-Shore à La Réunion pour l'année 2025

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Elsa Legros **N° convention :** convention n° DTE/20250794	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 19/08/2025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/03/2025	**Avancement global :** **49%** **Montant total :** **168 800,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 32 639,63 €* **En cours (restant) :** 136 160,37 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

La cellule EMR (CEMR) installée le 21 mars 2024 par M. Le Préfet et Mme La Présidente de Région a posé le premier jalon dans le cadre de la concertation pour le développement des énergies marines à La Réunion. Une seconde CEMR s'est tenue le 13 septembre 2024, réunissant une nouvelle fois l'ensemble des acteurs concernés par le projet.

Une feuille de route est en cours de finalisation par Energies Réunion en concertation avec l'État et la Région Réunion. Elle a pour objectif d'encadrer les étapes de la mise en œuvre d'un projet de parc éolien flottant à la Réunion, en prenant en compte les aspects environnementaux et de biodiversité ainsi que les aspects socio-économiques.

En accord avec la volonté de l'État de développer l'éolien offshore, la Région Réunion souhaite en effet être moteur dans la structuration de la filière et le développement d'un parc éolien flottant à La Réunion.

Dans ce cadre, la Région sollicite Énergies Réunion pour animer la filière de l'éolien offshore, suivre les projets en cours et l'accompagner pour la mise en œuvre d'une feuille de route sur le développement de la filière.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Suivi des avancées et animation de la filière éolien off-shore ▶ 57%

- 7 points tenus avec la Région Réunion.
- 4 COPIL tenus en 2025.
- 6 réunions bilatérales avec les acteurs de la filière
- Production de supports sur les échanges avec les services de l'Etat.

Phase 2 : Assistance technique au développement de l'éolien off-shore ▶ 80%

- 6 réunions techniques avec les Établissements Publics (BRGM, Météo France et SHOM) et services de l'État (DGEC, DEAL) et production de cahiers des charges.

Phase 3 : Réalisation et présentation d'un stand dans un salon sur les EMR ▶ 7%

- Premiers échanges avec la Région Réunion sur l'organisation de missions d'études.

Finalisation du Schéma Régional Eolien (SRE) pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° DTE/20241265	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 06/12/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/07/2024	**Avancement global :** **98%** **Montant total :** **22 119,82 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 7 834,10 €* **En cours (restant) :** 14 285,72 €

Description du projet

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

La Région Réunion souhaite reprendre le Schéma Régional Eolien pour intégrer les observations de l'évaluation environnementale et actualiser certaines parties du document caduques dont le contexte. Enfin, des nouvelles missions de rédaction de documents annexes (conclusion, synthèse ou résumé non technique) et d'animation et de consultation du public seront nécessaires pour répondre à la volonté régionale d'entériner officiellement le SRE via une consultation publique.

Dans ce cadre, la Région a confié à Énergies Réunion la finalisation du SRE et le soutien à la collectivité régionale dans la consultation du public et l'approbation du document.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Actualisation et finalisation du SRE ▶ 100%

- SRE finalisé et transmis pour approbation.

Phase 2 : Soutien à l'approbation du SRE ▶ 97%

- Communication autour du SRE et recueil des remarques du public réalisés.
- En attente de l'approbation du SRE.

Elaboration du plan hydrogène de La Réunion pour l'année 2023

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° DTE/20230960	**Statut :** clôturé **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 17/12/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/02/2023	**Avancement global :** **95%** **Montant total :** **110 599,08 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 96 192,57 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

L'hydrogène décarboné est appelé à être l'un des principaux vecteurs énergétiques permettant, en substitution des énergies fossiles, la transition énergétique. L'hydrogène peut donc jouer un rôle majeur dans l'objectif d'autonomie énergétique des zones non interconnectées, notamment en raison des services et flexibilités qu'il peut rendre au système énergétique, ainsi que pour la décarbonation de la mobilité. Il a l'avantage de présenter un bilan environnemental meilleur que les batteries chimiques type Li-ion actuelles qui posent un réel problème de recyclage et de traitement à La Réunion.

L'état des lieux du développement de l'hydrogène à La Réunion se résume à un micro-réseau opérationnel à Mafate depuis 2017 associant de la production photovoltaïque, du stockage dans des batteries ou sous forme d'hydrogène à travers un électrolyseur, et une production d'électricité par une pile à combustible.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Au-delà de l'électrification de sites isolés couplée à une centrale photovoltaïque, les autres applications de l'hydrogène à La Réunion pourraient être la mobilité lourde (bus, cars, bennes à ordures ménagères, navettes maritimes, engins spéciaux de manutention, camions), les usages stationnaires (soutien au réseau électrique -stockage longue durée) ou l'alimentation de bateaux à quai, groupes électrogènes de secours sur industries sensibles.

Dans ce contexte, la Région Réunion souhaite définir, en concertation avec les acteurs locaux, un Plan Hydrogène qui intégrera une stratégie à moyen et long terme pour le développement de la filière.

La Région Réunion a confié à la SPL Énergies Réunion la réalisation du plan hydrogène ainsi que l'animation autour de la filière.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : AMO - Animation et concertation ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 2 : : Etat des lieux ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Analyse des scénarii de développement ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 4 : Elaboration de la stratégie de développement ▶ 100%

- Réalisation de plusieurs stratégies de développement de la filière hydrogène.
- Définition d'une Stratégie territoriale "Réunion H2" portant sur l'ensemble de la mobilité lourde du territoire et de l'usage stationnaire : Version 2 livrée en décembre 2024 pour approbation de la Région Réunion.
- Définition d'un Plan d'action Patrimonial H2 sur le patrimoine de la Région Réunion: Version 2 livrée en décembre 2024 pour approbation de la Région Réunion.

Phase 5 : AMO filière H2 intégrant la structuration des projets d'envergure. ▶ 61%

- Échanges avec la CIVIS pour la mise en place d'un projet de flotte de bus H2, projet abandonné: s

Mise en œuvre de la feuille de route H2 pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Farid Aubras **N° convention :** convention n°DTE/20240496	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 11/06/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/05/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **78 341,01 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 70 967,74 €* **En cours (restant) :** 631,15 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

Le plan hydrogène de La Réunion, en cours de réalisation, définit une stratégie à moyen et long terme pour le développement de la filière. La Région Réunion confie à Énergies Réunion la mise en œuvre de cette feuille de route, avec des missions de suivi, d'animation de la filière, de veille et d'accompagnement des projets H2 et d'assistance technique dans la mise en œuvre de la feuille de route.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Suivi de la mise en œuvre de la feuille de route H2 ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 2 : Volet 2: Animation de la filière H2 - Fonctions de délégué régional de France Hydrogène ▶ 100%

- Adhésion à France Hydrogène, réalisation d'animations dans le cadre de France Hydrogène.
- Fonction de délégué régional de France Hydrogène assuré par Energies Réunion

Phase 3 : Veille, démarchage et suivi des projets en cours ▶ 100%

- 4 veilles trimestrielles réalisées.
- Synthèse des rencontres avec les porteurs de projet hydrogène réalisée.
- Participation à Hyvolution en janvier 2025 et à un évènement sur l'hydrogène à Bruxelles en octobre 2025.

Phase 4 : Assistance technique dans la mise en œuvre de la feuille de route H2 ▶ 100%

- Révision de la stratégie régionale sur l'hydrogène.
- Révision d'une Stratégie territoriale "Réunion H2" portant sur l'ensemble de la mobilité lourde du territoire et de l'usage stationnaire : Version 3 livrée en jnovembre 2025 pour approbation de la Région Réunion.
- Révision d'un Plan d'action Patrimonial H2 sur le patrimoine de la Région Réunion: Version 3 livrée en jnovembre 2025 pour approbation de la Région Réunion.

Assistance technique à la mise en place du projet Car H2

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Henrick Gnagnapregassin **Chargé(e) de mission ER :** Farid Aubras **N° convention :** convention en cours de signature	**Statut :** **en cours de signature** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : en cours de signature	**Avancement global :** **10%** **Montant total :** **119 590,40 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 0,00 €* **En cours (restant) :** 119 590,40 €

Description du projet

La Région Réunion est une AOT compétente pour le transport routier interurbain avec la gestion du réseau « car jaune ». La collectivité se positionne en tant que chef de file pour le développement de la mobilité propre et notamment hydrogène.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Avec le soutien d'Energies Réunion, la Région Réunion a répondu à l'Appel à projets « Project Development Assistance » (PDA) du Clean Hydrogen Partnership fin 2022 dans l'objectif d'avoir une expertise technique sur le développement d'un projet de production et distribution d'hydrogène pour plusieurs cars jaune.

Le projet de la Région Réunion a été retenu et a bénéficié d'une expertise technique du bureau d'études ELEMENT ENERGY pendant la période du PDA allant du 01/02/2023 au 21/01/2024. Ce BET a élaboré une étude d'opportunité pour un projet copiloté par la Région Réunion et la CIVIS.

Dans ce cadre, la Région Réunion a confié à Énergies Réunion l'accompagnement pour la mise en place du projet car H2.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Réalisation d'une étude d'opportunité ▶ 20%

- Collecte des données pour la réalisation de l'étude d'opportunité réalisés.
- Premiers échanges avec la collectivité.
- Début de la définition technique et financières des 3 scénarios de projet: étude des lignes adaptées à une expérimentation H2 et porter à connaissance des technologies possibles et impacts règlementaires.

Phase 2 : Assistance technique à la mise en place du projet CAR H2 ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Mise en œuvre de la stratégie régionale pour la géothermie sur le territoire pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : Région Réunion **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Elsa Legros **N° convention :** convention n° DTE/20240495	**Statut :** en cours **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 11/06/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/03/2024	**Avancement global :** 48% **Montant total :** 46 082,95 € **Facturé au 31/12/2025 :** 21 658,99 €* **En cours (restant) :** 24 423,96 €

Description du projet

Après une année d'animation et mobilisation des acteurs par Énergies Réunion dans le cadre d'une mission d'AMO de la Région pour développer la filière, la Région Réunion se trouve impliquée dans différents projets au sein des périmètres des deux PER; ces projets concernent notamment le financement de projets de recherche (thèses CIFRE ou post-doctorat), une acquisition de données géophysiques dans les cirques ainsi que le partage de données issues de la future campagne d'exploration.

La Région Réunion contribue à la poursuite de ces objectifs en confiant à Énergies Réunion une mission

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

d'accompagnement au développement de la filière à La Réunion.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Suivi de la mise en œuvre de la feuille de route géothermie ▶ 55%

- Analyse des facteurs de succès réalisée et présentée à la Région Réunion.
- Base documentaire à finaliser.

Phase 2 : Animation filière et accompagnement des acteurs ▶ 61%

- Échanges réguliers avec les porteurs de projets (CASUD, Engie, Albioma).
- 2 réunions techniques tenues.

Phase 3 : Accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie régionale sur la géothermie ▶ 35%

- Échanges avec l'Université, étude "polarité spontanée" réalisée par l'Université avec co financement de l'ADEME et de la Région Réunion.
- Échanges avec le BRGM, LGSR (Laboratoire de géo Sciences Réunion).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

PÔLE ENR & INGÉNIERIE – DÉPARTEMENT EXPLOITATION ET MAINTENANCE

10 convention(s) — 10 en cours | 0 clôturée(s) | 0 résiliée(s)/à solder

Exploitation des deux micro centrales de Bras des Lianes - avenant n°5

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° DEECB/20190450	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 14/03/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 14/01/2021	**Avancement global :** **96%** **Montant total :** **189 022,50 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 151 218,01 €* **En cours (restant) :** 37 804,49 €

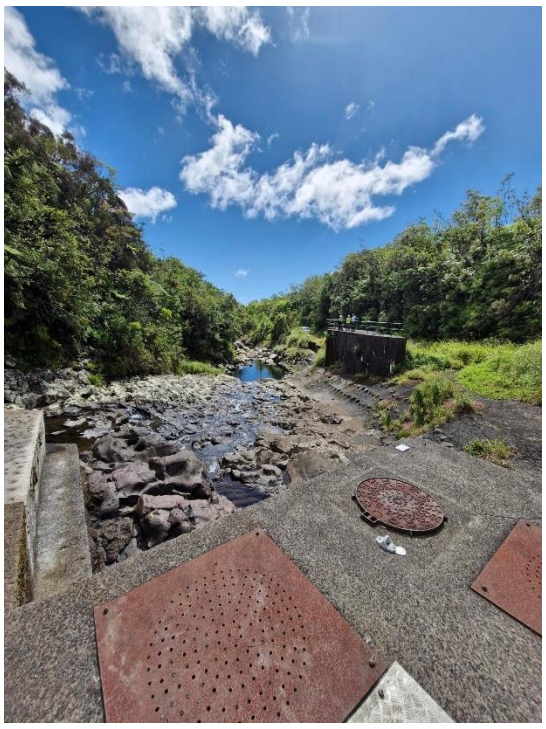
Description du projet

La Région Réunion est propriétaire des installations hydroélectriques de Bras des Lianes, situées dans les Hauts de Bras-Panon et mises en service en 1992.

Cette centrale est installée sur un réseau d'adduction d'eau potable. En effet, sa prise d'eau dans le Bras des Lianes fournit, d'une part, l'eau potable de la commune de Bras-Panon par le biais des réservoirs de Bellevue et, d'autre part, la quantité d'eau nécessaire à l'alimentation des réservoirs de Dioré de la commune de Saint-André. S'agissant de la même conduite que les microcentrales, cette eau est turbinée pour produire de l'électricité lors de son passage par les 2 étages.

C'est pourquoi, sur le fondement des règles applicables au mandat administratif général, la Région Réunion (agissant en tant que mandant) a décidé de déléguer à Energies Réunion (en tant que mandataire) le soin de mener à bien les opérations nécessaires à l'exploitation et à la maintenance de la centrale en son nom et pour son compte, incluant la réalisation des missions de suivi d'études et de travaux, de négociation d'un nouveau contrat d'achat de l'électricité, en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du Mandant, dans le cadre d'un mandat régi par les dispositions de la présente convention.

La convention de mandat, pluriannuelle, fait l'objet d'avenant annuels. L'avenant n° 5 couvre la période allant jusqu'au 31 décembre 2022.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Exploitation des centrales du 2 mai 2022 au 31 décembre 2022 ▶ 100%

– Mission d'exploitation réalisée : astreintes, bilan d'exploitation et main courante des interventions

Accusé de réception en préfecture
974-219740213-20260924-2026-DM500-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 2 : maintenance des centrales - réalisation des opérations de maintenance du 2 mai 2022 au 31 décembre 2022 ▶ 100%

- Réalisation des opérations de maintenance des centrales et rédaction des fiches d'intervention.

Phase 3 : maintenance des centrales - suivi des prestations réalisées par le prestataire du 2 mai 2022 au 31 décembre 2022 ▶ 100%

- Suivi de l'exécution des prestations externes relatives à la maintenance.
- Suivi du marché de maintenance.
- Conseil et accompagnement au diagnostic des pannes.

Phase 4 : Gestion des relation partenariales en lien avec les ouvrages ▶ 100%

- Comptes-rendus des échanges avec les prestataires transmis.

Phase 5 : et 6 : Réalisation des travaux d'urgence pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau des communes desservies par les installations et rattrapage gestion urgence et sinistre Centrale BDL 2021 ▶ 91%

- Pièces marchés nécessaires pour la réalisation des travaux par le prestataire.
- Mise en demeure réalisée auprès du prestataire pour la finalisation des travaux en novembre 2025.
- Rapport d'activité sur la gestion du sinistre.

Exploitation et maintenance de la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes - avenant n°6

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° DEECB/20190450	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 08/11/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2023	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **64 055,30 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 32 027,65 €* **En cours (restant) :** 32 027,65 €

Description du projet

La Région Réunion est propriétaire des installations hydroélectriques de Bras des Lianes, situées dans les Hauts de Bras-Panon et mises en service en 1992.

Cette centrale est installée sur un réseau d'adduction d'eau potable. En effet, sa prise d'eau dans le Bras des Lianes fournit, d'une part, l'eau potable de la commune de Bras-Panon par le biais des réservoirs de Bellevue et, d'autre part, la quantité d'eau nécessaire à l'alimentation des réservoirs de Dioré de la commune de Saint-André. S'agissant de la même conduite que les microcentrales, cette eau est turbinée pour produire de l'électricité lors de son passage par les 2 étages.

C'est pourquoi, sur le fondement des règles applicables au mandat administratif général, la Région Réunion (agissant en tant que mandant) a décidé de déléguer à Energies Réunion (en tant que mandataire) le soin de mener à bien les opérations nécessaires à l'exploitation et à la maintenance de la centrale en son nom et pour son compte, incluant la



Accusé de réception en préfecture
974-219740211-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

réalisation des missions de suivi d'études et de travaux, de négociation d'un nouveau contrat d'achat de l'électricité, en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du Mandant, dans le cadre d'un mandat régi par les dispositions de la présente convention.

La convention de mandat, pluriannuelle, fait l'objet d'avenant annuels. L'avenant n° 6 couvre la période allant jusqu'au 31 mai 2023.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Exploitation des centrales (jusqu'au 31 mai) ▶ 100%

- Bilan d'exploitation au 31/05/2023 transmis à la Région Réunion.
- Main courante des interventions.
- Réalisation des astreintes weekend et jours fériés.

Phase 2 : maintenance des centrales - réalisation des opérations de maintenance(jusqu'au 31 mai) ▶ 100%

- Réalisation des interventions de maintenance bimensuelles, mensuelles, bimestrielles, trimestrielles, semestrielles et annuelles au 31/05/2023 transmis.
- Production des fiches d'intervention.

Phase 3 : maintenance des centrales - suivi des prestations réalisées par le prestataire(jusqu'au 31 décembre) ▶ 100%

- Suivi de l'exécution des prestations externes relatives à la maintenance.
- Suivi du marché de maintenance.
- Conseil et accompagnement au diagnostic des pannes.
- Compte-rendu des interventions du prestataires et mains courantes transmis au 31/05/2023

Phase 4 : Gestion des relations partenariales en lien avec les ouvrages (jusqu'au 31 mai) ▶ 100%

- Comptes-rendus des échanges avec les prestataires transmis.

Exploitation et maintenance des deux microcentrales hydroélectriques du Bras des Lianes pour 2023/2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** David Tierpied **N° convention :** convention n° DTE/2023/0989	**Statut :** **en cours de clôture** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 04/10/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/06/2023 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 06/12/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **161 141,93 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 128 883,87 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

La Région Réunion est propriétaire de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes qui est située sur la commune de Bras Panon. Elle est constituée de groupes

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

générateurs de type Pelton de 1870kVA et de 819kVA. Sa mise en service date de 1992.

Cette centrale hydroélectrique est installée sur un réseau d'adduction d'eau potable. En effet, le barrage dans le cours d'eau du Bras des Lianes fournit, d'une part, la totalité de l'eau brute de la commune de Bras-Panon et, d'autre part, environ 60% de l'alimentation en eau brute de la commune de Saint-André. L'eau brute à destination de l'usine de potabilisation de Dioré de la commune de Saint André transite par les deux étages de la centrale hydroélectrique permettant la valorisation énergétique de cette ressource.

La Région Réunion est autorisée à valoriser cette eau brute conformément à l'arrêté préfectoral n ° 2019-2094/SG/DRECV du 29 mai 2019.

La Région Réunion a confié ainsi à Énergies Réunion l'exploitation et une partie de la maintenance des deux microcentrales hydroélectriques du Bras des Lianes.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Exploitation des centrales ▶ 100%

- Bilan d'exploitation au 31/05/2024 transmis à la Région Réunion.
- Main courante des interventions.
- Réalisation des astreintes weekend et jours fériés.

Phase 2 : maintenance des centrales - réalisation des opérations de maintenance ▶ 100%

- Réalisation des interventions de maintenance bimensuelles, mensuelles, bimestrielles, trimestrielles, semestrielles et annuelles au 31/05/2024 transmis.
- Production des fiches d'intervention.

Phase 3 : : maintenance des centrales - suivi des prestations réalisées par le prestataire (5 mois) ▶ 100%

- Suivi de l'exécution des prestations externes relatives à la maintenance.
- Suivi du marché de maintenance.
- Conseil et accompagnement au diagnostic des pannes.
- Compte-rendu des interventions du prestataires et mains courantes transmis au 31/05/2024.

Phase 4 : Gestion des relations partenariales en lien avec les ouvrages ▶ 100%

- comptes-rendus des échanges avec les prestataires transmis.

Exploitation et maintenance des deux microcentrales hydroélectriques du Bras des Lianes pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** David Tierpied **N° convention :** convention n° DTE/20240489	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 11/06/2024	**Avancement global :** **96%** **Montant total :** **110 599,08 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 74 541,93 €* **En cours (restant) :** 32 028,52 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

La Région Réunion est propriétaire de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes qui est située sur la commune de Bras Panon. Elle est constituée de groupes générateurs de type Pelton de 1870kVA et de 819kVA. Sa mise en service date de 1992.

Cette centrale hydroélectrique est installée sur un réseau d'adduction d'eau potable. En effet, le barrage dans le cours d'eau du Bras des Lianes fournit, d'une part, la totalité de l'eau brute de la commune de Bras-Panon et, d'autre part, environ 60% de l'alimentation en eau brute de la commune de Saint-André. L'eau brute à destination de l'usine de potabilisation de Dioré de la commune de Saint André transite par les deux étages de la centrale hydroélectrique permettant la valorisation énergétique de cette ressource.

La Région Réunion est autorisée à valoriser cette eau brute conformément à l'arrêté préfectoral n ° 2019-2094/SG/DRECV du 29 mai 2019.

La Région Réunion a confié ainsi à Énergies Réunion l'exploitation et une partie de la maintenance des deux microcentrales hydroélectriques du Bras des Lianes.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Exploitation des centrales ▶ 100%

- Bilan d'exploitation au 31/05/2025 transmis à la Région Réunion.
- Main courante des interventions.
- Réalisation des astreintes weekend et jours fériés.

Phase 2 : maintenance des centrales - réalisation des opérations de maintenance ▶ 88%

- Réalisation des interventions de maintenance bimensuelles, mensuelles au 31/05/2025 transmis.
- Production des fiches d'intervention.
- Énergies Réunion a dû faire face à des tensions significatives sur le marché de l'assurance, une problématique qui a affecté le déroulé des prestations d'exploitation & maintenance sur l'exercice 2025.

Phase 3 : maintenance des centrales - suivi des prestations réalisées par le prestataire (5 mois) ▶ 100%

- Suivi de l'exécution des prestations externes relatives à la maintenance.
- Suivi du marché de maintenance.
- Conseil et accompagnement au diagnostic des pannes.
- Compte-rendu des interventions du prestataires et mains courantes transmis au 31/05/2025.

Phase 4 : Gestion des relations partenariales en lien avec les ouvrages ▶ 100%

comptes-rendus des échanges avec les prestataires transmis.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des micro centrales hydroélectriques du Bras des Lianes

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 08/11/2023	**Avancement global :** **95%** **Montant total :** **107 009,22 €**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Chargé(e) de mission ER : Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° DTE/20230997	• Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 06/12/2024	**Facturé au 31/12/2025 :** 80 217,23 €* **En cours (restant) :** 26 791,99 €

Description du projet

La Région Réunion est propriétaire de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes qui est située sur la commune de Bras Panon. Elle est constituée de groupes générateurs de type Pelton de 1870kVA et de 819kVA. Sa mise en service date de 1992.

Cette centrale hydroélectrique est installée sur un réseau d'adduction d'eau potable. En effet, le barrage dans le cours d'eau du Bras des Lianes fournit, d'une part, la totalité de l'eau brute de la commune de Bras-Panon et, d'autre part, environ 60% de l'alimentation en eau brute de la commune de Saint-André. L'eau brute à destination de l'usine de potabilisation de Dioré de la commune de Saint André transite par les deux étages de la centrale hydroélectrique permettant la valorisation énergétique de cette ressource.

La Région Réunion est autorisée à valoriser cette eau brute conformément à l'arrêté préfectoral n ° 2019-2094/SG/DRECV du 29 mai 2019.

La commune de Bras-Panon est libre d'intervenir sur la prise d'eau pour son approvisionnement en eau brute puisque celle-ci est en amont de la centrale hydroélectrique. Cependant, la commune de Saint-André dépend fortement de l'eau transitant par l'installation hydroélectrique.

L'arrêté modificatif nº2019-140/SG/DRECV du 22 janvier 2019 définit le Débit Minium Biologique (DMB) dans les cours d'eau du Bras des Lianes et du Bras Piton, impliquant de nouvelles contraintes pour l'exploitation de la centrale hydroélectrique.

Depuis 2016, Énergies Réunion a la charge d'exploiter maintenance des installations pour le compte et au nom de la Région Réunion, et de réaliser ou faire réaliser la maintenance des installations pour le compte et au nom de la Région Réunion.

Dans ce contexte, au regard de la connaissance de Énergies Réunion de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes, la Région Réunion souhaite être accompagnée par celle- ci dans la réalisation d'un audit sur la centrale hydroélectrique et dans la mise en œuvre de travaux de mise en conformité et de réhabilitation des installations de celle-ci.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Accompagnement global et transversal pour une gestion optimale du mode projet pour la rénovation de Bras des Lianes ► 100%

- Marché pour le curage des barrages lancé mais infructueux.
- Négociation foncière lancée avec la SEDRE.
- Échanges avec la DEAL pour le cadrage réglementaire et administratif.
- Documents d'aide à la décision produits et transmis à la Région Réunion.

Phase 2 : : Accompagnement à la réalisation d'un audit technique sur la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes ► 92%

- Lancement de l'audit technique sur la centrale réalisé par SCP, diagnostics complémentaires réalisés, 1 diagnostic en cours sur l'inspection de la canalisation.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 3 : Accompagnement à la mise en œuvre des travaux de mise en conformité des prescriptions règlementaires ▶ 91%

– Résiliation du marché d'Artelia et échanges avec l'Office de l'Eau et des prestataires pour concevoir la centrale de mesure.

Phase 4 : Accompagnement à la mise en œuvre des travaux de réhabilitation de l'étage 2 de la centrale ▶ 100%

– Résiliation du contrat avec le maître d'œuvre - abandon du projet.

Réalisation d'actions de réduction des risques sur la centrale du Bras des Lianes pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° DTE/20241268	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 06/12/2024	**Avancement global :** **88%** **Montant total :** **39 216,59 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 4 608,29 €* **En cours (restant) :** 34 608,30 €

Description du projet

La Région Réunion est propriétaire de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes qui est située sur la commune de Bras Panon. Sa mise en service date de 1992.

Cette centrale hydroélectrique est installée sur un réseau d'adduction d'eau potable. En effet, le barrage dans le cours d'eau du Bras des Lianes fournit, d'une part, la totalité de l'eau brute de la commune de Bras-Panon et, d'autre part, environ 60% de l'alimentation en eau brute de la commune de Saint-André. L'eau brute à destination de l'usine de potabilisation de Dioré de la commune de Saint André transite par les deux étages de la centrale hydroélectrique permettant la valorisation énergétique de cette ressource. Cette installation présente donc des enjeux importants en matière de santé publique et d'impact social.

Depuis 2016, Energies Réunion est responsable de l'exploitation et de la maintenance, directe ou sous-traitée, de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes pour le compte de la Région Réunion. En raison de la vétusté des installations et des évolutions réglementaires, il est essentiel de mettre en place un ensemble de mesures visant à sécuriser les opérations au sein de la centrale : dispositifs de protection collective, formations, plans de prévention et de consignation, entre autres.



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Dans ce cadre, la Région Réunion a confié à Énergies Réunion une mission d'identification des risques et de mise en place des mesures visant à les éliminer ou à les atténuer.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Réalisation d'un audit de sécurité sur la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes ▶ 100%

- Restitution de l'audit sécurité réalisé le 25 août 2025.

Phase 2 : Mise en place d'un plan de formation pour l'équipe d'exploitation ▶ 81%

- Plan de formation rédigé, prestataire identifié pour la réalisation de la formation pour l'équipe d'exploitation
- Énergies Réunion a dû faire face à des tensions significatives sur le marché de l'assurance, une problématique qui a affecté le déroulé des prestations d'exploitation & mainteannce sur l'exercice 2025.
- Formations à réaliser en 2026.

Phase 3 : Préfiguration d'un plan de plan de prévention et de consignation ▶ 80%

- Plan de prévention et de consignation réalisé pour l'intervention sur les espaces verts, suite du plan à réaliser en mars 2026.

Accompagnement technique sur la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° DTE/20251190	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 05/12/2025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2025	**Avancement global :** **32%** **Montant total :** **385 663,58 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 72 265,44 €* **En cours (restant) :** 190 398,14 €

Description du projet

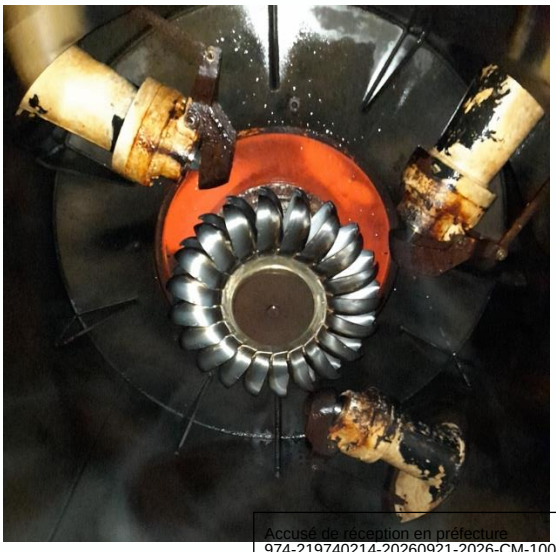
La Région Réunion est propriétaire de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes qui est située sur la commune de Bras Panon. Sa mise en service date de 1992.

Depuis 2016, Énergies Réunion a la charge d'exploiter et de réaliser ou faire réaliser la maintenance des installations pour le compte et au nom de la Région Réunion.

Un audit de la centrale hydroélectrique a été mené par le BET SCP. Au regard de la connaissance d' Énergies Réunion de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes, la Région Réunion souhaite être accompagnée par celle-ci dans le cadre de plusieurs opérations :

- La rénovation globale de l'ouvrage, projet prioritaire.

- La réhabilitation provisoire sur l'étage 1.



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- La réfection du barrage du Bras des Lianes.

Le contrat a pour objectif garantir la continuité des missions du contrat relatif à l'assistance à maitrise d'ouvrage en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation sur la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes, confié en 2023 à Énergies Réunion.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Assistance globale et transversale pour une gestion optimale du mode projet pour la rénovation de Bras des Lianes ▶ 44%

- Analyse foncière en cours - réunions avec la SEDRE et avis sur les livrables.

Phase 2 : Assistance dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie retenue suite à la finalisation de l'audit technique ▶ 32%

- Interface entre l'auditeur et la Région Réunion, sourcing lancé et échanges à prévoir avec le potentiel candidat.

Phase 3 : Assistance générale sur volet réglementaire en lien avec la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes ▶ 43%

- Échanges avec les services de la DEAL réalisé
- Chiffrage demandé auprès des BET environnementaux pour l'analyse règlementaire des impacts des modifications de l'ouvrage.

Phase 4 : Assistance dans la mise en œuvre d'un nouveau contrat d'achat d'électricité pour le projet de réhabilitation partielle de l'étage 1 ▶ 55%

- Plusieurs échanges avec la CRE et avec EDF SEI réalisés,
- Production des notes d'aide à la décision,
- Consultation des prestataires afin de chiffrer l'opération,
- dossier de saisine à finaliser,
- contrat de rachat relu et transmis à la Région.

Phase 5 : Assistance dans la réfection du barrage du Bras des Lianes ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Exploitation et maintenance de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes 2025

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy DURAND **Chargé(e) de mission ER :** Francisco Ruiz Rivera **N° convention :** convention n° DTE/20251191	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 05/12/2025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/06/2025	**Avancement global :** **20%** **Montant total :** **270 071,03 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 64 028,39 €* **En cours (restant) :** 151 042,64 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

La Région Réunion est propriétaire de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes qui est située sur la commune de Bras Panon. Elle est constituée de groupes générateurs de type Pelton de 1870kVA et de 819kVA. Sa mise en service date de 1992.

Cette centrale hydroélectrique est installée sur un réseau d'adduction d'eau potable. En effet, le barrage dans le cours d'eau du Bras des Lianes fournit, d'une part, la totalité de l'eau brute de la commune de Bras-Panon et, d'autre part, environ 60% de l'alimentation en eau brute de la commune de Saint-André. L'eau brute à destination de l'usine de potabilisation de Dioré de la commune de Saint André transite par les deux étages de la centrale hydroélectrique permettant la valorisation énergétique de cette ressource.

La Région Réunion est autorisée à valoriser cette eau brute conformément à l'arrêté préfectoral n ° 2019-2094/SG/DRECV du 29 mai 2019.

La Région Réunion a ainsi confié à Énergies Réunion l'exploitation et une partie de la maintenance des deux microcentrales hydroélectriques du Bras des Lianes.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Exploitation des centrales ▶ 23%

- Opérations de contrôle hebdomadaires, réalisation des astreintes depuis le début du contrat.

Phase 2 : maintenance des centrales - réalisation des opérations de maintenance ▶ 0%

- Différentes gammes de maintenance préventive réalisées
- Énergies Réunion a dû faire face à des tensions significatives sur le marché de l'assurance, une problématique qui a affecté le déroulé des prestations d'exploitation & mainteannce sur l'exercice 2025.

Phase 3 : maintenance des centrales - suivi des prestations réalisées par le prestataire (RUNEO) ▶ 25%

- Coordination et suivi des opérations menées par le prestataire.

Phase 4 : Assistance à maîtrise d'ouvrage technique pour le suivi des études et travaux sur site et la gestion des relations partenariales en lien avec les ouvrages ▶ 37%

- Convention de gestion et plan de sauvegarde réalisés.
- Réalisation d'une convention de gestion des usages et du fonctionnement entre la Région Réunion et la CIREST afin de partager les coûts de fonctionnement de l''installation en adduction d'eau: finalisé en novembre 2025 et mise en signature
- Réalisation d'un plan de sauvegarde de l'ouvrage annexé à la convention de gestion entre la Région et la Cirest: finalisé en novembre 2025.
-

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Exploitation des centrales photovoltaïques de la Région Réunion pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** David Tierpied **N° convention :** convention n° DTE/20240490	**Statut :** **en cours de clôture** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 11/06/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/04/2024 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : néant	**Avancement global :** **74%** **Montant total :** **23 041,47 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 14 120,93 €* **En cours (restant) :** 6 970,54 €

Description du projet

Sur son patrimoine, la Région Réunion a développé plusieurs projets photovoltaïques qui sont en cours de production. Elle désire être accompagnée par Énergies Réunion dans la mise en œuvre de l'exploitation et la maintenance des sites en production. En outre, la Région souhaite être accompagnée dans le suivi de la production des sites déjà mis à disposition de solaristes.

Dans le cadre du présent contrat, la Région Réunion a confié à Énergies Réunion une mission d'assistance technique à l'exploitation des centrales photovoltaïques, de réalisation d'opérations de maintenance préventive annuelle des centrales, une mission d'AMO de la Réunion pour la maintenance corrective et règlementaire des centrales, et enfin, un suivi des performances des centrales en toiture mises à disposition des solaristes et la gestion des interfaces entre la Région Réunion (et les gestionnaires des sites mis à disposition, notamment les lycées), et les solaristes.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Assistance technique à l'exploitation des centrales photovoltaïques ► 100%

- Visites régulières sur les centrales, interface entre les services de la Région et l'exploitant de chacun des sites.
- Accompagnement de la Région pour convertir les centrales des lycées Pierre Lagrougue et Mahatma Gandhi en autoconsommation
- Réalisation des rapports d'exploitation pour l'année 2024

Phase 2 : réalisation de la maintenance préventive des centrales photovoltaïques ► 0%

- Prestation non réalisée compte tenu de la consignation des centrales photovoltaïques à la demande de la région

Phase 3 : AMO technique de la Région pour la maintenance corrective et règlementaire des centrales photovoltaïques ► 100%

- Pilotage technique et financier du marché de maintenance corrective.

Phase 4 : Volet 4 : Suivi des performances des centrales en toiture mises à disposition des solaristes ► 100%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

– Bilan de suivi de production des centrales photovoltaïque sous AOT réalisé.

Assistance technique sur les centrales photovoltaïques installées sur le patrimoine régional

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** David Tierpied **N° convention :** convention n° DTE/20251192	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 05/12/025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/04/2025	**Avancement global :** **58%** **Montant total :** **94 609,02 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 25 843,69 €* **En cours (restant) :** 53 765,33 €

Description du projet

Sur son patrimoine, la Région Réunion a développé plusieurs projets photovoltaïques qui sont en cours de production :

- Dans le cadre des appels à projets, la Région a mis à disposition d'opérateurs privés des sites en toiture pour la construction et l'exploitation de centrales photovoltaïques, dans le cadre d'autorisations d'occupation temporaire (AOT).

Certaines de ces centrales PV arrivent au terme de leur autorisation d'occupation temporaire (AOT), et il apparait que certains opérateurs n'ont pas versé l'intégralité des redevances dues. Par conséquent, la Région souhaite bénéficier d'un accompagnement technique et administratif pour la gestion de ces AOT.

- La Région Réunion est propriétaire de centrales photovoltaïques en fonctionnement et en exploitation en régie sur les sites suivants : Lycée Pierre Lagourgue (un projet de repowering est en cours), Lycée Mahatma Gandhi (un projet de repowering est en cours), Hôtel de Région (le projet de repowering est à lancer), COE (deux centrales en toiture en autoconsommation remise en service industrielle en décembre 2024 et une centrale en ombrière en autoconsommation à l'arrêt).

Dans ce contexte, la Région Réunion a confié à Énergies Réunion une mission afin de l'assister techniquement sur les centrales PV en AOT, sur la remise en service des ombrières PV, pour la clôture du marché en cours avec GAIA, et enfin sur l'assistance technique sur la gestion des centrales photovoltaïques

appartenant à la Région Réunion.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Assistance technique sur les centrales PV en AOT ▶ 81%

– Mise à jour de l'outil de suivi de la production des centrales réalisée.
– Échanges avec les différentes directions de la Région Réunion selon les besoins.
– Collecte des données réalisées.
– Organisation et animation de 5 auditions avec les exploitants.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- Bilan annuel des indicateurs techniques et économiques et protocole post-cyclone en cours de réalisation.
- Etablissement du manque à gagner et des recettes à facturer par la Région Réunion aux opérateurs sur les 5 dernières années.

Phase 2 : Remise en service des ombrières PV ▶ 0%

- Rédaction du marché de réhabilitation et de maintenance des centrales
 Lancement de la consultation à prévoir.

Phase 3 : Accompagnement pour la clôture du marché en cours de GAIA ▶ 95%

- Éléments pour l'état financier du marché avec Gaïa et documents nécessaire pour la clôture du marché fournis, clôture du marché en cours.

Phase 4 : Assistance technique sur la gestion des centrales photovoltaïques appartenant à la Région Réunion ▶ 69%

- Exploitation et maintenance de la centrale photovoltaïque du CPOI régulière.
- Interfaçage entre les intervenants des projets de repowering en cours réalisé au fil de l'eau.
- Points réguliers avec les services de la Région.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

PÔLE MDE – DÉPARTEMENT HABITAT

12 convention(s) — 9 en cours | 3 clôturée(s) | 0 résiliée(s)/à solder

Accompagnement des habitants à la rénovation énergétique et thermique de leurs logements au sein du projet de renouvellement urbain quartier du Gol

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : Saint-Louis **Référent actionnaire :** Thomas Lopez / Patrick Adras **Chargé(e) de mission ER :** Aurélie Ichard Araye **N° convention :** convention n° SAINT-LOUIS/2024/01	**Statut :** en cours **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 29/07/2024	**Avancement global :** 27% **Montant total :** 5 517,58 € **Facturé au 31/12/2025 :** 2 758,78 €* **En cours (restant) :** 2 758,80 €

Description du projet

La Ville de Saint-Louis souhaite déployer et engager une opération de diagnostics technico-sociaux sur le quartier du Gol et particulièrement la zone inscrite comme quartier prioritaire à la politique de la Ville.

Cette opération a pour objectif de :

- Réaliser des visites techniques,
- Cibler un quartier précis, afin de gagner en efficacité pour identifier les problématiques liées à la consommation d'énergie des foyers de ce quartier.
- Orienter les ménages vers les différents dispositifs d'aides (Ecosolidaire, CTC...)

Dans ce cadre, elle confie à Energies Réunion l'accompagnement pour le déploiement de cette opération, à travers la communication et la mobilisation des foyers (notamment le lien avec le CCAS et la formation des agents), la réalisation des diagnostics (à travers les dispositifs existants) et l'animation du projet (notamment la réalisation d'un bilan de l'opération).

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Mobilisation ▶ 62%

– Formation des agents le 19 mai 2025.

Phase 2 : Réalisation des audits ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Gestion et animation du projet ▶ 24%

– Gestion du projet depuis le début du contrat.

Mission de transition pour la continuité du conseil à la rénovation énergétique

Accusé de réception en préfecture
974-249742210-20260921-2026-041-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Aurélie Ichard Araye **N° convention :** convention n° DTE/20250795	**Statut :** clôturé **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 19/08/2025	**Avancement global :** **72%** **Montant total :** **62 927,75 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 45 550,46 €* **En cours (restant) :** 0,00€

Description du projet

Suite à l'arrêt du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) fin 2024, et au transfert vers un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) qui s'avère plus long que prévu, la Région Réunion, historiquement engagée ans la mise en œuvre du programme SARE, a souhaité confier une mission à Énergies Réunion afin d'assurer la continuité du conseil à la rénovation énergétique , sur le premier semestre 2025.

Nb : la mission a été soldée en fonction du nombre de conseils délivrés à fin juin 2025.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Actes liés à l'information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover des logements individuels ▶ 72%

- 2349 conseils et 555 conseils personnalisés fournis, base de données complétée.
- Bilan rédigé et validé.

Développement d'un nouveau format d'intervention et réalisation de 25 animations sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables au sein des lycées pour l'année 2023

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Aurélie Ichard Araye **N° convention :** convention n° DTE/20230955	**Statut :** clôturé **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 17/10/2023	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **20 150,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 20 150,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

La Région Réunion souhaite sensibiliser et informer les élèves de lycées professionnels et technologiques inscrits notamment en filière « bâtiment et assimilés » et des lycées généraux de l'existence du programme SARE.

Energies Réunion a adapté l'outil Energ'ile, validé par l'académie de La Réunion afin de sensibiliser les élèves au sein des lycées professionnels et technologiques ainsi que ceux des lycées généraux.

Il permet de décrire de manière pédagogique, les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie ainsi que la stratégie d'autonomie électrique de l'ile à l'échéance 2030.

Il s'agit notamment de :

- Les faire « rêver » d'une Réunion où tout est possible et dans laquelle ils ont un rôle à jouer en tant que futurs décideurs de demain ;

- De permettre le rebond vers les familles afin de les intégrer au sein du programme.

Avec l'appui de l'outil Energ'île, la Région Réunion confie à Énergies Réunion la construction d'un nouveau format d'intervention basé sur des outils d'intelligence collective interactifs, et la réalisation de 25 animations Energ'ile au sein des lycées, notamment durant la Semaine Européenne du Développement Durable.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Energ'Île Lycée ▶ 100%

– 25 animations réalisées, outil amélioré et bilan rédigé et validé.

Mise en œuvre du Service Local pour la maîtrise de l'énergie de La Réunion en 2025 (SLIME Réunion)

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Aurélie Ichard Araye **N° convention :** convention n° DTE/20250500	**Statut :** **en cours de clôture** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 13/06/2025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/12/2024 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 05/12/2025	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **1 658 986,17 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 1 383 870,97 €* **En cours (restant) :** 275 115,20 €

Description du projet

Une étude a été menée en 2014 par Energies Réunion pour le compte de la Région Réunion présente un état initial de la situation de la précarité énergétique sur l'île de La Réunion, permettant à l'ensemble des acteurs d'avoir un niveau d'informations homogène.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Il ressort de cette étude que deux axes doivent être poursuivis en matière de lutte contre la précarité énergétique sur l'île :

- Le repérage des familles concernées, l'analyse de leur situation et l'orientation vers des solutions adaptées ;

- L'aide à l'équipement en eau chaude solaire, l'eau chaude sanitaire représentant le poste principal de dépenses des familles non équipées d'eau chaude solaire.

En accord avec ces deux axes, deux dispositifs ont été mis en place par la Région Réunion et animés par Energies Réunion :

- Le dispositif SLIME Réunion, qui depuis juillet 2014 a permis la réalisation de près de 35 000 diagnostics énergétiques et une réduction de l'ordre de plus de 13,5 GWh sur le réseau électrique réunionnais soit en moyenne 405kWh par an et par famille (soit environ 60€).

- •Le dispositif Eco Solidaire, a permis à plusieurs milliers de familles modestes de bénéficier d'une aide financière pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Le programme SLIME, éligible aux Certificats d'Économie d'Énergie, et porté par le CLER, a été reconduit pour la période 2022-2027. Cependant, des modifications ont été apportées au programme, notamment le recentrage sur la cible des ménages très modestes.

La Région Réunion a souhaité que le dispositif SLIME Réunion soit reconduit auprès de 3 200 foyers pour l'année 2025. Face au nombre de demandes de diagnostics, ce volume a été porté par avenant à 3 400.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Animation du dispositif SLIME Réunion 2025 ▶ 100%

- 37 réunions menées auprès de 14 partenaires différents pour la mobilisation des foyers, 800 ménages orientés par les donneurs d'alerte.
- 61% des visites ont permis la mobilisation de l'aide KAP EcoSolidaire, 8,6% des familles orientées vers le dispositif Agir Plus brasseur d'air, 1,6% vers le dispositif isolation, 6,5% accompagnés pour la prise en mains de l'outil Equilib.re.

Phase 2 : Réalisation des 3400 diagnostics ou télédiagnostics dans le cadre du SLIME Réunion 2025 ▶ 100%

- 3400 visites réalisées.

Réalisation d'audits Effi'Kaz pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Aurélie Ichard Araye **N° convention :** convention n° DTE/20240500	**Statut :** **clôturé en l'état** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 11/06/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2024	**Avancement global :** **97%** **Montant total :** **135 253,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 113 225,59 €* **En cours (restant)**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

	• Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : 14/04/2025	0,00 €

Description du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche FEDER « FICHE ACTION 2.1.3 Diagnostics énergétiques des logements de particuliers », il est prévu que Energies Réunion puisse réaliser ces diagnostics via la méthodologie Effi'Kaz pour les ménages modestes et très modestes.

La Région Réunion confie à Energies Réunion la réalisation de 195 audits Effi'Kaz et l'animation pour la mobilisation des foyers.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Réalisation de 195 audits EFFI'KAZ auprès des ménages modestes et très modeste (seuil Anah en vigueur) conformément au cadre de la fiche action FEDER 2.1.3 ▶ 97%

– 189 diagnostics Effi Kaz réalisés.

Phase 2 : Montage et transmission de 195 dossiers de demande de subventions « audits EFFI'KAZ » pour le compte des ménages modestes et très modeste (seuil ANAH en vigueur à l'année de la réalisation de l'audit) conformément au cadre de la fiche action FEDER 2.1.3 ▶ 97%

– 189 dossiers transmis.

Animation des auditeurs Effi'Kaz et à l'instruction des dossiers externes pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : Région Réunion **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Aurélie Ichard Araye **N° convention :** convention n° DTE/20240501	**Statut :** en cours **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 11/06/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/09/2023	**Avancement global :** 74% **Montant total :** 150 765,50 € **Facturé au 31/12/2025 :** 57 808,55 €* **En cours (restant) :** 52 728,28 €

Description du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche FEDER « FICHE ACTION 2.1.3 Diagnostics énergétiques des logements de particuliers », la Région Réunion a lancé un appel à manifestation et a permis de sélectionner un ensemble de prestataires pour réaliser ces diagnostics dans le cadre de la fiche action 2.1.3 en plus de ceux réalisés par Energies Réunion pour les ménages modestes et très modestes.

Ainsi, la Région Réunion confie à Energies Réunion l'animation du réseau d'auditeurs en lien avec la fiche action 2.1.3, avec notamment l'instruction de 118 dossiers d'audits réalisés par les auditeurs externes.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Volet 1 - Animation du réseau des auditeurs EFFI'KAZ ► 74%

- 98 dossiers d'audits Effi Kaz réalisés par les BET externes instruits.
- Animation réalisée tout au long de l'année (échanges mails, SAV, mise à jour des documents d'adhésion au dispositif, 2 réunions en mars et en septembre...).

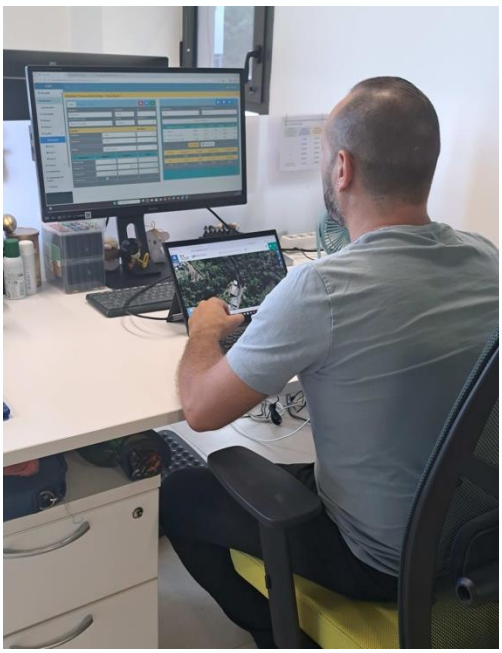
Réalisation d'audits Effi'Kaz pour l'année 2025

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Aurélie Ichard Araye **N° convention :** convention n° DTE/20250796	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 19/08/2025 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2025	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **198 156,78 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 53 917,05 €* **En cours (restant) :** 144 239,73 €

Description du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche FEDER « FICHE ACTION 2.1.3 Diagnostics énergétiques des logements de particuliers », il est prévu que Energies Réunion puisse réaliser ces diagnostics via la méthodologie Effi'Kaz pour les ménages modestes et très modestes.

La Région Réunion confie à Energies Réunion la réalisation de 300 audits Effi'Kaz et l'animation pour la mobilisation des foyers.



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Réalisation des audits EFFI'KAZ auprès des ménages modestes et très modeste (seuil Anah en vigueur) conformément au cadre de la fiche action FEDER 2.1.3 ► 100%

- 300 audits Effi'kaz réalisés.

Phase 2 : Montage et transmission des dossiers de demande de subventions « audits EFFI'KAZ » pour le compte des ménages modestes et très modeste (seuil ANAH en vigueur à l'année de la réalisation de l'audit) conformément au cadre de la fiche action FEDER 2.1.3 ► 100%

- 300 dossiers transmis.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Animation des auditeurs Effi'Kaz et à l'instruction des dossiers externes pour l'année 2025

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Aurélie Ichard Araye **N° convention :** convention n° DTE/20250797	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 01/01/2025	**Avancement global :** **13%** **Montant total :** **161 284,42 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 27 307,02 €* **En cours (restant) :** 133 977,40 €

Description du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche FEDER « FICHE ACTION 2.1.3 Diagnostics énergétiques des logements de particuliers », la Région Réunion a lancé un appel à manifestation et a permis de sélectionner un ensemble de prestataires pour réaliser ces diagnostics dans le cadre de la fiche action 2.1.3 en plus de ceux réalisés par Energies Réunion pour les ménages modestes et très modestes.

Ainsi, la Région Réunion confie à Energies Réunion l'animation du réseau d'auditeurs en lien avec la fiche action 2.1.3, avec notamment l'instruction de 500 dossiers d'audits réalisés par les auditeurs externes.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Animation du réseau des auditeurs EFFI'KAZ ▶ 13%

- AMI modifié et transmis à la Région Réunion
- Enquête de satisfaction réalisée - restitution en 2026

Phase 2 : Maintenance de l'outil DBE ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Communication dispositif ▶ 39%

- Plan de communication établi et transmis, présenté en réunion de réseau en septembre 2025 - reste à publier.

Optimisation de l'outil Effi'Kaz

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand	**Statut :** **en cours** **Dates clés :**	**Avancement global :** **8%** **Montant total :** **182 057,50 €**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Chargé(e) de mission ER : Aurélie Ichard Araye **N° convention :** convention n° DTE/20250799	• Date de signature du contrat : 19/08/2025	**Facturé au 31/12/2025 :** 16 411,43 €* **En cours (restant) :** 165 646,07 €

Description du projet

Dans un contexte de renforcement des exigences réglementaires en matière de performance énergétique des bâtiments, notamment à travers le dispositif du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), il devient essentiel de disposer d'outils fiables, pédagogiques et accessibles pour accompagner les particuliers et les professionnels dans la compréhension et l'amélioration de la performance énergétique des logements.

L'outil EFFI'KAZ s'inscrit dans cette dynamique, il permet auditeurs de Energies Réunion et au bureaux d'études accrédités par la Région Réunion de réaliser une évaluation détaillée de l'enveloppe thermique, des équipements, des usages énergétiques et des scénarios de rénovation.

Dans une logique de continuité et de montée en puissance, une version DPE de l'outil EFFI'KAZ est à développer. L'objectif est triple :

- Alignement réglementaire : intégrer les exigences méthodologiques et normatives du DPE tel que défini par la réglementation en vigueur (notamment depuis la réforme du DPE de juillet 2021), pour permettre à EFFI'KAZ d'être utilisé dans un cadre réglementaire ou pré-réglementaire.
- Complémentarité pédagogique : offrir une lecture simplifiée et normalisée des performances énergétiques du logement à travers le DPE, en complément de l'audit détaillé produit par EFFIKAZ, afin d'améliorer la lisibilité des résultats pour les ménages et faciliter la prise de décision en matière de rénovation énergétique.
- Reduction des coûts : simplifier l'outil notamment en termes de saisie pour en réduire le coût de réalisation et le rendre ainsi compatible avec une utilisation en masse ans le cadre d'un DPE.

La Région Réunion confie donc dans ce triple objectif une mission d'optimisation de l'outil EFFI'KAZ.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Rédaction, publication et suivi du marché de prestation externe ▶ 30%

- Marché rédigé et publié pour la prestation de développement de l'outil.
- Clôture du marché début février.

Phase 2 : Pilotage de la prestation ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Test de l'outil sur un échantillon de 50 logements ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accompagnement des ménages à la réalisation de travaux de rénovation énergétique suite à l'audit Effi'Kaz pour l'année 2025 **ACTIONNAIRE & ÉQUIPE**	**INFORMATIONS CONTRACTUELLES**	**ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT**
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Aurélie Ichard Araye	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 19/08/2025	**Avancement global :** **20%** **Montant total :** **27 443 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 5 489 €*

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

N° convention : convention n° DTE/20250798		**En cours (restant) :** 21 954 €

Description du projet

La fin du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) en 2024 et le retard pris dans la mise en place du SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat) a créé une rupture du service public du conseil et de l'accompagnement sur les sujets de la rénovation énergétique.

En effet, le conseil et l'accompagnement des ménages étaient structurés en actes qui permettaient une prise en main du projet du conseil à la réalisation de celui-ci.

Le dispositif d'audit thermique et énergétique EFFI'KAZ, co-financé par la Région et le FEDER, a permis une continuité sur l'acte A3 à savoir la réalisation de l'audit.

L'audit permet d'avoir :

- Un état des lieux du logement avant travaux : étiquette énergétique et de confort
- Un programme de travaux pour réduire les consommations énergétiques et améliorer le confort du logement
- Un plan de financement des travaux incluant les aides possibles et mobilisables
- Les gains espérés après travaux: étiquette énergétique et de confort

Or, l'audit énergétique sans accompagnement ne permet pas, systématiquement, le passage à l'acte.

Ainsi et afin d'aider le particulier à réaliser les travaux de performance énergétique, Energies Réunion propose d'accompagner les ménages sur la phase préalable aux travaux.

Cet accompagnement doit permettre au ménage de sécuriser son projet et de se lancer dans les travaux sereinement.

La Région Réunion confie à Energies Réunion l'accompagnement de 35 ménages.

-

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Accompagnement des ménages ayant bénéficié d'un audit EFFI'KAZ à la réalisation de leurs travaux de rénovation globale en phase amont du chantier ▶ 20%

– 7 ménages accompagnés suite à l'audit Effi'Kaz pour le passage à l'acte de travaux.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de dispositif "climatisation solaire" pour personnes âgées - Phase 1

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Aurélie Ichard Araye **N° convention :** convention n° DTE/20231068	**Statut :** **À clôturer** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 06/12/2023	**Avancement global :** **44%** **Montant total :** **27 600 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 13 800 €* **En cours (restant) :** 13 800 €

Description du projet

La Région ambitionne de créer un dispositif d'amélioration du cadre de vie des personnes âgées en aménagement une cellule de vie climatisée alimentée par énergie photovoltaïque.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Le projet s'articule en trois phases :
- Phase 1 : Etude de pré-faisabilité
- Phase 2 : expérimentation sur un échantillon de ménage et ajustement du programme
- Phase 3 : déploiement à grande échelle

La Région Réunion confie à Energies Réunion la phase 1 du projet.

Phase 1 : Identifier les critères technique et sociaux pour la mobilisation des bénéficiaires ▶ 100%

– Critères techniques et sociaux pour la mobilisation des bénéficiaires établis en 2024.

Phase 2 : Etablir une cartographie des aides financières et définir le scénario optimum pour la mise en œuvre du dispositif ▶ 25%

– Rapport de faisabilité technique et financière co rédigé avec la Région Réunion remis en septembre 2024.

Phase 3 : Phase 3 : Rédaction du déroulé du dispositif et des pièces associées ▶ 60%

– Déroulé du dispositif rédigé et rendu en octobre 2024.

Mise en place d'une expérimentation de diffusion d'électroménager performant en lien avec les aides du CTC pour l'année 2024

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Aurélie Ichard Araye **N° convention :** convention n° DTE/2024/1269	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 06/12/2024	**Avancement global :** **15%** **Montant total :** **74 820,14 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 32 410,00 €* **En cours (restant) :** 42 410,14 €

Description du projet

A la Réunion, 36% de la population vit sous le seuil de pauvreté (source INSEE 2021).

Le contexte hausse tarifaire de l'électricité, amorcé depuis 3 ans maintenant, contribue à fragiliser un peu plus ces ménages en difficulté.

Or à La Réunion, un ménage précaire ne possède pas de système de chauffage, peu de climatisation et dispose donc peu de marge de manœuvre sur sa consommation.

En 2021 a été menée une étude instrumentée sur les équipements électriques présents au sein des foyers Réunionnais.

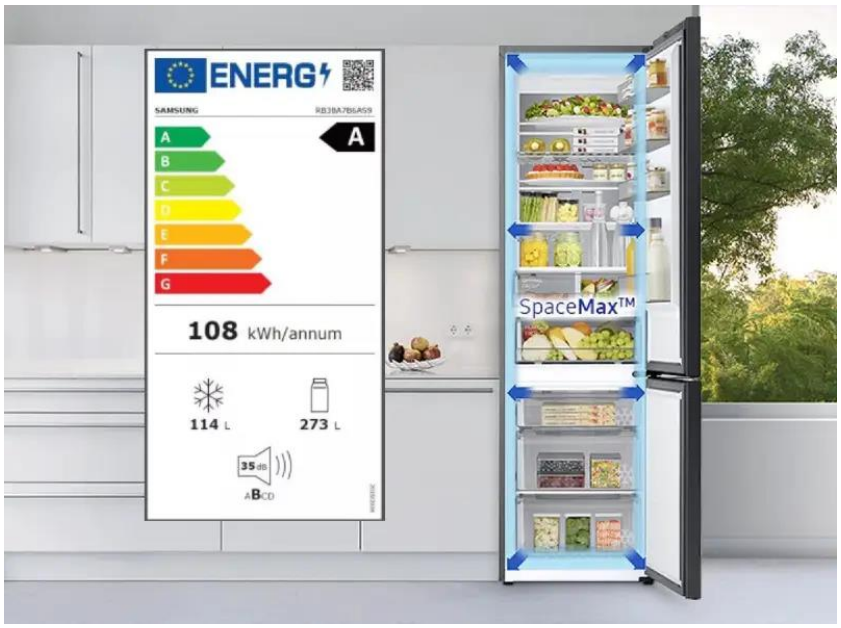
Cette étude, USER, a conclu que le froid domestique représente, pour les ménages précaires, 20 à 45% de leur consommation et que donc, l'une des principales sources d'économies d'énergies réelles.

Compte-tenu des éléments cités plus haut, le comité MDE souhaite réinvestir l'accompagnement du public précaire sur le « Froid ménager performant », tout en évitant les écueils rencontrés lors de la première offre « bons frigo ».

L'objectif est de structurer et mettre en place un modèle de gestion adapté pour le déploiement d'un accompagnement de masse sur le froid ménager auprès du public précaire à La Réunion et notamment en anticipation du portage d'un programme CEE sur le froid économe en énergie dans les ZNI.

La Région Réunion confie à Energies Réunion une mission d'expérimentation d'un dispositif d'aide à l'équipement en électroménager froid performant auprès de 100 foyers précaires.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026



Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Réalisation d'une mission d'ingénierie dans le cadre de l'instrumentation sur site de l'équipement à remplacer (Financé par ADEME) ▶ 11%

- Paramètres spécifiques à instrumenter, caractéristiques de l'équipement à relever sur site, instruments de mesures, durée et fréquence des mesures définis à travers une note de cadrage rendue en octobre 2025.
- Documents administratifs nécessaires pour formaliser l'accord des ménages volontaires rédigé et transmis en octobre 2025.
- Échanges pour la mise en place de conventions avec les CCAS de l'Étang-Salé, de Sainte-Suzanne et de Cilaos.
- Phase 2 : Visite technique sur site (diagnostic, identification et instrumentation de l'équipement à remplacer) accompagnement, suivi des consommations et contrôle de la récupération de l'équipement concerné par le remplacement
- 11 audits réalisés dans le cadre de l'expérimentation.

Phase 4 : Missions administratives ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 5 : Phase 3 : Bilan de l'expérimentation ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Mission d'information, de conseil et d'orientation des ménages relatif au pacte territorial - France Rénov' (2025-2027)

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **CIVIS** **Référent actionnaire :** Anissa Houssen **Chargé(e) de mission ER :** Aurélie Ichard Araye **N° convention :**	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 12/09/2025	**Avancement global :** **0,2%** **Montant total :** **165 871,66 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 33 174,33 €* **En cours (restant) :**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

CIVIS/2025/01		132 697,33 €

Description du projet

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, a précisé la définition du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) et a également posé les bases de son évolution vers un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

Ce service issu du rapprochement des politiques publiques de l'habitat portées par l'ANAH (Agence nationale de l'amélioration de l'habitat) et de la rénovation énergétique des logements portée par l'ADEME au travers du programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) doit être déployé sur l'ensemble du territoire réunionnais dès le 1er janvier 2025.

Depuis le 1er janvier 2021, le volet « Energie » du service public de la rénovation de l'habitat dont la marque nationale est France Rénov', a été mis en œuvre par la Région Réunion via son opérateur Énergies Réunion.

Sur la période 2021-2024, cette organisation a permis en outre de conseiller et accompagner plus de 30 000 bénéficiaires ; instruire et installer 4 500 chauffe-eaux solaire individuels ; mettre en place un réseau de techniciens dédiés à l'information et à l'accompagnement des foyers réunionnais ; de définir et mettre en place une méthodologie d'audit énergétique et thermique (EFFI'KAZ) et d'initier des principes de coordination entre les acteurs de l'habitat.

La création et le déploiement du SPRH au 1er janvier 2025 impose un cadre de contractualisation avec les collectivités locales qui disposent de la compétence « habitat » et la définition de la délégation du service public.

C'est dans ce cadre que la CIVIS confie à Energies Réunion une mission afin d'apporter 2137 conseils personnalisés sur la période 2025-2027 dont :

- 70% des conseils seront dispensés lors de permanence physique soit 1 497 conseils ;
- 15% des conseils seront dispensés via un entretien téléphonique soit 320 conseils ;
- 15% des conseils seront dispensés chez le ménage soit 320 conseils ;
- Et de tenir 160 jours de permanence physique dans les communes de la CIVIS (hors St Pierre).

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Volet relatif aux missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages (3.2) ▶ **0,2%**

- Deux permanences (0,5 jours chacune) tenues en 2025 - aucun contact durant ces permanences.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

PÔLE MDE – DÉPARTEMENT TERTIAIRE

15 convention(s) — 12 en cours | 3 clôturée(s) | 0 résiliée(s)/à solder

Assistance à la rénovation d'installations d'éclairage sportif à destination des collectivités locales

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **SIDELEC** **Référent actionnaire :** Gaël Atchama **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoareau **N° convention :** MARCHÉ N°officiel 2024C01900	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 10/10/2024	**Avancement global :** **8%** **Montant total :** **18 522,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 3 704,40 €* **En cours (restant) :** 14 817,60 €

Description du projet

Les enjeux liés à l'éclairage public et sportif sont importants : réduire les consommations d'énergie, aider les collectivités locales à réduire leurs dépenses et protéger l'environnement avec notamment la lutte contre la pollution lumineuse.

C'est dans ce contexte que le SIDELEC confie à Energies Réunion l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation d'éclairage sportif de 14 communes.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Animation, gestion et suivi de la mission en phase travaux ▶ 8%

- Première analyse des matériels LED lors du premier marché.
- Participation à la CAO le 13 novembre 2025.

Mission d'accompagnement à la mise en œuvre de l'arrêté tertiaire et actions économies d'énergies sur le patrimoine de la commune de La Possession

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **La Possession** **Référent actionnaire :** Emmanuel Carron **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoarau **N° convention :** convention N° La Possession/2023/01	**Statut :** **clôturé** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 03/05/2024 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **45 181,29 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 45 181,29 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Description du projet

Dans le cadre de l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans les bâtiments tertiaires, la commune de la Possession souhaite mener une action particulière sur la partie assujettie.

C'est pourquoi elle confie à Energies Réunion une mission de soutien dans la mise en œuvre des obligations liés à cet arrêté.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 0 : Gestion du projet ▶ 100%

- Réunion de démarrage tenue en avril 2024.
- 4 réunions de suivi (sept 2024, déc 2024, janv. 2025, févr. 2025).
- Réunion de restitution tenue en mars 2025.

Phase 2 : Analyse des consommations et détermination de la consommation de référence ▶ 100%

- Liste des 20 sites récupérée, récupération des factures TV et TB 3 dernières années, prise de contact avec le conseiller clientèle EDF.
- Rapport d'analyse de la consommation et note synthétique par site sur la consommation de référence rendus.
- Plateforme renseignée pour les données de consommation par la collectivité.
- Fiche de présence signée.

Phase 3 : Détermination de la stratégie à mettre en place pour atteindre les objectifs ▶ 100%

- Visite de site et monitoring de 2 usages électriques sur les sites suivants :
- Centre de l'Enfance,
- Groupe scolaire Auguste Lacaussade,
- École André Malraux,
- École Célimène,
- École Paul Eluard,
- École Eloi Julenon,
- Groupe scolaire Paul Langevin,
- École Jules Joron,
- Centre socio-culturel Nelson Mandela,
- École Alain Lorraine,
- École Évariste de Parny,
- École Juliot Curie,
- Centre technique municipal,
- Gymnase Gaston Dumnesnil,
- Hôtel de ville,
- Médiathèque Heva,
- Cadre de vie/garage,
- Territoire durable/logistique,
- Vie éducative/caisse des écoles,
- Gymnase Daniel Narcisse
- Plans d'actions rendus pour chacun des sites.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Audit énergétique et thermique sur 126 sites patrimoine bâti du Conseil Départemental

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Conseil Départemental** **Référent actionnaire :** Patrice Jullian **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoareau **N° convention :** convention n° Conseil Départemental/2023/01	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 12/05/2023	**Avancement global :** **87%** **Montant total :** **369 206,50 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 295 365,26 €* **En cours (restant) :** 73 841,24 €

Description du projet

Le Département de La Réunion a porté candidature au programme ACTEE, afin notamment de réaliser des audits énergétiques sur 126 sites de son patrimoine, avec infine l'objectif de transformer la collectivité en une collectivité à énergie électrique "positive".

Ainsi, Energies Réunion s'est vu confier une mission pour la réalisation des audits énergétiques.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : phase préparatoire : collecte et cadrage de la mission ▶ 98%

- Réunion de cadrage tenue en juin 2023.
- Reste des données de certains sites à obtenir.

Phase 2 : Audits terrain ▶ 89%

- 113 RDV pris.
- 112 audits sur 126 sites (prévus dans l'avenant -le palais de la source compte pour 3 sites).
- 112 audits sur 126 sites.

Phase 3 : Phase 3 : Rédaction des rapports et restitution ▶ 80%

- 112 rapports sur 123 sites.

Participation de la Région au programme OMBREE

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Rémy Durand **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoareau **N° convention :**	**Statut :** **en cours de clôture** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 06/12/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 01/01/2022	**Avancement global :** **97%** **Montant total :** **91 612,91 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 36 866,36 €* **En cours (restant) :**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

convention n° DTE/20231070		54 746,55 €

Description du projet

Le programme OMBREE (programme inter-Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Energie) propose de contribuer à la rédaction des consommations d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires au travers d'une valorisation des ressources locales disponibles, du développement de nouveaux outils et d'actions de sensibilisation.

Porté au niveau national par l'AQC, la Région Réunion en tant que partenaire opérationnel a confié à Energies Réunion l'animation du programme et la mise en œuvre des actions sur le territoire réunionnais.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : Accompagnement des pratiques d'autocontrôle des professionnels dans les travaux d'efficacité énergétique en Outre-mer & Sensibilisation sur les bonnes pratiques professionnelles pour garantir les économies d'énergie recherchées ▶ 100%

- Situation visée par l'AQC au 31/12/2025.
- 2 vidéos exemplaires et une vidéo tuto réalisées.
- Guide 12 enseignements toiture végétalisées en climat tropical publié.
- 1 QCM réalisé diffusé dans la mallette pédagogique.
- 1 étude de cas réalisée.
- 11 photos commentées diffusées sur la mallette pédagogique.

Phase 2 : Enrichissement et optimisation de PERGOLA ▶ 77%

- Amélioration de la plateforme Web.
- Amélioration de l'outil de recherche (filtres).

Phase 3 : Communication / Evaluation / Pilotage ▶ 100%

- 15 réunions tenues.
- 2 vidéos exemplaires réalisées.
- Réunions de préparation, participation aux assises de la construction à Paris en février 2024.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Leconte de Lisle et Ambroise Vollard

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Pierre-Yves Caroupin **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoareau	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 14/05/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **3 900,00 €** **Facturé au 31/12/2025**

Accusé de réception en préfecture
974-219740014-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

N° convention : convention n° REG 2023/602195		3 900,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne une installation d'eau chaude solaire.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : ACT, VISA, DET ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 2 : Phase 2 : AOR ▶ 100%

– Levée des réserves.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Lycée 3B

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Pierre-Yves Caroupin **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoareau **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** **en cours de clôture** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 14/05/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **11 700,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 11 700,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Ce bon de commande concerne une étude sur le confort thermique.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase 1 : ACT, VISA, DET ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - Lycée Lepervanche

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Laurent Lallemand **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoareau **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 11/08/2023 • Date de prise d'effet (si différente de la date de signature) : 11/08/2023 • Date de signature du dernier avenant (si avenant signé) : néant	**Avancement global :** **85%** **Montant total :** **29 575,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 24 131,24 €* **En cours (restant) :** 5 443,76 €

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne des travaux pour améliorer le confort thermique.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase ETUDES ▶ 100%

- Audits atelier carrosserie, atelier maritime, bat T, bats E/L.
- Rapport diag AVP sur tous les travaux réalisé.
- CCTP, estimations financières et critères techniques des travaux réalisés.

Phase 2 : Phase TRAVAUX ▶ 73%

- RAO sur clim bât E/L, RAO sur menuiserie.
- Validation des EXE sur calepinage BA atelier carrosserie, EXE clim E/L.
- Finalisation des travaux pour l'atelier maritime, partie atelier carrosserie, clim E/L.

Phase 3 : Phase RECEPTION ▶ 75%

- Travaux sur la clim réceptionnés, BA atelier carrosserie réceptionnés.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC Plateforme de GTC Incube

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Pierre-Yves Caroupin **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoareau **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** **clôturé** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 11/08/2023	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **13 780,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 13 780,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne l'intégration d'un système de suivi des systèmes d'eau chaude solaire sur la plateforme de GTC INCUBE.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase ETUDES ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 2 : Phase TRAVAUX ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Phase RECEPTION ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC ECS de l'internat de l'AFPAR Saint André

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Vanessa Thomas	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 18/04/2024	**Avancement global :** **65%** **Montant total :** **8 450,00 €**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Chargé(e) de mission ER : Cyril Hoareau **N° convention :** convention n° REG 2023/602195		**Facturé au 31/12/2025 :** 3 575,00 €* **En cours (restant) :** 4 875,00 €

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne la rénovation du système d'eau chaude solaire de l'internat.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase ETUDES ▶ 100%

- Études d'avant travaux réalisées.

Phase 2 : Phase TRAVAUX ▶ 43%

- Reprise des travaux en 2026.

Phase 3 : Phase RECEPTION ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - ECS Lycée Giroday

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Laurent Lallemand **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoareau **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 18/04/2024	**Avancement global :** **58%** **Montant total :** **8 775,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 2 600,00 €* **En cours (restant) :** 6 175,00 €

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED,

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne la rénovation du système d'eau chaude solaire de l'internat.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase ETUDES ▶ 89%

- Rédaction du DCE en cours (2 travaux sur 3).

Phase 2 : Phase TRAVAUX ▶ 35%

- ACT réalisé à travers un accord cadre.
- Premier devis analysé sur ECS cuisine.

Phase 3 : Phase RECEPTION ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC AMO Lycée Jean Joly

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Laurent Lallemand **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoareau **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** clôturé **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 18/04/2024	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **7 150,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 7 150,00 €* **En cours (restant) :** 0,00 €

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne des travaux pour améliorer le confort thermique.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase ETUDES ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 2 : Phase TRAVAUX ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Phase RECEPTION ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC AMO Lycée St Paul 4

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Laurent Lallemand **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoareau **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 29/04/2025	**Avancement global :** **6%** **Montant total :** **10 400,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 0,00 €* **En cours (restant) :** 10 400,00 €

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne des travaux de maîtrise de la demande en énergie.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase ETUDES ▶ 25%

– Diagnostic réalisé.

Phase 2 : Phase TRAVAUX ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 3 : Phase RECEPTION ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - AMO ECS gymnase Stella

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Laurent Lallemand **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoareau **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 15/05/2025	**Avancement global :** **40%** **Montant total :** **5 200,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 0,00 €* **En cours (restant) :** 5 200,00 €

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne des travaux de maîtrise de la demande en énergie.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase ETUDES ▶ 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 2 : Phase TRAVAUX ▶ 4%

– Analyse des entreprises de l'accord cadre mais à poursuivre.

Phase 3 : Phase RECEPTION ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - BC AMO Lycée Isnel Amelin

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Laurent Lallemand **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoareau **N° convention :**	**Statut :** **en cours de clôture** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 13/06/2025	**Avancement global :** **100%** **Montant total :** **4 225,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 0,00 €* **En cours (restant) :** 4 225,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-249741014-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

convention n° REG 2023/602195		

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne des travaux d'audit et de synthèse des travaux à réaliser sur la climatisation.

Déroulé des missions et réalisations

Phase 1 : Phase ETUDES ► 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Phase 2 : Phase TRAVAUX ► 100%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MDE et EnR sur le patrimoine régional - Confort thermique lycée Vincendo

ACTIONNAIRE & ÉQUIPE	INFORMATIONS CONTRACTUELLES	ÉTAT FINANCIER & AVANCEMENT
Actionnaire : **Région Réunion** **Référent actionnaire :** Pierre-Yves Caroupin **Chargé(e) de mission ER :** Cyril Hoareau **N° convention :** convention n° REG 2023/602195	**Statut :** **en cours** **Dates clés :** • Date de signature du contrat : 21/10/2025	**Avancement global :** **58%** **Montant total :** **5 445,00 €** **Facturé au 31/12/2025 :** 0,00 €* **En cours (restant) :** 5 445,00 €

Description du projet

A travers cet accord-cadre à bon de commande, la Région Réunion s'appuie sur l'expertise de Energies Réunion au fur et à mesure de ses besoins en matière d'opérations de maîtrise de la demande en énergie (réfection des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, relamping LED, remplacement ou mise en œuvre de braseurs d'air…) et de développement des énergies renouvelables (installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, installations de centrales photovoltaïques…) sur son patrimoine.

Ce bon de commande concerne une mission d'AMO pour diagnostic thermique.

Déroulé des missions et réalisations

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Phase 1 : DIAG à AVP ▶ 100%

- Audits réalisés début décembre.
- Transmission du rapport le 22 décembre 2025.

Phase 2 : AVP et Chiffrage travaux ▶ 0%

Aucune réalisation spécifique renseignée pour cette phase.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Rapport d'activités 2025

Énergies Réunion

0262 257 257

contact@energies-reunion.com

www.energies-reunion.com

NOS ACTIONNAIRES

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

EXA
CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

ENERGIES REUNION

Société Publique Locale au capital de 993 967 euros
2 rue Galabé – 97424 Saint-Leu

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

commissaire
aux comptes

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

EXA
CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

ENERGIES REUNION

Société Publique Locale au capital de 993 967 euros
Siège social : 2 rue Galabé – 97410 Saint-Leu

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale des actionnaires de la société ENERGIES REUNION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENERGIES REUNION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes – Changement de réglementation comptable » figurant dans l'annexe, qui expose le changement de méthode comptable correspondant à la première application du règlement ANC n°2022-06, ainsi que ses principales conséquences sur la présentation des états financiers établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

EXA
CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les opérations menées dans le cadre des conventions de concession d'aménagement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

EXA
CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 9 juin 2026

Le Commissaire aux comptes



Frédéric ANDRE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 050	2 050		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	14 343	369	13 974	
Installations techniques, matériels et outillage industriels	6 493	6 493		
Autres immobilisations corporelles	506 659	348 705	157 954	179 615
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	53 467		53 467	55 651
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**583 011**	**357 616**	**225 395**	**235 266**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 911 571		1 911 571	2 073 985
Autres créances	695 266		695 266	641 005
Charges constatées d'avance	142 383		142 383	94 945
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 052 501		2 052 501	1 894 624
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**4 801 721**		**4 801 721**	**4 704 558**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**5 384 733**	**357 616**	**5 027 117**	**4 939 824**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Bilan passif

Postes		31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)		993 967	993 967
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Écarts d'équivalence			
RÉSERVES			
Réserve légale		99 397	41 446
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		925 044	787 477
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		268 201	195 518
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**2 286 609**	**2 018 408**
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		278 098	
Provisions pour charges			606 098
	TOTAL PROVISIONS (II)	**278 098**	**606 098**
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		59 468	78 677
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		238 407	113 974
Dettes fiscales et sociales		974 196	915 255
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		661 980	687 062
Produits constatés d'avance		528 359	520 350
	TOTAL DETTES (III)	**2 462 410**	**2 315 318**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)		**5 027 117**	**4 939 824**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	5 841 121	5 656 542
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**5 841 121**	**5 656 542**
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	21 280	32 619
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	328 000	125 793
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	20 940	24 435
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**6 211 340**	**5 839 389**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		-5 546
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 351 233	1 289 389
Impôts, taxes, et versements assimilés	142 122	140 668
Salaires	3 166 136	2 914 722
Cotisations sociales	1 166 702	1 082 421
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	39 872	42 174
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		120 482
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	14 139	
Autres charges	59 865	53 522
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**5 940 068**	**5 637 832**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**271 272**	**201 557**
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	146	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**146**	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 217	4 079
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**3 217**	**4 079**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Postes	2025	2024
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**-3 072**	**-4 079**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	**268 201**	**197 478**
Produits exceptionnels (VII)		20 522
Charges exceptionnelles (VIII)		22 482
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**-1 960**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**6 211 486**	**5 859 011**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**5 943 285**	**5 664 394**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**268 201**	**194 618**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Annexe

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **5 027 116,57 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **268 200,58 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Méthode de détermination de l'avancement des prestations :

Le rattachement des produits des prestations de services était déterminé au cours des exercices précédents par le rapport entre les heures travaillées par convention et les heures travaillées budgétisées.
Sur l'exercice 2024 une nouvelle méthode de détermination de l'avancement a été utilisée. La méthode utilisée se base dorénavant sur une validation de l'avancement technique en accord et en cohérence avec les collectivités actionnaires et leurs services techniques. Cette méthode d'évaluation de l'avancement est maintenue sur l'exercice 2025.
Par ailleurs, aucun résultat à terminaison (bénéfice ou perte) n'est anticipé à la clôture des comptes sur les contrats de plus d'un an. En effet, les prévisionnels budgétaires par contrat ne font ressortir qu'un résultat équilibré entre les recettes et les dépenses.

Poste de charge d'assurance :

Au cours de l'exercice 2025, la SPL a procédé à la souscription de plusieurs assurances afin de renforcer l'étendue de ses garanties. Cette évolution a entraîné une augmentation significative du poste des charges d'assurance par rapport à l'exercice précédent.

Information sur un litige :

Un litige prud'homal a été clôturé au cours de l'exercice, à la suite de la décision rendue par le Conseil de Prud'hommes de Saint-Pierre de La Réunion le 12 septembre 2025.
Pour rappel, Le Conseil de Prud'hommes de Saint Pierre de la Réunion, le 12 septembre 2025, condamne la SPL. Le coût global est de 177 801.63€.

Au titre de ce litige, une provision initiale de 360 000 euros avait été constituée lors des exercices précédents. Suite à la clôture du dossier et au paiement de l'indemnité au salarié, une reprise de provision de 328 000 euros a été constatée en résultat sur l'exercice.

L'impact net favorable en résultat lié à ce litige s'élève ainsi à 150 198,37 euros.

Par ailleurs, une provision de 32 000 euros est maintenue au passif à la clôture, correspondant à l'estimation du remboursement des allocations versées par Pôle emploi, ce règlement n'ayant pas encore été effectué à la date d'arrêté des comptes.

Le montant de cette provision a été déterminé sur la base d'une simulation réalisée à partir des données du salarié concerné via les outils de Pôle emploi, permettant d'estimer le montant mensuel de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Le montant mensuel à taux plein ainsi obtenu a été multiplié par six mois, conformément à la limite fixée par le jugement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	5 à 11 ans
Mobilier	2 à 10 ans
Travaux	5 à 11 ans
Matériel et outillage	
Matériel	2 à 5 ans
Outillage	2 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	1 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

L'entreprise SPL ENERGIE REUNION AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT a adopté le règlement ANC 2022-06 pour la première fois à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025. Les principales conséquences sur la présentation des comptes sont les suivantes :

- Les cessions d'immobilisations sont désormais incluses dans :
 - Le résultat d'exploitation pour les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ; en l'espèce :
 - Au cours de l'exercice 2025, des cessions d'immobilisations ont généré une moins-value de 14 139 euros enregistrée dans le résultat d'exploitation

- La suppression de la technique des transferts de charges induit les changements de comptabilisation suivants :
 - Les remboursements de frais de personnel (avantages en nature) sont comptabilisés au crédit des charges de personnel en 2025 pour un montant global de 30 714€

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	27 130		25 081	2 050
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	970	14 343	970	14 343
Installations techniques, matériel et outillage	6 493			6 493
Autres immobilisations corporelles	574 473	31 981	99 795	506 659
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	55 651	1 672	3 855	53 467
TOTAL	**664 717**	**47 996**	**129 700**	**583 011**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences			27 130		25 081	2 050
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions			970	369	970	369
Installations techniques, matériel et outillage			6 493			6 493
Autres immobilisations corporelles			394 858	39 504	85 656	348 705
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			**429 450**	**39 872**	**111 707**	**357 616**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Ventilation des augmentations d'immobilisations

Augmentations de l'exercice	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	Entrées Acquisitions	Entrées Apports	Entrées Créations
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets & licences					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immo. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions			14 343		
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles			31 981		
Immo. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières			1 672		
TOTAL			**47 996**		

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Ventilation des diminutions d'immobilisations

Diminutions de l'exercice	Virements de poste à poste	Virements à destination de l'actif circulant	Sorties Cessions	Sorties Scissions	Sorties Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets & licences					25 081
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immo. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					970
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles					99 795
Immo. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		3 756			100
TOTAL		**3 756**			**125 945**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	53 467		53 467	
Clients douteux				
Autres créances clients	1 911 571	1 911 571		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	12 043	12 043		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	15 089	15 089		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	668 134	668 134		
Charges constatées d'avance	142 383	142 383		
TOTAL	**2 802 687**	**2 749 220**	**53 467**	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	142 383	
TOTAL	**142 383**	

Informations relatives au passif

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital
Capital (dont versé...)	993 967				
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	41 446	57 951			
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	787 477	137 567			
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	195 518	-195 518			
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**2 018 408**				

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Rubriques	Résultat de l'exercice	Autre (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital (dont versé...)			993 967
Fonds fiduciaires			
Primes liées au capital social			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale			99 397
Autres réserves			
Capital souscrit non versé			
Report à nouveau créditeur			925 044
Report à nouveau débiteur			
Dividendes			
Résultat de l'exercice	268 201		268 201
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL	**268 201**		**2 286 609**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Autre provisions pour risques et charges	606 098		328 000		278 098
TOTAL	**606 098**		**328 000**		**278 098**

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	59 468	20 111	39 357	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	238 407	238 407		
Personnel et comptes rattachés	286 091	286 091		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	338 805	338 805		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	292 309	292 309		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	56 990	56 990		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	661 980	661 980		
Produits constatés d'avance	528 359	528 359		
TOTAL	**2 462 410**	**2 423 053**	**39 357**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 209			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	346 108	
Produits constatés d'avance extern	182 251	
TOTAL	**528 359**	

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Etude et prestation	5 338 709		
Prestations mandat - rémunération	80		
Prestation d'intérêt général	331 759		
Refacturation dépenses externes	170 573		
TOTAL	**5 841 121**		

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	36 437	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	206 479	
Personnel - Autres charges à payer	77 841	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	82 700	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	24 761	
État - Charges à payer	16 226	
TOTAL	**444 444**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	1 826 609	
Organismes sociaux - Produits à recevoir	-5 288	
TOTAL	**1 821 321**	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	13 030	
Afférents aux services autres		
TOTAL	**13 030**	

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
TOTAL		
Charges exceptionnelles		
TOTAL		

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
TOTAL							
Engagements reçus							
TOTAL							
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagts sur les pensions							

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	32
Cadres et ingénieurs	37
TOTAL	**69**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Informations complémentaires

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 174 662 EURO
La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

L'engagement retraite calculé au 31 décembre 2025 s'élève à 174 662 Euros.
Les hypothèses actuarielles retenus sont :
- Taux d'actualisation à 3.60% (contre 3.35% au 31 décembre 2024) ;
- Age de départ à la retraite 65-67 ans (départ à taux plein);
- Taux de croissance des salaires à 1%
- Table de mortalité retenu INSEE 2024
- Rotation du personnel faible.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Tableau de suivi des dépenses et avances sur les opérations de mandat

Actionnaire	Désignation	Date signature	Avances	Dépenses	Solde
CIVIS	MOBILITE ELECTRIQUE SOLAIRE SUR LA FLOTTE	Année 2017	280 725	278 946	1 779
REGION	CENTRALE HYDRAULIQUE BRAS DES LIANES	Année 2019	381 255	371 822	9 433
TOTAL			**661 980**	**650 768**	**11 212**

Les conventions de mandat :
- Convention de mandat n°2019-0450 relative à la centrale hydraulique bras des lianes (le décompte de résiliation de cette dernière est en cours, sera finalisé sur 2026).
- Convention mobilité électrique solaire sur la flotte : en cours de résiliation (le décompte de résiliation de cette dernière est en cours, sera finalisé sur 2026).

Contentieux

- Contentieux lié à l'incendie intervenu sur bras des lianes en 2021 :

La SPL Energies Réunion a reçu par courrier le 5 janvier 2026 une requête devant le tribunal administratif de la Réunion à la demande de la Région Réunion et son assureur Helvetia portant sur l'indemnisation du sinistre incendie intervenu en septembre 2021 sur la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes.
Le montant des demandes formulées à l'encontre de la SPL s'élève à 269 683€.
A la date d'arrêté des comptes, l'issue de cette procédure demeure incertaine et ne permet pas à la SPL Energies Réunion de se positionner de manière fiable sur la probabilité d'une condamnation ni sur un montant à provisionner dans les comptes au 31/12/2025. La SPL entend assurer sa défense et selon l'évolution de la procédure et du risque, une provision pourra être constituée ultérieurement.

- Contentieux lié à la pollution de l'eau sur bras des lianes en 2021 :

En 2021, puis en 2022, la SPL a constitué une provision d'un montant global de 90 272 € en lien avec un litige relatif à une pollution de l'eau survenue sur le captage de Bras des Lianes. Ce litige faisait suite à une action engagée par la CISE Réunion, qui réclamait le remboursement des frais supportés en conséquence de cette pollution.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Par décision du 24 avril 2026, le tribunal administratif de La Réunion a rejeté la requête de la CISE Réunion. Cette dernière disposant d'un délai de deux mois pour faire appel, la SPL attend l'expiration de ce délai avant de procéder à la reprise de la provision.

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le contrôle analogue
Exercice 2025

Rédacteurs :
Matthieu HOARAU, Directeur Général
Corine FELICITE, Responsable juridique

En vertu des articles L225-37 et suivants du Code de commerce, modifié par l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 précisant les informations devant figurer au rapport de gestion et instaurant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
Le présent rapport présente l'actionnariat et la gouvernance de la société.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

énergies RÉUNION AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE & DU CLIMAT

SOMMAIRE

I. SYNTHESE 4

II. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ 5

A) OBJET SOCIAL 5

B) DÉNOMINATION SOCIALE 6

C) ACTIONNAIRES 7

D) CAPITAL SOCIAL 8

III. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE 9

A) LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 9

B) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 11
1. Organisation 11
2. Les fonctions 14
3. Les réunions 16

C) L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE 17
1. Organisation 17
2. Les fonctions 18
3. Les réunions 19

D) LA DIRECTION GÉNÉRALE 21
1. Le Directeur Général 21

IV. SITUATION DE QUASI-RÉGIE 23

A) L'ABSENCE DE PARTICIPATION PRIVÉE 24

B) LA QUASI-EXCLUSIVITÉ DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS 24

C) LA SITUATION DE CONTRÔLE ANALOGUE 25
1. L'exercice conjoint du contrôle analogue 25
2. L'effectivité de l'influence décisive sur les objectifs stratégiques 26

V. INFORMATIONS LÉGALES 29

A) INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX 29
1. Le Président du Conseil d'Administration 29
2. Le Directeur Général 29
3. Les administrateurs 30

B) INFORMATION RELATIVE AU CAPITAL SOCIAL DETENU PAR LES SALARIES 32

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

VI. INDEMNITÉS DES REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES33

A) REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 33

B) REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES SIÉGEANT À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE 34

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

I. SYNTHESE

Créée en 2013, Énergies Réunion continue son évolution pour réaliser des actions dans le domaine de son objet social sur les thématiques des énergies, de l'environnement, de la biodiversité et de l'aménagement durable.

Le rapport de gouvernement d'entreprise pour l'exercice 2025 présente la société elle-même et les informations légales relatives aux mandataires sociaux.

Pour l'exercice 2025 et suite au bilan interne sur les questions juridiques, une analyse détaillée et approfondie de la gouvernance au sein de la SPL est présentée. Cette analyse permet de dégager des constats qui devront amener à des recommandations à mettre en œuvre en 2026.

Le constat général est celui d'un besoin d'amélioration continue de l'effectivité de la situation de quasi-régie de la SPL au regard de l'ensemble des critères. Si l'organisation du fonctionnement de la SPL démontre une capacité à caractériser la situation de la quasi-régie, son effectivité est rendue délicate au regard notamment du taux de présence des élus et du niveau des informations fournies aux organes de gestion (qui ne vont pas au-delà des conditions légales et règlementaires).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

II. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

A) OBJET SOCIAL

Depuis sa création le 4 juillet 2013 et sa reprise de l'activité de l'association « Agence Régionale Énergies Réunion », Énergies Réunion, société anonyme au sens du Code de commerce, est un outil engagé dans une démarche de valorisation énergétique du territoire réunionnais.

En 2016, afin d'amorcer son développement en Agence Régionale, le désir a été exprimé de tirer pleinement les conséquences de la loi relative à la transition énergétique pour la Croissance Verte. La nouvelle répartition des compétences qu'elle opère est en effet une occasion pour la société de s'adjoindre de nouvelles thématiques dans le respect du champ d'activité et des actions d'autres Sociétés Publiques Locales.

Ainsi, depuis 2016, Énergies Réunion maintient son cœur de métier sur les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, l'efficacité énergétique, la connaissance des énergies et les aspects « Climat », tout en s'insérant dans une logique de protection d'environnement et de développement durable via le traitement des questions connexes et complémentaires.

Elle réalise toutes ses actions autour d'un objectif commun : œuvrer pour la durabilité du développement de La Réunion. Ses domaines d'interventions sont principalement :

- Le développement énergétique durable de La Réunion ;
- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation des ressources naturelles de l'île ;
- Le maintien d'un environnement sain pour les réunionnais ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- La protection de la biodiversité ;
- La promotion d'un aménagement et urbanisme durables.

Son action s'inscrit dans une démarche de valorisation énergétique et environnementale du territoire de la Réunion en général et de ses actionnaires en particulier.

Ainsi conformément à l'article 2 de ses Statuts, l'objet d'Énergies Réunion est, dans les domaines de la maîtrise de l'énergie (MDE), de la production décentralisée de l'énergie (PDE) et des énergies renouvelables (ENR), d'assurer pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Toutes études techniques ;
- Toute maîtrise d'ouvrage et exploitation d'ouvrages nécessaires à des services publics ;
- L'exploitation des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général dans ses domaines d'activités.

Elle permet de ce fait aux collectivités actionnaires d'élargir leur champ d'action dans une logique d'autonomie énergétique en 2030 et de transition environnementale du territoire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Énergies Réunion est l'outil régional qui dispose d'une parfaite connaissance de la situation énergétique et climatique de La Réunion à travers la collecte, l'analyse et la structuration des données depuis plus de 10 ans. Elle permet ainsi d'orienter au mieux les stratégies énergétiques et environnementales du territoire réunionnais.

ÉNERGIES RÉUNION est force de proposition et d'innovation pour les collectivités afin de :

- Valoriser leur potentiel en matière d'énergies renouvelables et trouver des solutions de maîtrise de la demande en énergie ;
- Identifier les ressources d'un territoire pour une production énergétique respectueuse de son environnement ;
- Organiser la protection de l'environnement et de la biodiversité réunionnaise.

B) DÉNOMINATION SOCIALE

Pour rappel « Énergies Réunion » est devenue « Horizon Réunion » à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 février 2019.

Il avait notamment été évoqué lors de cette dernière, le fait que le changement de dénomination sociale s'adaptait « aux stratégies nationales et internationales de lutte contre les changements climatiques. Avec cette vision plus globale et plus concrète, l'évolution du nom de notre société devra permettre une meilleure compréhension de notre objet social désormais « développement durable ».

Lors de celle-ci, il avait également été rappelé que « L'essence même de nos thématiques d'actions est essentiellement liée aux générations futures. C'est donc avec cette nouvelle vision que nous abordons la thématique en ayant en ligne de mire cette idée d'un nouvel horizon. »

Après réflexion et prise de conscience, il avait été proposé de construire une nouvelle image pour Énergies Réunion, toutes les actions menées étant liées à un futur meilleur pour La Réunion et des conditions de vie meilleures pour ses habitants. Ce sont les raisons pour lesquelles il avait été proposé le changement de dénomination sociale qui est devenue « ÉNERGIES RÉUNION ».

Suite aux changements de gouvernances intervenues successivement en juin 2021, puis en avril 2022, le Président du Conseil d'Administration a interpellé la Direction Générale d'Énergies Réunion lors du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2022, afin que cette dernière réfléchisse au changement de dénomination sociale pour recentrer cette dernière autour des thématiques énergétiques et de maîtrise de l'énergie.

Le retour à la dénomination sociale antérieure **« Énergies Réunion »** avec une nouvelle identité visuelle, ainsi que l'ajout d'une mention **« Agence Régionale de l'Energie et du Climat »** a été actée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2023 a approuvé le changement de dénomination sociale en Énergies Réunion, Agence Régionale de l'Energie et du Climat.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

C) ACTIONNAIRES

La liste des actionnaires est la suivante :

ANNÉE	ACTIONNAIRES
2013	• Conseil Régional de La Réunion • SIDELEC • Conseil départemental de La Réunion • CIREST • CASUD • Commune de l'Étang-Salé • Commune de Bras-Panon
2014-2015	• (Sortie) CASUD
2015	• Commune de Saint Paul • Commune de Saint Pierre • Commune de La Possession • CIVIS • CINOR
2016	• Commune de Saint André • Commune de Sainte Marie • Commune de la Plaine des Palmistes • Commune de Cilaos • Commune de Trois Bassins • Commune de Saint Philippe • SMPRR • Commune de Sainte Suzanne • Commune de Salazie • Commune de l'Entre-Deux
2018	• GIP PPIEBR • Commune du Tampon
2020	• Commune de Saint-Louis • Commune de Sainte-Rose
2021	• TCO
2025	• CASUD • Commune de Saint Leu • (Sortie) GIP PPIEBR • (Sortie) SMPRR

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

D) CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de **993 967 €** :

Valeur de l'action :			**26,58235 €**
ACTIONNAIRES	**CAPITAL SOCIAL**	**REPARTITION DES ACTIONS**	**POURCENTAGE DE PARTICIPATION**
Conseil Régional	797 736 €	30 010	80,26%
CIVIS	49 629 €	1867	4,99%
SIDELEC	31 899 €	1200	3,21%
Saint-Paul	26 582 €	1000	2,67%
Conseil départemental	13 291 €	500	1,34%
CIREST	10 633 €	400	1,07%
CINOR	10 633 €	400	1,07%
CASUD	10 633 €	400	1,07%
Commune de l'Etang sale	6 646 €	250	0,67%
Commune de Bras Panon	6 646 €	250	0,67%
Commune de Saint-Pierre	3 987 €	150	0,40%
Commune de Saint-André	3 987 €	150	0,40%
Commune de Sainte-Marie	3 987 €	150	0,40%
TO (ex TCO)	2 658 €	100	0,27%
Commune de la Plaine des Palmistes	2 127 €	80	0,21%
Commune de la Possession	1 462 €	55	0,15%
Commune de Saint Leu	1 329 €	50	0,13%
SMPRR	1 329 €	50	0,13%
Commune de Saint-Philippe	1 329 €	50	0,13%
Commune de Trois-Bassin	1 329 €	50	0,13%
Commune de Cilaos	1 329 €	50	0,13%
Commune de Sainte-Rose	1 329 €	50	0,13%
Commune de Salazie	797 €	30	0,08%
Commune de l'Entre Deux	797 €	30	0,08%
Commune de Sainte-Suzanne	797 €	30	0,08%
Commune du Tampon	532 €	20	0,05%
Commune de Saint-Louis	532 €	20	0,05%
Total	**993 967 €**	**37 392**	**100,00%**

Les principales modalités de variation du montant total et de la répartition du capital social depuis la création de la société sont :

- Réduction de capital ;
- Augmentation de capital ;
- Cession d'actions.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

III. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

A) LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

D'une manière générale, les assemblées générales d'actionnaires se décomposent en deux catégories :

- L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)
- L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)
- L'Assemblée Générale Mixte (AGM)

Les règles spécifiques à Énergies Réunion sont fixées par le Titre IV « Assemblées générales – Modifications statutaires » de ses statuts (articles 31 à 36).

Depuis 2013, le nombre d'Assemblées Générales tenues par Énergies Réunion a été le suivant :

ANNEE	AGO	AGE	AGM
2013	1	2	0
2014	1	2	0
2015	1	1	0
2016	1	0	0
2017	2	0	0
2018	1	2	0
2019	1	0	0
2020	1	1	0
2021	1	0	0
2022	1	1	0
2023	1	1	0
2024	1	0	0
2025	0	0	1

Pour 2025, le nombre d'assemblées générales a été de 1 AGM :

Date	Nombre d'AG	Détails
AGM 27/06/2025	1	➢ 32 965 actions présentes sur un total de 37 391 actions au total ➢ Quorum AGO atteint = 7478.4 actions ➢ Quorum AGE atteint = 9 348 actions

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Pour 2025, le détail de la présence des collectivités actionnaires aux assemblées générales est le suivant :

COLLECTIVITE	ADRESSE	N° d'ordre	ADMINISTRATEUR	REPRESENTE PAR
Région Réunion	Avenue Rene Cassin BP7190 97719 St-Denis Messag Cedex9	1	Jean-Pierre CHABRIAT	x
CIVIS	29 route de l'Entre-Deux BP 370 97455 Saint-Pierre Cedex	8	Eric FERRERE	
Sidelec	10 rue Transversal Bel Air CS 91010 97441 Ste-Suzanne	2	André DUPREY	
COMMUNE DE SAINT PAUL	Place du Général de Gaulle CS 210015 97864 Saint-Paul Cedex	9	Michel CLEMENTE	x
Département de La Réunion	2 rue de la Source 97488 Saint-Denis	3	Jean-François PAYET	
CIREST	28 rue des Tamarins 97470 Saint-Benoit	5	Bruno ROBERT	
CINOR	3 rue de la Solidarité CS 61025 97495 Sainte-Clotilde Cedex	12	Johanna COUTANDY	
COMMUNE DE BRAS PANON	Route Nationale 2 97412 Bras Panon	6	Eric ROUGET	
COMMUNE DE L'ETANG SALE	11 rue Place Fourcade 97427 Etang Salé	7	Catherine LAURET	x
COMMUNE DE SAINT PIERRE	Rue méziaire Guignard 97410 Saint-Pierre	10	Pascal BASSE	
COMMUNE DE SAINT ANDRE	BP 505 97440 Saint-André	13	Adélaïde CERVEAUX	
COMMUNE DE SAINTE MARIE	Rue de la République 97438 Sainte-Marie	14	Sylvie BILLAUD	
TCO	1 rue Eliard Laude - BP 50049 97822 Le Port Cedex	27	Yann CRIGHTON	x
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES	230 rue de la république 97431 La Plaine des Palmistes	15	Joan DORO	
COMMUNE DE LA POSSESSION	Rue Waldeck Rochet 97419 La Possession	11	Armand VIENNE	x
COMMUNE DE CILAOS	66 rue du Père Boiteau 97413 Cilaos	16	Klébert GONTHIER	x
COMMUNE DE TROIS BASSINS	2 rue du Général de Gaulle 97426 Trois Bassins	17	Fabien AURE	x
COMMUNE DE SAINT PHILIPPE	64 rue Leconte Delisle 97442 Saint-Philippe	18	Pascal Willy BOYER	
COMMUNE DE SAINTE ROSE	193 route Nationale 2 97439 Sainte-Rose	26	Jean-Yves Jimmy PERIBE	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER	13 allée Maureau - ZI du Chaudron 97490 Sainte-Clotilde	19	Fabrice HOARAU	
GIP PPIEBR	Place du 02 décembre - BP505 97440 Saint-André	23		
COMMUNE DE SAINTE SUZANNE	3 rue du Général de Gaulle 97441 Sainte-Suzanne	20	Laurent DALLEAU	
COMMUNE DE SALAZIE	1 place Théodore Simonette 97433 Salazie	21	Vincent ELISABETH	
COMMUNE DE L'ENTRE DEUX	2 rue Fortuné Hoareau 97414 Entre Deux	22	Jean Daniel AMONY	x
COMMUNE DU TAMPON	256 rue Hubert Delisle -BP 449 97430 Le Tampon	24	Eric AH HOT	
COMMUNE DE SAINT LOUIS	125 avenue Principale 97450 Saint-Louis	25	Corinne ROCHEFEUILLE	x

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Pour 2025, les principales décisions prises par les assemblées générales ont été les suivantes (selon les procès-verbaux des réunions) :

Année	Date	Objet de la consultation de l'AGM
2025	AGM 27 juin 2026	**PARTIE ORDINAIRE :** ➢ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2024, ➢ Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les activités de la société pendant l'exercice 2024, ➢ Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes 2024, ➢ Examen, arrêté et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs, ➢ Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024, ➢ Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les Conventions réglementées de l'article L.225-38 du Code de Commerce, ➢ Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025, ➢ Désignation d'un Commissaire aux comptes, ➢ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités. **PARTIE EXTRAORDINAIRE :** ➢ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juillet 2023, ➢ Cession d'actions entre le GIP PPIEBR et la commune de Saint Leu (emportant modification des statuts), ➢ Cession d'actions entre la Région Réunion et la CASUD (emportant modification des statuts), ➢ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

B) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Organisation

a) La composition du Conseil d'Administration

Selon l'article L.225-17 du Code de commerce, le Conseil d'Administration est composé de 3 membres au moins et de 18 au maximum. Les statuts fixent librement le nombre d'administrateurs à condition de respecter les plafonds prévus.

L'article 15 des statuts d'Énergies Réunion indique que :

> « (…) *Le nombre d'administrateurs sera fixé à 18, les sièges étant répartis entre les collectivités actionnaires* (…) »

Selon l'article L. 1524-5, al. 1er du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

> « *Toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales a droit au moins à un représentant au Conseil d'Administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée générale délibérante.* »

Toutefois, il peut advenir qu'une ou plusieurs collectivités, en raison de leur participation réduite au capital ne puissent disposer d'un siège chacune. En ce cas, par application de l'article L.1524-5 alinéa 3 du CGCT, on les réunit au sein d'une Assemblée Spéciale, un siège au moins leur étant réservé (*Voir partie spécifique*).

Pour 2025, la composition du Conseil d'Administration a été la suivante :

ACTIONNAIRES	NOMBRES DE REPRESENTANTS
Conseil Régional de La Réunion	12
CIVIS	2
SIDELEC	2
Commune de Saint Paul	1
Représentant de l'Assemblée Spéciale	1
TOTAL	**18**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

La composition du Conseil d'Administration est la suivante :

ACTIONNAIRES	REPRESENTANTS
Conseil Régional	M. Axel VIENNE
	Mme Nadine GIRONCEL-DAMOUR
	Mme Maya CESARI
	M. Wilfrid BERTILE
	Mme Evelyne CORBIERE
	M. Christian ANNETTE
	M. Jean-Bernard MARATCHIA
	M. Patrice BOULEVART
	M. Pascal PLANTE
	M. Frédéric MAILLOT
	Mme Lorraine NATIVEL
	M. Jean-Pierre CHABRIAT
SIDELEC	Monsieur André DUPREY
	Monsieur Pierrot CANTINA
Saint-Paul	Monsieur Michel CLEMENTE
CIVIS	Monsieur Jacques TECHER
	Monsieur Eric FERRERE
Représentant de l'Assemblée Spéciale	Monsieur Bruno ROBERT
CIREST	

b) Le statut des administrateurs

Les administrateurs, membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Dans le cas des SPL, les représentants des collectivités sont préalablement désignés par leurs collectivités respectives.

Les fonctions que les élus peuvent exercer au sein des SPL sont désormais strictement encadrées puisqu'elles s'entendent « *à l'exclusion de tout autre fonction dans la société* », des fonctions de « *membre, de président du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance et de Président assurant les fonctions de Directeur Général* ».

L'article 1524-5 du CGCT prévoit par ailleurs que les élus locaux agissant en tant que mandataires des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés.

Pour l'année 2025, la procédure d'indemnisation des représentants des actionnaires au sein du Conseil d'Administration a été engagée. Cette indemnisation tient compte des obligations précédentes au regard des délibérations des collectivités actionnaires.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Ci-après se trouve un tableau récapitulatif relatif à l'indemnisation des représentants des actionnaires :

COLLECTIVITES TERRITORIALES ACTIONNAIRES	AUTORISATION
Région Réunion	NON
CIVIS	NON
Commune de Saint-Paul	NON
Commune de Bras-Panon	NON
Commune de l'Etang-Salé	NON
Commune de La Possession	NON
CINOR	NON
CIREST	NON
Conseil Départemental	NON
SIDELEC	OUI
Commune de Saint-Pierre	OUI
Commune de l'Entre-Deux	OUI
Commune de Saint-André	OUI
Commune de Sainte-Marie	OUI
Commune de la Plaine des Palmistes	OUI
Commune de Cilaos	OUI
Commune de Trois Bassins	OUI
Commune de Saint-Philippe	OUI
Syndicat mixte du Parc Routier Réunion	OUI
Commune de Sainte-Suzanne	OUI
Commune de Salazie	OUI
Commune du Tampon	OUI
GIP Bois Rouge	NON
Commune de Sainte-Rose	OUI
Commune de Saint-Louis	OUI

d) Le Président du Conseil d'Administration

Contrairement au droit commun, le Président du Conseil d'Administration d'une SPL, choisi parmi les membres du Conseil d'Administration, peut, être une personne morale qui sera représentée par un de ces élus désigné à cet effet.

Cependant il n'existe aucune règle expresse imposant à un élu de se faire avaliser par l'instance délibérante de la collectivité qu'il représente son positionnement comme Président (ou P-DG).

Néanmoins, l'exigence du contrôle analogue plaide pour que l'actionnaire qui va exercer la Présidence d'un Conseil d'Administration de SPL (et plus encore le P-DG d'une SPL) fasse délibérer son instance délibérante. À ce titre, les statuts de la société (article 18) précise que « *celui-ci doit être autorisé à occuper cette fonction conformément à la réglementation en vigueur* ».

Depuis le Conseil d'Administration du 21 septembre 2021, la présidence du Conseil d'Administration de la SPL est assurée par le Conseil Régional de La Réunion, représenté par M. Jean-Pierre CHABRIAT.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

2. Les fonctions

L'article L.225-35 alinéa 1er du Code de commerce dispose que :

> « *Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent* (…) ».

Le Conseil d'Administration dispose donc :

- **D'un pouvoir de décision** : il décide des orientations stratégiques, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent.

- **D'un pouvoir de contrôle** : il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et reçoit du Président ou Directeur Général communication de tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

- **De missions précises** : il procède à la convocation des AG et la fixation de l'ODJ, à l'établissement des comptes et du rapport de gestion, à l'autorisation des conventions règlementées, à la répartition des jetons de présence, à la nomination et révocation du président du CA, du DG et des DGD et à la fixation de leur rémunération.

Les pouvoirs du Président du Conseil d'Administration sont définis par l'article L. 225-51 du Code de commerce. Ils s'articulent autour de deux missions : d'une part le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, d'autre part il veille au bon fonctionnement des organes de la société.

Selon l'article L. 225-52 du Code commerce, le Président doit rendre compte à l'Assemblée Générale des travaux du Conseil et veille au bon fonctionnement des organes de la société. La loi précise également que le Président « *s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission* ».

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Pour 2025, les principales décisions du Conseil d'Administration ont été les suivantes :

Date	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
27.05.2025	**I. PROCÈS-VERBAUX DES REUNIONS DU 08 OCTOBRE 2024** PROCÈS-VERBAUX DES REUNIONS RAPPEL PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 8 OCTOBRE 2024 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 OCTOBRE 2024 DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **II. RECENSEMENT DES CONTRATS PASSÉS PAR ÉNERGIES RÉUNION** CONTRATS CONCLUS CONTRATS SOLDÉS CONTRATS EN COURS DE NÉGOCIATION DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **III. PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024** RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET CHIFFRE D'AFFAIRES ANALYTIQUE PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITÉS TECHNIQUES MISE EN PLACE DE LA METHODOLOGIE DE VALIDATION DU CA A L'AVANCEMENT PROJET DE RAPPORT DE GESTION PROJET DE RAPPORT DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PROJET DE RECETTES ANALYTIQUES PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE PROJET DE BILAN COMPTABLE PROJET D'ARRÊTÉ DES COMPTES PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT NET DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROGRAMME D'ACTIONS 2024 – 2026 COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL COMPTABILITÉ ANALYTIQUE **AFFAIRES JURIDIQUES** Proposition d'agrément de la commune de Saint Leu en qualité de nouvel actionnaire de la SPL Energies Réunion. Proposition d'agrément de la CASUD en qualité de nouvel actionnaire de la SPL Energies Réunion. Positionnement stratégique sur les besoins assurantiels de la SPL Energies Réunion et orientations à donner à la Direction Autorisation d'engager les marchés Conventions réglementées au sens de l'article L.225-38 du Code de commerce

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

	Bail locaux Saint Paul Frais de mission et de formation du Président de la SPL Energies Réunion DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **IV. INFORMATIONS RÉGULIÈRES AUX ACTIONNAIRES** Mise à jour du KBIS d'Énergies Réunion Information sur la mise en conformité vis-à-vis de la loi informatique et libertés Le contrôle analogue au sein d'Énergies Réunion **Erreur ! Signet non défini.** Rappel sur le contrôle analogue **Erreur ! Signet non défini.** Rappel de la procédure interne de contrôle analogue Suivi du contrôle analogue **Erreur ! Signet non défini.** Informations « Commande Publique et Achats » La gestion de la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes **Erreur ! Signet non défini.** La résiliation de conventions de mandat et de contrats AFFAIRES SOCIALES ET RESSOURCES HUMAINES (RH) Bilan social Mise à jour de l'organigramme Recrutements DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
27.08.2025	**I. PARTIE DELIBERATIVE** A. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES PRECEDENTES REUNIONS B. PROPOSITION DE REDUCTION DU NOMBRE DE SIEGES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION C. VALIDATION D'UNE PROPOSITION D'ASSURANCE POUR LA SPL ENERGIES REUNION D. VALIDATION DE LA SITUATION AU 30 JUIN 2025 E. VALIDATION DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL A FIN 2025 F. VALIDATION DES RECRUTEMENTS A INTERVENIR G. AUTORISATION DE VENTE DU MATERIEL INFORMATIQUE OBSOLETE DE LA SPL ENERGIES REUNION **II. PARTIE INFORMATIVE** A. INFORMATION ACTUALISATION DU KBIS DE LA SPL ENERGIES REUNION B. INFORMATION SUR LA DESIGNATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES C. INFORMATION NOTE DE JUSTIFICATION BAIL DE SAINT PAUL (DISTILLERIE) D. INFORMATION TRANSMISSION RAPPORTS DES MANDATAIRES 2024 E. Information rejet de conventionnement prestataire – dispositif Kap Photovoltaïque

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

19.12.2025	COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR VINCENT ELIZABETH APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES REUNIONS DU 27 AOUT 2025 PROCÈS-VERBAUX DES REUNIONS RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 27 AOUT 2025 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AOUT 2025 **AFFAIRES FINANCIERES** RECENSEMENT DES CONTRATS PASSÉS PAR ÉNERGIES RÉUNION INFORMATION SUR LES CONTRATS CONCLUS INFORMATION SUR LES CONTRATS SOLDÉS INFORMATION SUR LES CONTRATS EN COURS DE NÉGOCIATION VALIDATION DES CPI NÉGOCIÉS AVEC LES ACTIONNAIRES AYANT 3 ABSENCES CONSECUTIVES AUX ASSEMBLÉES PRÉSENTATION DES ACTIONS 2025 INFORMATION SUR LES PROJETS ET CONTRATS VALIDATION DU TABLEAU DE SUIVI DE PROJETS AU 30/09/25 INFORMATION SUR LE RETARD DE MISE EN ŒUVRE DU SPRH INFORMATION SUR LES PROJETS INTERNES AVANCEMENT TECHNIQUE ET SITUATION COMPTABLE VALIDATION DU RESULTAT ANALYTIQUE VALIDATION DE L'ATTERRISSAGE 2025 VALIDATION DU BUDGET 2026 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES INFORMATION SUR LA RECLAMATION DU REMBOURSEMENT DES KM NON ROULES **VIE SOCIALE** VALIDATION DES RECRUTEMENTS VALIDATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE PRIME D'INTERESSEMENT INFORMATION SIGNATURE NOUVEL ACCORD ENTREPRISE INFORMATION SUIVI DU TEMPS DE TRAVAIL INFORMATION REVISION REGLEMENT INTERIEUR INFORMATION IMPACT DES NEGOCIATIONS SUR LE BUDGET 2026 INFORMATION CONTENTIEUX PRUD'HOMAUX INFORMATION SUR LA REFLEXION DE DELEGATION DE SIGNATURE /POUVOIR **CONTRÔLE ANALOGUE** INFORMATION SUR L'EXERCICE DU CONTROLE ANALOGUE CONJOINT Validation du process de contrôle analogue **AFFAIRES JURIDIQUES** **COMMANDE PUBLIQUE** VALIDATION DES MARCHES A LANCER INFORMATION SUR LES MARCHES LANCES EN 2025 **GOUVERNANCE** INFORMATION ACTUALISATION DES STATUTS D'ENERGIES

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

	REUNION INFORMATION MISE EN PLACE D'UN COMITE TECHNIQUE DES ENGAGEMENTS INFORMATION ACTUALISATION DU KBIS 64 INFORMATION SUR LES IRREGULARITES SUITE COURRIER DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INFORMATION SUR LA SORTIE DU SMPRR DE L'ACTIONNARIAT CALENDRIER DES REUNIONS 2026 **VIE DE L'ENTREPRISE** VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2026 VALIDATION DE L'ACTUALISATION DES MONTANTS DE DEPENSES DANS LE CADRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES POINT SUR MISSION 2025 DU PRESIDENT Rappel du plafond des missions du Président Information missions du Président réalisés en 2025 Validation des dépenses engagées pour la mission – Salon Seanergy 2025 VALIDATION DE DON DE MOBILIERS DE LA SPL INFORMATION PRESENTATION DES PILIERS DE L'ENTREPRISE INFORMATION TABLE RONDE EPL – LES DEFIS DE L'ASSURABILITE INFORMATION SENSIBILISATION INTERNE DU PERSONNEL (RGPD) INFORMATION SENSIBILISATION INTERNE DU PERSONNEL (PROCEDURE D'ALERTE ETHIQUE ET LUTTE CONTRE LES ATTEINTES A LA PROBITE) INFORMATION CANDIDATURE AU PROGRAMME P2R FORMALITES

Pour 2025, au regard des deux missions principales du Président du Conseil d'Administration, les actions ont été les suivantes :

- **N°1 : organisation et direction des travaux du CA :**
- **N°2 : veiller au bon fonctionnement des organes sociaux :**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

3. Les réunions

Les statuts déterminent librement les modalités de réunion du Conseil d'Administration. Dans le cas d'Énergies Réunion :

- Les modalités de convocation sont fixées par l'article 19 des statuts et par le règlement intérieur du Conseil d'Administration (article 5).

- Les modalités de quorum et de majorité (pour les délibérations) sont fixées par l'article 5 du règlement intérieur (version du 4 juillet 2013 / du 5 septembre 2013 / du 5 juin 2015 / 21 octobre 2019 / 25 avril 2022) :

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Toute clause contraire est réputée non écrite.

Date	Détails
27.05.2025	➢ 1ère convocation = 9 membres sur 18 ➢ Quorum atteint = 50% des membres (9 personnes)
27.08.2025	➢ 1ère convocation = 10 membres sur 18 ➢ Quorum atteint = 50% des membres (9 personnes)
19.12.2025	➢ 1ère convocation = 9 membres sur 18 ➢ Quorum atteint = 50% des membres (9 personnes)

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

C) L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

1. Organisation

Selon l'article 25 des statuts de la société,

> « *Dans l'hypothèse où des collectivités territoriales ou leurs groupements auraient une participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe, ils doivent, conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT, se regrouper en Assemblée Spéciale pour désigner un mandataire commun. L'Assemblée Spéciale comprend un délégué de chaque collectivité territoriale ou groupement actionnaire y participant* (…) ».

En effet, l'alinéa 3 de l'article L. 1524-5 du CGCT indique que :

> « *Si le nombre des membres d'un Conseil d'Administration ou d'un conseil de surveillance prévus aux articles L. 225-17 et L. 225-69 du code de commerce ne suffit pas à assurer, en raison de leur nombre, la représentation directe des collectivités territoriales ou de leurs groupements ayant une participation réduite au capital, ils sont réunis en Assemblée Spéciale, un siège au moins leur étant réservé. L'Assemblée Spéciale désigne parmi les élus de ces collectivités ou groupements le ou les représentants communs qui siégeront au Conseil d'Administration ou de surveillance* (…). »

La composition de l'Assemblée Spéciale et ses modalités sont également reprises aux articles 1, 2 et 3 du règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale (mise à jour de la composition).

Selon l'alinéa 2 de l'article 3.1 du règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale :

> « *L'Assemblée Spéciale comprend un délégué de chaque collectivité territoriale ou groupement actionnaire ne disposant pas d'un représentant direct au Conseil d'Administration* ».

Selon l'alinéa 1er de l'article 3.2 du règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale :

> « *Chaque délégué représentant un actionnaire composant l'Assemblée Spéciale est désigné par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou groupement actionnaire* ».

Le président du Conseil d'Administration préside en principe les Assemblées d'actionnaires (Art. R. 225-100 du Code de commerce). Toutefois l'article 25 des statuts précise que l'Assemblée Spéciale élit son Président et l'article 3.3 du règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale indique que :

> « *L'Assemblée Spéciale désigne en son sein son Président* (…) ».

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Pour 2025, les actionnaires membres de l'Assemblée Spéciale sont :

ACTIONNAIRES	SITUATION AU 30 AVRIL 2022	
Conseil départemental de La Réunion	13 291 €	1,34%
CIREST	10 633 €	1,07%
CINOR	10 633 €	1,07%
Commune de l'Etang-Salé	6 646 €	0,67%
Commune de Bras-Panon	6 646 €	0,67%
Commune de Saint Pierre	3 987 €	0,40%
Commune de Saint André	3 987 €	0,40%
Commune de Sainte Marie	3 987 €	0,40%
Commune de la Plaine des Palmis	2 127 €	0,21%
Commune de La Possession	1 462 €	0,15%
GIP Bois-Rouge	1 329 €	0,13%
SMPRR	1 329 €	0,13%
Commune de Saint Philippe	1 329 €	0,13%
Commune de Trois Bassins	1 329 €	0,13%
Commune de Cilaos	1 329 €	0,13%
Commune de Salazie	797 €	0,08%
Commune de l'Entre-Deux	797 €	0,08%
Commune de Sainte Suzanne	797 €	0,08%
Commune du Tampon	532 €	0,05%
Commune de Sainte-Rose	532 €	0,13%
Commune de Saint-Louis	2 000 €	0,05%
TCO	2 658 €	0,27%

2. Les fonctions

Le premier rôle de l'Assemblée Spéciale est de permettre une représentation des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration. A ce titre, cette assemblée délibère sur les mêmes domaines et missions de celui-ci.

Ainsi l'article 4 du règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale précise que le rôle de l'assemblée sociale est de :

- Désigner son président ;
- Désigner le ou les représentants au Conseil d'Administration ;
- Procéder à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration ;
- Définir le mandat donné aux représentants pour le vote des décisions de chaque Conseil d'Administration ;
- Faire inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'Administration tout point qu'elle juge nécessaire ;
- Définir les orientations stratégiques propres aux membres de l'Assemblée Spéciale de façon à ce que ces orientations soient exposées au cours des Conseil d'Administration.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

De plus, l'article 25 des statuts précise que

> « (…) *L'Assemblée Spéciale se réunit au moins une fois par an pour entendre le rapport de son ou de ses représentants* (…) »

De 2013 à 2025, les Présidents de l'Assemblée Spéciale ont été les suivants :

- Assemblée Spéciale du 4 juillet 2013 : le représentant de la commune de Bras-Panon
- Assemblée Spéciale du 5 février 2016 : le représentant de la commune de Saint Paul
- Assemblée Spéciale du 3 avril 2017 : le représentant de la commune de l'Entre-Deux
- Assemblée Spéciale du 10 août 2020 : le représentant de la CIREST

En 2025, les ordres du jour des réunions de l'Assemblée Spéciale étaient composés à l'identique de ceux des réunions du Conseil d'Administration.

3. Les réunions

Les modalités de fonctionnement sont déterminées par le règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale. Dans le cas d'Énergies Réunion, les modalités de convocation sont fixées par l'article 5 du règlement intérieur.

Les principales dispositions relatives à la convocation des réunions de l'Assemblée Spéciale sont :

- Réunion préalablement à chaque CA et avec a minima le même ordre du jour ;
- Convocation par les présidents (CA ou AS) et la Direction Générale (DG et DGD) ;
- Convocation par tout moyen même verbalement ;
- Les réunions se tiennent au siège de la SPL ou tout autre endroit.

Les règles concernant le quorum et les majorités sont les suivantes (article 5 du règlement intérieur) :

Convocations	QUORUM	MAJORITÉ
1ère convocation	***Les actionnaires « présents ou représentés »*** – ¼ des actions détenues OU – + de 50% des délégués des actionnaires	Majorité des voix exprimées Sauf majorité des 2/3 des voix exprimées pour : – *Le mode d'exercice de la Direction Générale* – *La désignation, le renouvellement du mandat et la révocation du président, Directeur Général et des directeurs généraux délégués* – *L'adoption du budget prévisionnel*
2ème convocation	AUCUN QUORUM	

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

En 2025 :

Date	Détails
20.05.2025	➢ 11 membres / 1 335 actions sur 2 915 ➢ Quorum atteint + de 10 pers. ou + de 728,75 actions
27.08.2025	➢ 10 membres / 1 275 actions sur 2 915 ➢ Quorum atteint + de 10 pers. ou + de 728,75 actions
18.12.2025	➢ 8 membres / 1 240 actions sur 2 915 ➢ Quorum atteint + de 10 pers. ou + de 728,75 actions

Le taux moyen de présence des membres aux réunions de l'Assemblée Spéciale ayant effectivement eu lieu en 2025 est de 42,03% (37,88 % en 2023).

Un avis favorable des membres de l'Assemblée Spéciale a été donné pour chacune des décisions prises par le Conseil d'Administration.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

D) LA DIRECTION GÉNÉRALE

1. Le Directeur Général

La Direction Générale de la société est assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique investie du titre de Directeur Général et nommée par le Conseil en dehors de toute proposition du Président (article L. 225-51-1 al. 1er du Code de commerce).

Selon l'article 21 des statuts, une décision expresse du Conseil d'Administration est nécessaire pour décider du cumul ou non des deux fonctions par le Président du Conseil d'Administration. En effet, celui-ci indique que :

> « (…) *La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur général. Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.*
>
> *Il revient donc au Conseil d'Administration de statuer sur le cumul des fonctions de président du Conseil d'Administration et de directeur général, ou la dissociation de ces dernières. Cette décision devra être prise « à la majorité des administrateurs présents ou représentés* ».

La rémunération du Directeur général est fixée par le Conseil d'Administration.
Sur le plan fiscal et social, il bénéficie des mêmes avantages que les salariés et il peut en outre cumuler son mandat avec un contrat de travail sous réserve que ce dernier soit effectif, distinct de ses fonctions de Direction Générale et qu'il demeure dans un état de subordination.

Le Directeur Général assume les fonctions exécutives de la société, il est le chef de l'entreprise. Il s'agit de la personne qui va assurer la gestion quotidienne de la société et être le représentant légal de celle-ci.

Pour cela, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il dispose donc du droit de diriger, de nommer et licencier, de signer les contrats et d'une façon générale, d'œuvrer pour une bonne direction administrative, commerciale et technique de la société. Ces pouvoirs sont cependant limités par :

- Les pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration ;
- Toute clause statutaire réduisant ses pouvoirs ;
- L'objet social.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Pour l'année 2018 et depuis la réunion du 29 février 2016, le cumul des fonctions du Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a été décidé par le Conseil d'Administration.

Pour l'année 2021 et depuis la réunion du 21 septembre 2021, la dissociation des fonctions du Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a été décidé par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs lors de cette réunion, il a été soumis à la discussion la mise en place d'une Direction Générale par intérim assurée par M. Richard HUITELEC DUPONT jusqu'à la nomination de la nouvelle Direction Générale.

Les membres du Conseil d'Administration ont approuvé la nomination de M. Richard HUITELEC DUPONT en qualité de Directeur Général par intérim jusqu'à la nomination d'une nouvelle Direction Générale.

Pour l'année 2022 et depuis la réunion du 25 avril 2022, le Conseil d'Administration a désigné M. Matthieu HOARAU en qualité de Directeur Général et ont fixé les conditions d'exercice de son mandat.

CONCLUSION :
Les formalités relatives à la Direction générale sont respectées au regard des règles du Code de commerce et du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

IV. SITUATION DE QUASI-RÉGIE

Énergies Réunion est un outil de droit privé des collectivités territoriales, doté d'une souplesse afférente à leur statut de société et auxquels elles peuvent confier des prestations sans mise en concurrence. Ce type de contrat de « quasi-régie » est exclu du champ d'application du droit de la commande publique.

En effet, il est considéré que la mise en œuvre d'obligations de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion de contrats entre un pouvoir adjudicateur et une entité qui, bien que dotée de la personnalité morale, constitue le prolongement administratif de celui-ci, n'est pas nécessaire.

Cette situation de « *quasi-régie* » ou de « *in house* », d'abord reconnue et précisée par la Jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne a été inscrite, à la suite des directives de 2014, dans *l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics* et *l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession*.

Suite à *l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la Commande Publique* et fixant la date d'entrée en vigueur de cette dernière au 1er avril 2019, il est prévu aux articles L.2511-1 à -5 du Code de la Commande Publique les règles relatives aux contrats « in-house ».

L'article L.2511-1 fixe trois conditions cumulatives à la reconnaissance d'une relation de quasi-régie :

- Le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services ;

- La personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées soit par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle, soit par d'autres personnes morales que celui-ci contrôle, soit par ce pouvoir adjudicateur et d'autres personnes morales que celui-ci contrôle ;

- La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés au capital, à l'exception des formes de participation de capitaux privés sans capacité de contrôle ou de blocage requises par la loi qui ne permettent pas d'exercer une influence décisive sur la personne morale contrôlée.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

A) L'ABSENCE DE PARTICIPATION PRIVÉE

Le critère de la quasi-régie concerne le financement du prestataire intégré : son capital ne doit comporter aucune participation privée sauf s'il s'agit de « *formes de participation de capitaux privés sans capacité de contrôle ou de blocage requises par la loi qui ne permettent pas d'exercer une influence décisive sur la personne morale contrôlée* ».

Les dispositions de l'article L.2511-1 du Code de la Commande Publique ouvre la possibilité aux prestataires intégrés de comporter des participations privées. Cette participation reste toutefois restreinte puisque ces participations privées ne peuvent disposer d'un réel pouvoir de contrôle sur la structure.

Depuis 2013, Énergies Réunion n'a pas connu de participation privée dans son capital. Cela est dû à son statut de société publique locale qui est plus restrictif que les dispositions relatives à la commande publique.

Pour l'année 2025, ce critère a été respecté au regard de la composition du capital autour d'actionnaires, collectivités publiques territoriales ou leurs groupements.

B) LA QUASI-EXCLUSIVITÉ DE LA FOURNITURE DES PRESTATIONS

Le critère de la quasi-régie porte sur les missions exercées par le prestataire intégré. Celui-ci doit exercer l'essentiel de son activité dans le cadre des missions qui lui sont confiées par ses détenteurs.

Les dispositions de l'article L.2511-1 du Code de la Commande Publique indique que l'essentiel de l'activité correspond à au moins 80% de son activité. Le respect de cette seconde condition posée par ledit article (ainsi que la jurisprudence) implique donc que le cocontractant de l'Acheteur soit un opérateur « dédié » aux besoins de ce dernier. Il doit réaliser l'essentiel de son activité avec ou pour le compte de la personne ou des personnes qui le contrôlent.

Dans l'hypothèse d'une relation de quasi-régie conjointe, celle-ci sera reconnue si la structure intégrée réalise l'essentiel de son activité pour ces Acheteurs pris dans leur ensemble.

Les dispositions de l'article L. 1531-1 du CGCT relative aux SPL est quant à lui plus strict : il impose en effet une exclusivité complète et totale de la fourniture des prestations aux actionnaires, Acheteurs.

Il indique en effet que :

> « (…) *Ces sociétés exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres*. »

Depuis sa création en 2013, la fourniture des prestations de la SPL a été réservée de manière exclusive à ses actionnaires soit avec elles soit pour leur compte.

L'année 2025 confirme cette situation de fourniture de prestations pour le compte des actionnaires avec le maintien de subventions complémentaires à des contrats de quasi-régie afin de compléter le financement des actions à mener pour des objectifs de service public et d'intérêt général.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

C) LA SITUATION DE CONTRÔLE ANALOGUE

La méthode d'examen de ce contrôle varie selon que le prestataire intégré est détenu par un ou plusieurs Acheteurs. Lorsque le prestataire intégré est détenu par un seul pouvoir adjudicateur, celui-ci doit démontrer qu'il exerce individuellement une influence décisive sur les objectifs stratégiques et les décisions importantes de son prestataire intégré.

Lorsque le prestataire intégré est détenu par plusieurs pouvoirs adjudicateur conjointement, le contrôle analogue peut être exercé collectivement et est qualifié de contrôle analogue conjoint avec des conditions minimales pour que ce contrôle ne soit pas le fait d'un seul pouvoir adjudicateur majoritaire au sein du prestataire intégré.

Dans le cadre d'Énergies Réunion, il ne peut être question que de l'analyse de l'existence d'un contrôle analogue conjoint. Il est donc nécessaire de pouvoir distinguer :

- Tout d'abord, s'il existe un réel exercice conjoint du contrôle par l'ensemble des actionnaires
- Ensuite, si cette capacité de contrôle permet bien d'exercer une influence décisive sur les objectifs stratégiques et les décisions importantes

1. L'exercice conjoint du contrôle analogue

La réalité de l'exercice conjoint du contrôle analogue par l'ensemble des actionnaires et l'exclusion de l'existence d'un contrôle exercé par un seul pouvoir adjudicateur majoritaire au sein du prestataire intégré va dépendre de deux critères principaux.

- ***La participation au capital de tous les Acheteurs*** est le premier critère :

Il est donc nécessaire que tous les Acheteurs qui souhaiteraient exclure du champ d'application des règles de la commande publique leurs relations contractuelles avec une entité dotée de la personnalité morale, doivent dans un premier temps pouvoir justifier de sa participation au capital de la société. En d'autres termes, chaque pouvoir adjudicateur doit être représenté au sein de l'Assemblée générale des actionnaires.

Ensuite, il est nécessaire d'indiquer que le contrôle ne peut être garanti que dans la mesure où l'exercice de celui-ci est effectué par un représentant élu du pouvoir adjudicateur.

Pour 2025, et depuis la création de la société en 2013, tous les Acheteurs qui ont contractualisé avec Énergies Réunion sont représentés à l'Assemblée générale des actionnaires et composent le capital social de celle-ci.

- ***La participation aux organes de direction de la structure de tous les Acheteurs*** est le second critère :

Il est obligatoire que l'ensemble des représentants des Acheteurs soient présents directement ou indirectement dans les organes de direction de la structure. On entendra par « organe de direction », l'ensemble des organes de gestion déjà étudié dans la partie consacrée à la gouvernance.

Pour 2025, et depuis la création de la société en 2013, l'ensemble des organes de gestion est composé des représentants des collectivités actionnaires (Conseil d'Administration, Direction Générale, Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

En revanche, les réunions des différents organes montrent que toutes les collectivités actionnaires ne sont pas régulièrement présentes (via leurs représentants) afin de caractériser de manière effective la participation aux organes de direction de la structure. Il existe une grande disparité dans le taux de présence des représentants des actionnaires ce qui fragilise l'exercice d'un contrôle analogue conjoint.

CONCLUSION :
Il ressort des éléments cités précédemment que, depuis sa création en 2013 et en 2018, la société a organisé juridiquement une participation des Acheteurs – collectivités actionnaires aux organes de direction de la structure.
Pour autant, l'effectivité de cette participation est encore à performer au regard de la grande disparité de la présence des élus représentants au sein des différents organes.
Une plus grande prise de conscience de la nécessité de la présence systématique des représentants est impérative afin d'améliorer l'exercice d'un contrôle analogue conjoint.

2. L'effectivité de l'influence décisive sur les objectifs stratégiques

L'effectivité de l'influence décisive sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importances sera certaine au regard de deux critères principaux. :

Le premier critère est ***l'absence d'autonomie dans le fonctionnement de la société*** : il s'agit ici de s'assurer que la société ne peut déterminer seule son organisation interne et ses modes de fonctionnement.

Le second critère est ***l'absence d'autonomie pour l'activité opérationnelle de la société*** : il est question ici notamment de la détermination des prestations à exécuter, leur contenu et leur tarif. Le contrôle doit être effectif et non simplement formel.

Depuis la création de la société plus particulièrement, l'organisation de la quasi-régie et de son effectivité au regard de la question de l'autonomie structurelle et fonctionnelle sont organisées de la manière suivante :

- Les règlements intérieurs qui prévoient les modalités particulières de contrôle des collectivités territoriales actionnaires sur la SPL (CA adopté le 5 juin 2015 et AS le 5 septembre 2013) ;
- La mise en place de comités spécifiques censés renforcer le contrôle et l'absence d'autonomie (Comité de suivi et d'engagement (CSE), Commission d'Appels d'offres (CAO)).

La capacité à influer de manière décisive sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes est donc organisée autour de 4 organes avec deux organes chargés d'étudier et donner leur avis (CAO, CSE) à deux autres organes décisionnels (AS et CA).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

En 2019 et suite aux Assemblée Spéciale et Conseil d'Administration des 1er et 15 avril 2019, il a été approuvé :

1) La modification des règlements intérieurs afin
 a. *Consacrer la place privilégiée et prépondérante du CA et de l'AS dans le contrôle des activités et du fonctionnement de la société au regard des règles du code de commerce et du code général des collectivités territoriales ;*

 b. *Supprimer les références aux comités consultatifs et renforcer le rôle de ces deux « assemblées » ;*

 c. *Mieux organiser les réunions régulières permettant un contrôle accru et complet sur l'ensemble des activités de la société et de sa gestion ;*

 d. *Faciliter les décisions et orientations stratégiques de la société en précisant la répartition des compétences entre le CA/AS et la Direction Générale avec des domaines réservés ou des avis obligatoires pour le CA/AS dans la logique du contrôle analogue ;*

 e. Réactiver l'écriture d'un pacte d'actionnaires entre tous les associés

2) Que le Conseil d'Administration et de l'Assemblée Spéciale dans la prise de décisions stratégiques et le contrôle de la SPL, il est proposé de rediriger toutes les compétences de ces comités vers les organes de la société.

3) Les principales thématiques sur lesquelles porteraient le contrôle analogue
 a. Les ressources humaines et la vie sociale ;

 b. La vie juridique et contractuelle ;

 c. La Commande Publique et les achats ;

 d. Les engagements financiers et budgétaires ;

 e. Le droit d'information des actionnaires sur tout autre domaine d'action de la société

4) La manière dont le contrôle serait exercé :
 a. Une information détaillée et systématique lors de chaque réunion des organes ;

 b. Un bilan annuel sur chaque thématique produit par la Direction Générale ;

 c. Ces éléments devront être inscrits dans les règlements intérieurs des organes.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

En 2025, on peut constater :

- Des réunions régulières de l'AS et du CA ;
- Un taux de présence des élus variable selon les organes et les collectivités actionnaires et n'atteignant jamais les 100% des collectivités représentés.

CONCLUSION :
Si les conditions semblent réunies pour offrir à la SPL la capacité de réaliser une situation de quasi-régie permettant aux Acheteurs de se passer de mise en concurrence dans leur processus de contractualisation ; l'effectivité des différentes modalités de contrôle est fragilisée par différents phénomènes dont la variabilité du taux de présence des élus notamment au sein de l'Assemblée Spéciale
De même, si les principales informations concernant le fonctionnement et l'activité de la société sont données aux actionnaires via leurs représentants ; il ressort des éléments de 2025 qu'il est nécessaire de renforcer le contrôle analogue au sein de la SPL afin notamment de permettre aux élus de pouvoir assurer de manière plus complète et plus régulière leur contrôle sur les services de la société.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

V. INFORMATIONS LÉGALES

A) INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Est donnée ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute autre société (et collectivités) par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, les administrateurs et les directeurs généraux délégués durant l'exercice 2025.

Cette liste et les informations qui y sont retranscrites tiennent compte des informations fournies par les personnes concernées suite à la demande faite par la société.

1. Le Président du Conseil d'Administration

PRENOM – NOM	MANDATS & FONCTIONS
Jean-Pierre CHABRIAT	• Conseiller Régional délégué à l'enseignement supérieur Recherche et transition énergétique ; • Président d'Énergies Réunion ; • Administrateur à la SPL Maraïna ; • Administrateur de NEXA ; • Président du CYROI • Membre du Conseil de Surveillance de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif – IDIS (Institut de Développement International des Savoirs)

2. Le Directeur Général

PRENOM – NOM	MANDATS & FONCTIONS
Matthieu HOARAU	• Directeur Général d'Énergies Réunion ; • Président de la SASU DEEPRUN ; • Président de la SASU RBSD ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

3. Les administrateurs

PRENOM – NOM	MANDATS & FONCTIONS
Armand VIENNE	• Conseiller Municipal de la Possession • Administrateur Énergies Réunion
Corinne ROCHEFEUILLE	• Adjointe au Maire de La Commune de St-Louis • Administratrice Énergies Réunion
Eric AH-HOT	• Elu à la Mairie du Tampon • Administrateur Énergies Energies Réunion • Gérant de l'entreprise AH-HOT SARL • Gérant de la SCI Immo Sud • Gérant de la SCI Verlaine • Elu du Sidelec
Eric FERRERE	• Maire de la Commune des Avirons • Vice-Président au Conseil Départemental • Vice-Président à la CIVIS • Président du Parc National • Président de la SEMIR • Vice-Président de SEMRRE • Administrateur Horizon Réunion
Jean-Daniel AMONY	• Elu à la Commune de l'Entre-Deux • Administrateur Énergies Réunion
Jean-François PAYET	• Conseiller Départemental • Administrateur Energies Réunion
Joan DORO	• 4ème adjoint de la Mairie de La Plaine des Palmistes • Administrateur Énergies Réunion • Gérant de la EURL JD Trucks Transport Paul Doro
Laurent DALLEAU	• Elu à la Mairie de Ste-Suzanne • Administrateur Energies Réunion
Lorraine NATIVEL	• Vice-Présidente du Conseil Régional • Administratrice à Énergies Réunion • Administratrice à la SPL Formation AFPAR
Wilfrid BERTILE	• Conseiller Régional • Administrateur à Énergies Réunion • Administrateur à la SEM Marché de Gros de Saint-Pierre • Administrateur à la SEMATRA • Administrateur à la SEMIR • Administrateur à la SPL Maraïna • Administrateur à NEXA
Jean-Bernard MARATCHIA	• Conseiller Régional • Administrateur à Énergies Réunion • Administrateur à la SEM Marché de Gros de Saint-Pierre • Administrateur à la SAFER • Administrateur à la SAPHIR • Administrateur à la SPL Maraïna • Membre du Conseil de Surveillance de la SEFAR (Société d'Épargne Foncière Agricole de La Réunion)
Frédéric MAILLOT	• Conseiller Régional • Administrateur à Énergies Réunion • Administrateur à la SPL RMR (Réunion des Musées Régionaux)

Accusé de réception préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

PRENOM – NOM	MANDATS & FONCTIONS
Maya CESARI	• Conseillère Régionale • Administratrice Énergies Réunion • Administratrice à la SPL Maraina • Administratrice au sein de Nexa • Représentante de la Région au sein de CRO BPI France-SA
Axel VIENNE	• Conseiller Régional • Administrateur à la SAFER • Administrateur à la SODEGIS • Administrateur à Energies Réunion
Nadine GIRONCEL-DAMOUR	• Conseillère Régionale • Administratrice Énergies Réunion • Administratrice SPL Formation – AFPAR • Administratrice SPL RMR (Réunion des Musées Régionaux) • Administratrice de la SPL Formation
Christian ANNETTE	• Conseiller Régional • Administrateur à Énergies Réunion • Administrateur à la SAFER • Représentant de la Région à la SODIAC
Patrice BOULEVART	• Vice-Président de la Région Réunion • Administrateur à Énergies Réunion • Administrateur Maraïna • Administrateur SEMATRA • Administrateur SEMIR
Evelyne CORBIERE	• Conseillère Régionale – Déléguée à la lutte contre les discriminations • Administratrice à Énergies Réunion
Pascal PLANTE	• Conseiller Régional • Administrateur à Énergies Réunion • Administrateur SEMIR • Président de Nexa depuis le 17/11/2023
Sylvie BILLAUD	• 1ère adjointe à la Mairie de Ste-Marie • Conseillère Communautaire à la CINOR • Administrateur Horizon Réunion
Michel CLEMENTE	• Elu à la transition écologique à la Mairie de St-Paul • Administrateur Horizon Réunion
Catherine LAURET	• Conseillère Municipale à la Mairie de l'Etang-Salé • Elue en charge du logement, de l'Environnement et du Cadre de vie • Administratrice du CCAS • Administratrice Énergies Réunion
Klebert GONTHIER	• Conseiller Municipal délégué à la sécurité et à la prévention de la délinquance • Administrateur Énergies Réunion
Eric FERRERE	• Maire de la Commune des Avirons • Vice-Président du Conseil Départemental • Vice-Président de la CIVIS • Président du Parc National • Président de la SEMIR • Vice-Président de la SEMRRE
André DUPREY	• Adjoint au maire • Membre du Comité Syndical du Sidelec • Membre du Conseil d'Administration du Centre de Gestion • Membre de l'Assemblée Spéciale de Maraina FM

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

B) INFORMATION RELATIVE AU CAPITAL SOCIAL DETENU PAR LES SALARIES

Au regard de la structure même de la société, entreprise publique locale avec un capital détenu à 100% par les collectivités publiques locales et leurs groupements, les salariés ne peuvent détenir aucune participation au sein du capital social.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

VI. INDEMNITÉS DES REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES

A) REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – mail TG 11.05.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

B) REPRÉSENTANTS DES ACTIONNAIRES SIÉGEANT À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE – mail TG 11.05.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

énergies RÉUNION AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE & DU CLIMAT

Procès-Verbal

Assemblée Générale Mixte

Du 27 juin 2025

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE ST-PIERRE ★ REUNION ★

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 27 juin à 14h00, l'Assemblée Générale Mixte de la SPL ENERGIES REUNION s'est réunie en 1ère séance annuelle sur convocation électronique en date du 06 juin 2025, faite aux membres par Monsieur le Président Jean-Pierre CHABRIAT à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Le Conseil d'administration de la SPL Energies Réunion réuni en date du 27 mai 2025 a convoqué une Assemblée Générale Mixte appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PARTIE ORDINAIRE :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2024,
2. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les activités de la société pendant l'exercice 2024,
 Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes 2024,
3. Examen, arrêté et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs,
4. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024,
5. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les Conventions réglementées de l'article L.225-38 du Code de Commerce,
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025,
7. Désignation d'un Commissaire aux comptes,
8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PARTIE EXTRAORDINAIRE :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juillet 2023,
2. Cession d'actions entre le GIP PPIEBR et la commune de Saint Leu (emportant modification des statuts),
3. Cession d'actions entre la Région Réunion et la CASUD (emportant modification des statuts),
4. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE – 27 JUIN 2025 – PRESENTIEL + VISIOCONFERENCE						
Ouverture de Séance		Présent (e)	Absent (e)	Représenté(e) par	Arrivé(e) en cours de séance	ACTIONS
CONSEIL REGIONAL	Jean-Pierre CHABRIAT	Assiste en visioconférence				30 410
CIVIS	Eric FERRERE		X			1867
SIDELEC	Pierrot CANTINA		X			1200
COMMUNE DE SAINT-PAUL	Michel CLEMENTE	Assiste en visioconférence				1 000
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION	Jean-François PAYET					500
CIREST	Bruno ROBERT					400
CINOR	Johanna COUTANDY					400
COMMUNE DE BRAS-PANON	Jean-Eric ROUGET					250
COMMUNE DE L'ETANG-SALÉ	Catherine LAURET	Assiste en présentiel				250
COMMUNE DE SAINT-PIERRE	Pascal BASSE		X			150
COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ	Adélaide CERVEAUX		X			150
COMMUNE DE SAINTE-MARIE	Sylvie BILLAUD		X			150
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES	Joan DORO		X			80
COMMUNE DE LA POSSESSION	Armand VIENNE	Assiste en présentiel				55
COMMUNE DE CILAOS	Klébert GONTHIER	Assiste en visioconférence				50

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

COMMUNE DE TROIS-BASSIN	Fabien AURE	Assiste en visioconférence				50
COMMUNE DE SAINT-PHILIPPE	Pascal Willy BOYER		X			50
COMMUNE DE SAINTE-ROSE	Jean Yves Jimmy PERIBE		X			50
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER	Fabrice HOARAU		X			50
GIP PPIEBR	/		X			50
COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE	Laurent DALLEAU		X			30
COMMUNE DE SALAZIE	Vincent ELISABETH		X			30
COMMUNE DE L'ENTRE-DEUX	Jean Daniel AMONY	Assiste en présentiel				30
COMMUNE DU TAMPON	Eric AH-HOT		X			20
COMMUNE DE SAINT-LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	Assiste en visioconférence				20
TCO	Yan CRIGHTON	Assiste en visioconférence				100
TOTAL (1) :		**09**	**13**	**0**	**0**	**31 965**

QUORUM REQUIS AGO : 1ère convocation : 1/5 des actions soit 7478,4 actions et sur 2ème convocation : pas de nombre d'action exigée.

QUORUM REQUIS AGE : 1ère convocation : 1/4 des actions soit 9 348 actions et sur 2ème convocation : 1/5 des actions soit 7 478,4 actions.

Article 31§4 des statuts :

"Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification tels que déterminés par décrets en Conseil d'Etat"

Article 35 des statuts :

" (...) *l'AG ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant fait usage du droit de vote par correspondance possèdent au moins sur première*

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

convocation un quart et sur deuxième convocation un cinquième des actions ayant le droit de vote." *"Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou ayant vote par correspondance".* Article 36 des statuts : *"A peine de nullité, l'accord du représentant d'une Collectivité territorial ou d'un groupement de collectivités territoriales sur une modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société publique locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son Assemblée délibérante approuvant cette modification".* *Article 5 de l'ordonnance n°2020 – 321 du 25 mars 2020:* *« I.-Sans qu'une clause des statuts ou du contrat d'émission ne soit nécessaire à cet effet ni ne puisse s'y opposer, l'organe mentionné à l'article 4 ou son délégataire peut décider que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres des assemblées qui participent par une conférence téléphonique ou audiovisuelle permettant leur identification. Les autres personnes ayant le droit d'assister aux séances des assemblées peuvent y assister par les mêmes moyens.* *II.-Les moyens techniques mis en œuvre transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. (...)* *III.-Les dispositions du présent article sont applicables quel que soit l'objet de la décision sur laquelle l'assemblée est appelée à statuer.*
SONT ARRIVES EN COURS DE SÉANCE : 0
(2) TOTAL : 09
(3) *) TOTAL DES PRESENTS (1+2) : 09*
ETAIENT REPRESENTES : 0
(4) TOTAL : 0
(5) TOTAL DES VOIX (3 + 4) : 31 965
SONT PARTIS DEFINITIVEMENT EN COURS DE SÉANCE : 0
***(6) TOTAL :* 09**

Assistent également à la réunion :

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Monsieur Matthieu HOARAU	Directeur Général	En présentiel
Madame Yasmina HOAREAU	EXCO Audit Bertrand	En visioconférence
Madame Gaëlle GILBOIRE	Membre suppléant du CSE	En visioconférence
Madame Line RIVIERE	Assistante de Direction	En présentiel
Madame Tifenn GUILLEMOT	Directrice administrative et financière	En présentiel
Madame Corine FELICITE	Responsable juridique	En présentiel

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

PARTIE ORDINAIRE :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion AGO qui s'est tenue en date du 25 juin 2024 **(annexe 1)** sans ajout ni modification.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir :

▶ Entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2024 **(annexe 2)**,

▶ Pris connaissance des comptes annuels établis au titre de cet exercice **(annexe 3)**,

▶ Entendu le rapport du Commissaire aux Comptes **(annexe 4)**,

Echanges :

Monsieur AURE (Administrateur de la commune de Trois Bassins) demande si les formations dispensées par la SPL Énergies Réunion concernent bien l'ensemble des catégories de salariés (CDD, CDI, cadres et non-cadres).
Le Directeur Général confirme que tous les personnels sont effectivement concernés par le plan de formation. Il ajoute que la SPL envisage de lancer un marché dédié à la formation courant 2025.
Monsieur AURE interroge sur les raisons pour lesquelles ce marché n'a pas été lancé plus tôt.
Le Directeur Général explique que le service juridique était sous-dimensionné, ce qui a retardé certains projets. Désormais, la SPL bénéficie de l'appui d'un cabinet d'avocats pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ces marchés.
Le Président rappelle que l'un des objectifs prioritaires de la SPL a été de sécuriser l'ensemble des aspects juridiques de la société, ce qui a pu entraîner des retards dans certains lancements, notamment celui du marché formation.
Monsieur AURE (Administrateur de la commune de Trois Bassins) demande ensuite si la location des bureaux de la SPL à Saint-Paul (auprès de la SPL Maraina) représente bien un coût annuel de 47 K€, et si ces locaux sont occupés en permanence.
Le Président précise que la SPL est implantée sur trois zones géographiques :

- Saint-Leu, pour couvrir les bassins sud et sud-ouest,
- Saint-Paul, pour le bassin ouest,
- et Sainte-Marie, pour les bassins nord et est.

Il indique que, pour le bon fonctionnement de l'entreprise, il a été nécessaire de disposer de locaux à Saint-Paul. Une solution temporaire a donc été mise en place via une location auprès de la SPL Maraina, en attendant de trouver un site répondant pleinement aux besoins.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Le Directeur Général précise que la SPL louait auparavant des bureaux à Savannah, jusqu'en 2022. Ces locaux posaient des problèmes : climatisation défaillante, mauvais agencement, manque de lumière. Par ailleurs, l'augmentation des effectifs (passés de 60 à 70 salariés) ne permettait plus de regrouper tout le personnel sur le seul site de Saint-Leu. La recherche de nouveaux bureaux à Saint-Paul s'est donc imposée.
En outre, les locaux de Saint-Leu ne permettaient pas de garantir la confidentialité sur certains dossiers sensibles. Il a ainsi été décidé de délocaliser certaines activités vers Saint-Paul, afin d'assurer un meilleur niveau de confidentialité.
Le Directeur Général évoque également l'arrêt du dispositif SARE au 31 décembre 2024, entraînant une réorganisation des équipes : les équipes de l'Ouest interviendront davantage sur la zone nord, tandis que l'équipe de l'Est s'étendra jusqu'à Sainte-Rose, Salazie et la Plaine des Palmistes.
Le Directeur Général revient ensuite sur la transmission des procès-verbaux au contrôle de légalité. Il indique qu'une analyse juridique a montré que, même si un PV est transmis au-delà du délai d'un mois, cela ne pose pas de difficulté, dès lors que les formalités sont bien accomplies. Il précise que la SPL est à jour dans ses obligations à ce titre.
Le Président souligne que de 2020 à 2024, les charges de structure liées à la location de locaux professionnels n'ont pas augmenté.

Le Directeur Général ajoute que la mise en place d'une comptabilité analytique permettra d'avoir une vision plus fine de ces aspects stratégiques. En 2024, les charges de structure s'élèvent à 1 284 K€, contre 1 279 K€ en 2023.
Le Président précise que le chiffre d'affaires a augmenté en lien avec la hausse des effectifs. Il rappelle que la directive de la gouvernance actuelle (en place depuis 2021) est de stabiliser les charges, notamment immobilières. Il note que les charges ont diminué, puis se sont stabilisées depuis cette date.
Le Directeur Général évoque ensuite la provision pour risques de 120 K€ constituée en 2024, incluse dans le résultat annuel de 195 519 €. Cette provision est liée à des contentieux juridiques en attente de décision dans les prochains jours.
Enfin, il informe que la prime de partage de la valeur a été validée pour 2024 par les instances dirigeantes, et sera versée aux salariés en juillet 2025. Le coût pour l'entreprise est estimé entre 48 K€ et 53 K€.

APPROUVE à l'unanimité ces comptes annuels, lesquels font apparaître un résultat positif de 195 518€.

TROISIEME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale **DONNE** à l'unanimité quitus de leur gestion à tous les administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que les comptes font apparaître un résultat de 195 518€, l'Assemblée Générale **APPROUVE** à l'unanimité la proposition du Conseil d'administration et **AFFECTE** à l'unanimité le résultat à la réserve légale pour atteindre les 10% du capital social et le solde en report à nouveau.

Réserve légale antérieure	41 446€
Report à nouveau antérieur	787 477€
Résultat de l'exercice (bénéfice)	195 518€

Le report à nouveau, après affectation du résultat, s'élève ainsi à : 925 044€.

La réserve légale, après affectation du résultat, s'élève ainsi à : 99 397€.

A l'issue de l'affectation du résultat, les capitaux propres se décomposent comme suit :

Capital social	993 967€
Réserve légale	99 397€
Report à nouveau	925 044€
Capitaux propres	2 018 408€

Les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale **CONSTATE** à l'unanimité qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois exercices précédents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes **(annexe 5)** sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, **APPROUVE** à l'unanimité lesdites conventions.

SIXIEME RESOLUTION

Echanges :

Le Directeur Général indique que les jetons de présence ne sont pas versés aux administrateurs siégeant aux Assemblées spéciales. Ces derniers peuvent toutefois bénéficier du remboursement de leurs frais kilométriques.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Il précise qu'à ce jour, seules trois collectivités ont autorisé leurs représentants à percevoir des jetons de présence : la CINOR, le TCO et le SIDELEC. Cela représente un montant compris entre 400 et 500 € par exercice comptable.
Enfin, il ajoute que la Région Réunion, actionnaire majoritaire, n'a pas autorisé ses représentants à percevoir de jetons de présence.
Le Président rappelle que la Présidente de Région a exprimé le souhait que les représentants de la collectivité ne perçoivent ni jetons de présence ni indemnités, notamment pour les membres de la majorité régionale siégeant dans les satellites de la collectivité, y compris au titre de la fonction de Président.

Conformément à la résolution prise par les actionnaires lors de l'AGO du 29 juin 2022, l'Assemblée Générale **FIXE** à l'unanimité le montant de l'enveloppe budgétaire pour les jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2025 à 5 400€ répartis entre les administrateurs de la façon suivante :
150 euros par réunion effective du Conseil administration, somme allouée à tous les administrateurs de manière égale sous réserve de leur présence effective et de l'autorisation expresse et préalable de l'assemblée délibérante de leur collectivité.

SEPTIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Bertrand, exerçant au sein du cabinet EXCO arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée **DECIDE** à l'unanimité de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce :
Forme juridique du cabinet : Exa et Auditec SA immatriculée au tableau de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de l'île de la Réunion.
Nom du CAC ou du cabinet proposé : Monsieur Frédéric ANDRE.
Dont le siège social est situé : 4 rue Monseigneur Mondon 97400 – SAINT DENIS.
Son mandat prendra effet à compter de la présente assemblée et expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030.

Monsieur Vienne (Administrateur de la commune de la Possession) demande quels sont les critères qui ont permis de retenir ce cabinet ?

Directeur Général répond que l'évaluation des offres du marché Commissaire aux comptes était basé sur le prix ainsi que les caractéristiques techniques.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **DONNE** à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'Assemblée Générale **DONNE** à l'unanimité pouvoir au Président du Conseil d'administration pour communiquer le présent procès-verbal à Monsieur le préfet, dans le cadre du contrôle de la légalité.

Il est demandé aux membres présents s'ils ont des questions et/ou des remarques.

A 15h35 après le vote des résolutions, personne ne demandant plus la parole, le Président présente les projets de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS * REUNION *

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

PARTIE EXTRAORDINAIRE :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion AGE qui s'est tenue en date du 13 juillet 2023 **(annexe 6)**.

Rapport du Président à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions statutaires de la Société Publique Locale Energies Réunion et de l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le présent rapport relatif à la modification de la répartition du capital social.

Deux cessions de parts sociales sont intervenues entre plusieurs actionnaires de la société :

- Dans un premier temps : le GIP PPIEBR, titulaire de 50 parts sociales, a cédé 50, soit la totalité de ses parts à la Commune de Saint Leu, personne morale de droit public qui devient ainsi un nouvel actionnaire de la SPL.

- Dans un second temps : la Région Réunion, titulaire de 30 410 parts sociales, a cédé 400 de ses parts à la CASUD, personne morale de droit public qui redevient ainsi actionnaire de la SPL Energies Réunion.

Ces deux opérations n'emportent aucune modification du montant du capital social, qui demeure fixé à 993 967 euros, ni aucune création ou suppression de parts sociales.

Toutefois, la répartition du capital social entre les actionnaires étant expressément mentionnée dans les statuts, ces cessions impliquent une modification de l'article 8 desdits statuts afin de refléter la nouvelle répartition du capital.

Il vous est donc proposé de modifier le tableau de répartition du capital à l'article 8 des statuts intitulé « Modification du capital social ». L'article 8 des statuts est actuellement rédigé comme suit :

« Article 8 – Modification du capital social
Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément à la loi, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve que les actions soient toujours intégralement détenues par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2014, le capital social, est arrêté à la somme de 800 000 € (huit cent mille euros) et divisé en 8 000 actions
(huit mille) de 100 € (cent euros) chacune détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.
Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 octobre 2015, le capital social, est arrêté à la somme de 904 500 € (neuf cent quatre mille cinq cents euros) et divisé en 9 045 actions (neuf mille quarante-cinq) de 100 € (cent euros) chacune détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.
Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2016, le capital social, est arrêté à la somme de 3 739 167 € (trois millions sept cent trente-neuf mille cent soixante-sept euros) et divisé en 37 391,67 actions (trente-sept mille trois cent quatre-vingt-onze et soixante-sept centièmes) de 100 € (cent euros) chacune détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.
Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2021 le capital social, est arrêté à la somme de 993 967 € (*neuf cent quatre-vingt-treize-mille neuf cent soixante-sept euros*) actions divisées en 37 392 (trente-sept mille trois cent quatre-vingt-douze) de 26,58235 € (*vingt-six euros et cinquante-huit mille deux cent trente-cinq centimes*) chacune, détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.

Suite aux décisions susvisées ainsi qu'aux différents mouvements et cessions d'actions opérés depuis la constitution de la Société publique locale, le capital social et les actions sont répartis comme suit :

Valeur de l'action :			26,58235 €
ACTIONNAIRES	**CAPITAL SOCIAL**	**REPARTITION DES ACTIONS**	**POURCENTAGE DE PARTICIPATION**
Conseil Régional	808 369 €	30 410	81,33%
Civis	49 629 €	1867	4,99%
Sidelec	31 899 €	1200	3,21%
Saint-Paul	26 582 €	1000	2,67%
Conseil départemental	13 291 €	500	1,34%
Cirest	10 633 €	400	1,07%
Cinor	10 633 €	400	1,07%
Commune de l'Etang sale	6 646 €	250	0,67%
Commune de Bras Panon	6 646 €	250	0,67%
Saint-Pierre	3 987 €	150	0,40%
Commune de Saint-André	3 987 €	150	0,40%
Commune de Sainte-Marie	3 987 €	150	0,40%
TCO	2 658 €	100	0,27%
Commune de la Plaine des Palmistes	2 127 €	80	0,21%
Commune de la Possession	1 462 €	55	0,15%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

GIP PPIEBR	1 329 €	50	0,13%
SMPRR	1 329 €	50	0,13%
Commune de Saint-Philippe	1 329 €	50	0,13%
Commune de Trois-Bassin	1 329 €	50	0,13%
Commune de Cilaos	1 329 €	50	0,13%
Commune de Sainte-Rose	1 329 €	50	0,13%
Commune de Salazie	797 €	30	0,08%
Commune de l'Entre Deux	797 €	30	0,08%
Commune de Sainte-Suzanne	797 €	30	0,08%
Tampon	532 €	20	0,05%
Commune de Saint-Louis	532 €	20	0,05%
Total	**993 967 €**	**37 392**	**100,00%**

Le Président invite, en conséquence, les actionnaires à adopter les résolutions correspondantes.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Président rappelle qu'il est essentiel que l'ensemble des collectivités et de leurs établissements soient présents au capital de la SPL, afin de lui permettre d'intervenir sur l'ensemble du territoire de La Réunion, notamment dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.
Il souligne que la SPL, basée à Saint-Leu, doit pouvoir intervenir au bénéfice de la commune de Saint-Leu, ainsi que pour la CASUD, selon le même principe.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président :

- **CONSTATE** à l'unanimité la cession de 50 parts sociales, d'une valeur nominale de 26,58235€ chacune, par le GIP PPIEBR à la Commune de Saint Leu, conformément aux dispositions statutaires et légales applicables à la Société Publique Locale Energie Réunion ;
- **CONSTATE** à l'unanimité la sortie au capital du GIP PPIEBR ;
- **APPROUVE** à l'unanimité cette cession intervenue entre actionnaires ;
- **MODIFIE** à l'unanimité en conséquence l'article 8 des statuts intitulé « Modification du capital social » pour lui donner désormais la rédaction suivante :

« Article 8 – Modification du capital social
Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément à la loi, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve que les actions soient toujours intégralement détenues par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.
Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2014, le capital social, est arrêté à la somme de 800 000 € (huit cent mille euros) et divisé en 8 000 actions

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

(huit mille) de 100 € (cent euros) chacune détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.
Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 octobre 2015, le capital social, est arrêté à la somme de 904 500 € (neuf cent quatre mille cinq cents euros) et divisé en 9 045 actions (neuf mille quarante-cinq) de 100 € (cent euros) chacune détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.
Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2016, le capital social, est arrêté à la somme de 3 739 167 € (trois millions sept cent trente-neuf mille cent soixante-sept euros) et divisé en 37 391,67 actions (trente-sept mille trois cent quatre-vingt-onze et soixante-sept centièmes) de 100 € (cent euros) chacune détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.
Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2021 le capital social, est arrêté à la somme de 993 967 € (*neuf cent quatre-vingt-treize-mille neuf cent soixante-sept euros*) actions divisées en 37 392 (trente-sept mille trois cent quatre-vingt-douze) de 26,58235 € (*vingt-six euros et cinquante-huit mille deux cent trente-cinq centimes*) chacune, détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.

Suite aux décisions susvisées ainsi qu'aux différents mouvements et cessions d'actions opérés depuis la constitution de la Société publique locale, le capital social et les actions sont répartis comme suit :

Valeur de l'action :			26,58235 €
ACTIONNAIRES	**CAPITAL SOCIAL**	**REPARTITION DES ACTIONS**	**POURCENTAGE DE PARTICIPATION**
Conseil Régional	808 369 €	30 410	81,33%
Civis	49 629 €	1867	4,99%
Sidelec	31 899 €	1200	3,21%
Saint-Paul	26 582 €	1000	2,67%
Conseil départemental	13 291 €	500	1,34%
Cirest	10 633 €	400	1,07%
Cinor	10 633 €	400	1,07%
Commune de l'Etang sale	6 646 €	250	0,67%
Commune de Bras Panon	6 646 €	250	0,67%
Saint-Pierre	3 987 €	150	0,40%
Commune de Saint-André	3 987 €	150	0,40%
Commune de Sainte-Marie	3 987 €	150	0,40%
TO (ex TCO)	2 658 €	100	0,27%
Commune de la Plaine des Palmistes	2 127 €	80	0,21%
Commune de la Possession	1 462 €	55	0,15%
Commune de Saint Leu	1 329 €	50	0,13%
SMPRR	1 329 €	50	0,13%
Commune de Saint-Philippe	1 329 €	50	0,13%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/20

Commune de Trois-Bassin	1 329 €	50	0,13%
Commune de Cilaos	1 329 €	50	0,13%
Commune de Sainte-Rose	1 329 €	50	0,13%
Commune de Salazie	797 €	30	0,08%
Commune de l'Entre Deux	797 €	30	0,08%
Commune de Sainte-Suzanne	797 €	30	0,08%
Tampon	532 €	20	0,05%
Commune de Saint-Louis	532 €	20	0,05%
Total	**993 967 €**	**37 392**	**100,00%**

- **DONNE** à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme de ce procès-verbal pour accomplir les formalités légales requises à l'issue de cette décision.

TROISIEME RESOLUTION :
L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président,

- **CONSTATE** à l'unanimité la cession de 400 parts sociales, d'une valeur nominale de 26,58€ chacune, par la Région Réunion à la CASUD, conformément aux dispositions statutaires et légales applicables à la Société Publique Locale Energie Réunion ;
- **APPROUVE** à l'unanimité cette cession intervenue entre actionnaires publics ;
- **MODIFIE** à l'unanimité en conséquence l'article 8 des statuts intitulé « Modification du capital social » pour lui donner désormais la rédaction suivante :

« Article 8 – Modification du capital social
Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément à la loi, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve que les actions soient toujours intégralement détenues par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.
Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2014, le capital social, est arrêté à la somme de 800 000 € (huit cent mille euros) et divisé en 8 000 actions
(huit mille) de 100 € (cent euros) chacune détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.
Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 octobre 2015, le capital social, est arrêté à la somme de 904 500 € (neuf cent quatre mille cinq cents euros) et divisé en 9 045 actions (neuf mille quarante-cinq) de 100 € (cent euros) chacune détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.
Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2016, le capital social, est arrêté à la somme de 3 739 167 € (trois millions sept cent trente-neuf mille cent soixante-sept euros) et divisé en 37 391,67 actions (trente-sept mille trois cent quatre-vingt-onze et soixante-sept centièmes) de 100 € (cent euros) chacune détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2021 le capital social, est arrêté à la somme de 993 967 € (*neuf cent quatre-vingt-treize-mille neuf cent soixante-sept euros*) actions divisées en 37 392 (trente-sept mille trois cent quatre-vingt-douze) de 26,58235 € (*vingt-six euros et cinquante-huit mille deux cent trente-cinq centimes*) chacune, détenues exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.

Suite aux décisions susvisées ainsi qu'aux différents mouvements et cessions d'actions opérés depuis la constitution de la Société publique locale, le capital social et les actions sont répartis comme suit :

Valeur de l'action :			26,58235 €
ACTIONNAIRES	**CAPITAL SOCIAL**	**REPARTITION DES ACTIONS**	**POURCENTAGE DE PARTICIPATION**
Conseil Régional	**797 736 €**	**30 010**	**80,26%**
Civis	49 629 €	1867	4,99%
Sidelec	31 899 €	1200	3,21%
Saint-Paul	26 582 €	1000	2,67%
Conseil départemental	13 291 €	500	1,34%
Cirest	10 633 €	400	1,07%
Cinor	10 633 €	400	1,07%
CASUD	**10 633 €**	**400**	**1,07%**
Commune de l'Etang sale	6 646 €	250	0,67%
Commune de Bras Panon	6 646 €	250	0,67%
Saint-Pierre	3 987 €	150	0,40%
Commune de Saint-André	3 987 €	150	0,40%
Commune de Sainte-Marie	3 987 €	150	0,40%
TO (ex TCO)	2 658 €	100	0,27%
Commune de la Plaine des Palmistes	2 127 €	80	0,21%
Commune de la Possession	1 462 €	55	0,15%
Commune de Saint Leu	1 329 €	50	0,13%
SMPRR	1 329 €	50	0,13%
Commune de Saint-Philippe	1 329 €	50	0,13%
Commune de Trois-Bassin	1 329 €	50	0,13%
Commune de Cilaos	1 329 €	50	0,13%
Commune de Sainte-Rose	1 329 €	50	0,13%
Commune de Salazie	797 €	30	0,08%
Commune de l'Entre Deux	797 €	30	0,08%
Commune de Sainte-Suzanne	797 €	30	0,08%
Tampon	532 €	20	0,05%
Commune de Saint-Louis	532 €	20	0,05%
Total	**993 967 €**	**37 392**	**100,00%**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- **DONNE** à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme de ce procès-verbal pour accomplir les formalités légales requises à l'issue de cette décision.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux actionnaires.

QUATRIEME PROJET DE RESOLUTION

L'Assemblée Générale **DONNE** à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'Assemblée Générale **DONNE** à l'unanimité pouvoir au Président du Conseil d'Administration pour communiquer le présent procès-verbal à Monsieur le préfet, dans le cadre du contrôle de la légalité.

Il est demandé aux membres présents s'ils ont des questions et/ou des remarques.

Monsieur Vienne (Administrateur de la commune de la Possession) intervient pour remercier la SPL pour l'intervention sur la ville de la possession le 26/06/2025 lors du COPIL Rénovation des écoles (Cyril Hoarau) a fait une présentation claire.

La Direction Générale informe qu'Energies Réunion a lancé un programme avec le soutien de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), dans le cadre du dispositif ACTEE (Accompagnement à la Transition et à l'Efficacité Energétique) au niveau national.

Ce programme bénéficie d'un financement de 120 000 € de la part d'ACTEE, et de 100 000 € apportés par la Caisse des Dépôts /Banque des Territoires. Une convention a été signée avec la Région, puis déclinée dans une mission de type CPI (contrat de performance énergétique) afin d'accompagner les collectivités dans la rénovation de leurs bâtiments publics.

L'objectif est d'aider les collectivités à construire leurs plans de financement et à élaborer leurs projets de rénovation, notamment des écoles, en mobilisant les dispositifs existants : financements de l'État, de la Caisse des Dépôts, de la Banque des Territoires, du programme EDURENOV, du fonds national ACTEE et du FEDER au niveau régional.

Un chargé de mission a été mobilisé pour faciliter ce travail en amont, en « prémâchant » les démarches pour les collectivités avec M. Cyril Hoarau. L'ambition est d'aboutir à la rénovation de 20 à 30 écoles sur le territoire.

La réunion du 26 juin 2025 avait pour objectif de lancer officiellement le programme. Les collectivités actionnaires et non actionnaires y étaient conviées.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Enfin, **le Directeur Général** indique que les prochaines réunions se tiendront probablement courant du mois d'octobre et le nécessaire sera fait pour présenter à ce moment là le programme d'actions 2026 aux administrateurs.

Après le vote des résolutions, personne ne demandant plus la parole, le Président clos la réunion de l'Assemblée Générale Mixte à 14h50.

XXX

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE ST-PIERRE LA REUNION

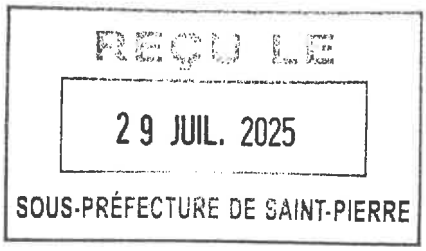
Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

CLÔTURE DE SEANCE A 14h50

Fait à Saint-Leu, en 2 originaux,

Le 21 juillet 2025

Président du Conseil d'Administration Jean-Pierre CHABRIAT	Administrateur Catherine LAURET
	



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

énergies RÉUNION AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE & DU CLIMAT

Procès Verbal
Assemblée Générale Mixte

Du 23 juin 2026

REÇU LE
15 JUIL. 2026
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE

Ce document est tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement des activités de la SPL et de contribuer à la neutralité climatique tout en optimisant l'efficience. Nous serions reconnaissants aux actionnaires et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 23 juin à 09h00, l'Assemblée Générale Mixte de la SPL ENERGIES REUNION s'est réunie en 1ère séance annuelle sur convocation par courrier avec accusé de réception en date du 08 juin 2026, faite aux membres par Monsieur le Président Jean-Pierre CHABRIAT à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre préliminaire, il est précisé que cette réunion de l'Assemblée spéciale a fait l'objet d'un enregistrement audio (avec l'accord préalable exprès de l'ensemble des administrateurs présents) aux fins de retranscription du présent procès-verbal. Cet enregistrement n'est conservé que le temps de la rédaction du présent procès-verbal.

Début de séance à 09h25.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil d'administration de la SPL Energies Réunion réuni en date du 05 juin 2026 a convoqué cette Assemblée Générale Mixte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PARTIE ORDINAIRE

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2025,
2. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les activités de la société pendant l'exercice 2025,
3. Rapport sur le gouvernement d'entreprise,
 Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes 2025,
4. Examen, arrêté et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs,
5. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025,
6. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les Conventions réglementées de l'article L.225-38 du Code de Commerce,
7. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026,
8. Constatation du renouvellement partiel des instances
9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2025,
2. Constatation de la sortie de l'actionnaire SMPRR,
3. Modification des statuts,
4. Transfert de l'établissement principal,

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

5. Ouverture d'un établissement secondaire,
6. Modification des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants
7. Modification du sigle,
8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

RN

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE – 23 JUIN 2026 – PRESENTIEL + VISIOCONFERENCE						
Ouverture de Séance		Présent (e)	Absent (e)	Représenté(e) par	Arrivé(e) en cours de séance	ACTIONS
CONSEIL REGIONAL	Jean-Pierre CHABRIAT *(Président du Conseil d'administration)*	Assiste en présentiel				**30 010**
CIVIS	Eric FERRERE		X			1867
SIDELEC	Pierrot CANTINA		X			1200
COMMUNE DE SAINT-PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE			Nicolas ROBERT (Mairie de l'Entre Deux)		**1 000**
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION	Jean-François PAYET		X			500
CIREST	Georges PARVEDY		X			400
CINOR	Marie Silogia TECHER		X			400
CASUD	Alexis CHAUSSALET			Corentin IDMONT (Mairie du Tampon)		**400**
COMMUNE DE BRAS-PANON	Jean-Eric ROUGET		X			250
COMMUNE DE L'ETANG-SALÉ	Mylène IP WO HING	Excusée				250
COMMUNE DE SAINT-PIERRE	Ketty CALOGINE	Assiste en présentiel				**150**
COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ	Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY		X			150
COMMUNE DE SAINTE-MARIE	Gilbert RAMASSAMY	Assiste en présentiel				**150**
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE		X			80
COMMUNE DE LA POSSESSION	Philippe ROBERT	Assiste en présentiel				**55**
COMMUNE DE CILAOS	Klébert GONTHIER		X			50
COMMUNE DE TROIS-BASSIN	Chantal SANDANCE	Assiste en présentiel				**50**
COMMUNE DE SAINT-PHILIPPE	Pascal Willy BOYER		X			50
COMMUNE DE SAINTE-ROSE	Cyrille Jean DUCHEMANN	Assiste en présentiel				**50**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

RN

SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER	**X X X**		**X**			50
COMMUNE DE SAINT LEU	Brigitte BURON		**X**			50
COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE	Wilson SELLAYE		**X**			30
COMMUNE DE SALAZIE	Elysée BOYER	Assiste en présentiel				**30**
COMMUNE DE L'ENTRE-DEUX	Nicolas ROBERT	Assiste en présentiel				**30**
COMMUNE DU TAMPON	Corentin IDMONT	Assiste en présentiel				**20**
COMMUNE DE SAINT-LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE		**X**			20
TCO	Erick FONTAINE		**X**			100
TOTAL (1) :		**09**	**15**	**2**	**0**	**31 945**

QUORUM REQUIS AGO : 1ère convocation : 1/5 des actions soit 7478,4 actions et sur 2ème convocation : pas de nombre d'action exigée.
QUORUM REQUIS AGE : 1ère convocation : 1/4 des actions soit 9 348 actions et sur 2ème convocation : 1/5 des actions soit 7 478,4 actions.

Article 31§4 des statuts :
"Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification tels que déterminés par décrets en Conseil d'Etat"
Article 35 des statuts :
" (...) *l'AG ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant fait usage du droit de vote par correspondance possèdent au moins sur première convocation un quart et sur deuxième convocation un cinquième des actions ayant le droit de vote."*
"Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou ayant vote par correspondance".
Article 36 des statuts :
"A peine de nullité, l'accord du représentant d'une Collectivité territorial ou d'un groupement de collectivités territoriales sur une modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société publique locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son Assemblée délibérante approuvant cette modification".
Article 5 de l'ordonnance n°2020 – 321 du 25 mars 2020:
« I.-Sans qu'une clause des statuts ou du contrat d'émission ne soit nécessaire à cet effet ni ne puisse s'y opposer, l'organe mentionné à l'article 4 ou son délégataire peut décider que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres des assemblées qui participent par une conférence téléphonique ou audiovisuelle permettant leur identification. Les autres personnes ayant le droit d'assister aux séances des assemblées peuvent y assister par les mêmes moyens.
II.-Les moyens techniques mis en œuvre transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. (...)
III.-Les dispositions du présent article sont applicables quel que soit l'objet de la décision sur laquelle l'assemblée est appelée à statuer.

SONT ARRIVES EN COURS DE SÉANCE : 0

(2) TOTAL : 09

(3) *) TOTAL DES PRESENTS (1+2) : 09*

ETAIENT REPRESENTES : 02

(4) TOTAL : 11

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

RN

(5) TOTAL DES VOIX (3 + 4) : 31 945
SONT PARTIS DEFINITIVEMENT EN COURS DE SÉANCE : 0
(6) TOTAL : **11**

Assistent également à la réunion :

Monsieur Matthieu HOARAU	Directeur Général	En présentiel
Madame Lorraine NATIVEL	Représentante Région Réunion	En présentiel
Monsieur Frédéric ANDRE	Commissaire aux comptes EXA	En présentiel
Monsieur Régis LANTIN	Expert-comptable HDM	En présentiel
Monsieur Anthony BOYER	Membre suppléant du CSE	En présentiel
Monsieur Cyril TECHER	Membre suppléant du CSE	En présentiel
Monsieur Didier AUBRY	Censeur	En présentiel
Madame Béatrice HOAREAU	Assistante de Direction	En présentiel
Madame Corine FELICITE	Responsable juridique	En présentiel

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

RN

ECHANGES
Dans le cadre du récent renouvellement des instances, le Président de Energies Réunion propose de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Le Directeur Général présente la SPL et précise aux nouveaux représentants qu'il se rendra prochainement au sein de leurs collectivités respectives afin de leur présenter plus en détail les activités d'Energies Réunion. Il indique également qu'un séminaire sera organisé par la société au cours du mois de septembre 2026, auquel les actionnaires seront associés. Enfin il indique qu'une formation à destination des nouveaux représentants élus sera prochainement organisée.

Le Président du Conseil d'administration évoque ensuite le réchauffement climatique et ses impacts potentiels sur le territoire réunionnais dans les prochaines années. Il souligne, à ce titre, l'importance pour les actionnaires de disposer d'un outil tel que la SPL Energies Réunion, au service de la stratégie énergétique du territoire. Il les invite également à prioriser les actions en faveur des publics les plus vulnérables, notamment les séniors et les enfants, par exemple à travers l'amélioration du confort thermique de salles de classe.

Le Président du Conseil d'administration indique que Madame la Présidente de la Région Réunion a fait le choix politique de ne pas prévoir de rémunération pour les élus régionaux siégeant au sein des satellites de la Région. Il rappelle toutefois que cette décision relève de la libre appréciation de chaque collectivité actionnaire.
Il précise par ailleurs qu'il exerce les fonctions de Président d'Energies Réunion, et non celles de Président-Directeur Général. À ce titre, son rôle consiste à porter la voix des actionnaires auprès du Directeur Général.
Il rappelle également que les actionnaires peuvent recourir directement à la SPL dans le cadre de commandes dites « in house », sans mise en concurrence préalable. Cette modalité constitue un avantage, notamment en termes de délais, pour la conduite des projets des collectivités. Il souligne, à cet égard, que la SPL propose des tarifs concurrentiels et dispose d'une expertise reconnue, permettant aux actionnaires de bénéficier d'un accompagnement direct, d'échanger sur le fond des projets et de gagner du temps dans leur mise en œuvre.
Il exprime le souhait que la Région Réunion ne représente, à terme, plus que 50 à 60 % de l'activité de la SPL en tant que cliente. Une telle évolution traduirait une appropriation effective de cet outil par l'ensemble des actionnaires, au bénéfice de la transition énergétique du territoire. Il rappelle que la SPL n'est pas un outil politisé et invite l'ensemble des actionnaires à faire appel à leur entreprise commune, ainsi qu'à l'ingénierie réunionnaise, pour la mise en œuvre de leurs projets.

Le Directeur Général reprend les propos du Président et confirme que la SPL dispose d'une souplesse dans la mise en œuvre des contrats, permettant aux actionnaires de gagner du temps dans la réalisation de leurs projets. Il indique qu'à ce titre, la SPL envisage de mettre prochainement en place des comités de projets associant les administrateurs. Ces comités auront vocation à leur permettre de suivre l'avancement des projets, d'apprécier leur déploiement opérationnel et d'identifier les risques qui leur sont inhérents.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Le Directeur Général précise également qu'il est parfois reproché à la SPL un coût de structure important. Il rappelle toutefois que, si la SPL permet d'aller plus rapidement qu'une société tierce sur certaines étapes, notamment en matière de passation des marchés et de contractualisation, le suivi des procédures nécessite néanmoins un temps important et une formalisation rigoureuse. Il souligne ainsi qu'au moment où la SPL adresse sa facture à l'actionnaire, elle doit encore assurer le suivi du projet pendant une durée pouvant aller d'un an à un an et demi pour répondre aux besoins du contrôle analogue, ce qui explique en partie les frais de structure.
Le Président ajoute que, lorsqu'un actionnaire rencontre des difficultés dans la réalisation d'un projet avec la SPL, il a la possibilité de faire remonter le sujet au sein des instances internes de la société. Il souligne que cette faculté constitue un avantage par rapport au recours à une société tierce.

FIN DES ECHANGES

PARTIE ORDINAIRE

QUORUM AGO atteint : 1ère convocation : 1/5 des actions (7478,4 actions minimum) – 31 945 actions effectivement présentes/ représentées.

PREMIERE RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion AGM qui s'est tenue en date du 27 juin 2025 **(annexe 1)**.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES					
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture 29/09/2026

Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE
TO	Erick FONTAINE	ABSENT
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE
SMPRR	XXX	XXX
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'expert-comptable ainsi que le Commissaire aux comptes présentent les éléments soumis à approbation de l'assemblée générale.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir :

► Entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2025 **(annexe 2)**,

► Pris connaissance des comptes annuels établis au titre de cet exercice **(annexe 3)**,

► Entendu le rapport du Commissaire aux Comptes **(annexe 4)**,

APPROUVE à l'unanimité ces comptes annuels, lesquels font apparaître un résultat positif de 268 201€.

ECHANGES

Le Président indique que concernant le Schéma Régional Biomasse (SRB) la priorité dans le secteur de la biomasse sera mise sur le traitement des effluents d'élevage.

Le Directeur Général indique que, dans le cadre du contrôle actuellement mené par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la structure, la Direction a procédé à une quantification des gains réalisés en matière d'économies d'énergie sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Il précise que, si le prix payé par chaque usager pour l'énergie s'élève aujourd'hui à 20 centimes d'euro par kWh, son coût réel est en réalité de 40 centimes d'euro par kwh. Ainsi, lorsque la SPL installe un chauffe-eau solaire, elle contribue à générer des économies pour l'État.

Le Président complète les propos du Directeur Général. Il explique que la production d'électricité sur le territoire nécessite l'importation de pellets de bois en provenance du Canada ou de biocarburant en provenance d'Europe, pour un coût d'environ 50 centimes le kilowattheure (kWh). Or, le prix national fixé dans le cadre de la péréquation tarifaire est de l'ordre de 20 à 25 centimes le kWh. La différence, soit environ 25 centimes par kWh, est prise en charge par l'État, c'est-à-dire le citoyen français avec le paiement de la Contribution Service Public de l'Electricité. Par conséquent, plus les usagers réalisent d'économies d'énergie, moins l'État supporte de dépenses liées à l'acheminement des pellets et du biocarburant.

Le Directeur Général indique enfin que le coût de la dépendance énergétique et de la CSPE du territoire a augmenté de 600 millions d'euros entre 2024 et 2025, en raison de l'importation de pellets de bois et de biocarburant. Il souligne que la stratégie énergétique du territoire recouvre ainsi des enjeux importants.

Par ailleurs, le Président précise les raisons de l'évolution des tarifs applicables à l'acquisition de panneaux photovoltaïques dans le cadre du dispositif KAP Photovoltaïque. Il indique que cette aide sera ajustée pour suivre l l'évolution du marché. Il ajoute que les prix des batteries tendent à diminuer à l'échelle internationale, évolution qui devrait à terme se répercuter au niveau local.

Il précise que, jusqu'à présent, les particuliers bénéficiaient de cet accompagnement sans condition de revenus, et que ce principe sera maintenu afin de soutenir la transition énergétique sur le long terme.

Il rappelle qu'en 2021, à l'arrivée de l'actuelle mandature régionale, on comptait 400 installations de panneaux photovoltaïques par an chez les particuliers. En 2026, ce chiffre a atteint 6 000 installations par an, grâce notamment à l'aide régionale et au déploiement du dispositif S24 par EDF.

Il indique que l'accompagnement des familles modestes, jusque-là non traité, sera désormais assuré grâce au dispositif KAP Photovoltaïque Solidaire. Ce dispositif n'a pas pour objectif de couvrir l'intégralité de la facture d'électricité, mais de la réduire de 30 %.

Le Président souligne enfin que la Région Réunion s'efforce de réduire au maximum les restes à charge dans le cadre de l'installation de chauffe-eau solaires et/ou de panneaux photovoltaïques.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

RN

Madame Lorraine NATIVEL (représentante de la Région Réunion) indique que la facture d'électricité représente en effet une part importante du budget des familles modestes, l'objectif est donc de leur donner du pouvoir d'achat.

Madame Chantal SANDANCE (représentante de la Commune de Trois-Bassins) demande de quelle manière sont déclenchées les visites SLIME.

Le Directeur Général explique qu'auparavant, dans le cadre du programme SARE, les particuliers contactaient le 0262 257 257 et se voyaient proposer des visites à ce titre. Il rappelle que la SPL a perdu le programme SARE en 2025, ce qui a représenté une baisse de chiffre d'affaires de 750 K€ sur l'exercice. Le programme SARE devrait être remplacé par le SPRH (Service Public de Rénovation de l'Habitat). À ce jour, c'est l'ADIL qui reçoit les appels et les réoriente vers la SPL lorsqu'une visite s'avère nécessaire. Le Directeur Général précise que la SPL a, pour sa part, conservé son numéro d'appel et continue de répondre aux sollicitations des particuliers, qu'elles lui parviennent directement ou par l'intermédiaire des CCAS et des mairies.

Le Président indique aux actionnaires que le réflexe à adopter consiste à sensibiliser leurs CCAS respectifs : dès qu'ils sont sollicités sur des questions liées à l'énergie, ceux-ci devraient contacter immédiatement Énergies Réunion.

Madame Lorraine NATIVEL (représentante de la Région Réunion) demande s'il serait possible d'associer les responsables des CCAS à la formation qui sera organisée par Énergies Réunion.

Le Président répond par l'affirmative. Il précise que la SPL organise un séminaire annuel et invite les actionnaires à y participer, accompagnés des membres qu'ils jugent utiles.

Madame Lorraine NATIVEL (représentante de la Région Réunion) demande à la SPL d'adresser directement une invitation aux responsables des CCAS.

Le Directeur Général précise que le SLIME est un programme relevant du dispositif des CEE (Certificats d'Economie d'Energie), financé par les « pollueurs français ». Ce financement couvre 50 % du programme, lequel est ensuite déployé sur le territoire par la Région Réunion. Le Directeur Général ajoute que la SPL anticipe la fin des dispositifs SLIME et EFFIKAZ en expérimentant un programme de froid performant, consistant au remplacement des réfrigérateurs, avec les communes de Cilaos, de l'Etang-Salé et de Sainte-Suzanne, grâce à une aide relevant du Cadre Territorial de Compensation pour leur remplacement par des équipements plus performants énergétiquement.

Le Président complète ces propos en évoquant la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Il explique qu'il s'agit d'une forme de contrat entre le territoire, l'État et la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), fixant les objectifs de déploiement des actifs énergétiques. Il indique que la Région Réunion travaille actuellement à l'élaboration de la prochaine PPE, laquelle privilégiera essentiellement les énergies renouvelables

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

locales. La Région souhaite en effet développer le solaire, l'éolien, l'éolien en mer, la géothermie et la biomasse.

Il précise que ce volet concerne la production d'énergie, et que des négociations sont menées entre les producteurs d'énergie et la CRE, cette dernière fixant les prix applicables à la réalisation des installations.

Il ajoute qu'à ce volet s'ajoute une action de maîtrise de l'énergie, financée par l'Etat, qui permet d'éviter l'installation de nouveaux moyens de production. À titre d'exemple, une bonne isolation des pièces relève de cette logique ; c'est également ainsi que sont financés les brasseurs d'air. L'objectif est le suivant : plus la maîtrise de l'énergie est importante, moins il est nécessaire de construire de nouveaux équipements de production. Le Cadre Territorial de Compensation correspond, au sein de la PPE, à la compensation des financements destinés à maîtriser la consommation énergétique.

Le Président insiste sur le fait que pour réussir la transition énergétique, il faut des relais dédiés à l'énergie au sein de chaque commune.

Le Directeur Général évoque les travaux menés par la SPL dans le cadre du programme d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) de la ville de Saint-Pierre, consistant en des travaux d'amélioration énergétique du bâti privé au sein d'un périmètre défini. Il évoque par ailleurs la possibilité, pour la SPL, de collaborer avec la CIVIS dans le cadre de son projet d'OPAH multi sites.

Il informe également l'assemblée qu'Énergies Réunion a été lauréate d'un appel à projets européen « Teaming », d'un montant de 15 M€. Ce financement permettra d'assurer, pendant cinq à six ans, le fonctionnement de la structure, qui constitue une plateforme d'appui technologique aux entreprises dans les domaines du bâti tropical, des énergies renouvelables et des réseaux électriques intelligents. Il précise que la SPL dispose de l'ingénierie nécessaire pour accompagner ses actionnaires dans la réponse aux programmes européens.

Le Président évoque les Fonds transversaux de transition énergétique. Il indique que la SPL continue de se doter d'une ingénierie dédiée à ce domaine afin de pouvoir solliciter ce fonds spécifique, en lieu et place des fonds FEDER, lesquels pourraient alors être réaffectés à d'autres projets.

Madame Chantal SANDANCE (représentante de la Commune de Trois Bassins) demande quels sont les contacts de la commune avec la SPL ?

Le Directeur Général répond que la SPL n'a pas encore pris le temps de rencontrer toutes les communes mais qu'il est ouvert à le faire avec ses équipes.

La parole est donnée à Monsieur Régis LANTIN, expert-comptable, afin d'exposer la situation financière d'Énergies Réunion.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Ce dernier souligne deux points d'attention. Le premier concerne la détermination du chiffre d'affaires, établie sur la base de l'avancement technique des contrats. Ce travail, réalisé en interne par la SPL, est ensuite validé par les services techniques de chaque actionnaire. Cette double validation permet de sécuriser la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le second point d'attention porte sur le poste des charges externes : en 2025, la SPL a souscrit plusieurs contrats d'assurance, dont l'impact financier s'élève à plus de 100 K€ sur les charges de l'exercice.

Monsieur LANTIN apporte ensuite une précision relative à un litige prud'homal, dénoué en 2025, dont le contentieux avait été provisionné dans les comptes des exercices antérieurs. La provision constituée par la SPL s'étant révélée supérieure à la condamnation effectivement prononcée, cette situation génère un effet positif dans les comptes, de l'ordre de 150 K€. Le résultat de 268 K€ tient compte de cette reprise de provision.

Il effectue enfin un point technique sur les comptes, en précisant qu'un changement de méthode comptable est intervenu au cours de l'exercice 2025, sans impact significatif sur les comptes de la SPL. Il indique par ailleurs que les comptes ne comportent désormais quasiment plus de résultat exceptionnel, celui-ci étant dorénavant intégré au résultat d'exploitation.

Monsieur LANTIN signale un point d'attention relatif à l'exercice 2025 : quelques cessions et sorties d'immobilisations, correspondant à des éléments issus d'exercices antérieurs, ont eu un impact de l'ordre de 14 K€ en résultat exceptionnel, désormais intégré au résultat d'exploitation.

Il précise que, malgré un résultat excédentaire, la SPL n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés, celle-ci bénéficiant d'un déficit fiscal reportable.

Il présente ensuite le bilan, qui constitue une photographie des comptes à un instant donné. Les capitaux propres de la SPL sont positifs, à hauteur de 2 286 K€, pour un capital social de 993 K€, ce qui traduit une situation stable et saine. La trésorerie est par ailleurs excédentaire au 31 décembre 2025, à hauteur de 2 082 K€.

Il rappelle enfin que la SPL n'a pas vocation à dégager d'importants excédents, mais qu'il demeure préférable de réaliser un excédent plutôt qu'un déficit. Tel est le cas depuis plusieurs années, ce qui contribue à renforcer la structure financière de la SPL.

Le Président demande si la réorganisation immobilière, marquée par la restitution du local situé au 1 rue Galabé, a permis de diminuer les charges.

Le Directeur Général répond qu'une baisse a effectivement été constatée à la suite de cette restitution. Toutefois, la société ayant recruté dix salariés sur la même période, ses charges ont de nouveau augmenté.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Le Président précise aux actionnaires que Energies Réunion dispose de plusieurs locaux pour lui permettre de rayonner sur l'ensemble du territoire (le siège social à Piton Saint Leu, l'agence de Saint Paul, l'agence de la Mare).

La parole est donnée au Commissaire aux comptes, Monsieur Frédéric ANDRÉ, qui expose le rapport sur les comptes annuels. Il estime que les comptes de la société sont réguliers. Une observation est néanmoins formulée, invitant le lecteur à se reporter à une mention figurant dans l'annexe comptable, relative aux modalités d'application du nouveau règlement comptable, laquelle n'a pas d'impact significatif sur la SPL.

Il expose ensuite le rapport de gestion, et notamment les mentions figurant à la fin de ce document, qui portent sur la responsabilité de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, à savoir le Conseil d'administration. Cette responsabilité concerne l'appréciation du principe de continuité d'exploitation, qui sous-tend l'établissement des comptes annuels. Ce principe consiste à s'assurer collectivement que la société sera toujours en activité dans les douze mois à venir, c'est-à-dire qu'elle dispose d'un carnet de commandes, d'une trésorerie et d'une organisation lui permettant de poursuivre son activité sur cette période. À défaut, les principes comptables applicables ne seraient plus les mêmes : les comptes seraient établis en valeur liquidative, et le résultat s'en trouverait profondément modifié. Le fondement de ces comptes revêt donc une importance particulière. Ce rapport expose également la responsabilité du Commissaire aux comptes, tant dans la démarche mise en œuvre que dans les travaux déployés dans le cadre de l'audit des comptes.

Il évoque enfin le rapport sur les conventions réglementées, à savoir les conventions signées entre la SPL et d'autres structures ayant des administrateurs communs ou des actionnaires détenant plus de 10 % du capital. L'objectif est de présenter ces conventions aux actionnaires, à qui il revient d'en apprécier l'opportunité. Cette année, une nouvelle convention a été mise en œuvre : il s'agit de la location des locaux de l'agence de Saint-Paul, préalablement autorisée par le Conseil d'administration. Les autres conventions correspondent à des conventions antérieures, qui continuent de produire leurs effets.

Le Commissaire aux comptes note que, depuis 2020, la société a généré 1 500 K€ de bénéfices. Il rappelle que 2020 constitue une année charnière pour la SPL : cette même année, un « coup d'accordéon » a été réalisé, la structure rencontrant alors des difficultés. Les bénéfices dégagés depuis lors témoignent ainsi du renforcement des capitaux propres de la société, portés à 2 200 K€, ce qui constitue un élément positif.

Il indique que son approche d'audit repose sur deux sujets importants, déjà signalés par l'expert-comptable : d'une part, l'appréciation de l'avancement des missions portées par la SPL pour le compte de ses actionnaires ; d'autre part, les charges de personnel, sur lesquelles le Commissaire aux comptes met en œuvre une démarche d'audit spécifique.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Il souligne enfin un point d'attention : l'exercice 2025 constitue le premier au cours duquel la SPL ne génère pas de trésorerie. Le résultat excédentaire de 268 K€ s'explique en effet par des reprises de provisions, lesquelles ne génèrent pas de trésorerie. La SPL n'en consomme pas non plus et se situe ainsi à l'équilibre. Le Commissaire aux comptes tient à attirer l'attention de l'assemblée sur ce point.

Le Président demande si la question de cette trésorerie n'est pas liée à la mobilisation de fonds au titre des contentieux prud'homaux.

Le Commissaire aux comptes répond par la négative et indique que cette situation s'explique notamment par les coûts liés à l'assurance.

Le Président rappelle que la SPL n'était, jusqu'en 2025, pas correctement assurée. Il précise que le coût de l'assurance s'élève désormais à 330 K€ par an.

Madame Chantal SANDANCE (représentante de la Commune de Trois-Bassins) demande si le coût de l'assurance est intégré dans les comptes et s'il est envisageable que la SPL génère de la trésorerie en 2026 et 2027.

Le Directeur Général répond que le coût de l'assurance est bien intégré dans les comptes 2025. Il précise que l'objectif pour 2026 est d'atteindre un chiffre d'affaires de 6 M€ et de dégager un résultat d'exploitation de 152 K€. Il ajoute que les contrats de la SPL intègrent désormais l'augmentation de la charge assurantielle.

Le Président demande au Commissaire aux comptes s'il a identifié des signaux d'alerte relatifs aux comptes qu'il conviendrait de porter à la connaissance des actionnaires.

Le Commissaire aux comptes répond par la négative. Il rappelle aux actionnaires que la SPL ne peut vivre que grâce aux commandes émanant de ceux-ci. Il souligne à cet égard l'importance de mettre les justes dépenses en regard des chiffres d'affaires réalisés, dans le cadre des audits comptables. Il rappelle également que la participation des actionnaires aux différents comités est essentielle pour assurer la pérennité de la structure.

De manière générale, il indique que l'un des premiers signaux d'alerte qu'il examine lors de l'audit d'une SPL (au-delà de la forte concentration des commandes auprès d'un seul actionnaire, en l'occurrence la Région Réunion) réside dans la confiance que les actionnaires matérialisent par leurs demandes, ainsi que dans la mesure où les compétences portées par les collectivités peuvent intéresser la SPL. Il réaffirme qu'à ce jour, il n'a identifié aucun signal d'alerte.

Le Président rappelle qu'il n'exerce pas les fonctions de Président-Directeur Général, mais qu'il est uniquement le porte-parole des administrateurs auprès de la Direction.

Il indique que l'actuelle Direction Générale a su réorienter et réorganiser la structure conformément aux attentes. Il estime par ailleurs qu'il ne serait pas opportun qu'une

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

seconde structure, intervenant dans le même domaine que la SPL, soit créée sur le territoire. Il indique que la Région Réunion est attachée à la pérennité des programmes inscrits dans le cadre de la transition énergétique.

Monsieur Corentin IDMONT (représentant de la Commune du Tampon) demande à combien s'élève le montant annuel du loyer de l'agence de Saint-Paul.

Le Directeur Général répond que ce montant s'établit à environ 49 K€, soit un tarif de 26 euros le mètre carré.

FIN DES ECHANGES

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES					
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			
Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT			
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE			
TO	Erick FONTAINE	ABSENT			
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT			
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT			
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE
SMPRR	XXX	XXX
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE

TROISIEME RÉSOLUTION

ECHANGES

Le Directeur Général indique que la SPL renforce actuellement son dispositif de contrôle analogue. Il précise qu'elle travaille à cette fin avec un cabinet d'avocats, qui sollicitera les administrateurs en vue de réaliser un audit et de formuler des recommandations destinées à renforcer les processus de la structure. Une restitution de ces travaux est envisagée lors des prochaines assemblées de gouvernance.

FIN DES ECHANGES

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise **(annexe 5) APPROUVE** à l'unanimité ledit rapport.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES					
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE
TO	Erick FONTAINE	ABSENT
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE
SMPRR	XXX	XXX
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire **DONNE** à l'unanimité quitus de leur gestion à tous les administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES					
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

RN

Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			
Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT			
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE			
TO	Erick FONTAINE	ABSENT			
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT			
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT			
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT			
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE			
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT			
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE			
SMPRR	XXX	XXX			
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT			
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT			
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT			
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT			
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE			

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que les comptes font apparaître un résultat de 268 201€ et que la réserve légale est dotée à son maximum légal de 10% du capital social,

L'Assemblée Générale Ordinaire **APPROUVE** à l'unanimité la proposition du Conseil d'administration et **AFFECTE** à l'unanimité le résultat en report à nouveau.

Report à nouveau antérieur	925 044
Résultat de l'exercice	268 201
Report à nouveau après affectation	**1 193 245**

Le report à nouveau, après affectation du résultat, s'élève ainsi à : 1 193 245€.

A l'issue de l'affectation du résultat, les capitaux propres se décomposent comme suit :

Capital social	993 967
Réserves	99 397
Report à nouveau	**1 193 245**
Capitaux propres	**2 286 609**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale **CONSTATE** à l'unanimité qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois exercices précédents.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES					
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			
Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT			
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE			
TO	Erick FONTAINE	ABSENT			
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT			
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT			
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT			
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE			
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT			
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE			
SMPRR	XXX	XXX			
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT			
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes **(annexe 6)** sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, **APPROUVE** à la majorité lesdites conventions.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES					
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET			X	Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT			X	
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			
Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT			
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE			
TO	Erick FONTAINE	ABSENT			
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT			
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT			
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE
SMPRR	XXX	XXX
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément à la résolution prise par les actionnaires lors de l'AGO du 29 juin 2022, L'Assemblée Générale Ordinaire **FIXE** à la majorité le montant de l'enveloppe budgétaire pour les jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2026 à 3 000€ répartis entre les administrateurs de la façon suivante : 100 euros par réunion effective du Conseil d'administration et 120 euros annuels pour le remboursement des frais kilométriques, sommes allouées à tous les administrateurs de manière égale sous réserve de leur présence effective et de l'autorisation expresse et préalable de l'assemblée délibérante de leur collectivité.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES					
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET			X	Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT			X	
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

RN

Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE
TO	Erick FONTAINE	ABSENT
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE
SMPRR	XXX	XXX
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE

ECHANGES

Le Directeur Général indique qu'il envisage de proposer une évolution sur la politique des jetons de présence à l'égard des administrateurs siégeant à l'assemblée spéciale, la SPL prévoyant de les solliciter davantage dans le cadre des futurs comités.

FIN DES ECHANGES

HUITIEME RESOLUTION

Les élections municipales de mars 2026 ont conduit au renouvellement des assemblées délibérantes de plusieurs collectivités territoriales et groupements de collectivités actionnaires de la SPL Energies Réunion. Conformément à l'article 16 §1 des statuts et à l'article L. 1524-5 du CGCT, le mandat des représentants de ces collectivités au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Spéciale a pris fin avec celui des assemblées qui les avaient désignés.

Conformément aux règles spécifiques applicables aux SPL, les nouvelles désignations sont opérées directement par délibération des organes délibérants de chaque collectivité actionnaire. La présente Assemblée Générale Ordinaire est saisie aux seules fins de constater officiellement ces désignations et d'autoriser l'accomplissement des

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

formalités modificatives auprès du Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de Saint-Pierre de la Réunion.

Par ailleurs, l'Assemblée est appelée à constater les désignations des administrateurs représentant des collectivités actionnaires qui n'apparaissaient pas encore au Kbis en cours de validité, en raison de l'absence de dépôt antérieur des formalités modificatives correspondantes.

L'Assemblée Générale Ordinaire **CONSTATE** à l'unanimité la fin du mandat des représentants des collectivités actionnaires dont l'assemblée délibérante a été renouvelée à l'occasion des élections municipales de mars 2026 ;

L'Assemblée Générale Ordinaire **CONSTATE** à l'unanimité les nouvelles désignations opérées par les collectivités actionnaires ayant transmis leur délibération à ce jour, soit :

Modifications intervenues au sein du Conseil d'Administration

Région Réunion - *Souscription 04.07.2013*

Lors de sa séance du 10 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, la Commission permanente de la Région Réunion a désigné de nouveaux représentants pour la représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Monsieur Wilfrid BERTILE en remplacement de Fabienne COUAPEL**
- **Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT -** *(représentant au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale)* **en remplacement de Marie Aline MURIN HOARAU**
- **Monsieur Jean-Bernard MARATCHIA en remplacement de Marie Josée RIVIERE**
- **Madame Lorraine NATIVEL en remplacement de Raymond TONG YETTE**
- **Monsieur Pascal PLANTE en remplacement de Philippe JEAN PIERRE**
- **Monsieur Axel VIENNE en remplacement de Alin Joseph GUEZELLO**

Les mandats des précédents administrateurs désignés par la Région Réunion, et non reconduits, voient leur mandat révoqué de plein droit :

- **Virginie Edvin HOARAU K/BIDI**
- **Colette Marie Michelle ANELARD CADERBY**
- **Marie Andrée Marceline FAVEUR LACROIX**

CIVIS - *Souscription 09.10.2015*

Lors de sa séance du 12 mai 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil communautaire de la CIVIS a désigné son nouveau représentant pour la représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Eric FERRERE**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Commune de Saint Paul - *Souscription 09.10.2015*

Lors de sa séance du 30 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de Saint Paul a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Alice MOREAU CLEMENTE**

Modifications intervenues au sein de l'Assemblée Spéciale

Suite aux élections municipales de mars 2026, les collectivités actionnaires ont dû désigner de nouveaux représentants appelés à siéger au sein des instances de la SPL Energies Réunion.

CINOR – *Souscription 09.10.2015*

Lors de sa séance du 29 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil Communautaire de la CINOR a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Marie Silogia TECHER**

CASUD – *Achat d'actions 27.06.2025*

Lors de sa séance du 29 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil Communautaire de la CASUD a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Alexis CHAUSSALET** *(représentant à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale)*

TO – *Achat d'actions 12.01.2021*

Lors de sa séance du 13 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil Communautaire du TO a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Erick FONTAINE**

Commune de BRAS PANON – *Souscription 04.07.2013*

Lors de sa séance du 28 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de Bras Panon a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Jean Eric ROUGET en remplacement de Daniel Arsène GONTHIER**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Commune de ETANG SALE – *Souscription 04.07.2013*

Lors de sa séance du 01 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de Etang Salé a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Mylène IP WO HING en remplacement de Clarel Gérard CALPETARD**

Commune de SAINT PIERRE – *Souscription 09.10.2015*

Lors de sa séance du 19 mai 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de Saint Pierre a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Ketty CALOGINE**

Commune de SAINT ANDRE – *Souscription 05.12.2016*

Lors de sa séance du 28 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de Saint André a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Gilberte RAYAPEN MOUTOUSSAMY**

Commune de SAINTE MARIE – *Souscription 05.12.2016*

Lors de sa séance du 09 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de Sainte Marie a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Gilbert RAMASSAMY**

Commune de la PLAINE DES PALMISTES – *Souscription 05.12.2016*

Lors de sa séance du 01 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de la Plaine des Palmistes a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Willy JULIE**

Commune de la POSSESSION – *Souscription 09.10.2015*

Lors de sa séance du 11 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de la Possession a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Philippe ROBERT**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Commune de TROIS BASSINS – *Souscription 05.12.2016*

Lors de sa séance du 23 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de Trois Bassins a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Chantal SANDANCE**

Commune de SAINT LEU – *Souscription 27.06.2025*

Lors de sa séance du 25 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de Saint Leu a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Brigitte BURON**

Commune de SAINTE SUZANNE – *Souscription 05.12.2016*

Lors de sa séance du 16 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de Sainte Suzanne a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Wilson SELLAYE**

Commune de SALAZIE – *Souscription 05.12.2016*

Lors de sa séance du 30 mars 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de Salazie a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Elysée BOYER**

Commune de ENTRE DEUX – *Souscription 05.12.2016*

Lors de sa séance du 09 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de Entre Deux a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Nicolas ROBERT**

Commune du TAMPON – *Achat d'actions 23.08.2018*

Lors de sa séance du 29 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal du Tampon a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Corentin IDMONT**

Commune de Sainte Rose – *Achat d'actions 22.07.2020*

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Lors de sa séance du 23 avril 2026 dont découle une délibération exécutoire, le Conseil municipal de Sainte Rose a désigné son nouveau représentant pour le représenter au sein de la SPL Energies Réunion :

- **Cyrille Jean Christian DUCHEMANN**

L'Assemblée Générale Ordinaire **CONSTATE** à l'unanimité que les collectivités actionnaires suivantes n'ont pas encore transmis leur délibération de désignation, et que leurs anciens représentants restent en fonction pour la gestion des affaires courantes dans l'attente :

- SIDELEC
- Département de la Réunion
- CIREST
- Commune de Cilaos
- Commune de Saint-Philippe
- Commune de Saint-Louis

L'Assemblée Générale Ordinaire **DIT** à l'unanimité qu'une Assemblée Générale Ordinaire complémentaire sera convoquée dès réception de l'ensemble des délibérations manquantes afin de compléter la constatation des désignations et d'accomplir les formalités modificatives correspondantes ;

L'Assemblée Générale Ordinaire **MANDATE** à l'unanimité le Directeur Général pour accomplir l'ensemble des formalités de publicité et d'inscription modificative auprès du Guichet unique INPI, et notamment :

– déposer auprès du Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de Saint-Pierre de la Réunion l'acte constatant les modifications de la composition du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Spéciale, certifié conforme, accompagné des délibérations de chaque collectivité actionnaire ;

– publier un avis modificatif dans un journal d'annonces légales habilité dans le département 974 ;

– mettre à jour l'extrait Kbis de la SPL Energies Réunion.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES					
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			
Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT			
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE			
TO	Erick FONTAINE	ABSENT			
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT			
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT			
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT			
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE			
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT			
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE			
SMPRR	XXX	XXX			
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT			
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT			
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT			
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT			
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE			

ECHANGES

Le Directeur Général précise que deux actionnaires envisagent d'entrer au capital de la SPL (la Commune de Saint Benoit par rachat des actions du SMPRR et la Commune de Saint Joseph selon des modalités qui restent à déterminer).

FIN DES ECHANGES

NEUVIEME DELIBERATION

L'Assemblée Générale Ordinaire **DONNE** à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

L'Assemblée Générale Ordinaire **DONNE** à l'unanimité pouvoir au Président du Conseil d'administration pour communiquer le présent procès-verbal à Monsieur le préfet, dans le cadre du contrôle de la légalité.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES					
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			
Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT			
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE			
TO	Erick FONTAINE	ABSENT			
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT			
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT			
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT			
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE			
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT			
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE			
SMPRR	XXX	XXX			
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT			
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT			
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE

XXX

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

PARTIE EXTRAORDINAIRE

QUORUM AGE atteint : 1ère convocation : 1/4 des actions (9 348 actions) – 31 945 actions effectivement présentes/ représentées.

Rapport du Président à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de soumettre à votre approbation deux opérations d'importance pour la SPL Energies Réunion (Agence Régionale de l'Énergie et du Climat) : la régularisation de la composition de l'actionnariat par la sortie du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion (SMPRR), et la refonte en profondeur des statuts de la société.

Ces deux opérations, préparées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 04 juin 2026, sont étroitement liées : la modification des statuts intègre notamment la révision de la composition du Conseil d'Administration et de la répartition des sièges, qui doit tenir compte de la sortie du SMPRR et des réalités actuelles de l'actionnariat.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter les motifs et l'étendue de chacune de ces opérations.

- Sortie de l'actionnaire SMPRR

Le SMPRR ne dispose plus de la compétence « énergie » exigée par l'article L. 1531-1 du CGCT pour tout actionnaire d'une SPL. Sa présence au capital crée un risque juridique pour la qualification de SPL et le maintien du régime de quasi-régie (CE, 14 nov. 2018, n° 405628).
Il vous est proposé à 1 329€ le rachat des 50 actions détenues par le SMPRR (valeur nominale de l'action : 26,58€). Le rapport spécial des commissaires aux comptes vous a été remis conformément à l'article R. 225-150 du Code de commerce.

- Modification des statuts

Les modifications portent sur les articles suivants :
Art. 2 (Objet) : ajout d'une raison d'être, extension à l'agrivoltaïsme, à la rénovation énergétique et aux dispositifs européens/internationaux ; consécration du rôle d'agence régionale de l'énergie et du climat (art. L. 211-3-1 et L. 211-5-1 C. énergie).

- Art. 4 (Siège) : transfert du siège réservé à l'AGE (suppression du pouvoir du CA en la matière).
- Art. 8 (Capital) : mise à jour de l'historique et intégration de la réduction de capital issue de la 1re résolution.
- Art. 9 (Comptes courants) : suppression des intérêts, encadrement contractuel, durée maximale 2 ans renouvelable une fois.
- Art. 14.2 (Évaluation) : cession des actions à la valeur nominale d'achat (26,58235 €).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

RN

- Art. 15 (CA) : réduction du nombre d'administrateurs de 18 à 10 (Région : 6 sièges ; SIDELEC, CIVIS, Saint-Paul : 1 siège chacun ; Assemblée Spéciale : 1 siège).
- Art. 23, 27, 39, 48 : harmonisation rémunération des dirigeants, transmission au représentant de l'État, dividendes, protection des administrateurs et salariés (fusion des anciens art. 49 et 50).

Par ailleurs, la présente résolution mandate le Président pour régulariser la dénomination au Kbis, qui mentionne encore l'ancienne dénomination « Horizon Réunion » au lieu de « ENERGIES REUNION AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT ».

➢ Actualisation du Kbis de la SPL Energies Réunion

Le Kbis de la société n'a pas été actualisé depuis environ dix ans. Cette situation est source d'insécurité juridique dans les rapports avec les tiers et doit être régularisée. A cet effet, trois modifications sont à porter au Registre du Commerce et des Sociétés : le transfert de l'établissement principal à sa nouvelle adresse (2 rue Galabé, ZAC Portail, Bât. A, Étage 1, 97424 Saint-Leu), l'ouverture d'un établissement secondaire au 28 rue Jules Thirel, la Distillerie Savanna, 97460 Saint-Paul, et la modification du sigle de la société.

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion AGM qui s'est tenue en date du 27 juin 2025 **(annexe 1)**.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES					
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE
TO	Erick FONTAINE	ABSENT
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE
SMPRR	XXX	XXX
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE

DEUXIEME RESOLUTION

Aux termes de l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans sa rédaction issue de la loi n° 2019-463 du 17 mai 2019 tendant à sécuriser l'actionnariat des entreprises publiques locales, toute collectivité territoriale ou groupement actionnaire d'une Société Publique Locale (SPL) doit exercer, en lien avec l'objet social de la société, au moins une compétence correspondant aux activités de cette dernière.

Le Conseil d'État, dans sa décision du 14 novembre 2018 (n° 405628), a rappelé que la participation d'une personne publique à une SPL est exclue lorsque cette personne publique n'exerce pas les compétences sur lesquelles porte l'objet social de la société.

En l'espèce, le SMPRR (Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion) ne dispose plus de la compétence « énergie », qui constitue le cœur de l'objet social de la SPL Energies Réunion. Sa présence au capital crée un risque sérieux de remise en cause de la qualification de SPL et, partant, du bénéfice du régime de la quasi-régie (in-house), condition nécessaire à l'attribution de marchés sans mise en concurrence.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Considérant que cette situation est de nature à remettre en cause la qualification de société publique locale au sens des articles L. 1531-1 et suivants du CGCT, et par suite le bénéfice du régime de quasi-régie (contrôle analogue) ;

Considérant qu'il convient de régulariser sans délai la situation au regard du droit applicable, dans l'intérêt de la SPL et de ses actionnaires ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire **CONSTATE** à l'unanimité la perte de compétence du SMPRR dans le domaine de l'énergie et le risque juridique en résultant pour la qualification de SPL et le maintien du régime de quasi-régie.

L'Assemblée Générale Extraordinaire **APPROUVE** à l'unanimité le principe de la sortie du SMPRR du capital de la SPL Energies Réunion selon les modalités à définir (rachat par la société en vue d'annulation et réduction de capital, ou cession à un actionnaire existant ou à un nouvel actionnaire public éligible).

L'Assemblée Générale Extraordinaire **AUTORISE** à l'unanimité le Conseil d'Administration à accomplir toutes les opérations matérielles nécessaires à la réalisation de l'opération.

L'Assemblée Générale Extraordinaire **MANDATE** à l'unanimité le Directeur Général pour accomplir l'ensemble des formalités modificatives auprès du Guichet unique INPI, procéder à la publication de l'avis modificatif dans un journal d'annonces légales habilité dans le département 974, et mettre à jour tous documents officiels de la société.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES					
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE
TO	Erick FONTAINE	ABSENT
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE
SMPRR	XXX	XXX
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE

TROISIEME RESOLUTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1531-1 relatif aux sociétés publiques locales ;

Vu le Code de commerce, notamment les articles L.225-1 et suivants ;

Vu les statuts actuels de la SPL ENERGIES REUNION, adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juin 2025 ;

Vu la résolution du Conseil d'administration adoptée le 19 décembre 2025, approuvant le projet de modifications des statuts et décidant la convocation de la présente Assemblée Générale Extraordinaire ;

Vu le projet de statuts modifiés annexés **(annexe 7)** à la présente résolution, intégrant notamment :

- Mise à jour de l'objet social (ajout de la raison d'être, extension aux activités d'agrivoltaïsme et de rénovation énergétique, ouverture aux dispositifs européens/internationaux) ;
- Réduction du nombre d'administrateurs (de 18 à 10) et révision de la répartition des sièges ;
- Ajustement des règles de transfert du siège social (décision désormais réservée à l'AGE) ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- Modification des dispositions relatives aux comptes courants (encadrement contractuel, suppression des intérêts) ;
- Révision des modalités d'évaluation des actions (passage à la valeur nominale) ;
- Harmonisation des dispositions relatives à la protection des administrateurs et salariés ;
- Actualisation des articles relatifs au capital social et à la répartition des actions ;
- Reformulations visant à clarifier certaines dispositions.

Vu les modifications apportées en conséquence aux articles des statuts conformément au projet annexé, dont notamment aux articles 1, 2, 4, 6, 8, 9, 11, 14.2, 23, 27, 30, 39, et 48 des statuts actuels de la SPL,

Vu les suppressions d'articles conformément au projet annexé, dont notamment celle des articles 49 et 50 des statuts actuels de la SPL dans le projet de statuts modifiés après unification des dispositions relatifs à la protection dans l'article 48 des statuts modifiés,

Considérant la nécessité d'assurer la conformité des statuts avec les dispositions légales et le bon fonctionnement des instances de la SPL ;

Considérant que les modifications apportées aux statuts conformément au projet présenté en séance et en amont de celle-ci sont rendues nécessaires pour assurer la régularité juridique des statuts, le bon fonctionnement des instances de la SPL grâce à la rationalisation du nombre de personnes siégeant au Conseil d'administration, et le bienfondé des interventions de la SPL ENERGIES REUNION,

Considérant qu'il a été constaté durant le travail préparatoire à l'adoption des statuts modifiés que les dénominations commerciale et sociale de la SPL ENERGIES REUNION fixées dans les statuts actuellement en vigueur apparaissent de manière erronée sur le Kbis de la SPL, lequel mentionne encore l'ancienne dénomination « HORIZON REUNION »,

Considérant que les statuts modifiés doivent faire l'objet d'une annonce légale et de démarches administratives auprès des autorités compétentes pour être valables, il convient de procéder également aux démarches nécessaires à la mise à jour des informations afférentes la SPL ENERGIE REUNINON auprès des autorités concernées,

L'Assemblée Générale Extraordinaire **APPROUVE** à l'unanimité les modifications apportées aux statuts de la SPL ENERGIES REUNION, telles que présentées dans le projet annexé à la présente résolution.

L'Assemblée Générale Extraordinaire **APPROUVE** à l'unanimité la mise à jour des données afférentes à la SPL ENERGIES REUNION au registre du commerce et des sociétés,

L'Assemblée Générale Extraordinaire **DONNE** à l'unanimité tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration pour :

- Signer les statuts modifiés,
- Effectuer les formalités de publicité et d'enregistrement des statuts modifiés auprès des autorités compétentes,

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

- Le cas échéant, effectuer les formalités de publicité et d'enregistrement permettant la mise à jour des informations afférentes à la SPL ENERGIES REUNION (ex HORIZON REUNION) afin d'entériner la mise à jour du KBIS de la société,
- Procéder à l'immatriculation modificative au Registre du Commerce et des Sociétés,

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			
Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT			
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE			
TO	Erick FONTAINE	ABSENT			
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT			
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT			
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT			
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE			
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT			
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE			
SMPRR	XXX	XXX			
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte du rapport du Conseil d'Administration exposant la nécessité de mettre à jour les données relatives à l'adresse de l'établissement principal de la SPL Energies Réunion, laquelle n'a pas été actualisée depuis plusieurs exercices.

Le transfert s'opère dans le même département (Réunion) et dans le ressort du même greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Pierre de la Réunion.

L'Assemblée Générale Extraordinaire **DÉCIDE** à l'unanimité de transférer l'établissement principal de la SPL Energies Réunion à la nouvelle adresse suivante :

Nouvelle adresse : 2 rue Galabé, ZAC Portail, Quartier d'affaires Tamarins, Bât. A, Étage 1, 97424 Piton Saint-Leu

Ancienne adresse : 1 rue Galabé, ZAC Portail, Quartier d'affaires Tamarins, Bât. A, 97424 Piton Saint-Leu

Date d'effet : 23.06.2026

L'Assemblée Générale Extraordinaire **DÉCIDE** à l'unanimité la fermeture définitive de l'établissement complémentaire situé au 1 rue Galabé, ZAC Portail, Quartier d'affaires Tamarins, Bât. A, 97424 Piton Saint-Leu à compter de la même date.

L'Assemblée Générale Extraordinaire **MANDATE** à l'unanimité le Directeur Général pour :

– publier un avis de transfert dans un journal d'annonces légales habilité dans le département 974 ;

– déposer la déclaration modificative auprès du Guichet unique INPI ;

– mettre à jour l'ensemble des documents officiels de la société.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte du rapport du Conseil d'Administration exposant l'intention de la SPL Energies Réunion d'ouvrir un établissement secondaire à usage de bureaux situé 28 rue Jules Thirel, La Distillerie Savanna, 97460 Saint-Paul.

Elle rappelle que, conformément à l'article R. 123-40 du Code de commerce, constitue un établissement secondaire tout établissement permanent, distinct du siège social ou de l'établissement principal, dirigé par une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers. L'article L. 123-41 du même Code impose la déclaration d'immatriculation dans un délai d'un mois avant ou après l'ouverture.

L'Assemblée Générale Extraordinaire **AUTORISE** à l'unanimité l'ouverture d'un établissement secondaire à usage de bureaux aux caractéristiques suivantes :

Adresse : 28 rue Jules Thirel, La Distillerie Savanna, 97460 Saint-Paul

Activité exercée : assistance à maîtrise d'ouvrage, études techniques, exploitation des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, production décentralisée de l'énergie, énergies renouvelables

Date d'ouverture : 23.06.2026

Responsable : Monsieur Matthieu HOAREAU, Directeur Général en exercice

L'Assemblée Générale Extraordinaire **MANDATE** à l'unanimité le Directeur Général pour :

– accomplir les formalités d'inscription complémentaire auprès du Guichet unique INPI dans le délai légal d'un mois avant ou après l'ouverture ;

– signer tout document nécessaire à ces formalités ;

– procéder à la publication d'un avis modificatif dans un journal d'annonces légales habilité dans le département 974.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES	Représentants ayant voté pour toutes les délibérations	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Représenté(e) par
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			
Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT			
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE			
TO	Erick FONTAINE	ABSENT			
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT			
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT			
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT			
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE			
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT			
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE			
SMPRR	XXX	XXX			
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT			
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT			
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT			
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT			
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE			

SIXIEME DELIBERATION

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2025, la SPL a procédé à la désignation de nouveaux commissaires aux comptes en remplacement de Monsieur Pierre Raoul BERTRAND, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Ibrahim INGAR, commissaire aux comptes suppléant, dont les mandats étaient expirés.

Constatant que cette désignation n'a pas encore été portée à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés et que le Kbis de la Société ne reflète pas à ce jour la composition actuelle du collège des commissaires aux comptes.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

L'Assemblée Générale Extraordinaire **RATIFIE** à l'unanimité et **CONFIRME** à l'unanimité la désignation, intervenue lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2025, des commissaires aux comptes suivants :

- Commissaire aux comptes titulaire : la société EXA, inscrite au tableau de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de l'île de la Réunion, dont le siège social est situé 4, rue Monseigneur Mondon, 97400 SAINT-DENIS en la personne de Monsieur Frédéric ANDRE.
- Commissaire aux comptes suppléant : la société AUDITEC SA, dont le siège social est situé 4, rue Monseigneur Mondon, 97400 SAINT-DENIS, inscrite au tableau de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de l'île de la Réunion.

Leurs mandats ayant pris effet à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2025 et expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030

DONNE à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales et notamment procéder à la mise à jour du Kbis auprès de l'INPI.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES					
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			
Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE
TO	Erick FONTAINE	ABSENT
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE
SMPRR	XXX	XXX
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE

SEPTIEME RESOLUTION

Le sigle de la SPL Energies Réunion, tel qu'il figure sur l'extrait Kbis de la société ne reflète pas le sigle statutaire en vigueur, ce qui est source d'insécurité juridique dans les rapports avec les tiers.

Il est en conséquence proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à la modification du sigle de la société.

Considérant que le sigle de la SPL Energies Réunion tel qu'il figure sur l'extrait Kbis n'est pas correctement renseigné au Registre du Commerce et des Sociétés ;

Considérant qu'il convient de procéder à la régularisation de cette situation par voie de modification statutaire et d'accomplissement des formalités correspondantes ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire **DÉCIDE** à l'unanimité de modifier le sigle, qui est désormais rédigé comme suit :

« SPL ENERGIES REUNION »

L'ancien sigle « SPL HORIZON REUNION » est abandonné à compter de la date d'effet de la présente modification.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

L'Assemblée Générale Extraordinaire **DÉCIDE** à l'unanimité que cette modification prendra effet à compter du XXX.

L'Assemblée Générale Extraordinaire **APPROUVE** à l'unanimité la mise à jour des données afférentes à la SPL Energies Réunion au Registre du Commerce et des Sociétés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire **DONNE** à l'unanimité tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour :

– effectuer les formalités de publicité auprès des autorités compétentes ;

– procéder à la modification de l'extrait Kbis par l'intermédiaire du Guichet unique INPI ;

– publier un avis de modification dans un journal d'annonces légales habilité dans le département 974.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES					
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			
Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT			
Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE			
TO	Erick FONTAINE	ABSENT			
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT			
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE
SMPRR	XXX	XXX
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire **DONNE** à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'Assemblée Générale Extraordinaire **DONNE** à l'unanimité pouvoir au Président du Conseil d'Administration pour communiquer le présent procès-verbal à Monsieur le préfet, dans le cadre du contrôle de la légalité.

Vote à main levée					
ACTIONNAIRES	**REPRESENTANTS AYANT VOTE POUR LA DELIBERATION**	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**	**Nom du mandataire**
Région Réunion	Jean Pierre CHABRIAT	X			
Cne de SAINT PAUL	Alice MOREAU CLEMENTE	X			Nicolas ROBERT
CASUD	Alexis CHAUSSALET	X			Corentin IDMONT
Cne de SAINT PIERRE	Ketty CALOGINE	X			
Cne de POSSESSION	Philippe ROBERT	X			
Cne de l'ENTRE DEUX	Nicolas ROBERT	X			
Cne du TAMPON	Corentin IDMONT	X			
Cne de SALAZIE	Elysée BOYER	X			
Cne de SAINTE MARIE	Gilbert RAMASSAMY	X			
Cne de TROIS BASSINS	Chantal SANDANCE	X			
Cne de SAINTE ROSE	Cyrille Jean Christian DUCHEMANN	X			
Cne de ETANG SALE	Mylène IP WO HING	EXCUSEE			
Cne de BRAS PANON	Jean Eric ROUGET	ABSENT			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Cne de SAINT ANDRE	Gilberte RAYEPEN MOUTOUSSAMY	ABSENTE
TO	Erick FONTAINE	ABSENT
Cne de PLAINE DES PALMISTES	Willy JULIE	ABSENT
Cne de CILAOS	Klébert GONTHIER	ABSENT
Cne de SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER	ABSENT
Cne de SAINT LEU	Brigitte BURON	ABSENTE
Cne de SAINTE SUZANNE	Wilson SELLAYE	ABSENT
Cne de SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE	ABSENTE
SMPRR	XXX	XXX
SIDELEC	Pierrot CANTINA	ABSENT
CIVIS	Eric FERRERE	ABSENT
Département de la Réunion	Jean Francois PAYET	ABSENT
CIREST	Georges PARVEDY	ABSENT
CINOR	Marie Silogia TECHER	ABSENTE

XXX

Fin de réunion à 11h39

Président de ENERGIES REUNION
Jean Pierre CHABRIAT

Représentant de la Commune de l'ENTRE DEUX
Nicolas ROBERT

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260921-2026-CM-100-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

RN

SUIVI DU CONTRÔLE ANALOGUE 2025

N° facture	Référence	Date de facture	Affaire	N°Financeur	Montant de la facture (€ HT)	Montant de la facture (€ TTC)	Catégorie de facture	Caractère concerné	Actionnaire	Collectivité	siège	Adresse 1	Adresse 2	Code Postal - Commune	Civilité	Etu référent au contrôle analogue	Mail	Référent services techniques	Mail du référent services techniques	Service au sein de la collectivité	Numéro de convention	Date de notification	Montant global en fonctionnement (€ HT)	Montant global en fonctionnement (€ TTC)	Montant de la prestation (€ HT)	Montant de la prestation (€ TTC)	Dépenses externes (€HT)	Dépenses externes (€TTC)	Type de facturation	type de pièce jointe (convention pour acompte ou fiche de contrôle pour intermédiaire ou solde)	Pièce jointe (convention pour acompte ou fiche de contrôle pour intermédiaire ou solde)	LA MAIRIE/LE remboursé sur la fiche de contrôle analogue ou sur la convention	montant de l'acompte (€ HT)	montant de l'acompte (€ TTC)	montant des paiements intermédiaires perçus (€ HT) si remboursé sur la fiche de contrôle analogue, sauf si acompte)	montant des paiements intermédiaires perçus (€ TTC)	montant total déjà versé (€ HT) (sauf si acompte)	montant total déjà perçu (€ TTC)	Numéro du courrier de contrôle analogue (chrono)	Date d'envoi du courrier	Date d'envoi du mail							
F20250001	CVAC_PR2024001_A	15/01/2025	P8D24001	P-8-2024-01	5 167,00 €	5 627,86 €	de la rémunération	Etude de potentiel hydrothermique sur le territoire de la CIVIS	CIVIS	CIVIS	du Conseil d'Administration	29 route de l'Ermitage		97410 Saint-Pierre	Monsieur	Eric FERRERE	eluchois.73@gmail.com	Mme Karine GACHOU	karine.gachou@reunion.fr	Direction du Patrimoine et énergie	Convention n° CIVIS/2024/01	04/01/2024	17 240,00 €	18 759,65 €	17 240,00 €	18 759,65 €	- €	- €	Information/convention notifiée	Convention signée	Mme Karine GACHOU Reunion.fr Patrimoine, reunion (1).pdf	30%	5 167,00 €	5 627,86 €											SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/30	##########	##########	
F20250002	BE_PF2024001_Solde	24/01/2025	P1-2024-01	P-1-2024-01	280 335,56 €	304 164,58 €	de la rémunération et des dépenses externes	Mise en œuvre du Service Local pour la maîtrise de l'énergie de La Réunion en 2024 (SLME Réunion) (exercice 1)	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2024/0132	01/01/2024	1 566 820,28 €	1 700 000,00 €	1 474 654,38 €	1 600 000,00 €	92 165,90 €	100 000,00 €	Information/convention notifiée	Fiche de contrôle analogue	Fiche de contrôle analogue - P 1 2024 01 - SLME Réunion.pdf	30% (du contrat initial)	331 797,24 €	360 000,00 €	883 870,47 €	959 000,00 €	1 215 668,21 €	1 319 000,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/30	##########	##########
F20250003	BE_PF2023018_37SA	20/02/2025	P1-2023-18 - 37SA	P-1-2023-18 - 37SA	13 780,00 €	14 951,30 €	de la rémunération	Accord cadre - marché à bon de commande - assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de MOE et EnR sur le patrimoine régional - BC Plateforme de GTC Heule	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DBP	convention n° REG 2023/652195	11/08/2023	13 780,00 €	14 951,30 €	13 780,00 €	14 951,30 €	- €	- €	Information demande paiement intermédiaire	Fiche de contrôle analogue	Fiche de contrôle analogue - P 1 2023 18 - 37SA Plateforme de GTC Heule.pdf	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/30	##########	##########
F20250004	BE_PF2024016_INF	20/02/2025	P-1-2024-10	P-1-2024-10	40 228,67 €	43 648,11 €	des dépenses externes	Animation des Ateliers ERTeC et à l'instruction des dossiers externe (sur l'année volet 2)	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2024/0132	01/09/2023	150 765,50 €	163 580,57 €	58 599,60 €	63 583,57 €	92 165,90 €	100 000,00 €	Information demande paiement intermédiaire	Fiche de contrôle analogue	Fiche de contrôle analogue - P 10 2024 16 - ANIMATION ATELIERS - INSTRUCTION.pdf	30%	17 579,88 €	19 076,17 €	0,00 €	0,00 €	17 579,88 €	19 076,17 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/31	##########	##########
F20250005	BE_PF2024004_SOU20	20/02/2025	P-1-2024-04	P-1-2024-04	2 309,29 €	2 505,48 €	de la rémunération	Mise en œuvre des actes-métiers A du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) pour l'année 2024	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2024/0132	01/01/2024	119 135,36 €	129 261,87 €	119 135,36 €	129 261,87 €	- €	- €	Information demande paiement intermédiaire	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 4 2024 04 - SARE Actes métiers A - 2024.xlsx	30%	20 740,61 €	22 506,56 €	38 776,54 €	42 072,34 €	114 514,04 €	124 250,90 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/31	##########	##########
F20250006	BE_PF2024005_SOU20	20/02/2025	P-1-2023-01	P-1-2023-01	77 622,00 €	84 545,37 €	de la rémunération et des dépenses externes	Mise en œuvre des actes métiers A1 à A2 du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) pour l'année 2024 (hors actions spécifiques)	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2024/0132	01/12/2022	801 247,48 €	869 353,52 €	801 247,48 €	869 353,52 €	- €	- €	Information demande paiement intermédiaire	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 5 2023 01 - SARE 2024 - Actes A2.xlsx	30%	227 226,45 €	246 543,95 €	449 445,68 €	487 683,16 €	676 635,13 €	734 169,12 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########
F20250007	BE_PF2024021_ACPT	03/03/2025	P1-2024-02	P-10-2024-02	10 985,00 €	11 918,73 €	de la rémunération	Etudes et consultation pour la contraction de 10 centrales PV en autoconsommation	Saint-Pierre	MAIRIE DE SAINT-PIERRE	de l'Assemblée Spéciale	Rue Antoine-Guignard		97410 Saint-Pierre	Monsieur	Pascal BAISSE	pascal.baisse@saintpierre.re	Monsieur Willy ARAMOUN	willy.aramoun@saintpierre.re	DIRECTION DE L'AMENAGEMENT & DE LA PROSPECTIVE URBAINE	convention N° Saint-Pierre/2024-01	24/05/2025	54 925,32 €	59 593,97 €	54 925,32 €	59 593,97 €	- €	- €	Information demande paiement intermédiaire	Convention signée	Convention signée - P 1 2024 02 - ETUDES CONSULTATION 10 CENTRALES PV SOUMA PHOTOVOLT.pdf	25%	10 985,00 €	11 918,73 €											SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/30	##########	##########	
F20250008	BE_PF2024023_ACPT	03/03/2025	P1-2024-03	P-10-2024-03	14 768,00 €	16 023,28 €	de la rémunération	Valorisation photovoltaïque du patrimoine du patrimoine bâti de la ville de Saint-Pierre volet 2	Saint-Pierre	MAIRIE DE SAINT-PIERRE	de l'Assemblée Spéciale	Rue Antoine-Guignard		97410 Saint-Pierre	Monsieur	Pascal BAISSE	pascal.baisse@saintpierre.re	Monsieur Willy ARAMOUN	willy.aramoun@saintpierre.re	DIRECTION DE L'AMENAGEMENT & DE LA PROSPECTIVE URBAINE	convention N° Saint-Pierre/2024-01	01/04/2024	33 036,00 €	35 844,06 €	29 536,00 €	32 046,00 €	3 500,00 €	3 797,50 €	Information demande paiement intermédiaire	Convention signée	Convention signée - P 1 2024 03 - VALORISATION PV PATRIMOINE BATI VOLET 2 SOUMA PHOTOVOLT.pdf	50%	14 768,00 €	16 023,28 €											SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/30	##########	##########	
F20250009	BE_PF2024002_SOU20	14/03/2025	P1-2024-02	P-1-2024-02	122 933,82 €	133 360,11 €	de la rémunération et des dépenses externes	Mise en œuvre des actes-métiers A du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) pour l'année 2024 (hors actions spécifiques)	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2024/0132	01/01/2024	398 607,24 €	432 271,88 €	398 607,24 €	432 271,88 €	- €	- €	Information demande paiement intermédiaire	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 2 2024 02 - SARE 2024 - Actes A1.xlsx	30%	116 498,57 €	126 400,73 €	158 975,68 €	172 467,96 €	275 473,81 €	298 868,69 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########
F20250010	BE_PF2023007_SOU20	14/03/2025	P1-2023-07	P-1-2023-07	10 075,00 €	10 931,38 €	de la rémunération	Développement d'un nouveau format d'intervention et réalisation de 25 animations sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables au sein des lycées pour l'année 2023	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2023/0035	13/10/2023	20 150,00 €	21 862,75 €	20 150,00 €	21 862,75 €	- €	- €	Information demande paiement intermédiaire	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 1 2023 07 - SARE 2024 - Lycées.xlsx	50%	10 075,00 €	10 931,38 €			10 075,00 €	10 931,38 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########
F20250011	ETPGRBE_SITW'e	28/03/2025	P1-2022-01	P-10-2022-01	59 660,12 €	64 731,23 €	de la rémunération	Mission de suivi animation de l'Opah-RU de la ville de Saint-Pierre	Saint-Pierre	MAIRIE DE SAINT-PIERRE	de l'Assemblée Spéciale	Rue Antoine-Guignard		97410 Saint-Pierre	Monsieur	Pascal BAISSE	pascal.baisse@saintpierre.re	Monsieur Willy ARAMOUN	willy.aramoun@saintpierre.re	Direction de l'Urbanisme et Application du Droit des Sols	marché n° RHO-SEAD022	15/03/2024	405 813,05 €	440 307,16 €	405 813,05 €	440 307,16 €	- €	- €	Information demande paiement intermédiaire	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 1 2022 01 - OPAH RU - SITW'e.xlsx	30%	59 660,12 €	64 731,23 €	0,00 €	0,00 €	59 660,12 €	64 731,23 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/31	##########	##########	
F20250012	BE_PF2023013_SOU20	04/04/2025	P1-2023-13	P-1-2023-13	25 224,82 €	27 368,93 €	de la rémunération	Elaboration du plan hydrologique de La Réunion pour l'année 2023	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2023/0060	01/02/2023	110 598,08 €	120 000,00 €	101 383,49 €	110 000,00 €	9 214,59 €	10 000,00 €	Information demande paiement intermédiaire	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 13 2023 13 - PLH 2017 - bilan 6 ans.xlsx	40%	40 553,00 €	44 000,00 €	30 414,75 €	33 000,00 €	70 967,75 €	77 000,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########
F20250013	BE_PF2024022_BCM'2	15/04/2025	P1-2024-23	P-1-2024-23	150 612,25 €	163 631,28 €	de la rémunération	Accord cadre - montage et instruction des dossiers de demande d'aide relatif au dispositif KAP Ecosolidaire	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2024/1264	01/04/2024	392 731,15 €	426 113,86 €	392 731,15 €	426 113,86 €	- €	- €	Information demande paiement intermédiaire	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 2 2024 22 - ECOSOLIDAIRE BCM'2 ACCOMPAGNEMENT - PV.xlsx	30%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########
F20250015	TOSI_PLT2502091_SLG	07/05/2025	P2TOSI301	P-27-2023-01	19 325,00 €	20 967,63 €	de la rémunération	Etude d'opportunité pour la mise en place d'une plateforme d'accueil - TO	Territoire de l'Ouest	TERRITOIRE DE L'OUEST	de l'Assemblée Spéciale	1 rue Eliard-Laude	BP 50049	97822 Le Port Cedex	Monsieur	Yann CREIGHTON	cabinet.president@cto.re	Mme Camille DHALLET	Camille.dhallet@cto.re	Service Innovation & Animation Economique - Direction Economie, Innovation et Insertion	N° 24 DGI 0177	01/04/2024	38 650,00 €	41 935,25 €	38 650,00 €	41 935,25 €	- €	- €	Information demande paiement intermédiaire	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - PLATEFORME ANDROLEC V1.4.2 2025 (1).pdf	50%	19 325,00 €	20 967,63 €	0,00 €	0,00 €	19 325,00 €	20 967,63 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########	
F20250017	BE_PF2023116_AVOIR	23/05/2025	P-1-2021-16	P-1-2021-16	7 856,22 €	8 524,00 €	de la rémunération	Etudes techno-économiques pour la mise en œuvre opérationnelle des solutions cannes vierges et cannes énergies à La Réunion	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° Région Départements/2021/01	30/06/2021	73 732,72 €	80 000,00 €	73 732,72 €	80 000,00 €	- €	- €	Information/convention notifiée	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 1 2021 16 - Cannes vierges et cannes énergies - Avoir n°1 FINAL.xlsx	25%	19 433,18 €	20 000,00 €	19 433,18 €	20 000,00 €	36 866,36 €	40 000,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########
F20250016	BE_PF2021116_AVOIR	23/05/2025	P-1-2021-16	P-1-2021-16	7 856,23 €	8 524,00 €	de la rémunération	Etudes techno-économiques pour la mise en œuvre opérationnelle des solutions cannes vierges et cannes énergies à La Réunion	Conseil Départemental	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION	de l'Assemblée Spéciale	2 rue de la Source		97488 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Monsieur	Jean-François PAYET	jean-francois.payet@cg974.fr-energies.sp@cg974.fr	Jean-François DOLPHIN	jean-francois.dolphin@cg974.fr	Direction de l'Assainissement Collectif	convention n° CMS/2022/01 - N°2022/0437	20/08/2020	24 667,50 €	26 764,34 €	24 667,50 €	26 764,34 €	- €	- €	Information/convention notifiée	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 2 2021 16 - Cannes vierges et cannes énergies - Avoir n°1 FINAL.xlsx	25%	7 400,25 €	8 029,27 €	0,00 €	0,00 €	7 400,25 €	8 029,27 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########	
F20250018	BE_PF2023001_SOU20	06/06/2025	P1-2023-01	P-1-2023-01	81 106,00 €	88 000,01 €	de la rémunération et des dépenses externes	Développement des filières Biomasse et observatoire biomasse	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2023/0035	03/08/2023	184 331,80 €	200 000,00 €	184 331,80 €	200 000,00 €	- €	- €	Information demande paiement intermédiaire	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 1 2023 01 - Développement filières biomasse - Avoir.xlsx	30%	55 293,54 €	60 000,00 €	47 436,27 €	52 000,00 €	102 225,81 €	112 000,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########
F20250020	BE_PF2023019_SOU20	06/06/2025	P1-2023-19	P-1-2023-19	96 645,93 €	104 860,80 €	de la rémunération et des dépenses externes	Exploitation et maintenance des deux microcentrales hydroélectriques du Bras des Lianes pour 2023/2024	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2023/0069	01/06/2023	161 145,93 €	174 839,30 €	128 883,87 €	139 855,60 €	32 258,06 €	35 000,00 €	Information demande paiement intermédiaire	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 1 2023 19 - Exploitation microcentrales BDL.xlsx	30%	38 643,16 €	41 951,79 €	23 776,77 €	27 967,80 €	64 441,58 €	69 919,60 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########
F20250021	BE_PF2021117_SOU20	13/06/2025	P-2021-11	P-1-2021-11	497,24 €	536,53 €	de la rémunération et des dépenses externes	Soutien à la mise en œuvre des actes C1 et C2 du SARE pour l'année 2021 (avenant 1)	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	Direction de la Transition Ecologique	convention n° DTE/2021/0115 - DAECB/2021/0115	21/11/2021	92 462,73 €	100 332,06 €	54 712,50 €	61 533,56 €	35 750,23 €	38 798,50 €	Information/convention notifiée	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 2 2021 11 - SARE C1 C2 - Avenant 1.xlsx	30%	28 356,25 €	30 764,53 €	0,00 €	0,00 €	28 356,25 €	30 764,53 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########
F20250022	BE_PF2024007_SOU20	13/06/2025	P1-2025-07	P-1-2025-07	462 396,31 €	480 000,00 €	de la rémunération	Mise en œuvre du Service Local pour la maîtrise de l'énergie de La Réunion en 2025 (SLME Réunion)	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2025/0045	01/12/2024	1 566 820,28 €	1 700 000,00 €	1 474 654,38 €	1 600 000,00 €	92 165,90 €	100 000,00 €	Information demande paiement intermédiaire	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 7 2025 01 - SLME 2025 - Avance 30%.xlsx	30%	462 396,31 €	480 000,00 €	0,00 €	0,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########		
F20250023	BE_PF2025006_ACPTS	13/06/2025	P-2025-06	P-1-2025-06	60 635,94 €	65 789,99 €	de la rémunération	Accompagnement pour la structuration des filières biomasse énergie et changements de méthodes agricoles pour l'année 2025	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2025/0044	01/03/2025	232 119,82 €	251 850,00 €	202 119,82 €	219 300,00 €	30 000,00 €	32 550,00 €	Information/convention notifiée	Convention signée	25-2006-BE_BIOMASSE_2025_SIGNE SARE.pdf	30%	60 635,94 €	65 789,00 €	0,00 €	0,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########		
F20250024	BE_PF2025006_ACPTS	13/06/2025	P-2025-06	P-1-2025-06	388 451,41 €	421 468,78 €	de la rémunération	Animation et mise en œuvre du dispositif Kas Solidaire pour l'année 2025	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2025/0496	01/01/2025	1 266 838,03 €	1 404 899,24 €	1 264 838,03 €	1 404 899,24 €	- €	- €	Information/convention notifiée	Convention signée	25-2006-BE_KAS SOLIDAIRE_2025_SIGNE SARE.pdf	30%	388 451,41 €	421 468,78 €	0,00 €	0,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########		
F20250025	BE_PF2025010_ACPTS	13/06/2025	P-2025-10	P-1-2025-10	180 335,50 €	195 664,32 €	de la rémunération	Animation et mise en œuvre du dispositif KAP Photovoltaïque 2025	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2025/0045	13/06/2025	568 147,00 €	616 439,50 €	450 838,75 €	489 165,65 €	117 308,25 €	127 273,85 €	Information/convention notifiée	Fiche de contrôle analogue	25-2005-BE_PHOTOVOLTAIQUE_2025_SIGNE SARE.pdf	40%	180 335,50 €	195 664,32 €	0,00 €	0,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########		
F20250026	BE_PF2025009_ACPTS	13/06/2025	P-2025-03	P-1-2025-03	49 382,49 €	53 580,00 €	de la rémunération	animation multifilière EnR 2025	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	DTE	convention n° DTE/2025/0037	01/03/2025	221 208,29 €	240 011,00 €	164 608,29 €	178 600,00 €	56 600,00 €	61 411,00 €	Information/convention notifiée	Convention signée	25-2009-BE_ANIMATION_MULTIFILIERES_SIGNE SARE.pdf	30%	49 382,49 €	53 580,00 €	0,00 €	0,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/30	##########	##########		
F20250027	BE_PF2025016_ACPTS	13/06/2025	P-2025-16	P-1-2025-16	40 117,72 €	43 527,73 €	de la rémunération	Mise en œuvre des enjeux de la transition écologique du patrimoine immobilier scolaire (ECUREVAL) - Phase 2	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	Direction de la Transition Ecologique	convention n° DTE/2025/0498	13/06/2025	302 708,44 €	328 508,44 €	219 938,44 €	238 688,44 €	2 115,82 €	2 300,00 €	Information/convention notifiée	Fiche de contrôle analogue	25-2016-BE_ECUREVAL_2025_SIGNE SARE.pdf	30%	40 117,72 €	43 527,73 €	0,00 €	0,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########		
F20250028	BE_PF2025011_ACPTS	25/06/2025	P-2025-11	P-1-2025-11	3 654,42 €	3 965,20 €	des dépenses externes	Soutien à la mise en œuvre des actes C1 et C2 du SARE pour l'année 2025 (avenant 1)	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	Direction de la Transition Ecologique	convention n° DTE/2025/0115 - DAECB/2025/0115	21/11/2021	92 462,73 €	100 332,06 €	54 712,50 €	61 533,56 €	35 750,23 €	38 798,50 €	Information/convention notifiée	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 2 2021 11 - SARE C1 C2 - Avenant 1.xlsx	30%	28 356,25 €	30 764,53 €	0,00 €	0,00 €	28 356,25 €	30 764,53 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/32	##########	##########
F20250029	BE_PF2025012_ACPTS	09/07/2025	P-2025-01	P-1-2025-01	27 169,93 €	29 479,37 €	de la rémunération	Intering Europe REMOTE	Région Réunion	REGION REUNION	du Conseil d'Administration	Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin - Moufia		B.P 67190	97405 Saint-Denis Messagerie Cedex 9	Madame	Lorraine NATHELI	lorraine.nathelie@r-reunion.fr-partenaires.region@r-reunion.fr	Monsieur Didier AUBRY	didier.aubry@r-reunion.fr	Direction de la Transition Ecologique	convention n° DTE/2025/0459	01/05/2025	333 199,26 €	350 671,20 €	271 699,26 €	284 792,70 €	51 500,00 €	53 877,50 €	Information/convention notifiée	Fiche de contrôle analogue	Interreg REMOTE - P1 2025 01 - INTERREG REMOTE.xlsx	10%	27 169,93 €	29 479,37 €	0,00 €	0,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/30	##########	##########		
F20250030	CPADR_P1220201_S	13/06/2025	P1-2022-01	P-1-2022-01	25 566,70 €	28 150,00 €	de la rémunération	AMO technique pour la réalisation d'une étude de potentiel en énergies renouvelables (ouvrant 2)	CINOR	CINOR	de l'Assemblée Spéciale	3 rue de la Solidarité	CS 61 025	97425 Saint-Gilles	Madame	Patricia COUTHADY	stephan.sallameen@cinor.re-cabinet@cinor.re-arcmandie.rachedi@cinor.re	Monsieur Hervé VIDAL	herve.vidal@cinor.re	Direction du Développement Durable	convention n° CINOR/2022-01	05/07/2022	46 199,31 €	50 126,25 €	46 199,31 €	50 126,25 €	- €	- €	Information/convention notifiée	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 1 2022 01 - Etude énergies renouvelables.xlsx	30%	10 783,41 €	11 700,00 €	1 470,97 €	10 276,00 €	20 254,38 €	21 976,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/31	##########	##########	
F20250031	CPADR_P1220501_A	13/06/2025	P1-2022-01	P-1-2022-01	4 363,84 €	4 734,77 €	de la rémunération	Assistance à maîtrise d'ouvrage de la CINOR pour la réalisation d'installations de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques	CINOR	CINOR	de l'Assemblée Spéciale	3 rue de la Solidarité	CS 61 025	97425 Saint-Gilles	Madame	Patricia COUTHADY	stephan.sallameen@cinor.re-cabinet@cinor.re-arcmandie.rachedi@cinor.re	Monsieur Hervé VIDAL	herve.vidal@cinor.re	Direction du Développement Durable	n° CINOR/2025-01	01/07/2025	21 819,20 €	23 673,83 €	21 819,20 €	23 673,83 €	- €	- €	Information/convention notifiée	Fiche de contrôle analogue	Fiche contrôle analogue - P 1 2025 01 - Recharge VE.xlsx	20%	4 363,84 €	4 734,77 €	0,00 €	0,00 €							SAU/CIVIS/DCTV/Mme - 2025/01/31	##########	##########			
F20250032	CPADR_P1220502_A	20/08/2025	P1-2022-02	P-1-2022-02	8 164,80 €	8 858,81 €	de la rémunération	Etude de faisabilité sur le développement d'un projet de transition sur l'ensemble du territoire	CINOR	CINOR	de l'Assemblée Spéciale	3 rue de la Solidarité	CS 61 025	97425 Saint-																																		

| | | |